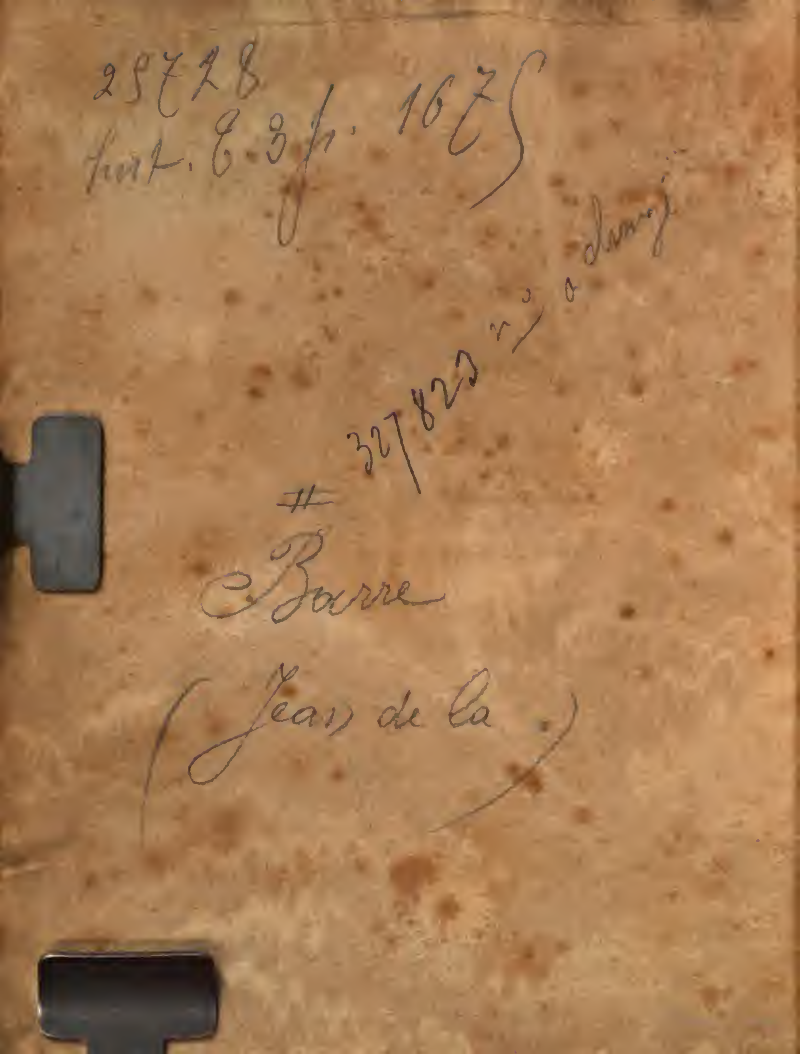



25728
Barre
(Jean de la)

LES ANTIQVITEZ DE LA VILLE, COMTE' ET CHAtelenie de Corbeil.

DE LA RECHERCHE DE Mᶜ IEAN DE LA BARRE, CY-DEVANT Preuost de Corbeil.

Quam nactus Spartam hanc adornes.





A PARIS,
Chez NICOLAS & IEAN de la COSTE, au mont S. Hilaire, à l'Escu de Bretagne: Et en leur boutique à la petite porte du Palais, qui regarde le Quay des Augustins.

M. DC. XLVII.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.



A MONSEIGNEVR, MESSIRE NICOLAS DE NEVFVILLE, MARQVIS DE Villeroy, Gouuerneur de la Personne du Roy, & de Monsieur, Mareschal de France, & Gouuerneur pour sa Majesté, de la ville de Lyon, & des Prouinces du Lyonois, Forests, & Beaujolois.



ONSEIGNEVR,

Le premier aduis que ie reçeus de Monseigneur de Villeroy vostre Ayeul, lors qu'il me gratifia de l'Office de Preuost de Corbeil, fut de me commander d'auoir soin de rechercher exactement tous les droits de la Comté de Corbeil; autrement qu'il me seroit mal seant de m'entremettre d'exercer vn Office duquel i'ignorerois les droits, & la nature du lieu dont i'entreprenois le gouuernement; & pour m'en faciliter les moyens, il me fit deliurer Lettres de sa Majesté pour tirer & extraire des Archiues publics, toutes Lettres, Pancartes, & Memoires qui se trouueroient, concernant la Ville & Comté de Corbeil; ce que i'ay fait & executé le plus exactement qu'il m'a esté possible. De

plus, i'ay recherché, veu & leu, tous les Chartriers & Lettres des Eglises & Monasteres de la Ville & Chastellenie de Corbeil : auec cela i'ay employé quelques années à feüilleter mes Liures, & en ay tiré tout ce qui me pouuoit seruir à me rendre certain de tout ce qui s'est fait & passé en ce païs ; Alors considerant les fleurs que i'y auois cueillies, i'en fis vn bouquet, & dressay des Memoires à dessein de les presenter à Monseigneur de Villeroy : mais il pleut à Dieu de le tirer de ce monde pour l'esleuer au Ciel, & luy conferer la Couronne Celeste, que ses actions heroïques meritoient : Cét accident fascheux à la France, & deplorable pour moy, me fit tomber la plume des mains, & me deschargea de produire au iour ces Memoires, estant resolu de les laisser dans les Cabinets de mes amis, où ils fussent demeurez enseuelis, s'il ne se fust trouué des personnes qui poussez d'affection pour leur Païs natal, ont desiré qu'ils fussent donnez au Public, ce que ie n'ay peu leur desnier : Mais ie n'ay pas estimé qu'il fust honneste ny bien-seant de les mettre en lumiere, sans estre protegez de Vostre Nom ; ce que ie me suis persuadé que vous auriez pour agreable, puis qu'ils ont esté faits sous vos auspices, & pour l'esclaircissement des Seigneuries de Vostre illustre Maison, & que tant sur leur frontispice, que par leur closture, ils tesmoignent estre entierement vostres ; & que ie ne les produits au iour à autre dessein, que pour vous seruir & honorer, ainsi que la Nature & mon deuoir m'obligent à demeurer,

MONSEIGNEVR,

Vostre tres-humble, & tres-obeïssant seruiteur, DE LA BARRE.

NOMS DES AVTHEVRS des Liures, desquels ces Memoires ont esté extraits.

A

Beliard.
Ademare.
Albert Crans.
Argentray.
Arthemidore.
Asinius Pollio.
S. Augustin.
Aymoin le Moine.

B

BAlde.
Baptiste le Masson.
Baronius.
Belle-forest.
Bouchet.
Besly.

C

CAjus Cesar.
Cartulaire S. Spire.
Cartulaire nostre Dame.
Cartulaire d'Yerre.
Cenalis.
Charron.
Comines.
Chastel.
Coquille.
Croniques de Normãdie.
Croniques d'Anjou.
Croniques de Sauoye.

D

D'Auteuil.
De Bault.
Decretales.
De Thou.
De Selues.
Des Vrsins.
Dion Cassius.
Doublet.
Du Tillet.
Du Breüil.
Du Chesne.
Duplex.

F

FAuchet.
Ferron.
Froissart.
Flodoard.
Fulbert.

G

GIrard Cambrensis.
Glabert.
Gregoire de Tours.
Guaguin.
Guill. de Nangis.
Guill. de Iumieges.

H

HElgandus.



TABLE DES CHAPITRES du present Liure.

LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

LES



LES ANTIQVITEZ DE LA VILLE, COMTE' ET CHAtelenie de Corbeil.

LIVRE PREMIER.

DE L'ORIGINE DE LA VILLE, Nom & Armes de Corbeil.

CHAPITRE PREMIER.

ON a toujours eſtimé qu'il y auoit des myſteres cachez aux noms propres, non ſeulement des Hommes & des Animaux, mais auſſi des Villes & des Citez : car il eſt vray-ſemblable qu'on ne leur a impoſé leurs noms ſans quelque cauſe, ou ſujet particulier. La premiere queſtion qui ſe traite, non ſeulement par les Philoſophes, mais encore par les Hiſtoriens, regarde l'explication des noms des choſes dont ils veulent parler. Suiuant donc leurs ſtiles nous dirons qu'en la recherche que nous auons faite en pluſieurs Liures, Chartes, Titres & Pancartes,

dans lesquels il est parlé de Corbeil, nous n'auons trouué aucun Autheur plus ancien que Strabon, qui en a fait mention au 4. liure de sa Geographie : il en parle en ces termes, *Supra ligerim fluuium prius aderat emporium Corbilo, de quo Polibius mentionem facit vt vrbis eo tractu celeberrimæ.* Et Papirius Maçon en la description des riuieres de la Gaule Françoise, rapporte souz l'authorité de Pierre de Blois, que l'ancienne ville de Corbeil estoit autrefois bastie au mesme lieu où est à present la ville de Blois, & que ce nom de Blois n'est qu'vne abbreuiation de Corbillois. Ainsi par succession de temps, & les changemens des peuples & de leurs langages, il en est arriué de mesme à beaucoup de noms Gaulois, transmuez en François. Long temps auparauant que Iules Cesar conquit les Gaules, cette ville marchande de Corbilo sur Loire auoit esté détruite par les Ambrons, & ses habitans s'estoient venu retirer en Brie, où ils auoient estably leur demeure, sur la coste d'vne montagne, au pied de laquelle passe la riuiere de Seine, & de l'autre costé la forest de Senart & les bois du Rougeau, qui pour lors couuroient ces costaux de la Brie, qui en cet endroit regardent la riuiere de Seine, & dont les arbres ont esté couppez, afin de cultiuer la terre, pour y planter & prouigner les vignes, que l'on y voit maintenant. Ces nouueaux habitans de la Brie cherissans le nom de leur ancienne Patrie, ne le voulurent point quitter; & pour reparer en quelque façon leurs pertes, & se consoler en leur affliction, ils imposerent le nom de Corbeil à leur nouuelle Colonie, qu'ils bastirent & construirent au lieu dit le vieil Corbeil; ainsi nommé maintenant, pour le distingner de la ville de Corbeil, qui depuis a esté bastie dans le valon entre les riuieres de Seine & de Iunne, dite d'Estampes, comme il sera cy-apres declaré.

Ie ne doute point que l'on n'obiecte incontinent, que Strabon ne fait aucune mention de nostre Corbeil, & que Iules Cesar n'en parle pas, si ce n'est souz le nom de *Metiosedum.* Pour Strabon il a décrit si succinctement les Gaules, qu'il ne se faut émerueiller s'il a laissé Corbeil en arriere, vû qu'il a negligé de rapporter les noms de plusieurs villes qui florissoient en Gaule, lors qu'il escriuoit sa Cosmographie. Quant à Cesar, plusieurs ont remarqué qu'il n'auoit non plus fait difficulté de changer les noms des villes & citez de la Gaule, que d'en suppediter les peuples, & de renuerser leur police, leur Estat & Gouuernement, pour les reduire

ſouz la domination de l'Empire Romain. Auſſi quand la fantaſie luy en eſt venuë il a pris plaiſir de donner des noms Latins à plu-ſieurs places importantes de la France. Ce qui eſt arriué poſſible à cauſe qu'il n'a commencé à eſcrire ſes Commentaires que long temps apres qu'il eut fait ſes conqueſtes : encore ce qu'il en fit ne fut à autre deſſein que pour preuenir les autres Eſcriuains, & pour faire paroiſtre des éclats de ſon eloquence, comme recite Opius en ſuite de ſes Commentaires. Il faut donc croire, que quand Ceſar voulut décrire la retraite que Labienus fit deuant Paris, qu'il ne pût ſe reſſouuenir du nom de Corbeil, & qu'en ſon lieu il inuenta celuy de *Metioſedum (quaſi in medio ſedens,)* ſitué entre Paris & Melun. Ce qui eſt d'autant plus croyable, que cette expedition fut faite en l'abſence de Ceſar, qui auoit lors aſſemblé les Eſtats de la Gaule Ciſalpine. Et ce peut eſtre vn des endroits de ſon Hiſtoire, que Polio diſoit, *cum memoria lapſum perperam ediđiſſe, exiſtimabatque reſcripturum atque correcturum*, ainſi que Suetone rapporte. Quoy qu'il en ſoit ce nom de *Metioſedum* a eſté abregé par les Modernes en *Ioſedum*, & l'vn & l'autre eſt ordinairement pris pour Corbeil. Mais la diuerſité des ſyllabes ſi peu conformes de lettres & de prononciation, a mis les Interpretes de Ceſar en vne grande inquietude : car cela leur a donné ſuiet de chercher en ces quartiers quelque lieu, dont le nom approchaſt plus prés de ce mot *Metioſedum.* C'eſt pourquoy Vigenaire a mis en auant le bourg de Meſſe, ſiz ſur la riuiere d'Eſſonne, au deſſus de la Ferté Aleps, ſans conſiderer que ce bourg de Meſſe eſt éloigné de la riuiere de Seine de plus de trois lieuës. Ceſt pourquoy il ne peut en aucune façon s'adapter au *Metioſedum* de Ceſar. D'ailleurs, Marlian s'arreſtant au nom de *Ioſedum*, l'a voulu prendre pour Nojan ſur Seine, la prononciation de ceux du païs s'accordant aſſez à ces deux noms : mais Nojant n'eſt pas ſitué entre Paris & Melun, & eſt hors du chemin de Paris à *Agendicum*, où Labienus deſiroit aller trouuer ſon bagage. Soit que l'on prenne *Agendicum* pour Prouins, ſoit pour Gien ou Sens, ou quelque autre ville que ces Interpretes veulent eſtre entendus ſouz le nom *d'Agendicum;* il faut que ie diſe en paſſant que l'opinion de Scaliger me ſemble la moins probable, de prendre *Agendicum* pour la ville de Sens, & l'iniure qu'il dit à ceux qui ne le voudront pas croire, ne me peut ſeruir de raiſon : car l'explication des noms que Ceſar a

donné aux villes de la Gaule, se doit prendre de la suite des paroles de son Histoire. Or est-il que discourant de la retraite que Labienus fit deuant Paris, où il estoit campé du costé de l'Vniuersité (situé dans le territoire vulgairement appellé *Hurepoix*) il vse de ces termes, *Legiones à præsidio & impedimentis quæ Agendici reliquerat magnum flumen destinebat.* Ce qui s'entend sans difficulté de la riuiere de Seine, qu'il luy conuenoit de repasser pour aller à *Agendicum*, par ainsi designé estre en la Brie, partant bien pris pour Prouins : car si on le prend pour la ville de Sens, Labienus n'eust point esté obligé de passer la riuiere de Seine, au costé droit de laquelle (en remontant) la ville de Sens est posée & située, en sorte qu'elle est du mesme costé où Labienus estoit auec son armée. Nous nous sommes vn peu estendus sur ce nom *d'Agendicum*, à cause que Cesar dedans le mesme discours parle de *Metiosedum*, que Scaliger dit que ceux qui le prennent pour Corbeil n'ont point d'entendement : Et sans donner raison de son dire, il a voulu par ce reproche clorre la bouche à tous ceux qui ne voudroient pas estre de son aduis. Et de fait ie voy que Monsieur de Thou ne l'a pas voulu dédire, encore qu'il y aye peu d'apparence de dire que Cesar en vne mesme page, parlant de Melun, luy aye voulu donner deux noms diuers, sans donner quelque marque de cette variation. C'est ce qui m'incite à maintenir que les termes desquels Cesar vse, monstrent apertement que le lieu que Cesar appelle *Metiosedum*, estoit assis & situé sur la riuiere de Seine, & pardeuant lequel il conuenoit que les bateaux qui remontent de Paris à Melun passassent : Et nous auons cy-deuant monstré que la ville du vieil Corbeil estoit lors construite en la Brie, sur le costé de la riuiere de Seine, où les Gaulois s'estoient campez, & d'où ils s'efforçoient d'empescher le passage aux Romains. Escoutons ce que Cesar en dit : *Labienus à Lutetia recedens, naues quas Meloduno deduxerat prima confecta vigilia quatuor millia passuum progredi, seque expectari iussit. Quibus rebus auditis Galli, quod existimarent diuersis locis transire legiones, suas quoque copias in tres partes diuiserunt. Nam præsidio è regione castrorum relicto, parua manu Metiosedum versus Missa, quæ tantum progrederetur quantum naues processissent, reliquas copias contra Labienum duxerunt.* Quand donc Cesar dit qu'il fit remonter ses bateaux par la riuiere de Seine, encore qu'ils tirassent vers Melun, il n'est pas dit qu'entre

Paris & Melun il n'y eust aucune place de remarque qui ne se peut nommer : comme de fait la ville de Corbeil y estoit située du costé de la Brie, & laquelle il estoit necessaire de nommer par son nom, ou par circonlocution : car ce fut proche du vieil Corbeil que se donna la bataille, en laquelle Camulogene & tous les Gaulois de sa suite furent defaits en vn champ, qui iusques à present en a retenu le nom de Champ-Dolent. Pour finir cette contestation nous auons pour nos garens tous les Interpretes de Cesar, qui sont d'accord que cette troupe de soldats enuoyée pour costoyer les bateaux des Romains qui retournoient à Melun par la riuiere de Seine, adressoient leur chemin vers Corbeil, & ne se pouuoit en aucune façon faire autrement. Au reste le nom de *Metiosedum* est pur Latin, & ne tient rien du langage des Gaulois, & fut inuenté par Cesar, pour signifier Corbeil, lors qu'il se mit à escrire les exploits guerriers de Labienus, qui luy rendit en cét endroit vn seruice signalé. Pour conclusion, on doit tenir pour certain, que la ville du vieil Corbeil estoit construite deuant que Cesar eust fait ses conquestes en ce païs, & ce par les Gaulois, échapez de la destruction de la ville de Corbulo sur Loire ; Et est vray-semblable que ce grand Capitaine Corbeus, qui se porta si vaillamment en cette Prouince à soustenir la guerre contre les Romains, estoit natif, ou Seigneur de Corbeil, dont il portoit le nom.

Ie ne veux pas nier qu'il n'y ait grande apparence au dire de ceux qui rapportent la fondation de la ville de Corbeil à *Gnæus Domitius Corbulo* : car il se peut faire qu'il y auoit fait construire quelques bastimens, que la longueur du temps, qui consomme toutes choses a reduit au neant : mais il ne reste autre chose que le bas estage de cette Tour quarrée, qui sert de logement au Capitaine de Corbeil, & qui est située au dessus des Moulins bannaux, proche l'embouicheure de la riuiere d'Estampes en celle de Seine. Cét excellent Capitaine Corbulo estoit Gouuerneur des Gaules, & Lieutenant General de l'Empereur Claude Neron, des armées destinées à la garde du fleuue du Rhin, frontiere de l'Empire. Son nom a toujours esté honoré & respecté des Romains. Les habitans de Corbeil ont anciennement esté cheris en sa faueur, en sorte que Cenalis, Theuet, Belle-forest, Du-Chesne, & autres Historiographes François, ont escrit que la ville de Corbeil estoit vne Colonie Romaine.

De dire que Corbulo ait ietté les premiers fondemens de la ville de Corbeil, outre la tradition ancienne, on se peut fonder sur ce qu'en disent Tacite, Pline & Dion, que l'Empereur Claude portant enuie à la gloire que Corbulo alloit acquerant par les grands exploits de guerre, & insignes victoires qu'il obtenoit de iour à autre sur les Allemans, il luy commanda de laisser ces peuples en repos, & qu'il leur donnast la paix. Corbulo ayant executé ce commandement, ne voulut point que ce grand nombre de gens de guerre & artisans, qui estoient dispersez parmy les legions, demeurassent oisifs, & s'aneantissent à faute d'exercice; il leur fit faire plusieurs grandes fortifications, & esleuer des chasteaux en diuers endroits de la Gaule; & le nom de Corbeil symbolisant au sien, me fait croire que c'est vn ouurage de ce grand Capitaine, qui tenoit pour maxime de guerre, que *Dolabra hostem esse vincendum*, que l'on dit auiourd'huy, Qu'il faut vaincre l'ennemy auec le pic & la pelle.

Ceux qui n'ont pas voulu prendre la peine d'éplucher ces affaires si exactement, ont dit que Corbeil auoit pris sa denomination du vol des Corbeaux, *Coruolium à coruorum volatu*, & que de ces oiseaux, frequens en ce païs, la ville de Corbeil a pris son nom. Si nous estions de leur opinion, nous ne craindrions non plus de tirer l'ethimologie du nom de Corbeil du vol de cét oiseau, que les Corneliens, peuple d'Italie, ont fait le leur des Corneilles. Nous dirions que cela nous seroit commun auec l'Isle des Corbeaux, dont Pausanias fait mention en ses Arcadiques; Et auec cette ville de Germanie, qu'Arthemidore appelle Port des Corbeaux. Nous pourrions faire valoir ce nom par le dire de Girard Cambrensis, qui asseure que Rauensbourg, grande & celebre ville d'Allemagne, signifie, Ville des Corbeaux; & que d'iceux est deriué le nom de Rauenne la plus ancienne ville d'Italie: où il dit que de son temps il s'y faisoit vne assemblée innumerable de Corbeaux le iour de sainte Apolinaire. En Espagne l'Eglise du Patron tutelaire de Lisbone est appellée saint Vincent du Corbeau. Nous nous aiderions aussi du seruice que les Corbeaux ont rendu au Prophete Elizée, & à l'Hermite S. Paul. L'estime que l'on doit faire de cét oiseau se peut connoistre par le soin que le Psalmiste Royal dit, que Dieu a des petits Corbeaux, ausquels il prepare la viande, & donne nourriture. Nous pourrions extraire de l'Histoire naturelle, plusieurs

traits de diſcretion & preuoyance dont cét animal vſe ordinairement: du moins chacun connoiſt ſon induſtrie, à ſçauoir parler & proferer diſtinctement les paroles qu'on luy apprend. C'eſt pourquoy le peuple Romain porta tant d'affection à vn Corbeau, que par Edit public il ordonna que ſes funerailles ſeroient faites ſolemnellement, & qu'il ſeroit porté au buſcher par deux Ethiopiens, & conduits par vn Meneſtrier, ioüant de la flute. Nous trouuons en l'Hiſtoire, que Marcus Valerius ſe tint pour bien honoré de porter le nom de *Coruinus*; Et qu'entre les Familles Patriciennes il n'y en a point eu de plus illuſtre que celle des Corneliens, dompteurs de l'Afrique & de l'Aſie. En fin, nous ſuiurions l'exemple du Chancelier Renaut de Corbie, qui ſe glorifiant de ſon nom, chargea ſes Armes de trois Corbeaux de ſable en champ d'or. Mais d'auoir deriué le nom de Corbeil du vol des Corbeaux, c'eſt de l'inuention de Cenalis, qui s'eſt efforcé de donner des noms Latins aux villes de France, par l'alluſion de leurs noms propres. Ie trouue auſſi peu d'apparence à ce vol de Corbeaux, qu'au dire de ceux qui deriuent le nom de Corbeil du Latin, *Cor bellicum*: comme ſi les habitans de Corbeil eſtoient hauts à la main, & prompts aux armes. Les autres pour ſe moquer de ces Rébus de Picardie, diſent que Corbeil a eſté ainſi nommé, à cauſe qu'en ſon plan il reſſemble à vne corbeille. Mais de toute ancienneté les habitans de Corbeil ont fait vne meilleure alluſion ſur le nom de leur ville, ayans chargé l'Eſcuſſon de leurs Armoiries d'vn cœur de gueules, remply d'vne Fleur de Lys d'or en champ d'azur; voulans dire qu'ils ont le cœur bel, loyal, fidele, & affectionné au ſeruice de leur Roy, & à la Couronne de France.

DESCRIPTION DE LA VILLE de Corbeil.

CHAPITRE II.

A L'imitation de plusieurs Historiens nous commencerons ces Antiquitez par la description de la ville de Corbeil, & du territoire de sa Chastelenie, d'autant plus volontiers, que par cette premiere exposition, ce qui sera cy-apres déduit sera plus facile à entendre par ceux qui prendront la peine de le lire. Nous venons de dire que les fondemens du vieil Corbeil ont esté posez par les habitans de l'ancienne ville de Corbulo sur Loire, & que pour nostre ville de Corbeil elle refere son origine à Gneus Domitius Corbulo, & deuons estre excusez si nous n'en auons produit de meilleurs tesmoignages. Du moins nous esperons que nostre recherche sera trouuée plus raisonable & conuenable à nostre sujet, que les discours de beaucoup d'Historiens, qui se sont efforcez de tirer l'origine de leurs villes, des noms & personnes plus esloignées, & estranges de leurs matieres. Nous continuerons de dire, qu'en la pointe de terre, faite par le concours des riuieres de Seine & de Iunne, dite d'Estampes, Corbulo bastit vn chasteau, non pas vne ville, ou cité, que les Romains appelloient Colonie: car tous les Anciens qui ont parlé de Corbeil, l'on qualifié du nom de Chasteau, & non pas de Ville, ny d'autre nom qui soit propre à vne congregation ou assemblée de personnes qui veulent viure ensemble. La preuue de cette proposition est facile & euidente; en ce qu'à present mesme la ville de Corbeil, & ses faux-bourgs sont de la Parroisse d'Essonne, ou de quelqu'autre circonuoisine. Ce qui fait voir & connoistre, que lors de la distribution & establissement des Parroisses, il n'y auoit point en ce lieu d'autre habitation que la Tour de Corbulo, bastie en forme de chasteau & maison particuliere. Car s'il y eust eu nombre de peuple & de familles, habituées & residentes en cette Place, on y eust estably vne Parroisse aussi-tost qu'à Essonne, au vieil Corbeil, Peray, & en tous les autres villages circonuoisins, qui ont

ont chacun leur Eglise Parrochiale, leur Pasteur & Curé. Aussi l'Historien Nitard disant que le Roy Charles le Chauue fut ioindre les troupes de Bourgogne, conduittes par Varrin, ne donne point de remarque de ce lieu, sinon que ce fut où la riuiere de Iunne verse ses eaux en la Seine : ce que Fauchet prouue par bonnes raisons auoir esté fait à Corbeil, non pas à Montereau faut-Yonne. Toutefois ceux-là se sont trompez, qui ont dit que ce lieu estoit reduit en vn desert, à cause du nom d'Hermitage attribué à la Maison du petit Prieuré de S. Iean, siz dans la ville de Corbeil : car cette denomination d'Hermitage est moderne; c'est à dire appliquée long temps depuis que le chasteau de Corbeil a esté accommodé en forme de ville, & employé à l'habitation de plusieurs ménages, ainsi que nous expliquerons cy-apres. Pour le present nous dirons que durant le regne de Charles le Chauue, entre les rauages que firent les Normans en France, ils détruisirent la ville du vieil Corbeil, laquelle auoit esté bastie en Brie par les Gaulois, échapez de la ville de Corbilo sur Loire, ainsi qu'il est déduit au Chapitre precedent. Lors de cette seconde destruction faite par les Normans, les habitans du vieil Corbeil se retirerent aux lieux plus écartez & secrets de la forest de Senart, & des bois du Rougeau, lors de plus grande estenduë qu'ils ne sont à present. Ces pauures gens se tindrent là tapis & cachez, iusqu'à ce que cette rauine & deluge de Brigans fust passée; puis se rassemblerent, & aduiserent entr'eux de se retirer aupres du chasteau de Corbeil, & d'establir leurs demeures aux enuirons d'iceluy, d'autant qu'ils voyoient que cette pointe de terre qui est entre les deux riuieres estoit deffenduë par la Tour de Corbulo, & que le reste estoit facile à fortifier : ce qu'estant fait ils pourroient viure en plus grande seureté qu'ils n'auoient fait, du costé de la Brie. Ils firent agréer leur dessein au Roy Charles le Chauue, qui leur permit de s'y loger, & clorre, suiuant le projet qu'ils luy en representerent. Depuis que la place fut renduë capable de se deffendre, le Roy establit vn Capitaine pour garder le Chasteau, & conseruer les habitans en repos & seureté de leurs personnes & biens. Il en fut fait de mesme en plusieurs endroits de la France, pour obuier aux courses & pilleries des Normans, ainsi que dit Ademar. Et les autres Historiens à son rapport, disent que le Roy Charles le Chauue fit abatre les ponts qui ne se pouuoient deffendre, & en fit bastir d'autres aux

lieux plus commodes. Et sur les auenuës il fit bastir des Chasteaux, & esleuer des Tours sur les embouchures des riuieres, & en ces places il y mit des soldats en garnison, pour repousser les efforts de ces Pyrates. Cela fut particulierement obserué à Corbeil, qui est assis en vn lieu aduantageux pour la nauigation, à cause qu'il est entouré de deux riuieres qui luy seruent de fossez : A l'embouchеure de leurs eaux il y auoit vne Tour, qui au dire de Theuet estoit d'vne hauteur admirable ; maintenant elle est reduite en forme de pauillon carré, & sert de logement au Capitaine; lequel deuant les guerres ciuiles faisoit sa demeure au chasteau qui est sur l'auenuë du pont, du costé de la Brie. Ce pont est basty sur la riuiere de Seine, & composé de neuf arches, de pierre de taille : il sert de passage pour faciliter le commerce des païs de Gatinois, de Hurepois, & de la Beausse, auec ceux de Brie & de Champagne. Il se trouue escrit en quelques vieux Registres de la ville, que ce pont a esté basty l'an de nostre Salut quatre-vingt deux, qui seroit la premiere année de l'Empire de Titus, fils de Vespasien : mais il y a de l'apparence que les premiers caracteres de cette datte ont esté effacez par l'iniure du temps. Toutefois il est certain que Charles le Chauue fit fortifier le pont du costé de la Brie par le moyen de ce petit Chasteau dont nous venons de parler, lequel (au temps que l'on n'vsoit point d'artillerie) estoit d'assez bonne deffence, à cause qu'il est flanqué de cinq tourelles, & estoit attaché à vne haute tour qui luy seruoit de donjon. Le Chasteau est maintenant en ruine ; & cette tour que l'on appelloit le Hourdy, a esté sapée iusques aux fondemens. Gregoire de Tours fait mention d'vn pont scis dans le territoire de Paris, qu'il appelle *Vrbiensis*. Ses Interpretes, & autres, qui à sa relation en ont voulu parler, sont bien empeschez où ils trouueront ce pont *Vrbiensis* : son interprete l'appelle le pont de la riuiere d'*Vrbi*. Belle-forest dit que c'est le pont de saint Cloud ; & Fauchet dit que c'est le pont de Charanton. I'ay autre-fois estimé que c'estoit le pont de Corbeil, & qu'il falloit dire *Corboliensis*, suiuant le stile de Sugger : mais il est certain qu'il faut lire *Vrgiensis*, & que c'estoit vn pont basty sur la riuiere d'Orge, que les Latins ont appellé *Vrgia*, & que sur l'vn des ponts de cette petite riuiere les soldats du Roy Chilperic furent défaits par Asclepias, Capitaine de Gontran Roy d'Orleans,

lequel estoit sorty d'Estampes, & autres lieux des confins de la Beausse, qui n'est pas beaucoup esloignée de la riuiere d'Orge. Ce qui est de plus remarquable en la ville de Corbeil, c'est que ses trois portes ont leurs auenuës & sorties en trois diuerses Prouinces, encore que le corps entier de la ville soit compris dans le Gastinois. En cette contrée est la porte de S. Nicolas, à costé de laquelle il y a vn beau pauillon couuert d'ardoise, qui sert d'Hostel de ville, où les habitans s'assemblent quand ils veulent deliberer de leurs affaires publiques. Cette porte est fortifiée de terrasses, bouleverts & esperons, qui la couurent. A l'encogneure de la muraille qui tourne sur la riuiere de Seine, vers le port S. Laurens il y auoit vne tour quarrée, dite le Donjon, qui a esté abbatuë iusqu'au premier estage, & a esté enfermée dans l'esperon, que le sieur de Tregny fit bastir des demolitions de l'Eglise S. Nicolas, qui estoit dans le Cimetiere, proche la porte de la ville. A l'autre bout de la ville est la porte, dite de Paris, à cause qu'elle ouure le chemin à cette ville capitale du Royaume. Souz le pont-leuis de cette porte passe vn bras de la riuiere d'Estampes, qui fait en cét endroit moudre les moulins bannaux du Roy, qui seruent pour toute l'estenduë de la Chastellenie. Ces moulins sont posez droit au dessous de la tour de Corbulo, qui sert de logement au Capitaine de Corbeil. Et est à remarquer, qu'en cét endroit la riuiere d'Estampes fait la separation du Gastinois & du Hurepoix. La troisiesme porte de la ville a son issuë par dessus le pont de Seine, au trauers le Chasteau, pour entrer dans la Brie. La ville est entourée de bonnes murailles, garnies de tours, guerites, & esperons, le tout soustenu de rempars de terre, pour garantir la ville & ses habitans des inondations de la riuiere de Seine, & les preseruer du pillage & rapine des gens de guerre. La situation de la ville, & la disposition des lieux circonuoisins fournit d'vne autre commodité contre les desbordemens de la riuiere de Seine: car elle trouue sa décharge, & vn passage facile par dedans le fossé de la ville, & se vuide par le canal de la riuiere d'Estampes; Sans cette vuidange naturelle la ville courroit fortune d'estre quelquefois submergée. La ville de Corbeil est tellement restrainte entre ces deux riuieres, qu'elle se peut nommer Peninsule; aussi les maisons des Bourgeois y sont fort serrées: auec cela elles sont

empressées par les bastimens de cinq Eglises, y construites, auec les logemens des gens d'Eglise qui la deseruent. La premiere Eglise est celle de nostre Dame, bastie d'vne fort belle structure, qui ressent fort son antiquité : le portail est orné de grandes statuës de pierres de lierre, qui representent les figures de quelques Rois, Reines, & personnes venerables, sans aucunes inscriptions. Le bastiment de cette Eglise est enrichy de belles voûtes tant au faiste de l'Eglise, qu'aux Chapelles qui sont à l'entour, lesquelles ont leur veuë & sortie par le Cimetiere, au bout duquel est la maison du Curé, & des Prestres qui y celebrent le seruice diuin. Cette Eglise est encore ornée d'vn tres-beau clocher, entierement basty de pierre de taille, en forme pyramidale, dont la pointe est esleuée par dessus les montagnes voisines, & sert à descouurir les aduenuës de la ville, pour empescher les surprises en temps de troubles & guerres ciuiles.

La seconde Eglise est celle de S. Spire, plus spacieuse & celebre, à cause des Corps Saints qui y reposent : outre que la solemnité de la feste de S. Spire y attire vn nombre infiny de Pelerins, qui ont de coustume d'y venir chercher la guerison de leurs maux.

La troisiesme Eglise est dediée à Dieu, souz le nom de saint Guenault, pource qu'en icelle reposent les deuotes Reliques de ce saint Abbé, que le Comte Hemon y fit apporter, apres auoir fait bastir cette Eglise, & fondé le seruice d'icelle pour entretenir cinq Prestres seculiers. Auiourd'huy elle est deseruie par vn Religieux de l'Abbaïe S. Victor, souz le titre de Prieur de S. Guenault.

La quatriesme Eglise est appellée S. Iean de l'Hermitage, autrement dit le petit S. Iean, pour le distinguer de S. Iean en l'Isle, qui est vne Commanderie qui dépend des Cheualiers de Malte, size entre Corbeil & Essonne. C'estoit vn petit Prieuré qui dépendoit de l'Abbaïe de S. Maur des Fossez, qui est à present à l'Archeuesché de Paris. Il y a maintenant vn Conuent de Religieuses.

La cinquiesme Eglise est la Chapelle de l'Hostel Dieu, accompagnée de logement pour la retraite des pauures passans; pour l'Administrateur, son Chappelain, auec le train & mesnage requis à telles maisons. Theuet qui en a esté l'Administra-

teur, a escrit qu'il auoit esté fondé par la Reine Adelle, ce qui n'est nullement conforme aux lettres antiques de cette Maison, ainsi que ie feray voir cy-apres au Chapitre qui traite de cette Reine.

Outre ces cinq Eglises il y auoit vne sainte Chapelle à deux estages, que S. Louys auoit fait bastir, au bout de la salle de son Hostel; le lieu estant tombé en ruine ces années dernieres, on a esplanadé le lieu pour accommoder le logement du Capitaine.

La place où se tient le Marché est située au milieu de la ville, elle est faite en triangle, d'où sortent trois ruës qui conduisent aux trois portes de la ville. Aux enuirons de la Croix, qui est esleuée au milieu du Marché, se fait la vente des grains, & autres marchandises que l'on apporte les iours de Mercredy, Vendredy & Samedy, pour y estre venduës & debitées. Au costé droict de cette place est l'Hostel Dieu, & l'Auditoire de la Iustice Royale, le Greffe, & les prisons. De l'autre costé est l'Eglise de nostre Dame, & les boucheries. Il passe au trauers de la ville vn bras d'eau de la riuiere d'Estampes, qui fait moudre vn moulin, dit de la Boucherie. Anciennement ce canal & bras d'eau seruoit de fossé au Chasteau de Corbeil; ce qui se peut connoistre par les termes de la Legende de S. Spire, & par les Leçons qui se lisent en son Eglise le iour de la feste du Sainct; & pareillement par la Charte du Comte Bouchart, dont sera fait mention cy-apres.

DE LA CHASTELENIE de Corbeil.

CHAPITRE III.

APRES auoir fait la description de la ville de Corbeil, nous estimons estre necessaire de representer l'estenduë & le ressort de la Chastellenie. Pour nous guider par ses campagnes, monts & valées, nous nous ayderons de la Pancarte du Chastelet, qui contient vne simple denomination des lieux & places de son territoire, ausquels nous

adiousterons les noms des Seigneurs de chacun lieu, auec les droicts de Iustice dont ils iouïssent à present, à quelque titre que ce soit. Cette Pancarte est conceuë en ces termes.

Ce sont les noms des villes & villages de la Chastellenie de Corbeil, appartenans, sortissans, subiects & iusticiables, venans respondre à l'Auditoire du Roy nostre Sire à Corbeil.

A sçauoir du costé de la Beausse.

CORBEIL, ville portant titre de Comté, est le lieu dominant sur les lieux cy-apres dénommez, qui doiuent venir respondre (les vns en premiere instance, les autres en cas d'appel) par deuant le Preuost de Corbeil, estably: auec vn Procureur du Roy, Greffiers, Huissiers, Procureurs, Notaires, & autres Officiers necessaires à l'exercice de la Iustice.

Couldray, Paroisse & village duquel Maistre François Tronçon, Correcteur en la Chambre des Comptes à Paris, est Seigneur, & y a droict de haute, moyenne, & basse Iustice, au ressort de Corbeil.

Mouceaux, Paroisse & village, où il n'est demeuré que peu de maisons és enuirons de l'Eglise: ce village auec ses hameaux, releuent de la Preuosté de Corbeil.

Plessis-Chesnay, Village situé sur le grand chemin de Lyon, & de Fontaine-bleau, dont partie est de la Paroisse de Mouceaux, l'autre partie de la Paroisse de Couldray.

Tornanfils, sont deux Fermes entourées de bocages, possedées par le sieur Chopin, qui est aussi Seigneur de Mouceaux, & en partie du Plessis-Chesnay, le tout respond en premiere instance à la Preuosté de Corbeil.

Saint Fargeau, grosse Paroisse, la Seigneurie appartient à Iean des Champs, sieur de Marcilly, qui a tout droit de Iustice, qui ressortit à la Barre du Chapitre de Nostre Dame, dont cette Seigneurie a esté distraite.

Villiers, est vn petit hameau siz dans la Paroisse de S. Fargeau, qui appartient au President de Hacqueuille.

Tilly, nouuelle Paroisse erigée en faueur du President le Iay, où il a fait bastir le Chasteau de la Maison Rouge, & où il a acquis

du Roy tout droit de Iustice, au ressort du Chastelet de Paris.

Ionuille, terre Seigneuriale qui appartient à Iacques de Castelnau, sieur de la Mauuisiere, qui l'a acquise des Moines de la Charité sur Loire, auec droit de moyenne Iustice au ressort de Corbeil.

Les Bordes, est vne maison Seigneuriale, qui appartient au sieur des Friches, auec droit de moyenne & basse Iustice au ressort de Corbeil; Cette maison & la precedente sont de la Paroisse de S. Fargeau.

Ponthiery, hameau siz sur le grand chemin de Lyon, dont partie est de la Paroisse S. Fargeau, l'autre partie de Pringy. Le Rû d'Escole qui passe au trauers du hameau, fait en cét endroit la separation de la Chastellenie de Corbeil, & du Baillage de Melun.

Moulignon, est vn hameau enclaué en la Paroisse de S. Fargeau, où il y a vne Eglise surcursale pour le soulagement des habitans. Ce Chasteau & la Seigneurie appartiennent à François Mazoyer, sieur de Ville-Serin, auec moyenne & basse Iustice, au ressort de Corbeil.

Aussonnetes, village où la Poste est establie pour Lyon: la Seigneurie & la Iustice du lieu sont joints à celle de Moulignon.

Boulineau, grosse ferme au cul d'vn grand bois, jointe au Marquisat de Villeroy, de la Paroisse S. Fargeau.

Auuergnaux, Paroisse & village siz sur le chemin de Lyon; il dépend de la Commanderie du Saulsoy, où l'on exerce moyenne & basse Iustice, au ressort de Corbeil.

Portes, petit village & Paroisse dépendant du Marquisat de Villeroy.

Chancueil, village & grande Paroisse, iointe à Villeroy; toutesfois les village & hameau de Souteuille, & du Buisson, sont de la Iustice de Corbeil.

Beauuais, hameau de la Paroisse de Chancueil, où la Poste a esté establie pour le chemin de Lyon, il est du Marquisat de Villeroy.

Moncelets, ferme & hameau sont de la mesme teneure que le precedent.

Mondeuillé, gros village & Paroisse, remplie de petite Noblesse; il dépend de l'Abbaye du Port-Royal, auec toute Iustice au ressort de Corbeil.

Cheuanes, Paroisse & village, dont vne partie est de la Iustice de Corbeil, l'autre de Villeroy.

Tiron, & la Veruille, sont deux fermes du Marquisat.

Ballancourt, Paroisse & gros village, que le Chapitre de S. Spire a transporté au Seigneur de Villeroy.

Paluau, hameau de la Paroisse de Ballancourt, & de la mesme tenure; C'est de ce lieu d'où le Comte Hemon tira les Reliques de S. Spire.

Fontenay, Paroisse & bon village; c'estoit l'antique Domaine des Vicomtes de Corbeil, dont il a retenu le nom: il est à present du Marquisat.

Villeroy, beau Chasteau erigé en Marquisat, qui a esté composé des Fiefs & villages dont les noms ensuiuent; Beauuais, Menecy, Fontenay, Noisement, Maleuoisine, Creue-cœur, Lapadole, Quinete, Messis, Chancueil, Mouceles, Moutils, Boulon, Chupin, la Couldraye, Ville-feu, Montigny, Bataille, Ormoy, & autres fiefs & terres, tous lesquels vnis ensemble, portent leur foy & hommage au Chasteau du Louure, & releuent les appellations de la Iustice au Chastelet de Paris.

Quant à *Menecy, & Ormoy*, mentionnez en la Pancarte, il n'est point de besoin d'en parler dauantage, parce qu'ils sont compris en l'article precedent.

Lieux situez au Hurepoix.

VILLABÉ, Paroisse & village, qui auec la Seigneurie de Copeaux, appartient aux hoirs de Hector de Budé, auec droit de Iustice, moyenne & basse patrimoniale, & en l'achapt qu'ils ont fait du Roy de la haute Iustice, il est énoncé qu'elle releueroit au Chastelet de Paris.

Ville-oison, hameau de la Paroisse de Villabé, qui est aux hoirs du Tresorier Chahu, qui pretendent que toute la Iustice du lieu leur appartient, au moyen de l'achapt de la Iustice mentionné en l'article precedent.

Escharcon, Paroisse & village, où Monsieur Bouguier Conseiller en Parlement a son Chasteau, auec tout droit de Iustice, acquise du Roy, au ressort de Corbeil.

Brazeus, Maison Seigneuriale, size en la montagne de Montauber, appartenant à Charles de Gouffier : elle est de la Preuosté de Corbeil, encores qu'elle soit de la Paroisse de Valgrand.

Bondouphle, Paroisse & village, où il y a diuers Fiefs, qui releuent de diuers Seigneurs des Chastellenies de Corbeil & Mont-le-hery, à cause de ce meslange des contestations, les habitans portent vne partie de leurs appellations au Chastelet de Paris.

Lisse, Paroisse & village ; la Seigneurie desquels Monsieur l'Anglois a ioinct à sa maison de Beau-repaire, par l'achapt qu'il en a fait de Monsieur l'Archeuesque de Paris, Abbé de S. Maur. Il a moyenne & basse Iustice, qui releue à Corbeil.

Place, Chasteau siz en la Paroisse de Lisse, lieu qui demeure honoré de la naissance de Monsieur de Verdun, qui a esté premier President és Parlemens de Paris & Thoulouze : il est de la Preuosté de Corbeil.

Montauger, maison champestre sur la riuiere d'Estampes, rebastie par le sieur Chahu, apres l'auoir acquise du Commandeur de S. Iean en l'Isle.

Montblin, Maison Seigneuriale qui appartient à Monsieur Bouguier : elle est en la Paroisse d'Escharcon.

Courcouronne, Paroisse & village, dont la Seigneurie est my-partie entre le Prieur de S. Guenault, & le sieur du Peray, à cause de sa Seigneurie du Plessis Briart : ils ont droit de moyenne Iustice au ressort de Corbeil.

Fleury Merogis, Paroisse & village, qui appartient à Monsieur Ioly Aduocat au Grand Conseil ; le Fief releue de Yerre, & la Iustice de Corbeil.

Plessis Chalan, Maison de campagne, size en la Paroisse de Lisse, qui appartient aux hoirs du Tresorier Aligret, auec basse Iustice au ressort de Corbeil.

Orangis, Paroisse & village, qui appartient à Madame de Marchaumont.

Vizi, Paroisse & village, sur la pante d'vn costeau.

Chastillon, hameau de la Paroisse de Iuvisy.

Chages, maison champestre, laquelle auec les trois derniers

articles releuent du Roy, à cause des Chastellenies de Corbeil, & Mont-le-hery ; la plus grande partie des Fiefs & Seigneuries de ces lieux, appartiennent au Comte de Saux, Seigneur de Sauigny sur Orge, lequel prenant sujet de la contestation des Officiers des Chastellenies de Corbeil, & Mont-le-hery, porte d'authorité priuée ses appellations deuant le Preuost de Paris.

Grigny, Paroisse & village, dont la Seigneurie & la Iustice appartiennent à Iosias Mercier, sieur des Bordes, & releue à Corbeil.

Plessis le Comte, Paroisse & petit village, duquel le Fief & la Iustice appartiennent au sieur de Grigny.

Riz, Paroisse & village qui appartient à Monsieur Faulcon premier President en la Cour de Parlement de Roüen : il releue les appellations à Corbeil.

La Borde, hameau siz sur la riuiere de Seine, qui est de la Paroisse & Iustice de Riz.

Fromont, ancienne maison des Templiers, possedée par le sieur de Nouueau, qui jouït de la haute Iustice, ressortissant à Corbeil.

Evry sur Seine, Paroisse & village de l'ancien Domaine de l'Abbaïe de S. Maur des Fossez, par la donnation du Comte Bouchart : aussi la Iustice ressortit à Corbeil.

Bout, hameau de la Paroisse d'Evry, il est diuisé en deux Seigneuries. Bout le grand appartient à Madame de Longueil, auec moyenne Iustice. Le petit Boüt a apppartenu cy-deuant à Me André Courtin, qui y auoit basty vne belle maison, laquelle a esté paracheuée par le sieur Galand, Greffier du Conseil, qui y a employé tous les artifices possibles pour l'enrichir, de quantité de Statuës, de Iardins, Fontaines, Cascades, & autres ornemens, pour la rendre signalée entre celles de son voisinage.

Essonne, bourg & Paroisse, est de la Seigneurie du Prieur de Nostre Dame des Champs ; c'est vn membre dependant de l'Abbaïe de S. Denys, par le priuilege de laquelle il porte ses appellations au Parlement de Paris.

Chante-mesle, belle maison, située entre Essonne & S. Iean en l'Isle : elle appartient au sieur Hesselin Conseiller du Roy en ses Conseils, Maistre d'Hostel ordinaire de sa Maison, & de sa

Chambre aux deniers, lequel se seruant de la commodité de l'eau de la riuiere d'Estampes qui passe au trauers de ses Iardins, en esleue des Fontaines & Cascades, faites par artifice non commune, lesquelles attirent les personnes les plus curieuses au doux murmure de ses eaux & beauté des jardinages de cette Maison.

Vaux sur Essonne, est vne petite Isle de la riuiere d'Estampes, où il reste des masures de l'Hermitage S. Guillaume, la Seigneurie du lieu est jointe à Villeroy.

Les Bordes, sont quelques moulins & maisons qui bordent la riuiere d'Estampes entre Corbeil & Essonne, dont vne partie est de la censiue & Iustice de S. Iean en l'Isle: l'autre partie est de la censiue du Prieur S. Guenault, & de la Iustice du Preuost de Corbeil.

L'Hospital de S. Iean en l'Isle, est vn Prieuré affecté aux Prestres de l'Ordre de S. Iean de Ierusalem, dits de Malte; il y a vne belle Eglise, grand Palais, & maison commode pour le Prieur & ses Religieux. Frere Iacques de Harlay en est titulaire, & y a droit de haute, moyenne & basse Iustice au ressort de Corbeil.

Moulin Galan, est vn hameau de la Paroisse d'Essonne, où il y a des moulins à bled, à papier, & pour tailler des diamants, dans vn beau Pauillon basty par le sieur Chahu.

Villages & Seigneuries de la Brie.

ETIOLES, Paroisse & village, le sieur le Vasseur Receueur general de Paris en est possesseur, il y a droit de Iustice au ressort de Corbeil.

Soisy, Paroisse & village auec beau Chasteau, appartenant à Monsieur le President de Bailleul; il a toute Iustice qui ressortit en la Preuosté de Corbeil.

Champrozay, hameau de la Paroisse de Draueil, dans lequel l'Hostel Dieu, l'Abbé de Sainte Geneuiefue, & l'Abesse de Poissy ont censiues, & quelques droits de Iustice au ressort de Corbeil.

Draueil, Paroisse & village, duquel les Dames de Poissy, ont la plus grande partie de la Seigneurie, & la Iustice; Les Seigneurs

de Boiſſize, & de Mouceaux y ont des maiſons feodales, auec pretenſion de quelques droits de Iuſtice au reſſort de Corbeil.

Vigneux, Paroiſſe & petit village appartenant à la Dame de Reillac, qui a droit de moyenne Iuſtice au reſſort de Corbeil.

Rouures, hameau de la Paroiſſe de Vigneux, où le ſieur general Beauclerc a vne belle maiſon feodale, qui releue de la Vicomté de Corbeil, & la Iuſtice de la Preuoſté de Corbeil.

Mongeron, Paroiſſe & villlage, appartenant à Monſieur Bruſlard Conſeiller au grand Conſeil; il a droit de moyenne & baſſe Iuſtice au reſſort de Corbeil.

Sanlices, eſt vn moulin ſur la riuiere de Seine.

Mainuille, hameau de la Paroiſſe de Draueil, appartenant à Monſieur de Comartin, Garde des Seaux de France, le Fief & la Iuſtice releuent de Corbeil.

Chalandray, hameau de la Paroiſſe de Mongeron, appartient aux Religieuſes de S. Antoine, leſquelles ſans raiſon releuent leur Iuſtice au Chaſtelet de Paris.

Croſne, beau Chaſteau ſiz ſur la riuiere d'Yerre; il eſt à Monſieur Bruſlard ſieur de Genlis: il a tout droit de Iuſtice au reſſort de Corbeil.

Yerre, ancien Chaſteau poſſedé par ceux de la famille de Budé, qui pretendent auoir droit de Chaſtelenie, & ſouz cette couleur ſe ſont diſtraits du reſſort de Corbeil, combien que leur Fief en releue.

Au village d'Yerre il y a vne ancienne Abbaïe de Filles de l'Ordre de S. Benoiſt, de laquelle, Dame Catherine des Vrſins eſt Abbeſſe, la fondation ſera cy-apres rapportée en ſon lieu.

Brunoy, Paroiſſe & village auec ſon Chaſteau, qui eſt vn des plus anciens Fiefs de la Comté de Corbeil; le Comte de Launoy en eſt Seigneur: ſa Iuſtice reſortit à Corbeil.

Eſpinay, Paroiſſe & village qui deſpend de l'Abbaïe de Sainte Geneuiefue de Paris.

Quincy, Paroiſſe & village poſſedé par Maſſoni Italien: la Iuſtice eſt du reſſort de Corbeil.

Boucy S. Antoine, Paroiſſe & village, dépend de la Commanderie du petit S. Antoine de Paris; François d'Amiſon en eſt Commandeur: la Iuſtice de ce lieu reſſortit à Corbeil.

Perigny, Paroiſſe & village, qui en partie eſt à Monſieur Picart Conſeiller aux Requeſtes du Palais; partie au ſieur Nicot Secretaire du Roy, leſquels ont droit de Iuſtice en leurs Fiefs au reſſort de Corbeil.

Iarcy, Abbaïe de Filles de l'Ordre S. Auguſtin, Dame Ieanne des Prez en eſt Abbeſſe; elle a droit de Iuſtice, reſſortiſſant à Corbeil.

Mandre, Paroiſſe & village, qui appartient en partie aux Chartreux de Paris, & partie au ſieur de Meurs, auſſi la Iuſtice de l'vn reſſortit à Corbeil, & celle de l'autre va à Brie-Comte-Robert.

Atilly, Paroiſſe & village, qui appartient à Monſieur Bruſlart Chancelier de France, auec droit de moyenne & baſſe Iuſtice, au reſſort de Corbeil.

Villecreſne, Paroiſſe & village, dont la Seigneurie a eſté de nouueau acquiſe par Monſieur d'Angouleſme, auec droit de Iuſtice au reſſort de Corbeil.

Cerçay, hameau de la Paroiſſe de Villecreſne, auſſi acquis par Monſieur d'Angouleſme, pour la ioindre au Domaine de ſon Chaſteau de Gros-bois.

Seruon, Paroiſſe & gros village, où le ſieur de Lione a vne belle maiſon, auec droit de moyenne Iuſtice au reſſort de Corbeil.

Villemenon, beau Chaſteau, baſty par le general Poncher, ſiz en la Paroiſſe de Seruon; il appartient au ſieur Paul Parent, qui ſe dit haut Iuſticier dans le village de Seruon, dont il a eu de grands procés auec le ſieur de Lione, par les Arreſts du 13. May, l'an mil ſix cens, & 18. Mars mil ſiz cens vnze, le reſſort a eſté conſerué à la Preuoſté de Corbeil.

Maroles, Touſſus, Auberuilliers, & Liſſy, mentionnez en la Pancarte, ſe ſont éclipſez du reſſort de Corbeil.

Cheury, Paroiſſe & village, appartenant au Duc de Cheureuſe, auec la Iuſtice, au reſſort de Corbeil.

Coſſigny, Paroiſſe & village, duquel le ſieur du Pré, Correcteur en la Chambre des Comptes eſt Seigneur: ſa Iuſtice reſſortit à Corbeil.

Paſſy, belle maiſon, du Treſorier du Moulin, ſize en la Paroiſſe de Coſſigny.

Griſy, Paroiſſe & village, dans lequel le College de Tours, ſiz à Paris, a vn Fief, auec droit de moyenne & baſſe Iuſtice, qui re-

leue à Corbeil: le ſurplus dépend du Chaſteau de la Grange le Roy, qui porte ſon reſſort à Brie-Comte-Robert.

Suiſnes, hameau de la Paroiſſe de Griſy, qui appartient au ſieur Louuet, Maiſtre de la Poſte de Paris, auec droit de baſſe Iuſtice au reſſort de Corbeil.

Cordon, de la meſme Paroiſſe, appartient au ſieur Bourdin Beſonuille, auec droit de Iuſtice au reſſort de Corbeil.

La borde, le Meſnil, & Coubert, appartiennent au Seigneur Mareſchal de Vitry, qui ſe retire deuers le Bailly de Brie-Comte-Robert.

Sougnoles, village & Paroiſſe, où il y a diuers Fiefs, les vns reſpondent à Corbeil, les autres à Melun, autres à Brie-Comte-Robert.

Fontaines, hameau de la Paroiſſe de Sougnoles: il appartient à Monſieur d'Eſpernon: il releue de Corbeil.

La Burelle, hameau de la meſme Paroiſſe, il appartient à Maiſtre Claude Portas, dont le Fief releue du Vicomté de Corbeil, parquoy la Iuſtice y deuroit reſſortir.

Liuerdis, Paroiſſe & village, qui appartient au Preſident Granger; le Seigneur d'Yerre en a retiré le reſſort de la Iuſtice, ſouz ombre que le Fief releue de luy.

Forcille, appartient au ſieur Iean de Merle, qui releue ſa Iuſtice à Corbeil.

Evry en Brie, Paroiſſe & village, où Madame de Villetiers, veufue de Monſieur de Chappes Preuoſt de Paris, a droit de Iuſtice au reſſort de Corbeil.

Pleſſis les Nonnains, ainſi dénommé, à cauſe que les Religieuſes d'Yerre ſont Dames de ce lieu.

Mardilly, hameau de la Paroiſſe d'Evry, appartient à Antoine le Roux, ſieur de Taſchi: il a droit de Iuſtice au reſſort de Corbeil.

Gregy, Paroiſſe & village, appartenant à Guy & Antoine de Brenne freres, qui ſe diſent ſortir de la tige de la maiſon de Brenne, qui a donné des Rois à Ieruſalem, & à Naples: leur Iuſtice reſſortit en la Preuoſté de Corbeil.

Benſales, hameau de la Paroiſſe de Brie-Comte-Robert, appartient à Maiſtre Iacques le Iay, Maiſtre des Comptes à Paris.

Varenne, Paroiſſe & village, appartenant à Charles de Fleury, ſieur du Luat: la Iuſtice baſſe & moyenne reſſortit à Corbeil.

Vaux la Reine, Maiſon Seigneuriale, appartenant au ſieur de Riuiere, auec droit de Iuſtice au reſſort de Corbeil.

Coms-la-Ville, Paroiſſe & grand village, duquel la plus grande partie de la Seigneurie appartient audit ſieur de Riuiere, auec droit de Iuſtice au reſſort de Corbeil. Les autres perſonnes qui ont des Fiefs en ce village, vſurpans la Iuſtice, refuſent le reſſort.

Moyſſy-l'Eueſque, Paroiſſe & village, qui ſe qualifie Chambre Epiſcopale de l'Egliſe de Paris; par priuilege s'exempte du reſſort.

Lugny, vieil Chaſteau qui appartient à Iean Fuſée, ſieur de Voisnom; releue ſon Fief de Grigny, mais reconnoiſt la Iuſtice de Corbeil: il eſt ſitué en la Paroiſſe de Moiſſy.

Noiſement, Chaſteau ruiné, en la meſme Paroiſſe.

Chanteloup, Ferme en la meſme Paroiſſe.

Chaintreau, autre ferme d'icelle Paroiſſe, qui appartient aux Dames de l'Abbaïe du Lys; ces quatre lieux derniers ne reconnoiſſent autre Iuge que le Preuoſt de Corbeil.

Cramoyau, beau Chaſteau en ladite Paroiſſe de Moiſſy; il appartient à Robert de Grouches, ſieur de Gribonal, auec les hameaux de Trembleſeau, & Môny, où il fait exercer Iuſtice au reſſort de Corbeil.

Lieu-ſaint, Paroiſſe & village, dont la Seigneurie & la Iuſtice appartiennent aux Chartreux de Paris; ils reſpondent à Corbeil.

Villepeſque, vieil Chaſteau & hameau ſiz en la Paroiſſe de Lieu-ſaint, appartient aux ſieurs de Fontaines, auec Iuſtice qui releue à Corbeil.

Varaſtre, maiſon Seigneuriale de Monſieur Gayant, Preſident aux Enqueſtes, il dit auoir droit de Iuſtice au reſſort de Corbeil.

Ormoye, Paroiſſe & petit village appartenant aux ſieurs de Poſtel, auec moyenne Iuſtice au reſſort de la Preuoſté de Corbeil.

Granois, petit hameau de la Paroiſſe d'Etiole: il eſt de la Iuſtice de la Preuoſté de Corbeil.

Villelouvette, Ferme, qui eſtoit de la Maladrie de Corbeil, a eſté attribuée à la Fabrique de l'Egliſe de Noſtre Dame.

Tigery, village, partie de la Paroisse de S. Germain, partie d'Etiole : il y a beau Chasteau, auquel est jointe la Vicomté de Corbeil ; la Iustice ressortit à la Preuosté de Corbeil. Au village de Trigery il y a vne autre Seigneurie, dite la Tour de Trigery, qui appartient aux hoirs du sieur du Bois.

La Grange à la Preuoste, prés le village de Genoüilly, où Monsieur Seuin Conseiller en la Cour de Parlement a fait establir vne nouuelle Paroisse pour la commodité de son Chasteau.

La grange de Senart, est vn hameau qui dépend de l'Abbaïe d'Yerre ; il est de la Paroisse d'Etiole, & de la Iustice de Corbeil.

Saintry, Paroisse & village appartenant à Iacques Bernard sieur de Montgermont, auec droit de Iustice, dont il a fait distraire le ressort de Corbeil.

Morsan, Paroisse, & petit village, qui est aux hoirs du sieur le Favre : il est de la Preuosté de Corbeil.

Nandy, petit Chasteau, où la Dame Doüairiere de Vitry fait sa demeure : il estoit anciennement de Corbeil ; mais les Seigneurs de Vitry-Coubert en ont porté l'appel à Brie-Comte-Robert ; encore qu'aucun des lieux circonuoisins ne responde à ce Baillage.

Vilededon, hameau de la Paroisse de S. Pierre de Peray, qui appartient au Chapitre S. Spire, auec la haute Iustice du lieu, au ressort de Corbeil.

Mory le grand, est vne ferme appartenant aux Bourciers du College du Cardinal le Moine à Paris.

Mory le petit, autre ferme qui est aux hoirs du sieur Preuost Champlatreux.

Les Clos, autre ferme qui est au President Gayen.

La Roterie, petite maison feodale, qui est au sieur de la Ioigniere. Ces quatre lieux derniers sont de la Paroisse de Peray, & de la Preuosté de Corbeil.

Seruigny, est vne ferme en la Paroisse de Lieu-saint ; elle dépend d'vne Chappelle de l'Eglise des Innocens dans Paris.

Peray, Paroisse & village, la maison Seigneuriale est à Monsieur Tronçon Secretaire du Cabinet. Le Chapitre S. Marcel de Paris y a droit de quelques dismes, censiues, & rentes. De cette Paroisse dépend le faux-boug de S. Leonard, où il y a vne

Eglise

Eglise furcurfale pour la commodité des habitans, assez frequens en ce lieu, à raison du passage du Pont de Seine, aboutissant à la place de S. Leonard. Tout ce qui est de cette Paroisse est de la Iustice du Preuost de Corbeil.

Vieil Marché, hameau, partie de la Paroisse de Peray, partie de celle de S. Germain du vieil Corbeil, qui fait croire que l'ancienne ville de Corbeil comprenoit dans ses murailles le vieil Marché, & Peray : les maisons de ce lieu sont de la censiue de diuers Seigneurs, & de la Iustice de la Preuosté de Corbeil.

Villeret, est vn Fief & vne Maison champestre, qui en foy & hommage releue de Villepesque.

Touraille, est vne ferme en la censiue du sieur de Saintry ; elle appartient, auec la precedente, au sieur du Pressoir : elles sont de la Preuosté de Corbeil.

Val-Coquatrix, maison feodale, qui a esté rebastie par le Commissaire Thibeuf. En ce lieu il y a vne voûte souz vne tour quarée, d'où il sort vne fontaine, où le vulgaire dit que la Reine Adelle venoit se baigner, pour se purger de sa Ladrerie ; ce qui sera descrit en son lieu. Cette maison est située en la Paroisse S. Germain : depuis peu il s'y est introduit vne Iustice que l'on estend au loing, & au large.

Vieil Corbeil, ce nom démonstre que c'est la plus ancienne place du païs ; c'est où nous auons dit que les habitans de Corbulo sur Loire estoient venus se refugier : à present le lieu est fort dépeuplé, & n'y reste que peu de maisons és enuirons de l'Eglise S. Germain ; le bastiment de laquelle est d'vne structure fort gentille & agreable à la veuë : elle est fondée de bon reuenu, pour bien entretenir la Fabrique, & le Seruice diuin.

Deuant la porte de cette Eglise, est la belle maison du sieur Regis ; elle a esté depuis jointe au Val-Coquatrix.

La Paroisse de S. Germain comprend non seulement le vieil Corbeil, la Moitié du vieil Marché, vne bonne partie du village de Tigery, mais encore tout le faux-bourg S. Iacques ; combien qu'en iceluy il y a vne belle Eglise dediée à l'Apostre qui a donné son nom au Faux-bourg : elle sert de secours pour soulager les habitans, & les exempter de monter au vieil Corbeil.

Cette Eglise de S. Iacques appartenoit aux Templiers, auec les maisons, pressoirs, & heritages qui l'enuironnent, & partie

des diſmes de la Paroiſſe ; par la donation qui leur fut faite par Marguerite de la Grange, l'an de grace mil deux cens ſoixante-ſept. Les Cheualiers de Malte ont ſuccedé aux Templiers, à tous les heritages qu'ils auoient és enuirons de Corbeil, & l'ont joint au Prieuré, & Commanderie de S. Iean en l'Iſle.

Ce faux-bourg S. Iacques eſt fort peuplé & remply d'Artiſans, & Manouuriers : tout le commerce du païs s'y faiſoit anciennement. Le quartier du Tremblay s'eſt conſerué ſeul en la cenſiue du Roy : le reſte du faux-bourg & de la ville en a eſté éclipſé par des moyens longs à déduire.

Dans le territoire de la Paroiſſe S. Germain, il y a vn chantier de terre, que l'on appelle Champ-Dolent ; auquel on dit auoir eſté donné ce nom à cauſe de la defaite des Gaulois, & de leur Capitaine Camulodenus, par Labienus Lieutenant de Iules Ceſar.

Il reſte à remarquer qu'en l'eſtenduë de la Preuoſté & Chaſtellenie de Corbeil, il coule & paſſe trois riuieres, Seine, Eſtampes, & Yerre, outre qu'elle eſt bornée par deux petits fleuues: Car le haut de la Chaſtellenie commence au Rû d'Eſcole, qui vient de Milly paſſer à Ponthierry, d'où il va ſe rendre dedans la riuiere de Seine, au deſſous de Boiſſiſe le Roy. Du meſme coſté la Chaſtellenie finit par le bas à la riuiere d'Orge, au Pont de Mons.

Pour la largeur de la Chaſtellenie, à prendre depuis Mondeuille en Gaſtinois, iuſques à Chevry en Brie, elle a ſept lieuës d'eſtenduë, prenant la longueur ſuiuant le cours de la riuiere de Seine : depuis Boiſſiſe iuſques à Ville-neufue Saint Georges, elle contient ſix lieuës, ſçauoir trois lieuës au deſſus de la ville, & trois au deſſous.

En ce païs, outre les foreſts de bois taillis, & haute fuſtaye, il y a de longues plaines & vallons, propres au labourage, pour le rapport de toutes ſortes de grains, legumes, & fruicts. Les cotaux ſont tous plantez de vignes ; & des lieux plus aſpres il ſe tire des pierres molieres, & des grés : il y a auſſi des pierres tendres, faciles à conuertir en chaux ; ces cotaux empeſchent les desbordemens des riuieres : les vallées & baſſes plaines ſeruent de prairies, d'où il ſe leue des foins à miliers.

En cette contrée il ne manque rien qui ſoit neceſſaire à la

vie humaine : l'on y recueille des bleds, auoines, orge, pois, febues, & toutes autres sortes de grains ; des pommes, poires, pesches, noix, & autres fruits. Il y croist des vins blancs, & clairets à foison : il s'y trouue force bestes fauues, noires, rousses : quantité de gibier à la plume, & au poil : ce qui a incité nos Rois d'en faire vne grurie, qu'ils appellent le plaisir du Roy, dont la garde est commise au Capitaine de Corbeil.

Nonobstant toutes ces commoditez le peuple y est pauure, à cause que la plus grande partie des heritages sont aux Ecclesiastiques, ou bien aux Bourgeois de Paris, excepté quelque peu de Noblesse esparse par la campagne.

Quant à la manufacture, il ne s'y en fait point, par la nonchalance du peuple : il s'y debite aussi peu de marchandise, à cause que tout va à Paris.

Les habitans qui jouïssent de quelques heritages, ont moyen de subuenir à leurs necessitez ; ils passent le temps le plus joyeusement qu'il leur est possible, sans chagrin.

Ceux qui sont contraints de trauailler pour viure, s'ils ne sçauent point de mestier, leur exercice est d'aller à Paris deux fois la semaine, dedans le bateau Corbillard, porter vendre leurs menuës denrées ; & par mesme moyen acheptent ce qu'ils ont besoin & necessité, pour eux & pour leurs voisins : cela fait qu'il y a tousiours cherté de viure en la ville, de laquelle tout se porte à Paris, & rien ne s'y apporte que par le menu.



LA VIE DE SAINT YON *Martyr.*

CHAPITRE IV.



L'OBLIGATION que nous auons de conseruer la memoire des Saints Personnages, qui ont apris à nos deuanciers à connoistre & seruir Dieu, nous conuie de commencer ces Memoires, par le recit de la vie & des actions des Saints, dont les Reliques & venerables despoüilles, ont esté soigneusement gardées en nos Eglises. De leurs Legendes, & des Autheurs approuuez, nous auons extrait ce que nous allons en escrire.

Le Cardinal Baronius a remarqué, que Saint Denis fut en Ephese visiter S. Iean si tost qu'il fut de retour de son exil de Pathmos; & que par son conseil, & à sa persuasion il entreprit de venir en Gaule annoncer l'Euangile de IESVS-CHRIST: Ce dessein diuulgué entre les Grecs, plusieurs se resolurent de l'accompagner. De ce nombre fut S. Yon (dit en Latin *Ionius*) bien instruit de tous les mysteres de la Religion Chrestienne: car il estima qu'il ne pouuoit employer sa science plus vtilement qu'en l'exposition de la parole de Dieu, & en l'instruction du peuple ignorant: luy apprendre à connoistre Dieu, & à luy rendre le seruice agreable. Yonïe est vne Prouince de l'Asie Mineure, habitée par les Grecs, en laquelle nostre Patron estoit né, & pour cela appellé *Ionius*, & *Yonas*. En ce long voyage que S. Yon fit auec S. Denis, depuis la Grece iusques au fonds de la Gaule, il produisit infinis tesmoignages de sa douceur, patience, humilité, & obeïssance; Vertus d'autant plus admirables en vne personne de sa qualité, de son sçauoir & de son âge, couuert de la blancheur de son poil; l'honnesteté de sa conuersation découuroit les perfections internes de son ame: Ses paroles estoient remplies de benedictions, & loüanges de la Majesté Diuine; & employoit son temps à rendre graces à Dieu de ses biens, & des faueurs qu'il en receuoit. Ses discours estoient pleins d'exhortations, d'embrasser

la Croix de Iesvs, de laquelle toutes les vertus tirent leurs perfeɑions. Son déduit estoit d'instruire le peuple, & par viues raisons luy persuader que le souuerain bien de l'homme consistoit en la connoissance de Dieu, & en l'obseruance de ses saints Commandemens. Apres que S. Denis eut bien reconnû les merites de S. Yon, il ne permit pas que cette lumiere demeurast cachée souz le boisseau : Et si tost qu'il eut estably sa demeure en la Cité de Paris, il employa S. Yyon à la Predication, & publication de la deliurance du genre humain, par nostre Redempteur Iesvs-Christ, venu en ce monde pour deliurer les hommes de la sujetion des puissances Infernales. Et à ce que S. Yon ne manquast point de pouuoir, pour exercer toutes les fonɑiōs Ecclesiastiques, il luy confera l'Ordre de Prestrise; puis luy donna sa benediɑion, & l'enuoya auec Saint Cheron, publier l'Euangile par les Gaules. Eux bien deliberez de bien employer le talent que le S. Esprit leur auoit départy, ils prirent le chemin par le bourg de Châtre, où ils trouuerent vn grand nombre de peuple assemblé pour celebrer la Feste de Mars, qui estoit reueré en ce lieu, qui seruoit de camp aux Soldats Romains : lesquels durant le seiour que les Legions Romaines y auoient fait, ils s'estoient employez à bastir vn Temple à l'Idole de leur Dieu Mars, & les Gaulois venoient y apporter leurs offrandes. Saint Yon considera qu'il n'auoit que faire d'aller courir plus loing, puis qu'il trouuoit à trauailler en vne moisson si plantureuse, & auec des personnes qui auoient tant de besoin d'estre instruits & retirez de leurs erreurs. Il laissa passer S. Cheron, qui s'en alla à Chartres: Luy afin d'auoir plus de commodité de conferer auec S. Denis, s'arresta à Châtre, & mit incontinent la main à l'œuure, & commença d'annoncer aux Soldats Romains, & au peuple Gaulois, la bonne nouuelle de la Loy Euangelique ; & s'efforça de persuader à ses Auditeurs de quitter leurs superstitions, & de croire en Iesvs-Christ, qui par sa mort les auoit rendus capables de pouuoir iouïr de la vie eternelle : Et les asseura que s'ils vouloient croire en luy, il les combleroit de tous biens, & les deliureroit des maux qu'ils enduroient, des mal-heurs que leur causoient leurs vices & imperfeɑions. Dieu luy auoit donné le don des langues, auec la facilité de se faire bien entendre des Romains, & des Gaulois : auec cela il confirmoit sa doɑrine, par les signes & miracles qu'il ope-

roit au soulagement des pauures infirmes: L'vne & l'autre grace jointes à sa vie innocente, & tres-austere, eurent le pouuoir de conuertir les habitans du bourg de Châtre, & le peuple des villages circonuoisins de quatre à cinq lieuës à la ronde, esquels S. Yon faisoit ses courses, pour instruire le peuple à la Foy, & Religion Chrestienne. Le monde admiroit sa deuotion, & sa ferueur en ses prieres, oblations & sacrifices: on s'estonnoit de son abstinence, & de ce qu'il ne receuoit aucun salaire ny recompense des cures & guerisons qu'il faisoit, ny de la peine qu'il prenoit à les instruire; & souuent il refusoit le viure, & choses necessaires à la conseruation de sa vie. Pour sa nourriture il se contentoit d'herbes, de racines, & des fruits prouenans naturellement de la terre. Au surplus, il auoit vn soin extréme de se conseruer pur & net de toute ordure & impureté de la chair: En sorte que l'on peut dire de luy, qu'il n'y auoit point de iour en l'année qu'il n'offrist son corps & son ame en holocauste & sacrifice à Dieu; aussi estoit-il plutost substanté de la grace de Dieu, que d'aucune autre viande materielle dont il vsast. Tout cela le faisoit aimer & cherir de tous ceux qui le connoissoient: en sorte que lors que l'on estoit aduerty qu'il deuoit prescher en quelque endroit, il s'y faisoit vn concours & assemblée de peuple émerueillable; l'on y comptoit iusques à trente mille personnes, qu'il auoit instruits, & regenerez par le Baptesme. Lors que son dernier iour arriua, il estoit sur vne montagne proche du bourg de Châtre, instruisant le peuple, & l'exhortant à perseuer en la Foy, & croyance qu'il leur auoit enseignée. En leuant les yeux il vit venir des Satelites, enuoyez par le Prefect Iulian, pour le faire mourir. Alors sans s'estonner ny se destourner du discours encommencé, il exhorta ses Auditeurs d'auoir souuenance des bonnes instructions qu'il leur auoit données, & de perseuerer en l'obseruance des Commandemens de Dieu: Car mes chers freres (leur dit-il) voila Monseigneur & Redempteur IESVS-CHRIST qui m'appelle à luy, pour me faire participant de sa felicité eternelle: il a eu pitié de ma vieillesse, & des infirmitez de mon corps, qui ne peut plus subsister au trauail; maintenant il veut me faire passer par la purgation du Martyre, afin de m'éleuer par dessus les Cieux en son Paradis: partant, mes amis, demeurez fermes en la Foy & croyance de la Loy Euangelique que ie vous ay annoncée, & mettez toute vostre esperance

en Dieu qui vous a créez, & en son Fils Iesvs Christ, qui vous a rachetez par son precieux Sang. Ne vous estonnez point de la fureur des Princes de la Terre, ny des menaces de leurs Officiers; que l'amour du monde ne vous empesche point de conseruer en vostre cœur la Loy Chrestienne, en laquelle gist toute vostre saluation. Apres auoir dit ces paroles, il leua les yeux au Ciel, & rendit graces à Dieu de ce qu'il luy faisoit la faueur de le faire participant de la gloire qu'il a preparée à ses Esleus. A peine auoit-il mis fin à ses prieres, que trois Soldats, nommez, Androst, Iarrie, & Latin, s'adresserent à luy, & luy dirent rudement : Est-ce toy, qui par tes malefices & enchantements, seduits le peuple, & l'empesche d'immoler aux Dieux immortels, & luy persuade de mespriser les Empereurs, & transgresser leurs Ordonnances? Saint Yon leur fit responce, qu'il ne sçauoit que c'estoit de sorlege ny de malefice; au contraire qu'il faisoit profession de faire du bien à tous, & de secourir le peuple en ses necessitez, & de luy enseigner à porter honneur & reuerence au Dieu Souuerain Seigneur, & Maistre du Ciel & de la terre, & à son Fils vnique Iesvs-Christ, au nom duquel tout homme pouuoit estre sauué: Et comme il vouloit poursuiure d'exposer les articles de la Loy Chrestienne, les cruels satelites le saisirent au corps, le despoüillerent de ses habits, deschirerent sa peau à coups de foüets, sans que le venerable vieillard fust aucunement espouuenté de la terreur de leurs menaces, ny par la douleur des tourmens qu'ils luy faisoient souffrir, estant de longue main tout resolu d'endurer la mort, pour l'honneur de Dieu, & la confession de son Saint Nom : c'est pourquoy il endura patiemment toutes les iniures qu'ils luy dirent, sans s'affliger des playes dont son corps estoit tout cicatrisé. Tout ainsi que si ses membres vsez de vieillesse & de trauaux, eussent esté renouuellez en la vigueur de sa ieunesse, tant il se maintint ferme & constant à perseuerer en la publication de la diuinité de son bon Seigneur Iesvs-Christ. Cela fit perdre patience à l'vn des satelites, qui prit vne hache & en coupa le col à nostre S. Yon: à la cheute de son corps, l'air s'émeut, excita des esclairs, tonnerres, & foudres espouuentables, qui firent fuir ces Satelites Impies. Le corps du S. Martyr demeura illuminé, & s'il faut dire viuifié : Et par vne vertu surnaturelle, il se releua de terre, prit sa teste entre ses mains, & la porta iusques au lieu où il auoit esleu sa sepul-

ture; D'autres disent qu'il la porta iusques sur le Pont de Châtre. Les Chrestiens qui l'auoient assisté enseuelirent son corps en grande reuerence, & faisans cét office charitable, ils furent embaumez d'vne odeur tres-suaue: ce qui les incita à redoubler leurs deuotions, & à chanter Hymnes & Cantiques à l'honneur de Dieu, & à la memoire de S. Yon.

Ie faisois quelque difficulté d'escrire le miracle du portement de sa teste par vn corps mort, croyant que cela estoit particulier à S. Denys; si ie n'eusse trouué plusieurs Escriuains Ecclesiastiques qui ont confirmé ce miracle, qui est exactement déduit dedans les Legendaires, & aux Leçons qui se lisent aux Eglises de Corbeil, aux iours dediez à la Commemoration de la faueur que Dieu a fait à ce païs, de l'auoir illuminé de la connoissance de sa sainte Loy, par la voix de S. Yon. Le Breuiaire de Paris rapporte mieux que le Legendaire de Corbeil, que S. Yon fut martyrisé par le commandement de Iulien, Prefect du Pretoire, & non pas par Iulien Cesar. De mesme s'est abusé celuy qui a escrit le Legendaire de Nostre Dame de Corbeil, de dire que l'execution fut faite durant l'Empire de Domitian: car par la raison rapportée au commencement de ce Chapitre, il apparoist que S. Yon est venu en Gaule depuis la mort de Domitian, & y a seiourné par quelques années. Partant il est vray-semblable de dire que S. Yon fut martyrisé l'an troisiesme de l'Empire d'Adrian, au temps qu'il passa au trauers des Gaules, pour aller faire la guerre en Bretagne, à cause qu'en cette année-là *Saluius Iulianus* estoit Prefect du Pretoire dudit Empire. Et la forme & maniere dont l'on proceda à l'execution du martyre de S. Yon, monstre qu'elle fut faite extraordinairement, selon l'vsage militaire, & sans garder les formes vsitées entre les Romains. C'est vne des raisons qui m'a fait dire que le martyre de S. Yon est arriué au temps de l'expedition de l'Empereur Adrian en la grande Bretagne, n'ayant pas trouué le temps cotté precisément, auquel S. Yon est venu en ce voisinage annoncer l'Euangile, & l'arrouser de son sang innocent. Ie n'ay point encore descouuert le temps auquel ses saintes Reliques ont esté apportées à Corbeil. I'ay seulement apris par les Leçons qui se disent en l'Eglise de Nostre Dame de Corbeil, que la Chasse de S. Yon fut refaite & restablie durant le regne du Roy Louys vnziesme; & que l'Euesque de

de Paris aussi nommé Louys, fit les ceremonies de la Translation de la Chasse, à la diligence & aux frais du Chapitre & Chanoines de ladite Eglise de Nostre Dame. Sur le deuant de cette Chasse est la representation d'vne personne Ecclesiastique en habit de Chanoine, estant à genoux deuant l'Image de la Vierge. Les Anciens tiennent par tradition, que c'est le portrait de Maistre Simon Capitaut, Conseiller Clerc, en la Cour de Parlement de Paris, qui lors estoit Chanoine en ladite Eglise de Nostre Dame de Corbeil; & que ce fut luy qui fit les frais de ladite Translation.

DE SAINT EXUPERE, DIT S. SPIRE, premier Euesque de Bayeux.

CHAPITRE V.

SI tost que Saint Clement eust esté appellé au gouuernement de l'Eglise Romaine, en suiuant l'exemple de S. Pierre; il tria & choisit les plus sages & aduisez entre les Chrestiens, & les enuoya prouigner la vigne Ecclesiastique par tous les climats de la Terre, specialement en la contrée d'Occident, où il mit vn bon nombre de Predicateurs, entre lesquels S. Spire y fut enrollé. Il estoit pour lors en la fleur de sa jeunesse, grand, adroit, & de belle representation: sa prestance rendoit tesmoignage des vertus internes, dont son ame estoit illustrée: son maintien donnoit à connoistre qu'il estoit extrait de noble lignée; aussi auoit-il esté soigneusement instruit en sa ieunesse, és Arts liberaux, & en l'exercice des Vertus Morales: Et par vn bon-heur extraordinaire à son siecle, il estoit fils de pere & mere Chrestiens, qui auec le laict luy auoient fait succer & gouster la Pieté, Charité, & humilité Chrestienne: Ce qui fut cause qu'il commença de bonne heure à marcher par les voyes rudes & penibles de la Vertu; reprimant ses passions, domptant ses affections, & mesprisant la gloire du monde: il dédia ses actions & pensées à l'honneur & au Seruice de Dieu, se resoudant d'employer sa vie

à la publication de l'Euangile. Et pour satisfaire à son vœu, il se fit enroller en la troupe de ces valeureux Soldats, qui entreprirent la conqueste Spirituelle des Gaulois : Cette sainte troupe arriuée en la Prouence, se dispersa en diuerses Prouinces des Gaules; & S. Spire poussé de l'ardeur de sa jeunesse s'aduança iusques aux extremitez de la Neustrie, (que nous appellons Normandie) où par la pureté de sa vie, la splendeur de ses vertus, la grace des cures & des guerisons des malades, & infirmes : en vn mot par la charité qu'il exerçoit enuers les pauures, il s'acquit l'amitié du peuple Neustrien. Et par ses paroles, animées du S. Esprit, il conuertit à la Foy Chrestienne, presque tous ceux de cette contrée, esmerueillez de voir reluire tant de perfections en vn homme mortel. La grace que Dieu luy faisoit est admirable, de sçauoir par sa douceur & humanité appaiser la rage des Payens Infidelles : & par sa seuerité contraindre les vicieux à quitter leurs plaisirs, pour s'adonner à la mortification. Par viues raisons il persuadoit aux impies de quitter leurs Idoles, & venerer la Croix : par l'exemple de sa charité il les induisoit d'abandonner leurs biens, & vendre leurs heritages, pour en distribuer l'argent aux pauures & indigens, à cause que l'on voyoit clairement qu'en aucune de ses actions il ne recherchoit, ny profit, ny interest, sinon d'honorer Dieu, & de donner à connoistre combien il estoit bon & misericordeux, & ne cessoit d'en publier la grandeur & la Majesté entre les Gentils. Sa voix sortant d'vne poictrine si cordiale ne s'euanoüissoit point en l'air, mais penetroit auec efficace iusques au fonds des ames de tous ceux qui prestoient l'oreille à ses bonnes instructions. Entre les autres Rigobert, & Zenon, des plus signalez en Noblesse & science, entre les gens de cette Prouince, en peu de temps furent si bien instruits, qu'ils luy seruirent de Coadiuteurs à la publication du Christianisme ; & le peuple suiuant la piste de ces deux grands Personnages, deferoit beaucoup d'honneur & de respect à leur Apostre S. Spire, qui leur enseignoit que la perfection Chrestienne estoit fondée en humilité & patience. Cependant il ne cessoit de redoubler ses mortificatiõs, afin de se maintenir en la pureté d'vne vie innocente : par icelle il fouloit aux pieds la gloire du monde, pour mieux exalter la grandeur de Dieu, son Seigneur & Redempteur; à cette fin il employoit les iournées entieres à instruire le peuple és mysteres de la Religion Chrestien-

ne, & Dieu multiplioit en luy ses graces & benedictions: En fin l'âge & le temps le conduirent à la vieillesse, & son corps au tombeau; son ame libre se presenta pure & nette deuant son Iuge. Sa fin fut auancée par vne fiévre lente & continuë: durant sa maladie il fut fort visité des Chrestiens, qui s'efforçoient de le secourir en son infirmité: luy de son costé ne laissoit écouler aucune minute de temps, sans l'employer à l'instruction & confirmation de ses disciples, specialement de Zenon, & Rigobert, qui deuoient luy succeder au Sacro-saint mystere de la publication de la Foy Chrestienne, & de l'administration des Sacremens de l'Eglise Catholique. Encore que les eslancemens de la mort ne l'eussent aucunement troublé, il ne laissa pas de monstrer qu'il auoit pitié & compassion des miseres & trauaux que les hommes souffrent en ce monde: c'est pourquoy il ne cessoit de les recommander à la misericorde de Dieu, & tout transporté d'vne charité Celeste, il fit sa Priere en la forme & maniere qui ensuit.

Dieu de Lumiere & de Verité, Source de tous biens, Recteur de l'Vniuers, auquel i'ay mis toute ma confiance; Vous sçauez comme i'ay fidellement employé ma vie à vostre Seruice, & à la Publication de vostre Euangile; que i'ay portée & annoncée iusques aux dernieres fins de la Terre habitable, par cette voix dediée & consommée à celebrer vos merueilles. Iė vous supplie de m'accorder cette grace, que tous ceux qui auront recours à vostre Misericorde, & vous supplieront au nom de moy, vostre bien humble Seruiteur, soient gueris & deliurez de leurs maladies, & infirmitez; afin que plusieurs ayent sujet de remercier vostre bonté immense, des graces & faueurs qu'ils auront reçeu de vostre main benigne & misericordieuse: Et que toutes vos Creatures vous benissent, adorent, & celebrent la gloire de vous, mon Dieu, tout Bon, & Tout puissant en l'Eternité.

Sa Priere finie, les assistans aperçeurent que l'ame de leur Pere spirituel, quittoit son habitation Terrestre pour aller dans le Ciel receuoir les Palmes & Lauriers preparez à ceux qui ont employé leurs vies au seruice de Dieu. Son corps qui auoit esté le Temple du S. Esprit, fût honorablement enseuely, & mis en son tombeau, sur vn costau proche la ville de Bayeux, dans vne Chapelle que S. Regnobert y fit bastir, & puis la dedia à Dieu sous le nom de son bon Maistre S. Spire: Son corps a

reposé en ce lieu l'espace d'vne centaine d'années ; & iusques à ce que les Normans courans, & rauageans cette Prouince, quelques fideles Chrestiens de l'Eglise de Bayeux enleuerent les venerables Reliques de S. Spire & de S. Loup, & les apporterent en nos quartiers, dans l'ancien Chasteau de Paluau, siz sur le concours des deux petites riuieres d'Estampes & d'Essonne. En ce lieu de Paluau ce double Tresor fut mis en reserue, & y a esté gardé iusques aux guerres Ciuiles, qui s'esmeurent entre les Successeurs de Charlemagne, Hugues le Grand, & les siens. Le Comte Hemon grand & puissant en armes, fut assieger le Chasteau de Paluau, le prit & ruina ; laissant à ses Soldats les biens meubles en proye : il se reserua pour sa part du butin les Saintes Reliques de S. Spire & de S. Loup, plus à priser que l'or & l'argent. Hemon fut porté de deuotion, & non d'auarice, à faire enleuer ces corps Saints : il les fit porter à Corbeil, où il fit bastir vne Eglise proche son Chasteau ; & pour la fondation d'icelle il donna le territoire de Paluau & de Belancourt, pour entretenir l'Eglise, & douze Prestres, qu'il y mit en l'honneur des douze Apostres.

Par cette Legende les années ne sont point cottées ; c'est pourquoy il est besoin d'en rechercher l'esclaircissement ailleurs. Cenalis suiuant l'opinion commune, a escrit que S. Spire est venu en Gaule auec S. Denis, l'an de nostre Salut quatre-vingts treize, souz l'Empire de Domitian. Mais Baronius le refere au temps de Trajan, enuiron l'an six vingts de nostre Salut : ce sont les deux opinions qui ont cours sur ce sujet. Quant à l'année du transport de ses Reliques, Iean de S. Victor en son Memorial d'Histoire, dit que l'année huict cens soixante-trois, Charles le Chauue regnant en France, les venerables Reliques de S. Spire furent apportées en la Chastellenie de Corbeil, ce qui se doit entendre du Chasteau de Paluau. Et de l'Histoire d'Odde des Fossez, nous inferons qu'elles ont esté translatées à Corbeil, enuiron l'an neuf cens cinquante, auant que Hugues Capet fust paruenu à la Couronne de France, & lors qu'il se qualifioit Duc & Prince des François. Et ces trois diuerses stations ; sçauoir, Bayeux, Paluau, & Corbeil, sont assez clairement designées dans le grand Legendaire de S. Spire. Les habitans de Balancourt, en faueur de la pose que les Saintes Reliques ont fait à

Paluau, ſiz dans le territoire de leur Paroiſſe ont ce droit, qu'au iour de la ſolemnité de la Tranſlation de S. Spire, qui ſe celebre le Dimanche des Rogations, ils leuent la Chaſſe du milieu de la nef de l'Egliſe, & la portent iuſques ſouz le Portail du Cloiſtre, où elle eſt receuë des Confreres, qui la portent à la place du Tremblay, où il ſe dit vn Sermon auec des Prieres ſolemnelles. Cenalis dit que le Chef de S. Spire eſt demeuré à Bayeux: Toute-fois en l'année mil ſix cens dix-neuf, quand Meſſire Paul Hurault, Archeueſque d'Aix, renouuella la Chaſſe de Saint Spire, tous les os de la teſte ſe trouuerent en icelle, & furent lors expoſez à la veuë & veneration du peuple.

D'autant que la tradition eſt que S. Spire eſt venu en Gaule auec S. Denis, il ſembleroit conuenable de diſcerner en cét endroit, ſi c'eſt l'Areopagite ou non. Mais ſans m'arreſter à cette queſtion tant agitée à preſent; ie diray ſimplement qu'il doit ſuffire à tous bons François d'aquieſcer à la tradition de ſes Anceſtres, reconnûs & confeſſez par les Grecs, & confirmez par l'authorité de l'Egliſe Romaine: Que noſtre Patron & Apoſtre de l'Egliſe Pariſienne S. Denis, eſt l'Areopagite, grand Predicateur des Verbes Diuins.

Encores que l'honneur des hommes de noſtre Siecle ne ſoit pas pour s'arreſter beaucoup au recit des Miracles: Ie ne laiſſeray pas de rapporter ceux dont ie ſuis teſmoin oculaire, laiſſant à ceux qui en voudront voir dauantage, de les aller lire dans les Narrations que Maiſtre Baptiſte le Maçon, & Iean Boquet en ont fait imprimer.

Anne Allet natiſue d'Orleans, âgée de dix-huict ans, apres auoir eſté ſept années percluſe, & priuée de l'vſage de ſes membres, fut apportée à Corbeil l'année 1600. de noſtre Salut, & le iour de la Tranſlation de S. Spire aſſiſta à Matines, & à la Meſſe, & y fit ſes prieres & deuotions, ſous la Chaſſe de S. Spire, où en vn inſtant elle recouura ſa ſanté, & ſe trouua en ſi bonne diſpoſition de tous ſes membres, qu'elle fut à pied à la Proceſſion, rendant graces à Dieu de la ſanté qu'elle auoit receuë par l'interceſſion de S. Spire. Et apres qu'elle eut paſſé en deuotion les iours de la Feſte & de ſon Octaue, elle s'en retourna à pied en la ville d'Orleans, où elle fut ſe preſenter à Maiſtre Charles de la Saulſoye, Docteur en Theologie, & Grand Vicaire de l'Eueſ-

que d'Orleans, & luy fit recit de la guerison qu'elle auoit reçeuë, par la grace de Dieu, & de S. Spire. Le sieur de la Saulsoye luy remonstra que puis qu'elle auoit reçeu vne si signalée faueur de Dieu, elle deuoit employer sa vie à le seruir, & à instruire la ieunesse, à quoy faire elle luy sembloit assez propre. Elle luy ayant fait responce qu'elle ne sçauoit lire ny escrire, ny coudre, ny en drap, ny en linge, il luy repliqua que ceux qui estoient illuminez de la grace de Dieu, n'auoient point de besoin d'aprentissage pour faire les fonctions ausquelles il les appelloit, & à l'instant il luy presenta son Breuiaire, & luy commanda de lire dedans; cette fille obeïssante prit le Liure, & leut en iceluy aussi facilement que si toute sa vie elle n'eust fait autre chose. Cette preuue enhardit le sieur de la Saulsoye de luy enjoindre de prendre vne plume & du papier qui estoit sur sa table, & d'y escrire; ce qu'elle fit, en grande simplicité, & se trouua qu'elle escriuoit d'vn caractere fort propre à l'vsage des filles. Suiuant donc son Conseil elle s'est depuis employée à instruire les ieunes filles d'Orleans : ce que ledit sieur de la Saulsoye m'a asseuré estre vray en la maniere que Anne Allet me l'auoit recité.

En l'année mil six cens vnze, Daufine Bouricant, âgée de treize ans, fut amenée à Corbeil par Iean Bouricant, Imprimeur à Paris, & Louyse Berthin ses pere & mere, à la Feste de S. Spire, en esperance que leur fille obtiendroit guerison d'vne paralisie, dont elle estoit detenuë long-temps auparauant, & ne furent point trompez de leur esperance : car apres qu'ils eurent tous assisté aux Matines, & à la Messe le iour solemnel, ils reçeurent leur fille de dessous la Chasse, où elle auoit passé la nuict en prieres : laquelle assista à la Procession portant vn Cierge blanc en main, pour rendre graces à Dieu de la santé qu'il luy auoit restituée.

En l'année mil six cens treize, Messire René de Thou, sieur de Bonœil, & Dame Marie de la Faye sa femme, voyans que leur fille, Louyse de Thou, estoit demeurée impotante depuis sa natiuité, & d'vn corps si debile, qu'il n'y auoit point d'apparence que iamais elle peust se soustenir sur ses pieds, l'enuoyerent à Corbeil celebrer la Feste de S. Spire, où selon la ceremonie du lieu, elle passa la nuict en l'Eglise, souz la Chasse de Saint Spire, en Prieres & Oraisons, d'où elle se releua le matin saine de tous ses membres, gueris miraculeusement. Le

sieur de Bonœil publie volontiers cette faueur, qu'il a reçeuë de Dieu ; & ie luy ay oüy reciter deuant la Reine de France, passant par Corbeil, en l'année mil six cens vingt-deux. Il en deliura au Chapitre de S. Spire vn acte d'attestation pardeuant Notaires, le vingtiesme iour d'Aoust, en ladite année mil six cens vingt-deux.

Messire Mederic de Vic Garde des Seaux de France, sieur des Bergeries, de S. Port, & de Saint Assyse, prés de Corbeil, auoit vne fille Religieuse en l'Abbaïe d'Yerre, nommée Eleonor, qui à l'âge de seize ans deuint Paralytique, & entreprise de la moitié des membres de son corps. Son Abbesse, & les Religieuses en auoient grande compassion, & en auoient fait maintes Prieres, Ieusnes, & Mortifications, pour impetrer sa santé : Enfin ils s'aduiserent d'enuoyer leur Chapelain faire leur Offrande à Corbeil, & celebrer la Messe en l'Eglise de S. Spire, le cinquiesme May mil six cens dix-neuf. Pendant ce voyage les Religieuses redoublerent leurs Prieres, & firent apporter leur Sœur Eleonor au Chœur de l'Eglise, où ils chantoient Matines : Ce faisant Sœur Eleonor se trouua saisie de grandes douleurs en ses parties malades ; & tous les os de ses membres commencerent à se froisser de telle violence, que le bruit en fut oüy de toutes celles qui assistoient au Chœur. Cela dura autant de temps qu'vn Prestre employe à dire la Messe, & puis ses os se remirent d'eux-mesmes en leurs lieux naturels ; & lors Sœur Eleonor se trouua entierement seine & guerie de cette Paralysie. Vn iour que ie fus saluër Madame l'Abbesse d'Yerre, pour la remercier de ce qu'elle m'auoit aidé du Chartier de sa Maison, dont ie me suis seruy à quelques endroits de ces Memoires ; elle voulut que Sœur Eleonor me racontast elle mesme ce qui luy estoit arriué tant en sa maladie, qu'en sa guerison miraculeuse.

Durant les dix-sept années que i'ay residé à Corbeil, il s'est fait plusieurs autres miracles que ie laisse à Messieurs les Chanoines de S. Spire à escrire & publier.

LA VIE DE SAINT LOVP, *Euesque de Bayeux.*

CHAPITRE VI.



ENTRE les Gaulois, que S. Spire conuertit à la Foy Chrestienne, S. Rigobert & S. Zenon ont esté les plus celebres à la Posterité. La Legende de S. Spire porte que S. Rigobert fut esmeu à embrasser la Loy Euangelique, pour auoir veû qu'en vertu de la prononciation du nom de IESVS-CHRIST, vn aueugle auoit recouuert la veuë. Quant à Zenon qui estoit sçauant, & bien exercé en la Philosophie des Druides, il voulut entrer en dispute auec S. Spire, & ce en la place publique, esperant le confondre par son eloquence. Il commença donc à luy reprocher que sa Loy estoit contraire & repugnante à la raison, & en discourut auec l'applaudissement de la populace. Quand il eust cessé de parler, S. Spire sans s'amuser à respondre à ces vains discours, se mit à publier & magnifier la grandeur, puissance, & Majesté d'vn seul Dieu, vnique en son essence, & trine en personne : Puis leur declara que par la vertu de cette supreme Deïté, l'homme pouuoit estre fait participant de la beatitude eternelle, de laquelle il estoit venu enseigner le chemin à tous ceux qui le voudroient escouter & croire à ses paroles ; & pour preuue de son dire, il deliura sept hommes miserables des esprits malins qui le possedoient, par la vertu de IESVS-CHRIST, qu'il leur annonçoit. Zenon estonné de cette merueille embrassa la Religion Chrestienne, & se rendit humble Escolier de S. Spire, & se fit si bien instruire en la Foy & mystere de la Religion Chrestienne, qu'il se monstra depuis si feruent en l'obseruation des Commandemens de Dieu, que S. Spire luy confera, & à Rigobert aussi, l'Ordre de Diacre. Et tous deux ne cesserent tant que S. Spire vescut, de le seruir, honorer, & respecter, & eurent vn grand soin de le preseruer des entreprises faites contre sa personne,

par

par les Sacrificateurs Payens, & apres son decés ils l'enseuelirent auec la plus grande reuerence qui leur fut possible, & depuis ils continuerent d'honorer sa memoire; employerent toute leur estude à bien obseruer & accomplir ses preceptes és exercices de Charité, Humilité, & Patience. Au surplus ils se porterent tant de respect l'vn à l'autre, que durant la vie de Zenon S. Rigobert ne voulut vser de la puissance Episcopale qui luy estoit deferée par tous les Fidelles, à cause de sa noblesse, & des vertus & merueilles que Dieu operoit par ses mains: Mais il respectoit tant l'âge ancien de Zenon & ses merites, qu'il luy deferoit tout l'honneur de la Prelature, & le coniuroit souuent d'accepter l'Office Episcopal, pour l'amour qu'il portoit à Dieu, & au salut des hommes de sa Patrie: En la contestation qui estoit entre ces deux Saints Personnages, à qui se defereroit plus d'honneur, il s'escoula cinq années; sans que pour cela ils cessassent de trauailler, ny qu'ils laissassent passer aucune occasion de profiter au public, & d'instruire le peuple en la Loy & Religion Chrestienne. Quand Zenon fut decedé, il ne resta plus d'excuse à S. Rigobert pour refuser de prendre la charge entiere de l'Eglise de Bayeux, il s'en acquita fort dignement, au contentement de tous les Fideles; en sorte que la memoire de son nom en est demeurée venerable à la posterité. Auant son decés il vsa d'vne grande preuoyance & diligence à chercher vne personne qui luy peust succeder à la Predication de l'Euangile; & par inspiration diuine il ietta la veuë sur vn ieune homme, nommé Lupon, autrement Loup, & l'ayant reconneu d'vn esprit vif & capable de doctrine, il le retira en sa maison, & prit peine de l'instruire, tant par paroles, que par bons exemples; il luy fraya le chemin de la vertu par la temperance, frugalité, & par l'exercice des mortifications moderées. Tout ainsi qu'il y a plaisir de cultiuer vne terre fertille, c'estoit vn contentement à Rigobert de voir le progrés & aduancement de son Disciple: Car ce ieune Lupon estoit d'vn naturel si docile, que sans donner aucune peine à son Maistre, il comprenoit facilement tout ce qu'il luy enseignoit. Ce fut vn grand aduancement à Lupon de s'estre entierement liuré à la discretion de son Maistre, & de n'auoir point, d'autre volonté que d'accomplir ses Commandemens. Dauantage, il s'efforçoit autant que son âge pouuoit porter, d'imiter l'austerité de la vie,

de la charité & deuotion de S. Rigobert: Il aymoit Dieu auec reuerence, & le craignoit par amour; il estoit ennemy du babil & plaisanterie, ne prenoit aucune recreation sinon à seruir Dieu & son bon Euesque. Encores que Lupon eust fait vn grand progrés en la Philosophie Chrestienne; toutesfois S. Rigobert considerant combien l'esprit de l'homme est instable & changeant, specialement en la ieunesse, il differa l'espace de deux années à baptiser son Disciple, afin que tant plus profondément il auroit estably les fondemens de la connoissance & de l'amour de Dieu en l'esprit de ce ieune homme, il en demeureroit d'autant plus ferme & asseuré au combat, où il le vouloit engager, contre les attraits de la sensualité, des delices, & des honneurs du monde, à ce que la terreur & l'espouuentement des tourmens & de la mort, ne trouuassent aucune prise en son esprit. Quand Rigobert reconneut que son Disciple estoit assez fort pour entrer en lice, & de se presenter au combat contre la subtilité des Philosophes, & contre l'arrogance des Tyrans, & apres vne deuë preparation, il luy confera le Sacrement de Baptesme, & quelques années apres il le fortifia du Cresme sacré, afin que plus seurement il peust parfaire sa course au trauers des perils du monde. Ainsi bien confirmé il luy donna sa benediction, auec permission de se retirer en sa maison paternelle. Lupon changeant de demeure ne changea point de volonté ny de resolution, d'employer sa vie au seruice de Dieu. Et considerant qu'il estoit obligé d'offrir les premiers fruits de sa science à son pere & à sa mere, il commença ses exercices par l'instruction qu'il leur donna de la connoissance de Dieu, & de la redemption du genre humain, par la Mort & Passion de nostre Sauueur IESVS-CHRIST. Puis il tourna sa parole à ses voisins, parens, & amis, & leur fit gouster des fruits de l'Euangile. Tous ces exercices spirituels ne l'empeschoient point de trauailler courageusement au labeur & culture des heritages paternels, il s'y gouuernoit neantmoins de telle sorte que son trauail corporel ne le destournoit point de ses exercices de Meditation & d'Oraison, qu'il auoit apris de S. Rigobert. On le voyoit souuent tenant la besche ou le rateau, alleger son trauail par le chant des Hymnes & Psalmes, qu'il faisoit resoner à la gloire de Dieu. Le temps que les autres passent à ioüer, manger, ou reposer, il l'employoit à instruire les igno-

rans, consoler les affligez, redresser les déuoyez, penser les malades, secourir les necessiteux: Ses voisins considerans sa charité enuers son pere & sa mere, l'innocence de sa vie, & la pureté de ses mains, l'aymoient infiniment, & se laissoient porter aisément à croire que sa doctrine estoit sainte & veritable. Quand il arriuoit quelque Feste solemnelle Lupon se retiroit aupres de son Euesque, pour luy aider à la celebrer plus honorablement, & pour participer aux Saints Sacrements. S. Rigobert le voyant en si bon train, pour luy donner plus de courage & de vertu au trauail de la semence de la parole de Dieu, & à la Predication; luy confera l'Ordre de Sous-diacre, & luy enjoignit de baptiser ceux qu'il auoit instruits, & luy abregea le nom de Lupon en celuy de Loup: Luy animé de la parole de son Maistre, & illuminé de la grace du S. Esprit, commença de guerroyer puissamment les Infidelles, & les terrassoit par les miracles qu'il operoit au soulagement du peuple qu'il attiroit à la connoissance de Dieu par ses biens-faits. Sur ces entrefaites le pere & la mere de S. Loup passerent à vne meilleure vie. Apres qu'il leur eut rendu les deuoirs d'humanité, il redoubla ses exercices de pieté, & s'adonna entierement au seruice de Dieu, en se deschargeant de toutes les autres affaires du monde. Il commença par l'alienation de son Patrimoine, qu'il vendit, & en distribua l'argent aux pauures, publiant d'effet & de paroles, que l'or & l'argent ne sont pas à ceux qui les tiennent enfermez sous la clef; mais que Dieu les a donnez aux hommes pour en vser charitablement aux necessitez de la vie humaine. La renommée de sa liberalité a esté si celebre que les Anciens l'ont surnommé *Eleimon.* Quand Saint Rigobert sentit que la nature luy defailloit, il enuoya querir Saint Loup, & le promeut à l'Ordre de Diacre, en esperance qu'il luy succederoit à son Euesché; mais sa discretion & humilité fut si grande qu'il procura que S. Rufinian fust esleu Euesque de Bayeux: il peût bien differer, mais non pas s'exempter de la charge de Pasteur: car S. Rufinian, à cause de sa vieillesse, ne peût long-temps porter le faix des fonctions Episcopales. Donc apres son decés S. Loup fut esleu Euesque, du consentement de tous les Diocesains: & quelque difficulté que S. Loup y apportast, il luy conuint de subir ce ioug. Le Legendaire de S. Spire dit que ce fut S. Syl-

ueſtre Archeueſque de Roüen, qui le ſacra & inſtalla en ſon Siege. Ce qui n'eſt vray-ſemblable : car Saint Syluestre n'a Siegé à Roüen qu'en l'année quatre cens trente : Il y a apparence que l'Eſcriuain a mis Syluestre pour Seuert, qui a eſté le troiſieſme Archeueſque de Roüen ; encores que pour les conioindre enſemble il faudroit ſuiure l'opinion de S. Gregoire de Tours, pour la venuë de Saint Denis en France, quelque long eſpace de temps que long veüille dire que S. Spire, & Saint Rigobert ayent Siegé à Bayeux.

De plus, ladite Legende remarque que S. Loup reçeut en vn meſme iour l'Ordre de Preſtriſe, & fut ſacré Eueſque, & qu'il a Siegé à Bayeux l'eſpace de trente ans, durant leſquels il a employé tout ſon labeur, & ſon induſtrie à donner à ſes Compatriotes la connoiſſance des veritez Diuines, & à inſtruire ſes oüailles à la pieté. Et en ſon particulier il s'efforçoit de monter de degré en degré par l'eſchelle des vertus Chreſtiennes, afin de pouuoir eſtre eſleué ſur les voûtes Celeſtes, & paruenir à la gloire preparée aux bons Seruiteurs & amis de Dieu. Il eſt auſſi eſcrit que de ſon temps il y auoit vn Loup affreux, qui repairoit en la foreſt voiſine du bois d'Auranches, que le Latin appelle *Arboreã*. Cette male-beſte enragée eſtoit accouſtumée de venir courir iuſques aux portes de Bayeux, ſans que les habitans euſſent la hardieſſe d'empeſcher le carnage qu'elle faiſoit. Elle auoit deſia eſgorgé iuſques à dix-huit perſonnes, lors que l'Eueſque charitable, compatiſſant à l'affliction du peuple, appaiſa l'ire de Dieu, & contraignit cette cruelle beſte d'aller ſe precipiter dedans le fleuue prochain, où elle ſe noya. Vn iour que Saint Loup alloit celebrer le diuin Seruice, il rencontra deux pauures aueugles, auſquels il rendit la veuë par l'impoſition de ſes mains.

Tant que S. Loup a veſcu, quelque incommodité du corps ny de vieilleſſe qu'il euſt, il ne s'eſt iamais laiſſé aller à la pareſſe, & a perſeueré ſans relaſche à faire ſes exercices iournaliers de Prieres, Meditations, Catechiſmes, & Predications, ſans ſe deſcourager des mauuaiſes rencontres qui ſe preſentoient pour l'empeſcher d'effectuer ſes ſaintes reſolutions. Eſtant aduerty de l'heure de ſon treſpas, il attendit en patience ſon heure comme vn fidelle ſeruiteur qui attend la venuë de ſon Maiſtre.

Par son Testament il pria que l'on le fist inhumer au lieu où il auoit suppedité la male-beste, dont nous auons parlé ; ce qui fut accomply, & fut enseuely auec vn sien Prestre, nommé Ansioc, & furent tous deux mis en vn mesme sepulchre, à cause qu'ils estoient decedez en vn mesme iour & heure. Soixante & dix ans aprés sa mort, par reuelation diuine, son corps fut transporté dedans la ville de Bayeux, en vne Eglise nouuellement edifiée ; depuis ils en ont esté enleuez pour la crainte des Normans, & les deuotes Reliques de S. Loup furent apportées en ces quartiers, & deposez auec celles de Saint Spire au Chasteau de Paluau, en la Paroisse de Balancourt, enclose dans le territoire de la Chastellenie de Corbeil, ainsi que nous auons amplement déduit en la vie de S. Spire, où il est dit comme le bon Comte Hemon les fit apporter en son Chasteau de Corbeil, aux portes duquel il fit bastir vne Eglise, où elles furent deposées en tout honneur & reuerence à la gloire de Dieu. Et dans le Cloistre de S. Spire l'on y a basty vne belle Chappelle, au nom de S. Loup, & dedans icelle on a posé les Fons Baptismaux que l'on y void à present.

LA VIE DE SAINT QVIRIN, Martyr.

CHAPITRE VII.

EN l'Eglise du petit Saint Iean, dit de l'Hermitage, size en la ville de Corbeil, il y a vne Châsse pleine des ossemens de Saint Quirin: sa vie se trouue escrite dans le grand Legendaire de Saint Spire, en vn Chapitre intitulé, *Passio Sanctorum Nicasij Episcopi, Quirini Presbyteri, & Scuuiculi Diaconi.* Où il est dit que Saint Nicaise enflammé de l'amour diuin, accompagna Saint Denis Areopagite ; & vint auec luy en Gaule, pour luy ayder à annoncer l'Euangile : Et que tout ainsi que Saint Denis estoit associé auec les Saints Eutere & Rustic, de mesme, Saint Nicaise prit Saint Quirin,

& Seuuicule pour ses assesseurs, & qu'au departement qu'ils firent entr'eux, des Prouinces de la Gaule, la haute Neustrie escheut à Saint Nicaise, & à ses associez Quirin, & Scuuicule: Eux pour paruenir aux lieux de leur departement, firent compagnie à Saint Denis iusques en la Cité de Paris, où ils firent quelque seiour pour s'instruire de la langue du païs, des humeurs & inclinations du peuple qu'ils deuoient instruire. Puis ils se mirent en chemin pour aller à Roüen en bonne volonté de secourir cette noble ville, & deliurer cette populeuse Prouince de Neustrie, de la seruitude du Diable ; y annoncer les recompenses Celestes qui sont preparées à ceux qui reçoiuent & obseruent la Loy de IESVS-CHRIST, & prirent leur chemin par Pontoise, & de là entrerent dans le Vexin le Normant, où ils commencerent à faire retentir les loüanges de Dieu, Createur du Ciel & de la terre.; Et se transportant és lieux où l'on leur disoit qu'il se faisoit quelque assemblée de peuple, afin de distribuer le fruit de leurs Predications à plus de personnes ; ils furent en vn lieu dit de Vaux, où ils trouuerent vne multitude de peuple assemblez pour donner la chasse, & faire mourir vn horrible Dragon qui gastoit le païs, & deuoroit les hommes. S. Nicaise considera que s'il deliuroit le païs de cette mauuaise beste, il gagneroit l'amitié & bien-veillance des habitans. Pour les y disposer il leur fit vne remonstrance de la puissance du Dieu qu'il venoit leur annoncer ; & pour leur monstrer que ses paroles estoient veritables, il commanda à Saint Quirin d'aller querir ce Dragon & de le luy amener, ce qui fut aussi tost executé ; car Saint Quirin par vertu de la Sainte obedience, fut trouuer le Dragon à son repaire, où la beste baissa le col, & se soumit à son Estole, & s'en laissa lier & mener, pour estre presenté à Saint Nicaise, qui sans toucher à la beste, par la seule prononciation du nom de IESVS, la fit creuer, & perdre la vie, auec l'estonnement du peuple present, lequel s'espouuantoit de la grandeur & fierté du Dragon, & le regardoit auec crainte, encore qu'il fust mort & estendu sur la terre ; ils admirerent tous la vertu de ce nom, & se laisserent facilement persuader que les paroles de leurs nouueaux Euangelistes estoient veritables, & s'affectionnerent fort enuers leurs Saints Docteurs, apres qu'ils eurent reconnu la pureté & innocence

de leurs vies & mœurs. Les Gaulois prenoient plaisir à l'enuy l'vn de l'autre à se faire instruire, & à apprendre les articles de la Foy Chrestienne. De cette premiere rencontre ils baptiserent cent dix-huict personnes. Saint Nicaise & ses compagnons ayans reconneu l'humeur facile & docile des Gaulois, & veû que d'eux-mesmes ils venoient se presenter au lauement de Regeneration, auec vne curiosité nompareille de ce peuple, à rechercher les moyens d'acquerir la gloire eternelle, ils ne trouuerent pas raisonnable de quitter si tost des hommes si bien affectionnez à leur salut. En ce temps-là Ficinin Sisinie gouuernoit les Gaules pour l'Empereur Domitian, auec commission d'exterminer tous les Chrestiens. Si tost qu'il fut aduerty de ce qui se passoit à Paris & és enuirons; il fit premierement mourir Saint Denis & ses Compagnons, & par la recherche qu'il fit de leurs adherens, il descouurit que plusieurs estoient allez en Neustrie: Il enuoya de ses Satelites apres eux. Ces gens eurent fort facilement nouuelle de Saint Nicaise, & de ses associez, par la renommée qui couroit des miracles qu'ils faisoient. Ils se transporterent à la Roche-Guyon, où on leur dit que les Saints auoient chassé vn esprit Infernal qui tourmentoit tous les habitans; puis suiuans leur piste ils les attraperent à Cany, proche de la riuiere d'Epte, qui est à present vn Prieuré dependant de l'Abbaïe de Saint Oüin de Roüen; & sans autre forme ny figure de procés, ils couperent les testes des Saints Nicaise, Quirin, & Scuuicule: Ce lieu en a retenu le nom du Guay Saint Nicaise. Ces Satelites ietterent les corps des Saints Martyrs à la voirie, pour les faire deuorer aux bestes carnacieres: mais la venerable Dame Piance fit de nuict leuer leurs corps, & les inhumer dans vne Isle de la riuiere d'Epte, où elle fit bastir vne Chapelle qu'elle dedia, auec l'Isle, au seruice de Dieu & de ses Saints Seruiteurs. Par la reuolution des temps les venerables Reliques ont esté transportées en diuers lieux. Meulan sur Seine les reclament pour Patrons: Les Eglises de Saint Nicaise, & Saint Viuien de Roüen, se ventent d'en posseder vne partie. C'est de ces lieux que les Reliques de Saint Quirin ont esté leuées, & apportées à Corbeil, par l'Archeuesque Maugis, ainsi que nous dirons en la vie du Comte Guillaume.

Le sixiesme iour de Septembre l'an mil six cens dix-huict,

Maistre André Courtin Chanoine de l'Eglise de Paris, delegué par Monsieur le Cardinal de Retz, transferant ces Reliques d'vne vieille Châsse en vne neufue, il s'y trouua vn escriteau en vieille Lettre Gotique, escrite sur du parchemin, ces paroles, *Hic requiescit corpus S. Quirini Archipresbyteri, & Martyris Discipuli S. Nicasij Archiepiscopi Rothomagensis, & S. Pienciæ quæ eos sepeliuit.* De Natalibus en son vnziesme Liure, dit que la Feste de S. Quirin doit estre celebrée le vnziesme iour d'Octobre. Baronius fait mention de Saint Quirin, l'an de nostre Salut quatre-vingts huict, l'an sixiesme du Pape Clement, & le quinziesme de l'Empire de Domitian; & par ainsi conclud qu'il est venu en France deuant S. Denis: c'est vne controuerse où il n'y a point de fin, & qui n'est pas de grande importance, & n'est fondé de part & d'autre que sur des coniectures assez foibles. Ie me suis estudié d'éuiter toutes les contradictions en la vie des Saints cy-dessus escrits; seulement ie remarqueray que ceux qui ont imprimé les Liures de Baronius ont changé le nom de la bonne Dame Piance en Patientia.

LA VIE DE SAINT GVENAVLT, Abbé de Landeuenet.

CHAPITRE VIII.



LE venerable Guingaloy, Abbé de Landeuenet, faisant la visite des Maisons sujetes à son Abbaïe, passa par l'Hostel de Romalius, Comte de Bretagne; il rencontra le petit Guenault, fils du Comte, & de Letitia sa femme: Et comme les vieillards caressent ordinairement les enfans, il demanda à ce ieune fils s'il vouloit bien venir auec luy en son Monastere; l'enfant luy ayant respondu gayement qu'il le desiroit; s'offrit de si bonne volonté à suiure l'Abbé, que du consentement du Comte son pere, & de sa mere, l'Abbé emmena S. Guenault auec luy, & eut soin de le faire bien instruire aux Lettres humaines

humaines & diuines, ausquels il s'adonna de grande affection. Quand il fut paruenu en pleine puberté, Guingaloy le prit en particulier, & luy remonstra qu'il y auoit assez de temps qu'il estoit dans le Monastere pour en sçauoir les reigles & constitutions; qu'il voyoit la simplicité de leurs vestemens, leurs jeusnes, leurs veilles ordinaires: en outre l'assistance continuelle qu'ils faisoient iour & nuit à l'Eglise; les frequentes meditations, oraisons, & lectures; l'obseruanse du silence, auec la rigueur de l'obeïssance; partant qu'il deuoit aduiser, & se resoudre s'il vouloit suiure les conseils Euangeliques; quitter les honneurs du siecle; renoncer aux biens & réjouïssances du monde, pour s'embarquer dedans le Nauire de l'Eglise, & suiure le chemin penible de la Vertu, afin de paruenir à la gloire du Ciel. Saint Guenault tout deliberé & resolu, respondit auec allegresse, qu'il ne desiroit autre chose que de viure sous sa conduite, & d'employer sa vie au seruice de Dieu; c'est pourquoy il le supplioit humblement de le receuoir en sa protection, & l'admettre au nombre de ses Religieux, où il luy rendroit obeïssance & seruice, comme le plus petit de la maison. L'Abbé ne doutant aucunement de sa bonne volonté, du consentement de tous les Religieux du Monastere, le reçeut en la societé de cette deuote Communauté, & le reuestit de l'habit Monacal. Depuis S. Guenault employa toute son estude & industrie à paruenir à la perfection de la vie Religieuse, s'efforçant de s'en rendre capable. Il veilloit volontiers, & meditoit d'affection. Sur tout il s'efforçoit de reprimer les eslancemens de la sensualité, par jeusnes & disciplines moderées; il fuyoit l'ostentation Pharisienne, & toute vaine gloire: il prenoit garde qu'en ses actions, l'excés ne fust blasmé; que la nouueauté n'offençast, & la particularité ne despleust à ses Confreres: il repaissoit la viuacité de son esprit par la lecture des saintes Escritures, desquelles puis apres il entretenoit ses pensées; regloit ses actions; fondoit ses meditations. Auec tous ces exercices spirituels, il ne fuyoit point la frequentation de ses Confreres, ny des autres personnes deuotes & charitables. Enfin il s'entretenoit auec toutes personnes en paix & amitié, par la douceur de ses mœurs, paroles honnestes & modestes: il se conduisoit en toutes ses actions, par discretion & grande prudence: Auec cela il vsoit d'vne grande promptitude à secourir les necessiteux;

de compaſſion à conſoler les affligez; de charité à redreſſer les errans & déuoyez en la Foy. Ces œuures luy concilioient l'amitié & bien-veillance de tous. Plus on l'honoroit, plus il s'humilioit. Cela fut cauſe que lors que le bon Guingaloy ſentit que Dieu le vouloit retirer du monde, il conſeilla à ſes Religieux d'eſlire Saint Guenault pour leur Abbé & Paſteur, comme vn homme chery de Dieu, & preuenu de ſes benedictions. Son aduis fut ſuiuy de tous les Religieux, & du conſentement de tous S. Guenault fut eſleu Abbé de Landeuenet. Mais il eut bien de la peine à ſe reſoudre de prendre la charge de l'Abbaïe, & quitter la douceur de ſon eſtude, & la conſolation de ſes meditations, pour aller s'embaraſſer au ſoin du ménage, auquel le Maiſtre de la maiſon eſt contraint de s'employer, & d'y auoir l'œil & la penſée; outre les difficultez qui ſe rencontrent à exercer la ſeuerité que les Superieurs ſont forcez d'vſer, pour maintenir l'ordre de la diſcipline Monaſtique. Ces conſiderations l'eſtonnoient & le faiſoient reculer de donner ſon conſentement à l'eſlection qui auoit eſté faite de ſa perſonne : mais les inſtances de ſes Confreres eurent tant de pouuoir ſur luy qu'ils firent fleſchir ſa reſolution, & leur accorder que ſon eſlection euſt lieu : Ce fut toutesfois à condition qu'elle ne valideroit que pour ſept ans, leſquels expirez il luy ſeroit loiſible de quitter ſa charge, & de s'en aller accomplir certains pelerinages qu'il auoit voüez à la deſcharge de ſa conſcience. Sous cette condition il reçeut en ſes mains le baſton Paſtoral, & durant les ſept années accordées, il accomplit tous les offices & deuoirs d'vn ſage & vigilant Paſteur : Toutes ſes actions furent conduites par grande charité : Il accomplit le premier les loix & ſtatuts du Monaſtere, & par ſon exemple donna courage à ſes inferieurs de les obſeruer ; & oſtoit aux pareſſeux tout ſujet de s'excuſer. Les ſept années de ſa charge Abbatiale expirez, & les affaires de ſa maiſon reduites en bon eſtat, il prit douze Religieux, & auec eux s'en alla viſiter les Egliſes de la grande Bretagne, & d'Eſcoſſe, deſirant viure inconnû en ces païs eſtrangers, ſi Dieu n'euſt reuelé la ſaincteté de ſon ſeruiteur, par les miracles qu'il produiſoit frequemment ; car il n'y auoit infirmité de corps ny d'eſprit, à laquelle il n'apportaſt remede & ſoulagement : Et perſonne ne ſortoit de ſa preſence ſans conſo-

lation & allegement. Il s'employoit volontiers à la conuersion des pecheurs, & à l'instruction des ignorans: Il s'efforçoit de persuader aux Religieux de se contenir dans les termes de leurs vocations, & en l'obseruation des reigles dont ils faisoient profession; Il auoit vne merueilleuse adresse à gagner le cœur de ceux qu'il abordoit, en sorte qu'ils ne faisoient aucune difficulté de se sousmettre à sa direction. Sur tout il vsoit d'vne grande discretion des liberalitez qu'on luy faisoit, & ne les receuoit que pour subuenir au restablissement des Eglises, des lieux de pieté, & pour soulager les plus miserables. Quand il se vit fauorisé des Princes, respecté des personnes riches & opulantes, il employa son credit à faire bastir deux grands Monasteres, l'vn en Angleterre, l'autre en Escosse, & les remplit de jeunesse, qu'il auoit instruite à la pieté. L'odeur & la suauité de sa doctrine, & de ses mœurs, se diuulga en sorte, qu'il y eut cinquante Conuents de Moines qui se sousmirent à sa conduite. Et pour mieux sçauoir comprendre la forme & maniere de son procedé, ils le prierent de leur enuoyer de ses Religieux. Quand il se vit recherché de tant de personnes, il fut surpris d'vne grande crainte, de s'estre laissé emporter à la vaine gloire, & d'auoir trop librement receu les honneurs qu'on luy auoit deferez; pour cette cause il redoubla ses mortifications, jeusnes & oraisons; priant Dieu de l'inspirer, & luy faire sçauoir comme il deuoit se comporter en l'affliction où il se trouuoit embarassé. Dieu qui n'abandonne point ses Seruiteurs fideles, luy fit sçauoir qu'il eust à se retirer au païs d'où il estoit venu. Obtemperant à cette reuelation, il se mit en train de quitter l'Angleterre, & emmena auec luy cinquante Moines. Estant sur la mer leur vaisseau fut ietté en la coste de Cornuaille Bretonnante, où il fut bien reçeu par Rialon, Seigneur du païs, qui voulut que ses subjets se ressentissent de la sainteté de son hoste. A cette fin il fit bastir trois Monasteres, esquels Saint Guenault distribua vne partie de ses Moines, pour enseigner la jeunesse du païs. Apres il se remit sur mer auec le reste de ses Religieux; Leur barque ayant esté portée sur l'Isle de Groye, à son arriuée les cloches de la Paroisse sonnerent d'elles mesmes. Par cette merueille les habitans de cette Isle creurent qu'il y auoit quelque vertu eminente en ceux qui venoient d'aborder en leur Isle: ils escouterent donc bien volon-

tiers les exhortations de Saint Guenault, & se disposerent à mieux seruir Dieu qu'ils ne faisoient auparauant. Saint Guenault ne pouuant faire long-temps seiour en cette Isle, il designa certains Oratoires & lieux de retraite pour ceux qui auoient esté plus touchez de deuotion, afin que separez du vulgaire, ils peussent s'exercer és actions de pieté qu'il leur auoit enseignées. Quand il se fut remis à la voile, son bateau fut s'eschoüer sur certaines Dunes & lieux deserts, esquels il ne trouua point d'eau douce pour subuenir à la soif des siens; à cette cause Saint Guenault & ses Religieux se mirent en prieres, & icelles finies il fit le signe de la Croix sur vne roche, qu'il frapa de son baston Pastoral, dont il en rejalit vne fontaine de belle eau claire. A cause de cette faueur diuine S. Guenault resolut de passer le reste de sa vie en ce mesme lieu, qu'il commença d'accommoder de quelques petites loges, & celules, auec vne petite Chapelle. Ce qui depuis a seruy de sujet à la fondation d'vn grand Monastere, qui y a esté basty : car le Roy Guerch fut aduerty de la venuë du Saint par ses Veneurs, qui luy rapporterent qu'eux ny leurs chiens n'auoient peu approcher d'vne biche qui s'estoit retirée en sauueté sous le Scapulaire du Saint, que le Roy Guerch desira voir, & l'enuoya prier de le venir visiter; ce que par humilité il accorda, & fut reçeu honorablement par le Roy & ses Courtisans. Eux tous ne pouuoient se rassasier de l'ouïr parler de Dieu, & le vouloient retenir auec eux : Mais le Saint ne pouuant se separer de son troupeau, demanda bien tost son congé, qu'il obtint auec les bonnes graces du Roy, qui luy donna deux bonnes Metairies pour subuenir à la nourriture de ses Moines, & à l'entretien de son Monastere. La vieillesse suruenant, ne permit plus à Saint Guenault d'agir, & d'auoir soin des autres, il se démit de sa charge d'Abbé entre les mains d'vn sien parent, qui luy ressembloit aussi bien en integrité de vie que de proximité de lignage. Enfin Saint Guenault rendit son ame à Dieu le troisiesme iour de Nouembre. L'année n'est point cottée en la Legende, il est seulement dit qu'il fut enseuely en grande ceremonie, en l'vne des Chapelles du Monastere, & que depuis on luy a porté tant de respect, que l'on ne permettoit point aux femmes d'entrer en cette Chapelle. Mais que le Roy Neomenie estant venu en pelerinage en ce Monastere, & le trou-

uant en ruine, il le fit reedifier tout de nouueau auec ſon Egliſe, dedans laquelle le corps de Saint Guenault fut eſleué & expoſé à la veneration du peuple, qui y abordoit en troupes innumerables, pour y trouuer ſoulagement & gueriſon de ſes maladies. Quelques centaines d'années apres les Infideles faiſans des courſes & rauages continuels en Bretagne ; les Religieux de cette Abbaïe eſtans contraints de l'abandonner, emporterent quant & eux les Saintes Reliques de Saint Guenault, & les apporterent en France, où Teugdon Preuoſt de Paris les reçeut honneſtement ; & pour leur retraite il leur donna vne Maiſon Seigneuriale, qu'il auoit en la Paroiſſe de Courcouronne prés de Corbeil, où ils depoſerent leurs Reliques ; & demeurerent en ce lieu iuſques à ce que les Saxons vinrent faire la guerre en France: alors les Reliques de Saint Guenault furent apportées au Chaſteau de Corbeil, où l'Illuſtre Comte Hemon fit paroiſtre ſa pieté & magnificence : car il fut auec le Clergé & le peuple, ſes ſubjets, à Croix & Baniere déployée receuoir le Corps Saint, & pour le commencement il le fit mettre en vne petite Chapelle qui eſtoit au Faux bourg Saint Iacques, & la donna, auec ſon pourpris, à ces Moines ; encore à preſent le Prieur de Saint Guenault jouït de cét heritage. Apres que les Saxons furent retirez, le Comte Hemon deſirant embellir ſon Chaſteau, & munir ſa place d'vn ſi bon deffenſeur ; il fit baſtir vne Egliſe au lieu le plus eminent de ſa maiſon, où il fit apporter ce precieux ioyau. Il donna & departit de ſes biens pour entretenir quatre Preſtres, qui deuoient celebrer le Seruice diuin en cette nouuelle Egliſe. Quand le Roy Louis le Gros ſe fut rendu Seigneur proprietaire de Corbeil, il donna cette Egliſe à l'Abbaïe S. Victor lez Paris.

Il y a pluſieurs choſes en cette Legende, dont nous venons de donner la traduction, qui meritoient d'eſtre expliquées ; comme ce que nous venons de dire de la guerre que les Saxons firent en Fráce, lors que les Reliques de S. Guenault furent tranſportées à Corbeil. Cela, ſelon Vitigind & Fauchet, ſe doit entendre du voyage que l'Empereur Othon fit en France, pour ſecourir Louis d'Outre-mer, mal mené par Hugues le Grand, & autres Seigneurs de France. Dauantage, ce que la Legende dit de Romalius, pere de S. Guenault, qu'il eſtoit Comte de Bretagne, & de ce qu'en vn autre endroit elle vſe de ces paroles, *Ex illis regio-*

nibus in Franciam pignora deportantes in Parisiacos fines peruenerunt ; celuy qui a composé la Prose de S. Guenault a dit qu'il estoit Anglois. De là est venu le bruit vulgaire que les Reliques dudit Saint ont esté apportées d'Angleterre au village de Courcouronne, qui est vn erreur qui merite d'estre corrigé : car du nom de Bretagne, vouloir inferer que Saint Guenault aye esté Anglois de Nation ; c'est ignorer l'Histoire, qui nous apprend que l'Isle d'Angleterre n'a receu cette denomination qu'enuiron l'an huit cens de nostre Salut, par l'Ordonnance du Roy Ecbert. Et cette Legende rapporte que Saint Guenault a vescu du temps de Riualon & de Guerch, lesquels regnoient l'an cinq cens de nostre Salut, plus de deux cens ans auant que les Bretons fussent nommez Anglois. Dauantage, l'on ne peut reuoquer en doute que ce canton de Gaule, que Cesar appelle Cité Armorique, n'aye esté nommé Bretagne, du moins depuis la sortie de Maxime & Conan, hors de l'Isle de Bretagne, du temps de Teodose le grand, enuiron l'an de nostre Salut trois cens quatre-vingts. Et Bede le Venerable, & premier Historien Anglois que nous ayons, reconnoist que les Bretons Gaulois ont peuplé & donné le nom de Bretagne à ceux de l'Isle : mais soit l'vn, soit l'autre, le nom de Bretagne d'antiquité estant commun à l'Isle & à la terre ferme, il ne peut seruir de preuue que S. Guenault ait esté Anglois. Quant aux autres paroles qui portent que ces Saints gages ont esté apportez de Bretagne en France ; l'on ne peut pas non plus inferer qu'ils ayent esté apportez d'Angleterre, pource qu'il est certain que les Bretons se sont tousiours voulu separer du reste de la France ; & encores à present que la Bretagne est vnie & incorporée à la Couronne de France, neantmoins quand les Bretons sortent hors les limites de leur Prouince, ils disent qu'ils viennent en France. Ce qui pourroit dauantage induire le soupçon que Saint Guenault ait esté, non pas Anglois, mais soit nay en la grande Bretagne ; c'est qu'Argentré en l'Histoire de ce Païs fait mention d'vn Guynolay, qui a quelque rapport auec Saint Guenault, dit en Latin *Guenailus.* Pour le plus grand esclaircissement de cette Antiquité, ie transcriray icy les paroles dudit Argentré conceuës en ces termes.

Le Roy Gralon à la priere de ses subjets, enuoya saint Corantin

à Saint Martin Archeuesque de Tours, pour le sacrer Euesque de Quimper, & en sa compagnie il enuoya deux hommes de grande sainteté, Guinolay & Tugdon, afin d'estre consacrez Abbez de deux Monasteres qu'il auoit fait nouuellement bastir. Ils furent tous trois bien receus de Saint Martin, qui consacra Saint Corantin Euesque de Cornüaille, mais il ne voulut toucher à Guinolay & Tugdon, disant qu'il appartenoit à Saint Corantin de les benir, & establir en leurs Monasteres. Quand Saint Corantin fut de retour en Bretagne, il en establit vn à Landeuenet, & l'autre en vn autre lieu. Ce Guinolay estoit venu de l'Isle de Bretagne, fuyant la persecution. Son pere s'appelloit Flagian, & sa mere Alba, & demeuroient à Lescan, prés Quimper. Ils eurent vn autre fils nommé Iacut, au nom duquel a esté dedié vn Monastere au Diocese de Dol, tenu par les Religieux de Cisteaux. Entre-autres personnes qui en ce temps-là se transporterent de l'Isle en terre ferme, fut Guinolay, qu'ils honorent en la basse Bretagne.

Iusques icy les paroles d'Argentré ont esté transcrites : en icelles il y a trois choses conformes à nostre Legende : La premiere, le nom de Guinolay, qui respond au nom de *Guenailus:* La seconde, le nom de l'Abbaïe de Landeuenet, explique assez bien le nom de *Langodunocensis*, dont la Legende vse : La troisiesme, en ce qu'il fait son Guinolay contemporin de Guingaloy : mais d'autre costé il se trouue de grandes differences. Premierement l'Histoire dit que Guinolay estoit fils de Flagian, & d'Alba. La Legende dit que Saint Guenault estoit fils de Romalius & de Letitia. En second lieu, l'Histoire dit que Guinolay a esté le premier Abbé de Landeuenet, Abbaïe nouuellement bastie par Gralon ; & la Legende veut que Guenault a succedé à Guinaloy. En troisiesme lieu, l'Histoire dit que Guinolay a vescu sous le Roy Gralon, du viuant de Saint Martin, enuiron l'an quatre cens de nostre Salut. Et Saint Guenault a vescu sous Riualon & Guerch, qui Seigneurioient enuiron l'an cinq cens soixante, du temps de Clotaire & ses enfans. En quatriesme lieu, l'Histoire fait fuir Guinolay hors d'Angleterre, de peur de la persecution. Et la Legende y fait aller Saint Guenault, aymé & chery des Rois & du peuple, en sorte qu'il y fit bastir deux grands Monasteres. En cinquiesme lieu, l'Histoire dit que Tugdon

estoit Abbé en Bretagne. Et la Legende dit que Tugdon estoit Preuost de Paris. L'on pourroit apporter d'autres differences, que j'obmets, à cause que les susdites sont suffisantes pour dire, & soustenir que Saint Guenault & Guinolay ont esté deux diuers personnages, esloignez pour le moins de deux siecles; les Latins nommans l'vn *Guenailus*, & l'autre *VVinoleus*. Pour satisfaire à la question, sçauoir de quel païs estoit Saint Guenault, l'on peut soustenir par plusieurs raisons, tirées de la Legende, que Saint Guenault estoit originaire de la Bretagne Armorique & Gauloise. La premiere est que Romalius son pere estoit qualifié Comte de Bretagne, laquelle qualité ne se trouuera point auoir iamais esté donnée à aucun Seigneur de l'Isle de la Grande Bretagne, en laquelle le nom de Comte n'a point esté en vsage par les Anglois, sinon depuis la conqueste de Guillaume le Normand. Au contraire de toute antiquité les Seigneurs de la petite Bretagne se sont dits & qualifiez Ducs & Comtes. La seconde raison sera prise des paroles suiuantes de la Legende. *Rebus Monasterij dispositis, in maiori Britannia peregrinabatur, & latere quidem volebat in terris alienis quem latere virtutum insignia non patiebantur.* De ces paroles l'on peut considerer que parlant de l'Angleterre, il ne la nomme pas simplement Bretagne, mais Grande Bretagne, à la distinction de la petite Bretagne Gauloise, en laquelle Romalius estoit Comte: Et outre, le texte dit que la Grande Bretagne estoit vne terre estrangere à Saint Guenault, où il vouloit se tenir caché & inconnu à ceux du païs. La troisiesme raison est, que la grande Bretagne & l'Escosse, estoient si bien estrangeres à Saint Guenault, que le Legendaire n'a peu nommer aucun des Rois & Seigneurs, qui commandoient en ces païs du temps qu'il y seiourna: mais aussi tost qu'il retourne en la petite Bretagne, son païs natal, il ne manque point de dire & specifier les noms de ceux, sur les terres desquels il a passé & seiourné, comme de Ricualus, que nous disons Ricualon, surnommé Murcmason, Roy du païs de Cornoüaille, que Cesar appelle Curiosolites, la Seigneurie duquel s'estendoit sur les Euesches de Quimper, Leon, Lantriguier, & sur l'Isle de Groy, ou Groaye, siz vis à vis de la ville de Hamiboust, & du Port de Blauet. Ce Ricüalon estoit fort aimé du Roy Clotaire, à cause de sa vaillance. Au sortir de cette Isle de Groaye, la

barque

barque de Saint Guenault fut ιettée sur le terroir de Guerch, où VVerech, fils de Maclian, à sçauoir sur la terre de Vannes, ou il Seigneurioit en qualité de Roy, selon la Legende, ou plustost de Duc ou Comte, comme disent Gregoire de Tours, & Aymoin le Moine, qui le nomment Varocus. Enfin ce qui me semble oster toute difficulté, & verifier que S. Guenault estoit Breton ; c'est que la Legende rapporte que Neomenie ayant visité l'Eglise où reposoient les Reliques de Saint Guenault, il trouua tout le bastiment du Monastere en peril eminent, & le fit rebastir tout de nouueau, auec l'Eglise & la sepulture du Saint. Ceux qui ont feüilleté nos Histoires, ont assez oüy parler de Neomenie, qui ayant esté estably Gouuerneur au Comté de Bretagne, par l'Empereur Louis le Debonaire, apres son decés se reuolta contre le Roy Charles le Chauue, & fit de grandes destructions dans les Prouinces voisines, sans y espagner les Eglises : en vengeance dequoy l'on dit qu'il mourut d'vn coup de baston Pastoral de S. Maurice d'Angers, comme il est rapporté en sa vie. C'est donc vn abus de dire que les Reliques de Saint Guenault ayent esté apportées d'Angleterre à Corbeil ; encore plus absurde de le dire Escossois de nation, & qu'il soit venu mourir à Corbeil du temps du Comte Hemon, ainsi que Theuet le raconte en sa Cosmographie.

Claude Robert en sa Gaule Chrestienne, dit que l'Abbaïe de Landeuenet, est située au Diocese de Quimpercorentin ; & au Catalogue des Euesques de Lantriguier, il met trois Prelats du nom de Guenailus ; ce qui monstre que la memoïre de Saint Guenault s'est conseruée en honneur en nostre Bretagne Armorique.

Ie suis esbahy que le sieur de Bault, qui a escrit l'Histoire de Bretagne, du temps du Roy Louis douziesme ; encores que souuent il s'aide & allegue la Cronique de l'Abbaïe de Landeuenet, ne fait point de mention de nostre Saint Guenault, si ce n'est sous le nom de Gurthenoc, qu'il dit auoir esté frere de S. Iacut, & contemporain de Guingabreus, sous le Roy Gralon. Ie me suis enquis d'vn du païs, qui connoissoit l'Abbé de Landeuenet, de cette Chronique alleguée par de Bault, qui m'a dit qu'à present ils n'ont aucun reste ny vestige.

Ie suis contraint icy de me plaindre de ceux qui ont mis la

vie de Saint Guenault dedans le Liure des Fleurs des Saints; car s'ils ne vouloient ſuiure ce que i'en ay eſcrit, ils ne deuoient pas y mettre mon nom, & deſtruire l'eloge qu'ils m'ont donnée, me faiſant apeller l'Eueſque de Paris Reginaldus, *Legault*; & la petite Iſle de Groaye, *Sainte-Croix*, & autres inepties que ie ne veux m'amuſer à contredire. Mais i'ay peur qu'à la fin ces Eſcriuains à la taſche ne rempliſſent de ronces & d'eſpines, l'excellent jardin, dans lequel Ribadeneira auoit planté la Fleur des Saints.



DES ANCIENS COMTES ET VICOMTES DE CORBEIL.

CHAPITRE IX.



L est bien difficile d'escrire en destail le gouuernement des Villes & Prouinces de la France, sous les deux premieres races de nos Rois. Sinon que toutes les villes en general estoient du Domaine de la Couronne de France ; & le peuple estoit gouuerné, pour la plus grande partie, selon l'ordre estably par les Romains entre les Gaulois. Le Docteur Cujas a remarqué qu'entre les nouueautez introduites par l'Empereur Constantin, fut le credit & authorité qu'il donna au nom de *Comes*, duquel est deriué le nom François de Comte ; ce qu'il fit pour honorer ceux qu'il desiroit recommander comme ses amis & familiers. A cause dequoy le nom de Comte fut incontinent recherché par les Gouuerneurs des villes & Prouinces de l'Empire Romain, pour s'esgaler à ceux qui auoient commandé dans les armées, qui prenoient la qualité de Ducs. Et quand nos Rois François se furent emparez des Gaules, afin de gagner l'affection de la Noblesse du païs ; ils la conseruerent en grades & dignitez, dont ils se trouuerent iouïssans. Et la Noblesse Françoise trouua bon de se fraterniser auec la Noblesse Gauloise, par la conformité des noms de Ducs & Comtes. Non pas que sous ces noms les Rois leur accordassent aucun droit de proprieté és villes & lieux honorez de ces tiltres : ils ne leur donnoient ny attribuoient en ces places que certains gages, pensions & menus droits, qui de coustume appartenoient aux Officiers & Magistrats de la Republique ; ce qui s'obserue encores à present en Angleterre. Et qui considerera de prés l'Histoire de France, il se trouuera que les Rois de France, de la pre-

miere race, ont esté fort jaloux de leur Souueraineté, & ne l'ont aucunement communiquée à leurs subjets, de quelque condition qu'ils fussent. Laissans cette antiquité, dont l'on ne peut parler que par coniectures; ie diray simplement que les Ducs & Comtes anciens estoient non seulement Capitaines, mais encores Iuges des peuples, commis sous leurs directions & gouuernemens. S'il y a eu de ces Comtes à Corbeil, nous n'en pouuons rien asseurer, d'autant qu'il n'en reste aucun vestige. Mais l'importance de la ville de Corbeil, à cause du passage de la riuiere de Seine, nous fait croire qu'aussi tost que la ville de Corbeil fut close, & le passage du Pont fortifié, comme nous l'auons dit cy-deuant, l'on y establit vne garnison de Soldats, auec vn Capitaine, pour tenir le passage en seureté. Et par ce qui s'en est ensuiuy, il appert que ce Capitaine fut honoré de la qualité de Comte, & leurs Lieutenans furent nommez Vicomtes. Les vns & les autres sont demeurez en simple estat d'Officiers, iusques à la minorité du Roy Charles le Simple; durant le Regne d'iceluy il s'introduisit vne grande confusion au gouuernement de l'Estat de la France. Et les Officiers, & Gouuerneurs des villes & Prouinces s'en firent bien à croire; enfin ils rendirent leurs Gouuernemens hereditaires. Le Couronnement de Hugues Capet authorisa leurs possessions, & les rendit Seigneurs legitimes des lieux, desquels auparauant ils n'estoient qu'Officiers, au moyen de la confirmation que le Roy leur en octroya, afin de les tenir obligez à le maintenir au Siege Royal, & asseurer la Couronne en sa famille. Quand les Ducs & Comtes se virent proprietaires des Chasteaux, Villes, & Prouinces de la France; alors ils negligerent d'exercer la Iustice en personne, pour s'adonner entierement au fait des armes, par lesquelles ils esperoient se pouuoir maintenir, & conseruer en leurs nouuelles possessions: A leur exemple les Vicomtes recognoissans que les Loix & la Iustice n'auoient plus de vigueur, & que toutes les affaires se démesloient par l'espée, ils quitterent l'exercice de la Iustice, & de leurs Offices; & en firent vne maniere de Seigneurie, qu'ils incorporerent aux Fiefs, & terres particulieres, dont ils iouïssoient. Les particuliers, & le pauure peuple, ne pouuant subsister sans Iustice, l'on rechercha des hommes paisibles, & bien entendus au maniment des affaires domestiques,

pour exercer & rendre la Iustice. L'on donna à ces Iuges diuers noms : & en ces quartiers du Royaume, les noms de Baillifs & Preuosts, auec leurs Lieutenans, furent les plus vsitez ; d'iceux nous en remettrons le discours en vn autre lieu, pour dire que sous le Regne de Hugues Capet, le Comte de Corbeil demeura Seigneur & proprietaire de la ville & Chastellenie de Corbeil, & des droits Seigneuriaux qui en despendent ; comme pareillement la Vicomté fut transportée en vn Fief patrimonial, releuant du Comte de Corbeil, par le moyen du nouuel establissement, & vnion qui se fit auec la Seigneurie du village de Fontenay, qui en a esté surnommé Fontenay le Vicomte. Par succession de temps la Seigneurie de Fontenay a esté distraite de la Vicomté, qui a passé en diuerses mains, & appartenu à diuers Seigneurs de Fiefs, siz en cette Chastellenie, & à present elle est iointe à la Seigneurie de Tigery. Et d'autant que par cy-apres il ne se presentera gueres de suiet de parler de cette Vicomté ; nous exhiberons icy l'estat par adueu rendu en la Chambre des Comptes à Paris, duquel la teneur s'ensuit.

Le quinziesme Ianuier, l'an de grace mil trois cens quatre-vingts cinq, Gilles Malet, Seigneur de Villepesque, & de Soisi sur Seine, Vicomte de Corbeil ; Aduoüons de tenir en foy & hommage du Roy nostre Sire, à cause de son Comté de Corbeil, vn Fief contenant vne Maison seante à Fontenay le Vicomte, auec le Iardin, comme le tout se comporte. Item trente-cinq arpens de terre & vignes, auec vingt-six sols de menu sens, portans lots, ventes, saisines, & amende, le cas escheant. Item le cours de l'eau, & vne maison nommée la Roque ; auec le marais seant audit Fontenay. Item, vne droiture & demie à Noel. Item, trois deniers Poitenins sur chacun muid de Sel, passans sous l'arche du Pont de Corbeil, auec le plancheage. Item, les mesures de la ville & Chastellenie de Corbeil. Claude Caligant tient vn Fief de ladite Vicomté, assis à Etiole, appellé la Court du Pressoir, auec haute Iustice. Iacques Oudart en tient vn Fief à Tigery, contenant vne maison, court, jardin, & colombier, appellé le Fief de Saucourt. Maistre Robert de Tinteuille Conseiller en Parlement en tient vn Fief siz à Tigery, contenant vne tour close de fossez pleins d'eau, terres, prez, & rentes, appellé la Tour de Tigery. Louis des Noyers en tient vn autre Fief siz audit Tigery, conte-

nant vne grande maison, jardin, preZ, terres, rentes, auec deux arriere-fiefs, l'vn à Rouure, l'autre à Vigneux. Ledit des Noyers en tient vn autre Fief, contenant soixante arpens de bois en deux pieces, siZ en la forest de Senart, l'vn appellé les Trosmes; l'autre le Cormier, siZ sur le Rû de Hauldre. Iean Testu Notaire en tient vn Fief, siZ à Seruigny, contenant plusieurs pieces de terre, & des ariere-Fiefs. Iean Postel sieur d'Ormoye, en tient vn Fief, contenant vingt arpens de bois, appellé Mongaston. Louis Sanguin en tient l'Hostel & Seigneurie de Villemenon prés Sernon, auec haute Iustice; en tient encores le Moulin & la Pescherie de Villemenon. Claude Sanguin son frere, sieur de Meudon, en tient le Fief de la Burelle, prés Sougnole, terres, preZ, rentes, auec cinq arriere-fiefs. Maistre Iean Tartereau en tient deux Fiefs, mouuans de ladite Vicomté, siZ à Brye-Comte-Robert. Maistre Iean Buyer en tient vn Fief seant à Seruigny. Iean Ducy, sieur de Mongermont, & de Saintry, en tient vn Fief siZ à Lieu-saint. Maistre Gilles l'Hulier en tient la Terre & Seigneurie de Rouures, & deux arriere-Fiefs; le tout mouuant de la Vicomté de Corbeil.

DE HEMON COMTE de Corbeil.

CHAPITRE X.

POVR entamer l'Histoire particuliere de Corbeil, c'est Hemon qui nous en ouure le pas; car c'est le premier qui a laissé memoire de luy, au moyen de la construction & fondation des Eglises de Saint Spire, & de Saint Guenault; & par la magnifique tombe sur laquelle sa representation est gisante, & sur le rebord de laquelle est l'inscription qui ensuit. *Cy gist le corps de haut, & noble homme, le Comte Hemon, jadis Comte de Corbeil, Dieu ait son ame.* Les années de ses fondations, ny de son decés ne sont point cottées, ny decla-

rées. Les Chanoines de Saint Spire se sont attachez à Aymon de Bourbon, & pour leur Autheur ilsalleguent Guaguin, qu'ils disent auoir escrit, que Louis le Gros prist Aymon de Bourbon;& adioustant du leur, disent qu'il confisca sa personne & ses biens, qu'il presumoit estre la Comté de Corbeil, encores que Guaguin ne le dise pas. Ils n'ont pas pris garde qu'ils conioignent deux diuers actes, lesquels sont en quelque façon vrais: Sçauoir, que le Roy Louis le Gros arresta prisonnier le Comte Aymon de Bourbon. Et d'autre costé, que le Roy retira à soy & à son Domaine le Comté de Corbeil: le dernier point pris conioinctement auec le premier, est faux. Ceux qui liront attentiuement Guaguin, trouueront que Louis le Gros a regné vingt-huit ans: & qu'aux premieres années de son Regne, tenant Hugues du Puisset, Vicomte de Chartres, prisonnier à Chasteau-Landon, il retira de luy la Comté de Corbeil, par composition faite par l'entremise de Suger, Abbé de S. Denis en France; ainsi que nous rapporterons cy-apres en son lieu. Long temps apres que cette affaire fut vuidée, le Roy Louis fit vn voyage en Bourbonois, pour faire mettre à la raison Aymon de Bourbon, qui par violence s'estoit emparé de tous les biens de la succession de son pere, au preiudice d'Archambault, cinquiesme du nom, son neueu, & fils de son frere aisné, decedé auant leur pere commun. Nonobstant le fait, tel que nous venons de dire, & qui est confirmé par le mesme Guaguin, par Suger, & tous les Historiens François, les habitans de Corbeil ont esté nourris en cette erreur, que le Comte Hemon inhumé en l'Eglise de Saint Spire, estoit de la race & famille de Bourbon; & le donnent ainsi à entendre à tous ceux qui visitent leur Eglise, contre toute apparence de verité. Car quand Aymon auroit esté de la race des Archambaults de Bourbon, nos Rois & Princes ne sont point descendus de la souche dudit Aymon, & qui plus est, n'ont eu ny pû auoir aucune alliance de parentelle auec luy; d'autant que le mariage de Robert d'Arthois, auec Agnets de Bourbon; & celuy de Robert de France, Comte de Clermont, auec la fille de ladite Agnets, n'ont point introduit d'alliance auec Aymon de Bourbon, mort deux cens ans auant lesdits mariages. Quant à ce qu'ils adioustent pour preuue de leur dire, cette Croix qui est deuant la porte de l'Eglise des Carmes à Paris,

c'eſt alleguer ſans Autheur : Car de dire que cette Croix eſt dite Croix d'Aymon, à cauſe qu'Aymon de Bourbon a eſté executé en ce lieu, cela n'eſt aucunement veritable; car Aymon n'a iamais eſté accuſé d'aucun crime, ny moins condamné : Ce dont il eſt blaſmé, c'eſt d'auoir voulu maintenir auec l'eſpée vn droit litigieux, & diuerſement obſerué en France. Sçauoir, *ſi repreſentation auoit lieu en ſucceßions directes & collaterales.* De façon qu'Aymon eſtant reſté ſeul enfant d'Archambault, quatrieſme du nom, il ſe pouuoit dire & porter pour ſeul ou principal heritier de ſon pere, à cauſe que ſon frere aiſné eſtoit mort auant ſon pere, & ainſi que ſon fils, eſtoit reculé d'vn degré de la ſucceſſion de ſon Ayeul. Aymon ne manquoit point d'exemples pour ſouſtenir ſes pretentions, par ce qui s'eſtoit pratiqué és ſucceſſions des principales Maiſons de France. Auſſi le fait d'Aymon ne fut point pris en ſi mauuaiſe part qu'ils ſe perſuadent : Car leur Autheur Guagin vſe de ces paroles. *Aymo petiit vt ad regem ſibi ire liceret ad quem dimiſſo ſupercilio veniens accepit veniam deductuſque in Franciam publico iudicio nepoti quod abſtulerat reddere condemnatur.* Paul Emile explicant cette affaire, dit : *Vt in magnis Imperiis controuerſo iure nepos & maiore filio antea defuncto ad auitam hereditatem, an minor filius vocetur. Aymo poſitis armis coactus eſt iudicio procerum ſtare. Idem ius adoleſcenti datum quod patri ſi viueret adiudicaretur. Pars tantum bonorum patruo ſeruata.* De ces paroles l'on void que tant s'en faut qu'Aymon aye eſté condamné à perdre la vie, qu'on luy adiugea ſa part & portion en la ſucceſſion contentieuſe. Pour concluſion, ce n'eſt point Aymon de Bourbon, qui eſt inhumé en l'Egliſe de Saint Spire, laquelle auoit eſté baſtie & fondée deux cens ans auant qu'Aymon de Bourbon fuſt né. Le Coſmographe Theuet voulant à ſa mode dire quelque choſe de nouueau, s'eſt grandement fouruoyé & extrauagué ſur le fait de noſtre Hemon, qu'il ſuppoſe eſtre ce fameux Aymon Dardeine, pere de Regnault de Montauban. De ſon dire il n'en rapporte autre raiſon que la grandeur & richeſſes de ſon Aymon; ſinon qu'il met en ieu le Prieuré de Saint Iean de l'Hermitage, qu'il appelle l'Hermitage de Maugis ; & s'eſt imaginé que c'eſt ce Maugis d'Aigremont, tant chanté par les Romans. Si Theuet euſt eſté auſſi ſoigneux de feüilleter les bons

Liures

Liures, que de mettre au iour ses fantaisies, il eust trouué que ce Prieuré a pris sa denomination de Maugis, Archeuesque de Roüen, qui pour quelque temps y fit retraite, fuyant la persecution de Guillaume le Bastard, comme il sera dit cy-apres. Aussi Theuet n'estant pas bien asseuré en son Aymon Dardeine, va chercher en ses vieux parchemins (comme il dit) vn Aymon qu'il appelle de Champagne, pour essayer s'il s'en pourroit seruir à démesler cette fusée, ce qui luy a mal succedé. Car Pithou, tres-sçauant en l'antiquité de son païs de Champagne, nous a appris qu'entre les Comtes Champenois, il n'y en a eu qu'vn nommé Edmond, & non Aymon, qui estoit fils de Henry troisiesme du nom, Roy d'Angleterre; lequel ayant espousé Blanche, veufue de Henry le Gros, à cause du Doüaire de sa femme, & de ses conuentions matrimoniales, prit la qualité de Comte de Champagne. Par ainsi il se void combien cét Anglois Champanisé estoit esloigné de la Comté de Corbeil, où il y auoit plus de quatre cens ans que Hemon estoit inhumé. L'on m'a communiqué les Memoires de Frere Iacques Doublet, Moine & Historien de l'Abbaïe de Saint Denis, qui portoient que Hugues du Puisset estoit surnommé Aymon Courre-vache, & luy vouloit adapter les fondations des Eglises de Corbeil: Encores que son Abbé Suger, contemporain dudit Huges, & duquel il a amplement parlé en son Histoire, ne fasse point mention de ces surnoms. Au contraire il expose que Hugues n'entra iamais en la iouïssance de Corbeil; partant n'a peû y faire aucuns bastimens, ny fonder des Eglises: il est mort en la Palestine. Il est encores hors de propos de se vouloir aider d'vn Hugues Aymon, fils de Geofroy d'Aquitaine, car il passa le cours de sa vie en la terre Sainte. Qui voudroit aller chercher vn Hemon iusques en Languedoc, leurs Histoires nous en fourniroient vn plus en main, quand ils discourent de la rebellion de Bernard, Comte de Thoulouze: car ils disent qu'il auoit vn frere nommé Aymon, qui s'efforça de tirer & diuertir le Roy Louis le Begue de faire la guerre aux Thoulousains, par vne esmotion qu'il suscita en ces quartiers de deça, par la surprise qu'il fit de la ville d'Evreux. En effet cela incita le Roy de reuenir en France, mais il fut arresté en la ville de Tours, où il deceda, sans auoir puny ces freres seditieux. Ce Bernard & son frere Aymon

approchent si prés du temps de nostre Hemon de Corbeil, que i'ay aucunement douté si ce n'estoit point vne mesme personne. Toute-fois le temps bien calculé, il se trouue prés de soixante ans de distance du premier, que Paradin dit auoir esté Comte d'Autun. Et le second, sçauoir Hemon de Corbeil, qui a vescu iusques au commencement du Regne de Hugues Capet. Ayant donc recherché auec la plus grande diligence qu'il m'a esté possible, i'ay trouué que nostre Hemon estoit fils d'Osmont le Danois, Gouuerneur de la ieunesse de Richart, premier du nom, Duc de Normandie; la personne & affaire duquel il a eu en singuliere recommandation; & le tira hors des mains du Roy Louis d'Outremer, qui le retenoit en la ville de Laon. Osmont l'ayant enueloppé dans vn faisseau d'herbes, l'emporta sur son col au Chasteau de Coussy, & depuis il le maintint, & conserua ses terres & ses Seigneuries, par grande prudence & vigilance. Et quand le Duc Richart fut en âge, il luy concilia le mariage d'Esme, fille de Hugues le Grand, Prince des François; les Fiançailles en furent faites à Paris, l'an de nostre Salut, neuf cens quarante-six. A cette feste se trouua grand nombre de Noblesse de Normandie, entre lesquels parut Hemon fils d'Osmont, ieune homme de grande esperance, chery & caressé des Dames; il se trouua espris de la beauté & bonnes graces d'vne ieune Damoiselle, proche parente d'Auoye, femme de Hugues le Grand, sœur de l'Empereur Othon, qui l'auoit amenée bien ieune en France; elle se nommoit Elizabeth. La Princesse Auoye s'apperçeut incontinent de leurs amours, & les descouurit à son mary, qui en fut bien content; esperant que faisant ce mariage, Elizabet iroit entretenir les Normans en bonne intelligence & volonté, d'accomplir le mariage de leur fille Esme, qui lors n'estoit âgée que de neuf à dix ans. Hemon donc & Elizabeth furent mariez ensemble : & en faueur de leur mariage Hugues le Grand leur donna la Comté de Corbeil, & la Seigneurie de Gournay sur Marne. Les Historiens ont remarqué que Hugues rechercha l'alliance des Normans, pour s'en preualoir contre l'Empereur Othon, qui estoit entré en grande colere contre luy, à cause qu'il auoit mesprisé toutes les prieres qu'il luy auoit faites en faueur de Louis d'Outre-mer: Et sans deferer au respect qu'il luy deuoit, il auoit traité

le Roy si indignement, qu'il l'auoit contraint de luy laisser la ville de Laon, sa principale retraite. Outre cela Hugues auoit refusé de se soumettre pour le discord qu'il auoit auec le Roy, au iugement des Princes d'Allemagne, assemblez à la Diete de Verdun, tenuë l'an neuf cens quarante-huit : Et de mesme audace auoit rebuté les Ordonnances du Concile de Treues ; d'autres disent de Mayence, tenu en la mesme année, par le Pape Agapete, pour raison dequoy Hugues fut excommunié par le mesme Pape. Toutes ces brauades esmeurent Othon d'entrer en armes dans la France par deux fois. La premiere, il vint iusques à Paris, ruïnant & desolant les terres de Hugues, & de ses partisans : Mais n'ayant apporté d'Allemagne des munitions de guerre pour forcer les villes & places de resistance, il s'en retourna en son païs, sans auoir auancé autre chose, sinon d'envenimer le cœur des François, contre le Roy Louis d'Outremer, sur lequel ils reiettoient la cause de leurs pertes, & des dommages qu'ils auoient soufferts de l'armée estrangere. La seconde fois, l'Empereur auec ses Saxons, fut iusques à Roüen, où Hugues s'estoit retiré auec son gendre, le Duc Richart, & où ils auoient ioint ensemble leurs forces pour s'opposer à l'Empereur. Et de fait quand l'Empereur approcha de Roüen, son auantgarde fut rudement reçeuë, & repoussée par les François & Normans, entre lesquels Hemon se fit remarquer par sa valeur & bonne conduite : Outre l'honneur qu'il y acquit, il eut en sa part de bons prisonniers; ce qui contraignit Othon de retourner en son païs, plus mal accompagné qu'il n'estoit venu. Hemon de Corbeil se monstra plus chaud à la poursuite, nonobstant qu'Elizabet fust proche parente de l'Empereur : car il porta aussi peu de respect à son alliance, qu'il auoit conneu qu'elle n'auoit point empesché Othon de venir saccager les terres de ceux qui luy estoient si proches d'alliance. Ce sont les voyages d'Othon, que la Legende de Saint Guenault appelle la fureur des Saxons; à cause desquels Hemon retira dans Corbeil, comme en vn lieu de seureté, les Reliques de ce Saint, qu'il fit apporter de Courcouronne, où ils auoient long temps reposé. Au retour de la poursuite des Saxons, Hemon vint descharger son butin à Corbeil, où se trouuant bien accompagné de gens-d'armes, il s'en seruit à prendre vengeance de ceux qui l'auoient offencé à

la faueur de l'armée estrangere. Entre iceux estoit le Seigneur de Paluau, petit Chasteau assis entre les Palus & Marets, qui se font par le concours des petites riuieres d'Estampes, & d'Essone, au dessus du Pont de Gomiers: l'assiete de ce Chasteau ne pût empescher Hemon de le forcer, & mettre au fil de l'espée tous ceux qu'il y trouua. Entre le butin plus precieux furent les Chasses de Saint Spire, & de Saint Loup, iadis Euesque de Bayeux, que nostre Comte retint pour sa part du butin, & les fit apporter à Corbeil en grande reuerence, & dés lors il commença le bastiment d'vne Eglise pour y mettre ces Saintes Reliques. Le riche butin qu'il auoit fait à la guerre, & la raçon qu'il tira des Allemans ses prisonniers, seruirent à commencer le bastiment, que depuis il fit parfaire des deniers que son pere Osmont luy laissa par son Testament, en consideration que par la Coustume de son païs, il estoit comme Cadet, exclus de la proprieté des heritages de sa succession. L'an neuf cens cinquante-six, Louis d'Outre-mer deceda, & fut suiuy en ce passage commun à tous les hommes, par Hugues le Grand. Ils laisserent en leurs places leurs fils Lothaire, & Hugues Capet, qui s'accorderent mieux ensemble que leurs peres n'auoient pas fait.

Ces Princes estans d'accord, le peuple demeura en repos, horsmis le Comte Hemon, qui prit sujet de cette paix d'aller en Pelerinage à Rome; en retournant d'Italie il mourut en chemin. La Comtesse Elizabet sa femme, fit apporter son corps à Corbeil, & le fit inhumer splendidement en l'Eglise de S. Spire. Oddes des Fossez, en la vie qu'il a escrite du Comte Bouchart, dit qu'il mourut du temps de Hugues Capet, non qu'il veüille dire qu'il soit mort depuis le Couronnement de Hugues, mais seulement de son temps, comme nous dirons en la vie de Bouchart. I'estime qu'il mourut l'an neuf cens cinquante-sept, ayant esté marié auec Elizabet l'espace de dix ans. Nous n'auons pas encores descouuert combien ils eurent d'enfans de leur mariage. Oddes ne parle que de Thibault, Abbé de Saint Maur. Il est toute-fois à croire que s'il eust esté fils vnique, on ne l'eust pas enuoyé dés sa ieunesse prendre l'habit de Moine à Clugny. Reste à remarquer les Armes grauées sur l'Escu d'Hemon, qui est semé de Coquilles d'argent, chargée d'vn Lyon dragoné de gueules. Les Chanoines ont long temps vsé de ces Armes en

leurs Seaux & cachets. Depuis ils y ont fait grauer l'Image de Saint Spire. Reste à esclaircir vn doute que fait du Chesne: Si à Corbeil il y a eu deux Comtes du nom d'Hemon. Il fonde ce doute sur le Memorial d'Histoires, qui est en la Bibliotheque de Saint Victor, où il dit que la Translation du Corps de Saint Guenault, se fit en l'année huit cens soixante-trois. Mais il y a apparence que ce Memorial vse du nom de *Corbolium*, non pour la ville seulement, mais aussi pour tout le territoire de la Chastellenie de Corbeil. Ce qui a fait resoudre du Chesne à conclure qu'il y a eu à Corbeil vn seul Comte du nom d'Hemon, lequel a fait construire les Eglises de S. Spire, & de S. Guenault, & y a fait apporter les Reliques de ces Saints Personnages, lesquelles long temps auparauant auoient esté apportées & deposées dedans la Chastellenie de Corbeil : Sçauoir, S. Spire à Paluau, & S. Guenault à Courcourōne. Toute-fois Charon comprenant de biais en son Histoire ce que Theuet a escrit, dit qu'il y a eu deux Cōmtes à Corbeil du nom d'Aymon, & que le premier a esté ce tant celebre Comte Dardeine, & que le second a esté Comte de Champagne; & ce qui est plus ridicule, il adiouste qu'ils estoient tous deux d'vne mesme lignée, & que tous deux ont leur Sepulture à Corbeil. Pour la parenté, il est certain qu'Edmond de Champagne estoit fils de Henry troisiesme du nom, Roy d'Angleterre, de la Maison de Normandie, qui ne touchoit de parenté, ny d'alliance à Aymon Dardeine. Ce que nous discuterons plus amplement en la vie de Philippes le Bel, durant le Regne duquel Edmond viuoit. Quant aux Sepultures Charon en parle, sans iamais auoir esté à Corbeil : car il est visible à ceux qui ont hanté en cette ville, qu'il n'y a qu'vne seule Sepulture, d'vn seul Comte Hemon, à la memoire duquel les Chanoines de l'Eglise de S. Spire ont de coustume de celebrer vn Seruice le vingtiesme iour de May, suiuant ce qui est porté par leurs Chartes & Martyrologe.

Ie ne sçay où Papirius le Maçon a esté pescher ce qu'il dit en son Liure des Fleuues de France, que ce fut vn Preuost de Corbeil, qui par le commandement du Roy fit apporter à Corbeil les Reliques de S. Spire ; sans declarer les noms, ny du Roy, ny du Preuost ; sans cotter le mois ou l'année, ny son Autheur. Et qui plus est contre l'authorité des Chartes, Tiltres & Legendaires des Eglises de la ville & Chastellenie de Corbeil.

DE BOVCHART, PREMIER DV nom, Comte de Corbeil, & de Melun.

CHAPITRE XI.



ODDES Moine de l'Abbaïe de Saint Maur des Fossez, non gueres esloigné du temps que le Comte Bouchart viuoit, dit qu'il estoit de noble & illustre Race entre les François; & qu'en sa ieunesse il fut nourry en enfant de bonne Maison, à la pieté, & à la modestie. En la fleur de son adolescence ses parens l'introduisirent en la Maison Royale, chez le jeune Prince Hugues Capet, auec lequel il fut instruit en toutes sortes d'exercices bien seantes à la Noblesse, esquels il parut si adroit & aduisé, qu'il en acquit l'amitié de Hugues, qui vsa de luy comme de son confident; luy donna l'Ordre de Cheualerie, & le combla de biens & d'honneurs. En cette saison la nouuelle du decés du Comte Hemon fut apportée en Cour. L'on pensa aussi tost à quelle personne l'on commettroit la garde des places de Corbeil & de Gournay, comme importantes à la liberté du commerce de la ville de Paris. Hugues Capet ietta aussi tost la veuë sur Bouchart; & pour cette cause on luy fit espouser la veufue du Comte Hemon, & auec icelle l'on l'inuestit des Chastellenies de Corbeil, & de Gournay. Oddes adiouste & dit; *Hugo dedit sibi fideli Comiti Castrum Milidunum Corbolium comitatumque Parisiacæ vrbis taliterque Comes regalis efficitur.* Il est difficile à croire que Hugues Capet aye si liberalement donné le Comté de Paris en proprieté, veû que c'estoit la plus eminente de sa Seigneurie, & par le tiltre de laquelle il auoit donné à ceux de sa race entrée à la Couronne Royale; Ce qui pourroit faire croire que la concession de ces trois Comtez, Paris, Melun, & Corbeil, n'estoit qu'à tiltre de simple Office, à la mode ancienne, laquelle lors n'estoit pas du tout abolie. Aussi de Nangis vse de ces termes. *Inter Comites Pa-*

latinos Comes Melodunensis Regi Franciæ familiaris erat. Et Belle-Foreſt parlant du Comte Bouchart, dit qu'il eſtoit Gouuerneur de l'Iſle de France, & Officier de la Maiſon du Roy. Et Albert Cranſe dit, *Regi famulans Brucardus.* Paroles que l'on peut expliquer ſelon l'vſage de noſtre temps, Officier de la Maiſon & Couronne de France. Car nous voyons que les plus grands Seigneurs, les Princes du Sang Royal, tiennent à grand honneur d'eſtre employez au ſeruice de la perſonne du Roy, & de ſa Maiſon; ainſi que les Eſlecteurs de l'Empire d'Allemagne penſent releuer leurs dignitez, en ſe diſans Officiers Domeſtiques de l'Empereur. Nous auons vne preuue euidente, que le Comté de Paris ne fut donné à Bouchart qu'à tiltre d'Office; c'eſt qu'apres ſa mort il ne demeura pas à ſes enfans, mais fut donné à Hugues de Beauuais, que la Reine Conſtance fit tuer ſelon le dire de la Cronique d'Anjou. Ces qualitez m'ont emporté vn peu loin de noſtre ſujet.

Retournons vers l'adoleſcence de noſtre Comte, conduite de la main de Dieu, au trauers les vanitez de la Cour, par luy meſpriſées auec vne prudence ſinguliere : car il maintenoit ſa reputation entre des perſonnes entierement diuerſes d'humeurs à la ſienne, qui ne reſpiroit que la pieté & deuotion, à l'aduencement de laquelle Dieu luy ſuſcita vne Commiſſion honorable, que ie deduiray ſelon la verité de l'Hiſtoire : puis ie declareray pourquoy ie me ſuis deſtourné de la Narration d'Oddes des Foſſez. Ceux qui ſont verſez en l'Hiſtoire de France, ſçauent les guerres cruellement exercées entre Arnoul le Vieil, Comte de Flandres, & Guillaume Longue-eſpée, Duc de Normandie, au ſujet de Herloin de Monſtreüil. Entre les rauages & deſordres de cette guerre, les Flamans deſolerent & pillerent les villes de S. Riquier, & de S. Valery, ſans eſpargner les Egliſes, dont ils tranſporterent les Reliques à S. Omer, en l'Abbaïe de S. Bertin. Quelques années apres Hugues Capet eſtant Roy de France, eut vne reuelation, par laquelle il luy eſtoit enioint de faire reſtituer les Reliques des Saints aux lieux conſacrez à leurs memoires, en ce faiſant les Saints le prendroient luy & ſa poſterité en leurs protections. Le iour enſuiuant les Moines de Saint Valery vindrent ſe ietter aux pieds de Hugues Capet, & le supplierent de les aſſiſter de ſa faueur & de ſon authorité enuers Arnoul Comte de Flandres,

pour leur faire rendre & restituer les Reliques de leur Patron. Leur demande fit ressouuenir à Hugues Capet de la vision qu'il auoit euë en dormant, & creut qu'il ne la deuoit pas mespriser. Pour satisfaire aux prieres des Moines, il s'adressa à son fidelle seruiteur Bouchart, & l'enuoya deuers le Comte de Flandres, l'admonester de sa part de restituer les Reliques des Saints, pour estre remises aux lieux destinez à leur veneration. Bouchart accepta tres-volontiers cette commission, comme vn benefice que Dieu luy offroit, d'estre employé à son seruice, en honnorant ses Saints Esleus. Ce fut en l'année neuf cens quatre-vingts deux, que nostre Comte fut en la ville d'Arras trouuer le Comte Arnoul le ieune, duquel il obtint tout ce qu'il demanda : Et sans perdre temps se mit en chemin de conduire les Corps Saints en leurs Eglises. Et apres auoir laissé Saint Riquier en son lieu, il continua son voyage vers la ville de Saint Valery. Quand il arriua sur le bord de la riuiere de Somme, il trouua la mer extremement haute, engoufrée dans le canal de ce fleuue. Ce qui l'estonna fut que l'heure du reflus passée, la mer ne s'escouloit nullement, mais persista long-temps à tempester dans ce canal ; comme si à dessein elle se fust opposée au passage de ces Reliques. Bouchart passa vne bonne partie de la iournée sur le riuage en grande patience ; & la nuit arriuant il entendit le peuple murmurer, & se scandaliser de l'empeschement extraordinaire qui se presentoit au passage, comme si son action eust despleu à Dieu. Alors pour leuer le scandale, Bouchart se prosterna en terre, priant Dieu d'vne feruente affection, à ce qu'il luy pleust faire paroistre à ce peuple combien il a agreable l'honneur que les hommes portent à ceux qui ont employé le cours de leurs vies à son seruice. Ses prieres furent incontinent enterinées par le souuerain Seigneur des Eaux, des Vents, & de tout l'Vniuers ; & lors qu'il y auoit moins d'apparence d'auoir le passage libre, & qu'il sembloit que les Vents de Bize & de Galerne s'efforçoient de pousser toutes les eaux de la mer, dans ce canal estroit de la riuiere de Somme ; tout en vn instant les Vents cesserent ; la Mer se retira en son lit, & donna lieu aux eaux douces, pour s'escouler dans son sein. Cela arriua si soudainement que les assistans reconneurent que cela s'estoit fait par miracle & diuine assistance. Et les Reliques de Saint Valery furent transportées

outre

outre la riuiere, & auec Hymnes & Cantiques, restablies en leur Eglise. Oddes compare ce passage à celuy des Enfans d'Israël, au trauers de la mer Rouge. Outre la peine & despence que le Comte Bouchart auoit fait en son voyage, il distribua largement de ses biens, & donna de beaux ornemens à l'Eglise de Saint Valery. Et rendit les Moines du lieu si affectionnez en son endroit, qu'apres son decés ils desirerent auec passion d'auoir son Corps pour l'enseuelir proche de celuy de Saint Valery, afin qu'il tinst compagnie iusques au iour de la Resurrection generale, au Saint qu'il auoit honoré durant sa vie. Et n'ayans peû obtenir ce qu'ils demandoient, ils fonderent vn Seruice Anniuersaire à la memoire du Comte Bouchart, lequel depuis ils ont tousiours celebré le iour de son decés. I'ay rapporté ces Actes au commencement de la vie du Comte Bouchart, à cause que Meier la met en l'année neuf cens quatre-vingts, & Belle-Forest, en l'année quatre-vingts deux. Nicole-Gilles est blasmé par les Flamans, de ce qu'il a mis la Translation de Saint Valery auoir esté faite du temps d'Arnoul le vieil, & depuis le Couronnement de Hugues Capet; ce qu'ils disent ne s'estre peû faire, d'autant qu'Arnoul le vieil estoit mort auant le Couronnement de Hugues Capet. Mais Oddes escriuant principalement pour les affaires de son Monastere, les a voulu descrire auant que de parler des autres actions esloignées de son sujet. Quand Bouchart fut de retour en sa maison, & qu'il vint à considerer les graces & assistances qu'il auoit reçeuës de Dieu en son voyage, il se confirma dauantage, & auec plus d'affection à seruir Dieu & son Eglise. L'occasion s'en presenta à son voisinage: Il passoit souuent proche l'Abbaïe de Saint Maur, & rencontroit en son chemin l'Abbé Magenart, qui chassoit & tenoit la campagne en habit de Cheualier, plustost que de Religieux; & entendoit de tous costez murmurer le peuple du mauuais comportement de l'Abbé, & de ses Moines. L'ayant rencontré en vn lieu conuenable, il luy en fit vne petite reprimande, & l'aduertit de faire cesser le scandale dont le des-honneur retomboit sur tous ceux de son Ordre. Magenart ne fit gueres bien son profit des remonstrances de nostre Comte; car il auoit esté nourry & esleué dans les delices d'vne Maison splendide de Paris, & portoit toute son affection aux cheuaux, chiens, & oiseaux. En

l'Abbaïe de Saint Maur, il y auoit vn bon Religieux nommé Adicus, qui ayant ſçeu ce qui s'eſtoit paſſé entre ſon Abbé & noſtre Comte, ſe ſeruit de cette occaſion pour faire reſtablir en ſon Monaſtere l'obſeruance de la Regle de Saint Benoiſt. Il vint trouuer le Comte Bouchart; luy repreſenta le piteux eſtat de l'Abbaïe de Saint Maur, & le coniura de preſter la main & ſon authorité, pour y reſtablir l'honneur du Seruice diuin. Le Comte luy promit d'en auoir ſoin, & ſe retira deuers Hugues Capet; luy requiſt de luy faire deliurer vne Commiſſion pour reformer cette Abbaïe, & la remettre en l'obſeruance de ſa Reigle. Le Roy qui ne refuſoit pas volontiers ſon fidelle Conſeiller, connoiſſant qu'il n'auoit point d'autre deſſein que pour l'honneur de Dieu & de ſon Egliſe; en fit deliurer par ſon Chancelier telles Lettres que le Comte deſira : Bouchart garny de ces Lettres Royaux, par le conſeil du Moine Adicus, ſe tranſporta en Bourgogne, & fut trouuer le bon Pere Majoul, Abbé de Clugny, & luy perſuada de venir en France faire cette reforme. Ils arriuerent à Saint Maur, ſans que Magenard ſçeuſt aucune choſe de ce qui ſe paſſoit. Bouchart ſe rendit Maiſtre de la Maiſon, & fit aſſembler le Chapitre, où il remonſtra à l'Abbé & à ſes Moines, que par leurs vies dereglées & ſcandaleuſes ils auoient contraint le Roy d'interpoſer ſon authorité, pour remettre en vſage la diſcipline Monaſtique par eux delaiſſée & meſpriſée; & que pour la reſtablir il auoit amené le Reuerend Pere Majoul, auquel il conuenoit qu'ils obeïſſent. L'Abbé & ſes Moines ſe trouuerent bien eſtonnez, & ne pouuans reſiſter à la neceſſité qui leur eſtoit impoſée, aymerent mieux quitter la place que de ſe ſoumettre à la diſcipline ſeuere de l'Abbé Majoul. Pour cette cauſe le Comte les fit ſortir de l'Abbaïe de Saint Maur: Neantmoins pour contenter Magenard & ſa ſequelle, il leur fit donner le Prieuré de Granfeüil, où il paſſa ſa vie, & y a eſté inhumé. Saint Majoul deliuré de cette vermine, trauailla à la reformation du Monaſtere, auec les Religieux qu'il auoit amenez auec luy de Clugny, & autre deuote ieuneſſe de Paris, qui eſtoit accouruë au renom de ſa Sainteté : Enfin la Regle de S. Benoiſt fut remiſe en vſage. Pendant que S. Majoul donnoit ordre au Spirituel, Bouchart pouruoyoit aux neceſſitez corporelles, tant pour le preſent que pour l'aduenir. Et afin que les Religieux

ne fussent distraits par la pauureté & necessité, de vaquer hors le Conuent ; il leur fit donner par Hugues Capet la Terre & Seigneurie de Maisons sur Seine, proche le Pont de Charenton. Les lettres en furent expediées par le Chancelier Regnault, fils du Comte Bouchart, l'an neuf cens quatre-vingts huict. Cette donation fut chargée d'vn Seruice Anniuersaire, qui se celebre en l'Abbaïe de Saint Maur, le vingtiesme Nouembre, qui est le iour que le Roy deceda. Quand Saint Majoul vit la reformation en bon estat, il s'en retourna à Clugny ; & laissa en sa place vn bon Religieux nommé Teuton, auquel nostre Comte fit deferer le tiltre d'Abbé par le Roy Robert, qui auoit succedé à son Pere, nouuellement decedé. Le bon Teuton prit grande peine à bien instruire & gouuerner ses Religieux, & remettre son Abbaïe en honneur & credit. Non contant d'employer sa parole, il mit la main à l'œuure, & fit rebastir tout de neuf le Refectoir, plus ample & capable qu'il n'estoit auparauant. Cela pleut au Comte, & l'incita de départir de ses biens au Monastere de Saint Maur ; & du consentement d'Elizabet sa femme, & de son fils Regnault, lors Euesque de Paris, il donna la Seigneurie de Neuilly sur Marne, auec le Patronage de la Cure de ce lieu. De plus il donna la Seigneurie de Lisse prés de Corbeil, de Siaux en Gastinois, & Courceaux au Melunois ; & à son imitation Iosselin Vicomte de Melun y confera du sien la Terre de Noisi le Sec, qu'il tenoit à foy & hommage du Comte, lequel en accorda l'amortissement. Et depuis Iosselin se rendit Religieux audit S. Maur. Le Roy Robert en fit expedier les Lettres par Roger son Chancelier, l'an neuf cens nonante-huit, au mois de May, le dixiesme de son Regne. Badoux Preuost de Corbeil (& non pas de Melun) donna sa maison de Corbeil, sur laquelle a esté basty le Prieuré de Saint Iean de l'Hermitage ; pour sa fondation il donna plusieurs droits Seigneuriaux, terres, & heritages siz au vieil Corbeil, & à Saintry, Choisi, & Athis : L'amortissement de cette donation fut expediée par le Franc, Chancelier du Roy Robert, à la faueur de la Reine Berthe, l'année millenaire de nostre Salut, le douziesme du Roy Robert, qui n'estoit pas moins affectionné enuers le Comte Bouchart qu'auoit esté son Pere Hugues, à cause de la bonne assistance qu'il luy auoit faite à son Couronnement. Mais

pendant que le Comte s'employoit au seruice de Dieu & de son Eglise, il se trouua surpris par Oddes Comte de Chartres, qui tenant de l'humeur tricheuse de son pere Thibault, corrompit Gautier Concierge du Chasteau de Melun, qui luy liura la place, & par le Chasteau il s'empara de la ville, qu'il ne peut garder long temps : car Bouchart assisté de la faueur du Roy, & renforcé du secours de Richart second du nom, Duc de Normandie, fut en diligence assieger Melun, & le serra de si prés que ceux qui s'y estoient introduits n'eurent pas le moyen de se fournir de viures & de munitions : ils furent contraints de rendre la place, & liurer Gaultier, pour estre puny de sa trahison.

La plus part des Historiens donnent l'honneur de la prise de Melun au Duc Richart ; ce qui donne à connoistre que Bouchart entretenoit soigneusement l'alliance qu'il auoit auec les Normans, à cause de sa femme Elizabet, qui en premieres nopces auoit espousé Hemon, allié du Duc Richart, & fils de son grand Gouuerneur Osmont le Danois. Nous verrons cy-apres comme cette alliance s'est prouignée entre les enfans & successeurs.

Retournans à nostre propos, ie diray qu'Oddes des Fossez, & Aymoin le Moine me semblent plus croyables que les autres Historiens, quand ils disent que ce fut Bouchart luy mesme qui assiegea Melun, & le prit auant que le Comte de Chartres le peust secourir. Et non content d'auoir pris la ville, il fut au deuant de son ennemy, & le surprit vn matin qu'il deslogeoit du village d'Orsay, où il dissipa ses troupes, & les mit en route honteusement. L'Estat de la France estoit lors merueilleusement confus; & le Roy Robert prenoit grande peine d'y mettre ordre ; d'introduire la paix ; faire regner la Iustice ; maintenir la discipline entre les Ecclesiastiques ; ce qui le faisoit aimer & respecter de tout le peuple de France, & principalement des Ecclesiastiques, comme Protecteur de leur liberté ; comme ceux de la ville de Sens experimenterent, lors que leur Comte Reinart les tourmentoit, à cause qu'ils auoient refusé d'eslire Brunon son fils pour leur Archeuesque ; & auoient esleu Leoteric, homme sage & sçauant, capable de cette dignité. Reinart, & son frere Fromont, indignez de l'affront qu'ils pretendoient leur auoir esté fait en cette eslection, persecuterent indignement les Ecclesiastiques de la ville de Sens. Et Leoteric fut contraint de suspen-

dre sa modestie & patience, pour mettre sa vie en seureté : il trouua Regnault Euesque de Paris, prest de le secourir de ses moyens, & de son credit, qu'il employa enuers le Roy Robert, qui selon son humeur douce & facile, tenta premierement les voyes d'accord & de Iustice : Mais quand il vit que l'emplastre qu'il y appliquoit estoit trop foible pour vne playe si enflammée, il donna charge au Comte Bouchart son Seneschal d'assembler ses gens de guerre pour punir ces Rebelles, qui furent aisément défaits : car les habitans de Sens introduisirent le Comte Bouchart dans leur ville, qui pensa prendre Reinart dans son lit : à peine peut-il euader hors de la ville à demy-nud ; & son frere Fromont qui s'estoit retiré au Chasteau, fut contraint de se rendre à discretion. Le Roy l'enuoya tenir prison à Orleans, où il finit ses iours. Ie suis de l'opinion de Nangis, qui rapporte cette Histoire en l'année mil cinq, plustost qu'Ademar qui la recule de dix ans, à cause que Bouchart n'a pas vescu iusques à ce temps-là : Car si tost qu'il fut de retour de cette expedition, sentant que son âge, & les trauaux qu'il auoit supportez ne luy permettroient pas de faire longue durée en ce monde, il tourna toutes ses pensées à la deuotion. Mais entreprenant trop sur sa personne par ses ieusnes & macerations, il tomba en vne griefue maladie, qui acheua d'abatre ses forces : Il se fit porter en l'Abbaïe de Saint Maur des Fossez, auec quantité de meubles precieux, linges & ornemens de sa Chapelle, dont Oddes faisant la description, entre-autres choses dit, *Seruorum & ancilarum magnum numerum*. Ce qui donne à connoistre que la seruitude personnelle n'estoit point encores abolie en France. Il en reste aussi quelques vestiges és Coustumes de Brie & de Champagne. Pour ce coup Bouchart eschapa, & reuint à conualescence par vne speciale grace de Dieu, qui le donna aux prieres des Religieux, & aux vœux & pleurs des veufues & orphelins. Apres qu'il fut guery il ne voulut plus retourner en sa maison, il s'enferma au Monastere de S. Maur, où il prit l'habit de Religieux, auec resolution de passer le reste de sa vie auec les Moines, & se mit au trauail comme le dernier Nouice, iusques à porter les Chandeliers en l'Eglise. Thibault fils du Comte Hemon de Corbeil estoit lors Abbé de Saint Maur, où il auoit esté appellé du Prieuré de Cormery qu'il regissoit. Il voulut se mesler de

ſoulager le bon-homme Bouchart ſon beau-pere, & luy perſuader de quitter ces petites ſoumiſſions Monacales ; mais le Comte luy dit d'vn grand courage ; *Si lors que i'eſtois Capitaine, ſuiuy de Gens-d'armes & de Nobleſſe, i'ay fait gloire de porter la chandelle deuant vn Roy Terrien, à plus forte raiſon ie me dois humilier deuant la Majeſté de Dieu, & porter les Chandeliers en ſa Maiſon, & ſelon mon petit pouuoir aider à celebrer le Seruice Diuin.* Ses faits & ſes dits furent de grandiſſime edification, & de bon exemple. Sa vieilleſſe ne luy peût permettre de ſupporter long-temps la fatigue d'vne vie ſi auſtere & penible ; il fut ſaiſi d'vne fiévre aiguë, qui luy fit reſſentir les traits de la mort prochaine, ce qu'il prit en patience, & ſe diſpoſa en bon Chreſtien à receuoir les Sacremens de l'Egliſe. Il rendit l'ame à ſon Dieu le vingt-ſixieſme Feburier. Sa femme, ſes enfans, ſes parens & amis, vinrent aſſiſter à ſes Obſeques & Funerailles, qu'ils firent faire en grande magnificence. Il fut inhumé dans vne Chapelle où les Moines diſoient leurs Matines ; & ſur ſa Tombe fut graué l'Epitaphe qui ſuit.

Hic vir Magnus quondam dum corpore vixit
Nomine Brucardus per mundi climata notus,
Celſus erat meritis dictis factiſquę modeſtus
Pauperibus largus viduis per cuncta benignus,
Ipſius en corpus tumulo requieſcit in illo
Martius oſtendit obiiſſe Kalendas.

Sa veufue Elizabet deceda le ſeptiſme iour de Ianuier enſuiuant, & fut inhumée aupres de ſon mary auec ce Memorial.

Hoc placuit Domino viuos coniungere viuos,
Et poliandra ſimul iungere ſic voluit,
Hoc quiçumque legis perſolue carmina Pſalmi,
Spiritus vt valeant ſcandere regna poli.

Le Moine Oddes, dit qu'en ſa ieuneſſe il auoit veû leur Tombeau, duquel il auoit tiré & tranſcrit leurs Epitaphes cy-deſſus. Et qu'en l'année mil cinquante-huit qu'il eſcriuoit, leur Sepulture eſtoit à demy ruinée, Il dit dauantage, que le Comte Bou-

chart eſtoit grand terrien, & Seigneur des places qu'il appelle *Vindocinum, Laueranum, & Montem aureum*; & qu'il auoit executé pluſieurs exploits de guerre, qu'il n'a pas voulu rediger par eſcrit. Le ſieur Roüillart a tranſlaté de Latin en François l'eſcrit d'Oddes, & l'a inſeré en ſon Hiſtoire de Melun. Et le ſieur d'Auteüil l'a miſe entre les Vies qu'il a eſcrites des Miniſtres d'Eſtat de France, ſans que l'vn ny l'autre y aye adiouſté rien de particulier; ſi ce n'eſt que c'eſt luy qui fit paracheuer l'Egliſe de Saint Pierre de Melun. Nous auons veû de plus, le don qu'il fit à l'Egliſe de Saint Guenault, de douze Septiers de bled, à prendre ſur la terre de Mondeuille, Et outre cela les Lettres de confirmation de toutes les fondations faites par le Comte Hemon ſon predeceſſeur, dont les Originaux ſont au Treſor de l'Egliſe Saint Victor lez Paris. Et des dattes cy-deſſus tranſcrites, ſe void l'abſurdité de ceux qui ont eſcrit qu'Elizabet femme de Bouchart, auoit eſpouſé en premieres nopces Aymon Dardeine. Si cela eſtoit vray, il faudroit qu'elle fuſt âgée de plus de trois cens ans quand elle fut mariée auec le Comte Bouchart.

DE MAVGIS COMTE DE Corbeil.

CHAPITRE XII.

SI le Moine Oddes euſt accomply la promeſſe qu'il auoit faite, de deſcrire la vie de Regnault Eueſque de Paris, ou ſi ſes eſcrits n'euſſent point eſté perdus ou eſgarez; il y a apparence qu'il nous euſt appris les noms de ſes freres & ſœurs, & quel partage il leur auroit fait des biens des ſucceſſions d'Hemon, de Bouchart, & d'Elizabet leur femme: Car ſelon la prudence de Regnault, il eſt à croire qu'auant que de ſe retirer au Monaſtere de Saint Maur, il auroit ordonné du partage de ſes freres & ſœurs, pour laiſſer la paix en ſa famille. I'ay cydeuant dit, que ſi le Comte Hemon n'euſt point eu d'autre en-

ſant que Thibault Abbé de Saint Maur ; & que l'Eueſque Regnault euſt eſté fils vnique du Comte Bouchart, ils ne les euſſent pas donnez à l'Egliſe; veu la curioſité que la Nobleſſe de France a touſiours euë de conſeruer leurs Races & Familles : Ioint qu'il leur euſt eſté aſſez facile de maintenir leurs Noms & Armes en honneur & reputation, par le moyen des Seigneuries & Terres qu'ils poſſedoient au iour de leur treſpas.

En ayant fait la recherche la plus diligente qu'il m'a eſté poſſible, i'ay trouué que du Cheſne en ſon Hiſtoire de Bourgogne au Liure troiſieſme, où il traite des Comtes de Vendoſme, extraits de la Maiſon de Neuers ; dit que Bouchart le Vieil, Comte de Melun & de Vendoſme, eſpouſa Elizabet veufue d'Hemon, Comte de Corbeil, duquel elle auoit eu pluſieurs enfans. Et que de ſon ſecond mary elle eut deux enfans, Regnault Comte de Vendoſme & de Melun, Eueſque de Paris, Chancelier de France, ſous le Roy Robert. Et Adelle troiſieſme, femme de Foulques Nerre, Comte d'Anjou, pere de Geofroy Martel, de laquelle il ſortit vne fille nommée Adelle d'Anjou, qui fut mariée par Regnault Eueſque de Paris ſon Oncle, auec Bode, puiſſant Seigneur Bourguignon, & Comte de Neuers ; & en faueur de ce mariage il luy donna le Comté de Vendoſme. Ie n'ay rapporté icy qu'vne partie du diſcours de du Cheſne, d'autant qu'au reſte il y a des choſes que la verité ne peut endurer, & que i'ay refutées en diuers endroits de ce Liure. L'vn de mes amis m'a fait la faueur de me communiquer les extraits tirez des Chartes, & Pancartes de l'Abbaïe de Vendoſme, deſquels du Cheſne s'eſt ſeruy pour mettre au iour ce qu'il a produit des Comtes de Vendoſme. Outre ce que i'ay extrait cy-deſſus, il eſt confirmé par le ſieur Belly de Fontenay, homme bien verſé & conſommé en noſtre Hiſtoire, & en Genealogie des Maiſons ſignalées de la France ; il en parle en ces termes ; *Foulque Nerre, ou le Noir, eſpouſa la fille de Bouchart le Vieil, Comte de Paris, de Melun, de Vendoſme, & de Corbeil, de par ſa femme, ſous les Rois Hugues Capet, & Robert ſon fils.* Dudit Bode & Adelle ſont créez & prouenus tous les Comtes de Vendoſme, iuſques à ce que leur lignée eſt venuë à finir en la maiſon de Bourbon.

Quant aux enfans du Comte Hemon, outre ce que nous auons appris du Moine Oddes, de l'Abbé de Saint Maur, Thibault, l'Hiſtoire

l'Hiſtoire Normande, & nos vieilles Pancartes, nous donnent à connoiſtre que Germaine fille d'Hemon, ou pluſtoſt d'Albert ſon fils aiſné, fut coniointe par mariage auec Maugis fils de Richart, premier du nom, Duc de Normandie. Et par cy-apres, par la continuation de ces Memoires, nous rencontrerons ſouuent des Lettres ſignées & ſouſcrites par Ferry de Corbeil, & ſes fils venus du Cadet, & dernier fils d'Hemon & d'Elizabet, qui ont produit vne lignée de longue ſuitte, dont ſera fait mentiõ en pluſieurs endroits de ces Memoires. C'eſt pourquoy ie poſeray pour vn fait conſtant & veritable, que la Comteſſe Elizabet a eu pluſieurs enfans de ſes deux maris, Hemon & Bouchart. Et ſuiuant ce peu de reliques de cette antiquité que nous auons peu deſcouurir ; nous dirons que Germaine fille d'Albert, fils aiſné du Comte Hemon, fut iointe par mariage auec Maugis Prince Norman, que les autres appellent Mauger, pour approcher plus prés du nom Latin *Malgerius* : Mais ie ſuiuray l'vſage du païs qui a preualu. La cauſe de cette alliance ſe peut aiſément conceuoir de ce que nous auons dit qu'Hemon eſtoit Norman de nation, fils d'Oſmont le Danois, Tuteur du Duc Richart premier ; & en ſuitte de cela Bouchart n'euſt point d'amy qui l'aſſiſtaſt plus promptement au recouurement de Melun que ledit Richart. De là vint que l'Eueſque Regnault voulut affermir ſa maiſon, en renouuellant l'alliance des Normans; ainſi il maintint ſa Niece aux droits que la Nature luy auoit acquis en la Comté de Corbeil. Et la beauté & bonnes graces de cette fille luy concilia l'amitié & le mariage dudit Maugis, fils dudit Duc Richart, & de la Damoiſelle Gonor. La plus part de nos Hiſtoriens font vn grand recit de Maugis, à cauſe des ſeruices qu'il rendit au Roy Henry premier du nom: Et de l'ayde qu'il luy fit à conſeruer ſes droits contre ſa mere Conſtance & ſon frere Robert, leſquels s'efforcerent de le priuer de la Couronne de France ; nonobſtant que le Sage Roy Robert de ſon viuant l'euſt fait Sacrer & Couronner à Reims: Auſſi le Roy Henry en reconnoiſſance des ſeruices qu'il receuoit du Comte Maugis, l'a aimé & honoré tant qu'il a veſcu. De là peut eſtre venu que quelques-vns ont eſcrit que Maugis eſtoit Oncle du Roy ; ainſi l'afferme Nagerel en la Chronique de Normandie contre l'authorité de Guillaume de Iumiege, qui en parle en ces termes. *Dux Robertus Henricum Regem, hono-*

rifice suscepit, & non multò post decenter armis equisque instru-ctum patruo suo Malgerio Corboliensi comiti destinauit mandans vt in suis partibus omnes affligent quos à fidelitate regis desistere videret. Voila donc Maugis disertement reconneu & nommé Oncle du Duc Robert, par vn Historien non gueres esloigné de son temps. Cela est confirmé par Guaguin en ces paroles, *Henricus matris potentiam veritus ad Robertum Ducem accessit auxilium opemque positurus. Qui Henrici fortunam miseratus magnus illum muneribus cumulatum valido insuper equite instru-ctum ad patruum suum Malgerium qui Comes Corbolij erat mitens Comiti mandat, vt Henrici partes sequatur & quo ad eum fieri possit tueatur.* Il nous seroit facile de citer d'autres passages, pour monstrer que Nagerel & ceux qui l'ont suiuy, se sont fouruoyez en cét endroit : Car il n'y a pas vn de ceux qui ont escrit de la Genealogie des Ducs de Normandie, qui n'aye compris Maugis entre les enfans de Richart & de Gonor ; & Nagerel luy mesme ne l'a pas oublié. Ce qui me fait estonner de Belle-Forest, d'auoir laissé cét erreur dans les Chroniques de Nicole-Gille, veû la peine qu'il a pris en ses Grandes Annalles à verifier par l'authorité de Guillaume de Nangis, que Maugis estoit Oncle du Duc Robert, & non du Roy de France. Si nous eussions trouué iour pour faire passer nostre Comte Maugis pour Prince du Sang Royal, nous l'eussions volontiers appuyé & confirmé: mais nostre dessein est de rechercher la verité, sans nous laisser aller à la vanité & fausses suppositions. Puis que Maugis a esté si bon Seruiteur du Roy, i'estime estre obligé à la iustification de ses Armes, & monstrer que la raison l'obligeoit à seruir Henry, comme fils aisné du Roy Robert, & son heritier legitime à la Couronne de France, & en ce faisant faire apparoir que ceux qui ont escrit que Henry estoit le Cadet, se sont trompez. Il est certain que les premiers Rois de la seconde & troisiesme race ont de leur viuant fait couronner leurs enfans, afin que lors qu'ils viendroient à deceder, le Siege Royal fust remply, & les subjets accoustumez à les honorer & à les seruir. Ainsi Hugues Capet fit Couronner son fils Robert ; & Robert fit Couronner son fils Hugues ; & iceluy decedé par cas fortuit, il desira de luy substituer son fils Henry. Mais la Reine Constance femme imperieuse, & qui abusoit de la facilité de son mary, voulut intro-

duire le plus ieune, qui se nommoit Robert, & qui depuis à esté Duc de Bourgogne. Pour ces raisons elle disoit que Henry n'estoit qu'vn paresseux, negligent, malicieux, dissimulé (il estoit alors âgé de seize à dix-sept ans.) La mauuaise humeur de cette mere estoit fomentée par les plus grands du Clergé & de la Noblesse, qui esperoient par ce moyen eneruer le droit successif de la Couronne, & la rendre electiue. Oddes Comte de Chartres & de Blois, estoit le Chef de cette Cabale, & auoit attiré à son party Guillaume Duc d'Aquitaine, & autres grands Seigneurs. Le Roy Robert fut contraint de differer pour quelque temps de mettre à execution son dessein, à cause de la grande contradiction qu'il y trouuoit. En fin sentant que la nature luy defailloit, il fit sacrer & couronner son fils Henry en la ville de Reims. Dequoy Constance s'aigrit si fort contre Henry, qu'il fut contraint de quitter la Cour & Maison Pernelle, & n'ayant aucun lieu de retraite, tenir la campagne, desnué de toutes commoditez, & en grand danger de sa personne.

Sur ces entrefaites, le Roy Robert deceda l'an de grace mil trente-vn : La Reine Constance tenoit en ses mains la ville de Paris, d'Orleans, Laon, Melun, & autres, qui pour lors en petit nombre, estoient du Domaine Royal. Outre cela elle s'estoit saisie du Tresor, & des deniers Royaux, par le moyen desquels elle esperoit introduire son fils Robert. Mais elle trouua que son fils Henry estoit tout autrement esueillé, diligent & preuoyant, qu'elle ne se l'estoit imaginé. Car auec l'ayde du Duc Robert de Normandie, du Comte Maugis, & autres siens fidels Seruiteurs, il fit connoistre à sa Mere qu'elle auoit tort de vouloir peruertir l'ordre de la Nature, & de l'estat auquel il auoit esté appellé de Dieu, & y auoit esté installé par le sage Roy Robert son Pere. Ce bref recit est extrait des Epistres 106. & 128. & autres, de Fulbert Euesque de Chartres, & du neufiesme Chapitre du troisiesme Liure de l'Histoire de Glaber Rodolphe, Escriuain, viuant du temps du Roy Robert, & de ses enfans. Cela soit dit en passant, pour illustrer l'Histoire de France, & monstrer les merites de nostre Comte Maugis. Et afin que la gloire luy en demeure toute entiere, nous leuerons encore vn autre doute que l'on fait sur le droit d'aisnesse du Roy Henry, à cause que le Roy Robert auoit espousé en premieres nopces Berthe de

Noyant, ou Noyon, dont il auoit eu des enfans, qui n'ont point succedé; ce qui a fait estimer à quelques vns qu'elle auoit esté sa derniere femme. Mais les enfans de Berthe ne succederent point à cause que le mariage de leur mere auoit esté iugé à Rome incestueux, pource que le Roy Robert auoit esté Compere de ladite Berthe, ayant tenu sur les fonds Baptismaux le fils qu'elle auoit eu d'Eudon le Champenois, son premier mary. C'est pourquoy les Ecclesiastiques de France le contraignirent de quitter Berthe, & d'aller à Rome requerir absolution; ainsi que tesmoignent Holgandus, Glaber, & Pithou. Le Cardinal Damiani s'est laissé persuader que le fils que Berthe auoit eu du Roy, auoit le col long comme vn oison, & estoit monstrueux. Il a esté suiuy en cette opinion par Baronius & Duplex, fondé sur vn certain fragment produit par Pithou: mais la veuë dudit papier qu'ils appellent fragment de l'Histoire d'Aquitaine, est suffisante pour le rendre insuffisant d'estre suiuy, n'estant que rapsodie & faits incertains, accumulez sans ordre. Pour retourner à nostre Maugis, apres auoir gouuerné paisiblement le Roy Henry, il deceda entre les bras de sa femme Germaine de Corbeil, à laquelle il laissa vn fils nommé Guillaume, qui luy succeda, & dont il nous conuient parler.

DE GVILLAVME COMTE de Corbeil.

CHAPITRE XIII.



Es habitans de Corbeil, par ancienne tradition, ont appris que Saint Guillaume Archeuesque de Bourges, estoit nay en la ville de Corbeil, & monstrent vne Chambre en vne Maison de la ruë Saint Iean, où ils disent que sa mere le produisit au iour; & adioustent que depuis aucune femme ne s'est peû deliurer de son fruit dans cette Chambre. Et à demy lieuë de Corbeil, entre les prez siz sur la riuiere d'Essonne, il y a vne

peninſule en laquelle ſont des maſures du reſte d'vn Cloiſtre, où ils diſent que Saint Guillaume faiſoit ſa retraite, & venoit faire ſes deuotions du temps qu'il eſtoit Chanoine de l'Egliſe de Paris. Et que de luy, ce lieu en a eu le nom de Saint Guillaume de Vaulx. A la verité ie n'ay rien veû dans les Autheurs qui ont eſcrit ſa vie, qui repugne à cette tradition. Saint Guillaume fut Archeueſque de Bourges, depuis l'an vnze cens quatre-vingts neuf, iuſques en l'année douze cens quatre. Il ſe peut faire que les habitans de Corbeil ayent meſlé ce qui eſt de l'Archeueſque de Bourges auec leur Comte Guillaume fils de Maugis : car bien qu'en ſa ieuneſſe il ne reſpiraſt que la guerre, & ſelon le deſordre du ſiecle, il fuſt pluſtoſt preſt de mal faire que d'endurer aucune choſe ; toute-fois il auoit vne inclination naturelle à la pieté & deuotion : ce qui ſe pourra connoiſtre, parce que nous rapporterons ſes geſtes. Entre les curieuſes recherches que Frere Iacques Doublet a fait des Antiquitez de ſon Monaſtere, il a remarqué qu'entre les Seigneurs qui aſſiſterent à l'ouuerture de la Châſſe de Saint Denis en France, l'an de noſtre Salut mil cinquante, noſtre Comte Guillaume de Corbeil y aſſiſta, & apposa ſon Seel à la Lettre qui en fut expediée, pour iuſtifier que les Allemans s'abuſent de dire que le corps de Saint Denis ait eſté transporté à Ratiſbonne par l'Empereur Arnoul. Il parle encores d'vne autre Lettre concedée à l'Abbaïe de Saint Denis par le Roy Henry, qui eſt auſſi ſouſcrite par noſtre Comte Guillaume. Le ſieur du Cheſne m'a donné ouuerture pour connoiſtre & mettre en auant que Guillaume Comte de Corbeil, eſt celuy que les Normans appelloiẽt de Verlange, & eſtoit Comte de Mortain. I'ay eſté confirmé en cette opinion par le Teſtament de Guillaume le Conquerant, où il dit ; *Poſtquam Dux Guilielmum cognomento Verlangum Comitam Mortolij pro minimis occaſionibus de Neuſtria propulſauit.* Il eſt bien certain que les Comtes de Corbeil ſont deſcendus des Ducs de Normandie : car Maugis pere de Guillaume eſtoit fils de Richart premier, & frere de Richart ſecond Ducs de Normandie. Ce Richard ſecond fut pere de Guillaume d'Arques, & de Maugis Archeueſque de Roüen. Entre les mauuaiſes Couſtumes que les Normans apporterent de leurs païs Septentrionaux fut celle-là, que tous enfans reconnus des peres eſtoient tenus pour legitimes, encores qu'ils

fussent nez hors de mariage. De là est arriué qu'encores que le Duc Robert n'eust point esté marié, les Estats du païs ne firent point de difficulté de reconnoistre son fils Guillaume pour leur Seigneur, comme legitime heritier de son Pere, à la simple priere qu'il leur en fit auant que de partir pour aller en Pelerinage en la Terre Sainte : en retournant de ce voyage il mourut en la ville de Nice en Bitinie, l'an mil trente-cinq. Henry premier du nom Roy de France, se tenoit obligé au defunct pour les bons offices qu'il en auoit reçeus; c'est pourquoy il confirma facilement son Ordonnance Testamentaire, & se rendit Protecteur de son fils Guillaume, lors âgé de douze ans seulement. Les Ducs precedents auoient laissé quantité d'enfans, qui estoient forts & puissans dans le païs, à cause des villes & Chasteaux dont leurs peres les auoient nantis de leur viuant. Ces personnes eussent volontiers contesté la Duché de Normandie, mais ils se nuisoient les vns aux autres. Et Dieu donna la force & l'industrie au Duc Guillaume qu'il deffit & chassa hors du païs tous ceux qui luy contredirent. Ainsi nostre Comte de Corbeil Guillaume fut chassé de Mortain, & de toute la Normandie pour vn petit sujet; à sçauoir qu'vn certain Escuyer nommé Bigot, Vassal de nostre Comte, le vint trouuer pour prendre congé de luy auant que partir pour aller en Italie. Nostre Comte le dissuada de faire ce voyage, disant qu'il feroit mieux ses affaires demeurant dans le païs, où dans peu de temps il pourroit recouurer tout ce que bon luy sembleroit. Ces paroles furent rapportées au Duc, dont il entra en grande colere, & s'en aigrit si fort que nostre Comte fut luy mesme contraint d'aller en Italie passer sa melancholie, d'auoir esté spolié de la Comté de Mortain, que le Duc donna à Robert son frere vterin. Ce Duc vsoit souuent de ces rigueurs enuers ses parens paternels, à cause qu'il auoit opinion qu'ils luy enuioient sa bonne fortune : & de son costé il prenoit plaisir de les abaisser pour auancer & enrichir ses pauures parens maternels. Il en vsa de mesme enuers Guillaume Comte d'Arques, & Maugis Archeuesque de Roüen ses Oncles. Il prit sujet de ce faire, à cause que le Comte d'Arques s'estoit marié à la fille de Guy Comte de Pontieu, sans sa permission, & de qui il auoit fait reparer le Chasteau d'Arques prés Diepe, que le Duc fut assieger. Ce que voyant l'Archeuesque Maugis, il se retira habile-

ment de la ville de Roüen, & emporta le plus qu'il peût d'or & d'argent, ſans eſpargner les Reliques & ornemens d'Egliſe. Entre autre il enleua la Châſſe de Saint Quirin, & vint ſe retirer à Corbeil aupres de ſon Couſin Guillaume de Verlange, afin que par ſon aide il peuſt obtenir ſecours des François, pour deliurer ſon frere, aſſiegé dans le Chaſteau d'Arques. Mais ſon ſecours fut defait, & le Comte d'Arques contraint de liurer ſa place au Duc, & de ſe retirer à Boulogne deuers le Comte Euſtache, qui le reçeut en ſa Maiſon. Et l'Archeueſque Maugis vint à Corbeil, où il auoit depoſé les Reliques de Saint Quirin en l'Egliſe du petit S. Iean, & fit quelque temps ſa reſidence dans la maiſon de ce Prieuré, qu'il appelloit ſon Hermitage, dont elle a retenu le nom de l'Hermitage de Maugis. Mais il s'ennuya incontinent d'eſtre reduit en vn lieu ſi eſtroit, & s'en retourna indiſcretement en Normandie, où on le contraignit de reſigner ſon Benefice entre les mains de Maurille Abbé de Feſcan. Et par Decret des Eueſques de Normandie, il fut relegué en l'Iſle de Grenezé, où apres auoir ſouffert beaucoup de neceſſitez, il ſe noya en peſchant en la mer, ou comme diſent quelques-vns, on luy aida à ſe noyer. Car Polidore remarque que pour expiation de ſa mort le Duc fit baſtir deux Monaſteres, l'vn à Caen en Normandie, l'autre à Londres en Angleterre. Par ces diſcours, tirez de l'Hiſtoire de Normandie, l'on peut voir combien Theuet s'eſt eſloigné de la verité, quand il a eſcrit que ce Prieuré de Saint Iean a pris ſa denomination du fabuleux Maugis d'Aigremont, qui iamais n'a eu rien à démeſler à Corbeil: mais il y eut vn Comte nommé Maugis, qui eſtoit Oncle d'vn Archeueſque de Roüen de meſme nom, qui a habité dans ce Prieuré, deſquels il eſt plus conuenable & veritable de tirer cette denomination d'Hermitage de Maugis.

Pour retourner à noſtre Comte Guillaume, quand il commença à vieillir, & qu'il ſe ſentit caſſé des trauaux de la guerre, & des deſbauches de ſa ieuneſſe, il delibera de quitter le monde, & de laiſſer la poſſeſſion de ſon Comté de Corbeil entre les mains de ſon fils Regnault, afin de ſe retirer plus librement en l'Abbaïe de Saint Maur des Foſſez, & en reſtabliſſant les ruines de cette Maiſon & de l'Egliſe, faire penitence, & ſe donner tout à Dieu. Pour faciliter la reformation de ce Monaſtere, tant au

Spirituel qu'au Temporel, il obtint du Roy vn pareil pouuoir qu'il auoit esté au precedent accordé à son predecesseur Bouchart premier. Il obtint des Lettres du Roy, qui se trouuent dattées de l'an mil cinquante-huit. Et en la Chappelle de Saint Babolin, sous l'Image de la Vierge i'y ay veu vn Tableau qui contient ces paroles : *Du temps que le Roy Philippes regnoit en France, l'an mil soixante, estoit vn Comte à Corbeil, le Chasteau riche & puissant, n'estant gueres deuot ny pieux, qui fut atteint d'vne fiévre cruelle ; luy craignant de mourir, & pensant à ses pechez griefs, s'en vint en cette Maison en deuotion, & proposa s'il plaisoit à Dieu, de luy donner la santé, qu'il prendroit l'habit de ceans. Il fut exaucé, & reçeut guerison, à cause dequoy il ne fut point negligent de distribuer ses biens aux pauures, & de faire réedifier cette Eglise, & à toutes autres occasions il accomplissoit les œuures de charité de tout son pouuoir. Aduint vn iour que se promenant en l'Eglise de ceans, regardant le Crucifix, il apperçeut que les Images estoient fort vsées & déperies ; il luy prit deuotion de les faire renouueller : à cette fin il fit venir vn ouurier nommé Rumolde, expert en la taille, qui appresta tout ce qui luy estoit necessaire pour faire vne Image dedans le lieu, où autresfois estoit la Chappelle Saint Denis, & prit deuotion de faire l'Image de Nostre Dame la premiere. Comme il voulut commencer à y trauailler, il entendit vne voix d'vne personne qui l'appelloit par son nom. Rumolde pensant que ce fust le Comte, quitta son attelier & alla pour le trouuer, & sçauoir ce qu'il desiroit de luy, mais il ne peut le rencontrer, encores qu'il eust esté long-temps à le chercher, demandant aux Moines qu'il rencontroit s'ils n'auoient point veû le Comte, qui luy disoient que non. En fin il s'en retourna à son ouurage, où il trouua l'Image de Nostre Dame toute faite, par la grace de Dieu & de la glorieuse Vierge Marie. Rumolde raconta ce miracle au Comte, & à plusieurs, qui en remercierent Dieu.* Ce que dessus est escrit en la partie superieure de ce Tableau, chacun en croira ce qu'il luy plaira. Mais pour la remarque de la Vie de nostre Comte, il paroist de sa conuersion & des œuures de pieté qu'il a exercées en sa vieillesse, aussi qu'il est decedé en habit Saint & Religieux en la Maison de Dieu. C'est ce qui m'a fait dire que ce n'est pas sans cause que les habitans de Corbeil ont reçeu par tradition antique, cette croyance,

qu'il

qu'il y a eu à Corbeil vn Guillaume qui a merité d'estre honoré & respecté pour sa pieté. Que si l'on ne trouue nostre dire certain, à cause que nostre Comte Guillaume n'a point esté Canonisé; ie mettray en auant vn autre Guillaume de grande reputation en l'Eglise, qui a esté Abbé de Paraclit d'Ebelhort en Dannemarc, lequel estoit natif de Corbeil, & fut instruit à Paris aux Lettres, Humaines & Diuines, par le soin de Hugues Abbé de Saint Germain des Prez, qui au sortir de l'Escole luy fit conferer vne Prebende en l'Eglise Sainte Geneuiefue à Paris, auec vn Prieuré, qui n'est point nommé en sa Legende. Il se pourroit faire que c'est le lieu que nous auons cy-dessus dit s'appeller Saint Guillaume de Vaulx. Et que ce fut en ce lieu-là qu'il reçeut la nouuelle de la reformation des Chanoines seculiers de Sainte Geneuiefue, en Chanoines Reguliers de l'Ordre de S. Augustin. Ce qui arriua en l'année vnze cens quarante-sept. Et Oddes Prieur de S. Victor lez Paris, fut le premier creé Abbé pour establir la Reformation en la Maison de Sainte Geneuiefue. Nostre Guillaume de Corbeil fut des premiers qui embrassa cette Reforme, & y acquit si bon renom & reputation qu'Absalon Euesque de Reschildie estant en France, à la persuasion du celebre Historien Saxon Sialandique, demanda à grande instance, & obtint que nostre Saint Guillaume iroit en Dannemarc pour reformer les Religieux de ce païs. Ce qu'il accomplit si vertueusement, qu'il fut esleu Abbé du Paraclit d'Ebelhort, ainsi qu'il est rapporté tant par Surius, que par Pontanus, & confirmé par Baronius, en l'année douze cens.

Le nom de Guillaume me fera encores adiouster que Corbeil a donné à l'Angleterre vn autre personnage celebre de ce nom, qui en l'année vnze cens vingt-trois fut esleu Archeuesque de Cantorbery, qui a esté le vingt-sixiesme dudit Ordre, lequel Couronna & Sacra Estienne Roy d'Angleterre, & y mourut l'année suiuante, ainsi que le remarque le sieur Robert en sa Gaule Chrestienne. Et Baronius dit que le susdit Archeuesque Guillaume estoit Legat du Saint Siege Apostolique, & eut grand soin de faire conseruer les droits de l'Eglise d'Angleterre. Le nom de nostre Comte Guillaume m'a incité de le faire accompagner par ces autres personnes signalées du mesme nom, que l'on dit estre nez à Corbeil, où bien y auoir fait quelque

residence, & s'ils n'ont pas esté contemporains, il semble qu'ils ont esté en vn mesme siecle.

DE REGNAVLT COMTE de Corbeil.

CHAPITRE XIV.

NOVS n'auons iusques à present peû descouurir aucune chose de memorable touchant le fait de Regnault Comte de Corbeil : Il nous reste seulement quelque indice, qu'il estoit des Fauoris du Roy Philippes premier du nom, & que d'ordinaire il suiuoit sa Cour ; d'autant qu'en la Charte concedée par le Roy Philippes, pour la confirmation des Donations faites par les Rois Robert, & Henry, aux Moines de Saint Martin des Champs, & aux Lettres de l'amortissement de leurs heritages, Regnault Comte de Corbeil y a apposé son Seau auec Frederic de Corbeil son parent : ces Lettres sont de l'an de grace de nostre Salut mil soixante-sept. Si Theuet eust trouué en ses vieux parchemins le nom de Regnault Comte de Corbeil, il eust triomphé de nous discourir des quatre fils d'Aymon : car alors il a creû auoir bien rencontré, quand il a dit qu'Aymon tant celebré par les Romanciers, & le sujet de tant de Poësies Antiques & Modernes, auoit esté Comte de Corbeil. Toute-fois il auroit trouué vne difficulté bien grande à dissoudre ; comment il se seroit peû faire que Regnault de Montauban, qu'il reconnoist auoit vescu sous Charles Martel, auroit peû sous-signer aux Lettres du Roy Philippes, expediées plus de trois cens ans depuis le decés de Charles Martel. Au reste ie ne trouue point où nostre Regnault s'est allié par mariage, ny s'il a laissé aucuns enfans; ny si Bouchart qui luy a succedé estoit son fils, ou son frere, ou autrement son parent. La susdite année mil soixante-sept est remarquable par la conqueste d'Angleterre, faite par Guil-

laume Duc de Normandie, dont nous auons parlé au Chapitre precedent. Elle se fit lors que le Roy Philippes estoit en son enfance, du moins à peine auoit-il atteint l'âge de quinze ans, & estoit gouuerné sous la tutelle de Baudoüin Comte de Flandres, lequel presta confort & aide au Norman, dont il fut mal recompensé, ainsi que se plaignent les Annalistes Flamans. Aussi ç'a esté vne conqueste qui a porté vn grandissime preiudice aux Rois de France subsequens, lesquels ont pensé estre ruinez par les Anglois, fortifiez d'hommes & de moyens, des Prouinces de Normandie, Guyenne, Poictou, Touraine, & Bretagne, possedez par les heritiers dudit Guillaume de Normandie. Du Tillet a remarqué qu'en la mesme année mil soixante-sept, nasquist Godefroy de Buillon, qui depuis conquit la Terre Sainte, & la Cité de Ierusalem. Ie n'ay rien à dire du decés du Comte Regnault, seulement il nous reste quelque soupçon que c'est luy qui gist en l'Eglise des Minimes du Bois de Vincennes, sous cette Tombe de Marbre noir, qui a esté posée au milieu de la basse nef de l'Eglise dudit Conuent, dont il nous conuiendra parler cy-apres.

DE BOVCHART SECOND DV nom, Comte de Corbeil.

CHAPITRE XV.

ENCORES que nous ne puissions asseurer si Bouchart second a esté fils de Guillaume, ou de Regnault, si est-ce que nous parlerons plus asseurément de ses actions : Car outre l'Abbé Sugger, & autres Historiens qui nous en ont donné des nouuelles, il a rendu son nom illustre par la construction du Cloistre de Saint Spire, & par le Priuilege qu'il a concedé & octroyé aux Chanoines de cette Eglise. Ses Lettres sont de l'année mil soixante & vnze : Et par icelles il est remarqué que l'Eglise de Saint Spire auoit esté fondée & dottée par

ses Predecesseurs, en l'honneur de Dieu, de ses douze Apostres, de Saint Spire, & de Saint Leu. Mais que par la confusion des guerres Ciuiles cette Eglise auoit esté desolée, estant située hors des murs de son Chasteau; & que pour la mettre en seureté, & empescher pour l'aduenir qu'elle ne demeurast exposée à la mercy des gens de guerre, il auoit fait bastir vn Cloistre fermé de bonnes murailles, afin que les Prestres qui deseruiroient en cette Eglise y peussent faire les fonctions de leurs Offices, & y celebrer le Seruice Diuin en toute seureté. Il est rapporté en cette Lettre que le Comte Bouchart fit faire cette closture à la priere de ses Vassaux, en esperance qu'ils seroient participans des deuotions & des prieres qui se feroient en cette Eglise. A cette fin il octroya que les Ecclesiastiques qui habiteroient en ce Cloistre, seroient & demeureroient libres & francs de toute suiction, & ne pourroient estre inquietez d'aucuns imposts, ny surchargez de Tailles ny subsides, imposez par luy ou ses successeurs, ny par autres personnes de quelque estat ou condition qu'ils fussent; & que l'Abbé mesme de Saint Spire n'auroit aucun pouuoir de disposer, ordonner, ny iuger des affaires qui se passeroient dans ce Cloistre; & lors qu'il suruiendroit quelque chose à decider il y seroit pourueu par le Chapitre deuëment assemblé : & qu'en iceluy les affaires seroient vuidées à la pluralité des voix des capitulans, sans preiudice de la Iustice ordinaire de l'Euesque de Paris. Pour authoriser dauantage ce Priuilege, il le fit confirmer par le Roy Philippes, lors regnant, Richer Archeuesque de Sens, Geofroy Euesque de Paris, Iean Abbé de Saint Spire, & quantité d'autres Prelats. Ce qui monstre qu'elles furent expediées durant quelque grande solemnité, car elles sont souscrites par les plus signalez Prelats & Officiers de la Couronne de France. Ie trouue vn peu rude en ces Lettres, de ce que l'on oste à l'Abbé toute authorité, & ne puis approuuer l'opinion de ceux qui ont pensé faire quelque chose agreable à Dieu, de donner tant de liberté aux Ecclesiastiques que de les affranchir de l'obeïssance qu'ils doiuent à leurs Superieurs, au lieu de reduire les vns & les autres sous la raison, & faire en sorte que l'authorité demeurast au Prelat Hierarchique sans confusion des Ordres; preuoyans neantmoins de secours propre & facile aux inferieurs, quand

ils feroient lefez & opprimez. Ie reconnois qu'il eft efcrit que l'Abbé Iean eftoit fort rude & fafcheux aux gens d'Eglife, mais fon fait particulier ne deuoit pas faire preiudice à fes fucceffeurs. Pour l'efclairciffement de ce difcours, & des affaires de Corbeil, ie rapporteray les paroles de l'Abbé Henry, qui dit que l'Abbé Iean, *in Canonicos exercebat tyrannicam rabiem & paternam non exhibebat charitatem nec examen formidabat diuinum.* Les Chanoines eftans fi rudement traittez eurent recours premierement à fon Pere Ferry, autrement Frederic de Corbeil, & à fon frere Baudoüin; & quand ils virent que l'Abbé ne tenoit conte de fon pere ny de fon frere, ils s'adrefferent au Comte Bouchart, & luy donnerent à connoiftre la mauuaife procedure de l'Abbé. Noftre Comte qui eftoit homme haut à la main, contraignit l'Abbé Iean de fe foufmettre au iugement de Geofroy Euefque de Paris, & de Drogon fon Archidiacre, qui terminerent ces differens felon le ftile de Iuftice, & la forme qui lors eftoit ordinairement pratiquée en France, qui fut telle: Que quatre perfonnes qualifiées & de bonne reputation, dont les parties conuindrent deuant les Iuges: Sçauoir, Gaultier & Gontier Preftres, Milon Diacre, & Seruin Sous-diacre, lefquels comparurent deuant les Iuges deleguez; & par leurs fermens atteſterent que l'Abbé de Saint Spire n'auoit aucun droit particulier, ny prerogatiue par deffus les Chanoines ny au reuenu de l'Eglife, finon quatre chofes fpecifiées en ces termes, *Prebendas, Iuftitias Canonicas Canonicorum. Tertiam partem Villebelancurtis, & terram quæ fpectat ad feudum Abbatiæ.* Le changement de vie & de couftume, nous a ofté le moyen d'expliquer l'energie de ces paroles, & de pouuoir definir iufques où s'eftendent ces droits de l'Abbé.

De ce que deffus ie tire deux confequences. La premiere, que l'Abbé Iean & fon pere Ferry, auec Baudoüin fon frere, eftans furnommez de Corbeil; il s'enfuit de là ce que nous auons dit cy-deffus, que le Comte Hemon auoit laiffé plufieurs enfans de fa femme Elizabet, de l'vn defquels l'Abbé & fes parens eftoient venus. Secondement, ie maintiens que le Comte Bouchart eftoit plus fage & moderé que l'Abbé Sugger ne le reprefente en fon Hiftoire; car Henry de France luy donne cét eloge, *Brucardus magnus & gloriofus Comes, qui benignus &*

iustus iudex grauissime ferebat Ecclesiæ persecutionem. Il me semble à propos d'esclaircir en cét endroit vne question qui se fait à Corbeil, s'il y a eu des Moines habituez au Cloistre de Saint Spire ; la suitte de l'Histoire cy-dessus deduite sous la foy des Pancartes de l'Eglise de Saint Spire, & d'Autheurs approuuez, ne peut porter qu'il y ait eu des Moines en ce lieu. Mais le vulgaire qui entend parler d'Abbé, de Communauté, de Refectoir, dont il reste quelques vestiges par les noms que l'on donne à diuers lieux situez dedans & dehors le Cloistre, fait soupçonner qu'autre-fois il y a eu des Moines ; & Theuet l'a escrit en sa Cosmographie: si bien que cela est demeuré si auant imprimé en la teste de quelques-vns, nonobstant qu'on leur monstre que par la Legende il est dit que l'Eglise de Saint Spire a esté fondée de douze Prestres seculiers, y establis par le Comte Hemon, en l'honneur & memoire des douze Apostres. En suitte de cela, que par la construction du Cloistre, faite par le Comte Bouchart second, qu'il n'y auoit point de closture ny de logemẽt de Moines; que le Reglement fait par l'Euesque de Paris, entre l'Abbé & les Chanoines contredise à ce que l'on dit des Moines ; & que les Lettres de l'Abbé Henry frere du Roy Louis le Ieune y sont entierement contraires. Il y en a toute-fois de si opiniastres qui ne veulent se departir de leur opinion, & disent que les noms d'Abbé, de Communauté, & de Refectoir, estans purs Monacaux, que la fondation doit estre reputée Monacale ; contre les maximes des Docteurs du Droict Canon, qui tiennent que tout Benefice doit estre tenu & reputé seculier, s'il n'apparoist du contraire ; & Rebuffe en rend cette raison, Que Saint Pierre en la personne duquel Dieu a mis la direction de la Police Ecclesiastique estoit seculier : en consequence dequoy toute dignité & Benefice Ecclesiastique doit estre censé, & tenu pour seculier à l'instar de Saint Pierre, s'il n'en est autrement disposé. Pour ce qui regarde la Communauté de viure, l'Escriture nous apprend qu'en la naissance du Christianisme, les fideles viuoient pour la plus grande partie en communauté de biens : elle commença de se restraindre entre les Ecclesiastiques, mais elle fut dissipée par les grandes & cruelles persecutions que les Payens exercerent sur les Chrestiens, specialement contre les Euesques, Diacres, & plus eminens du Clergé ; tellement qu'il fut impossi-

ble aux Chreſtiens de ſe maintenir long-temps en cette vie innocente de Communauté. Or lors que Dieu donna la paix à ſon Egliſe, par l'entremiſe de l'Empereur Conſtantin, les Eccleſiaſtiques (du moins ceux qui eurent la pieté en recommandation) commencerent de reſtablir quelque ſorte de vie commune, viuans des biens qui leur eſtoient offerts par les fideles. Le mal-heur a eſté que l'opulence a introduit la ſuperfluité & l'auarice, par leſquelles la pieté & charité ont eſté eſtouffées. Depuis, l'abus s'y eſt meſlé, & a tellement augmenté, que l'on a eſté contraint de faire pluſieurs Decrets & Ordonnances ſur la diſtribution des fruits, rentes & reuenus des biens des Egliſes. Et l'on a taſché par diuers moyens de reſtablir la Communauté dans les Colleges inſtituez, tant és Egliſes Collegiales que Catedrales, ainſi qu'il ſe peut voir au Liure des Decrets, & Canons de l'Egliſe, entre leſquels ie me contenteray de tirer de la queſtion premiere de la cauſe douzieſme, le Canon *Certè ego ;* où Saint Auguſtin dit qu'au commencement qu'il entra en ſon Eueſché d'Hypone, il auoit reſolu de n'admettre perſonne aux Saints Ordres qui ne luy euſt promis & iuré de viure en Communauté auec luy. Que ſi par apres quelques-vns s'en ſeparoient il auoit reſolu de les degrader & priuer de la Clericature. Mais apres qu'il eut bien conſideré les inconueniens qui arriuent quand les Preſtres ſont contraints en leur maniere de viure, il s'eſtoit departy de ſa reſolution, & s'eſtoit reſolu de ne plus contraindre les Preſtres de viure en Communauté, à cauſe des maux que l'hypocriſie engendre entre ceux que l'on y retient par force. Du dire de ce grand Docteur & de ſes preceptes, il s'eſt produit en l'Egliſe Romaine deux eſpeces de Chanoines. La premiere eſt des Chanoines Reguliers, à cauſe de la profeſſion qu'ils font d'obſeruer la Reigle de Saint Auguſtin, de viure en Communauté, & ne poſſeder aucune choſe en particulier. La ſeconde, eſt des Chanoines ſeculiers, ainſi nommez, à cauſe qu'en leur maniere de viure ils ne different en rien des Preſtres qui viuent parmy le peuple, ſinon qu'ils partiſſent entr'eux les fruits & reuenus des Egliſes qu'ils deſeruent. L'on peut à bon droit dire qu'ils tirent leur denomination du nom *Canon*, qui ſignifie part & portion congruë ; & reſſemblent en quelque façon à ceux que Saint Cyprian appelloit *Fratres ſportulantes.*

Nos Antiquaires François, disent que l'institut des Chanoines a esté introduit en France du temps de Charlemagne. Mais que Yues de Chartres le mit en grande pratique & vigueur; en sorte que de son temps les Chanoines pour la plus-part ne differoient en rien des Moines sinon en leurs habits. Et plusieurs Chefs de Chapitres, pour s'authoriser dauantage, prirent lors la qualité d'Abbez. La marque en est demeurée non seulement à Corbeil, mais aussi à Saint Genest de Clermont en Auuergne, & à Saint Sebastien de Narbonne. Les Canonistes disent que le nom d'Abbé seculier est fort en vsage és Païs & Royaumes de Naples, Aragon, & Castille. Ainsi que Panorme & Ostiensis ont remarqué és Gloses qu'ils ont escrites sur la Decretale d'Alexandre troisiesme; en laquelle il est declaré que l'Abbé Seculier de Saint Nicolas de Ceperano, ne deuoit pas estre contraint de receuoir entre ses Chanoines Pierre Rougeau, qui auoit quitté sa Prebende pour se rende Moine. Et apres auoir ietté le sac aux orties, comme l'on dit, il vouloit rentrer en sa premiere condition. Balde discourant des Abbez seculiers, les appelle *Abbates Foranei*, & les estime preferables aux Chanoines des Eglises Cathedrales, à cause qu'ils sont Chefs de Chapitres, & de Compagnies Ecclesiastiques. Son opinion est suiuie par le President de Solue, qui met les Abbez seculiers au septiesme lieu & rang des dignitez Ecclesiastiques, tenans le milieu entre les grandes & petites.

Pour conclusion de la These cy-dessus posée, nous employerons le Decret du Concile de Latran, tenu sous Alexandre deuxiesme, par lequel il est ordonné à toutes personnes Ecclesiastiques, d'habiter, dormir, manger ensemble en des logis proches de leurs Eglises. Et que pour y maintenir le bon ordre ils esliroient vn de leur Compagnie pour leur Chef, & l'honnoreroient du nom d'Abbé. Mais pour cela l'on ne peut pas inferer que iamais il y ait eu des Moines residens dans le Cloistre de Saint Spire. De fait, encores que les Chanoines de Nostre Dame de Corbeil ayent eu vn Abbé President, à leur Chapitre, & ayent vescu autresfois en Communauté, ils n'ont iamais eu de Cloistre ny de Maison où ils ayent habité ensemble : ils demeuroient en des maisons esparses en diuerses ruës de la ville, desquelles il y en a encore qui ont retenu les noms de Refectoir & Communauté.

Les

Les droicts de l'Abbé de Saint Spire ayans esté reglez, ainsi que nous auons dit cy-dessus, la dignité Abbatiale en est demeurée mieux establie: là où cette dignité Abbatiale a esté suprimée en l'Eglise de Nostre Dame de Corbeil, à cause des rigueurs que les Abbez exerçoient sur les Chanoines & Prestres deseruans en cette Eglise.

Pour retourner à nostre Comte Bouchart, Maistre Baptiste le Masson, en la Vie de Saint Spire, qu'il a escrite à la haste, attribuë la construction du Cloistre à Bouchart premier, que luy mesme reconnoist auoir vescu auec Hugues Capet de si grand âge qu'il auoit vn fils Chancelier de France, en l'an neuf cens quatre-vingts huit. S'il eust pris garde à la datte des Lettres de nostre Bouchart, il eust trouué prés de quatre-vingts ans de distance, car elle est dattée de l'an mil soixante & vnze; ainsi il eust reconneu qu'il y a eu deux Comtes à Corbeil du nom de Bouchart. Ioint que Oddes des Fossez, qui a escrit la Vie de Bouchart premier, l'an mil cinquante-six, dit que lors sa sepulture estoit en ruine, & ne parle de luy que par la relation des plus anciens Moines de Saint Maur. Quant à nostre Bouchart second, que nous tenons sur les rangs, Sugger en la vie de Louis le Gros le dépeint de toute autre humeur & complexion que son predecesseur, qui estoit humble & affectionné seruiteur des Rois Hugues Capet & de son fils Robert. Au contraire Bouchart second estoit fort superbe, Chef des mutins, & rebelle au Roy Philippes premier, iusques à ce point, d'aspirer à la Couronne de France. Sugger dit qu'il mit vne armée en campagne, & eut la hardiesse de presenter la bataille au Roy, & en rapporte vne galanterie que Bouchart fit. Le matin qu'il sortit aux champs pour aller combattre, il refusa de prendre son espée de la main de son Escuyer, & voulut la receuoir de la main de sa femme, à laquelle gay & deliberé il dit: *Noble Comtesse, baillez ioyeusement cette espée à vostre Noble Baron, qui la receura de vostre main en qualité de Comte, pour vous la rapporter auiourd'huy comme Roy de France.* Mais il en arriua tout autrement que son orgueil luy auoit mis en l'imagination; car il fut tué cette iournée d'vn coup de lance, qu'il reçeut d'Estienne Comte de Chartres, lors Partisan du Roy, & par sa mort les seditieux furent dissipez, & le peuple iouïst de la paix. Ce sont les paroles

de Sugger, au moins l'explication de ſon Latin, auquel il ne cotte point l'année de cette expedition & défaite de Bouchart, ny ne declare non plus les motifs de la guerre, ny quels Partiſans ou intelligence il auoit auec les autres Seigneurs de France plus puiſſans que luy ; c'eſt ce qui fait trouuer ſon entrepriſe plus eſtrange, ſi l'on ne vient à conſiderer l'humeur du Roy Philippes, & le pauure eſtat auquel il laiſſa tomber ſes affaires; dequoy il ſemble neceſſaire de dire vn mot. Le Roy Philippes de ſon naturel eſtoit de leger eſprit, neantmoins vif, & qui conduiſoit ſes affaires par fineſſes & ſubtilitez, indignes de ſa qualité, car il auoit peu d'eſgard à la Iuſtice ny à la raiſon, cherchant de faire ſon profit des querelles & diſſentions de ſes ſubjets & voiſins, comme il pratiqua au diſcord qui s'eſmeut entre Geofroy le Barbu, & ſon frere Foulques Rechin, en faiſant le partage de la ſucceſſion de leur ayeul Geofroy Martel ; car le Roy abandonna l'aiſné, moyennant que Foulques luy laiſſaſt le païs de Gaſtinois. Le Roy vſa ſi ſouuent de pareilles pratiques, qu'il en accueillit la haine de la Nobleſſe de France, laquelle y adiouſta le meſpris de la dignité Royalle, quand on le vid tellement accoquiné apres les femmes, qu'il endura d'eſtre excommunié pluſieurs fois, pluſtoſt que de quitter Bertrade de Montfort ; l'interdit du Royaume, en fut decreté au Concile de Clermont, l'an mil quatre-vingts ſeize, en confirmation de ce qui en auoit eſté deſia ordonné aux Conciles d'Authun & de Plaiſance, & qui fut depuis encore reïteré à Poictiers, en Octobre de l'année vnze cens de noſtre Salut. Les François en conçeurent vne ſi grande indignation contre le Roy, qu'en vne grande partie des Contracts on ceſſa d'y appoſer ſon nom, & au lieu d'iceluy on y mettoit *Regnante Ieſu Chriſto*. Les Notaires Apoſtoliques ne s'y oublierent pas, ny les autres qui ſe trouuerent reſidens dedans les Seigneuries mal affectées au Roy, qui eſtoient en grand nombre en France. Cette mauuaiſe affaire affligea la France enuiron quinze ans à diuerſes fois, auant que le Roy fuſt reçeu au giron de l'Egliſe ; & pour s'en purger il ſe retira en l'Abbïae de Saint Benoiſt ſur Loire, iuſques à ſon decés, qui arriua le vingt-neufieſme Iuillet vnze cens huit. Et Bertrade, à ſon exemple, prit l'habit de Religieuſe en l'Abbaïe de Fonteuraulx, où par l'auſterité de la vie qu'elle y mena elle

suiuit aisément son mary au tombeau. Durant ces troubles, si Louis le Gros son fils, d'vne vertu Heroïque, n'eust pris le soin des affaires publiques, l'Estat de la Monarchie Françoise s'en alloit renuersé & ruiné. Car il n'y auoit si petit Baron, & Seigneur Chastelain, qui ne voulust contrefaire le Prince Souuerain. Tous se mesloient de forger monnoye; leuer des Tailles, imposer des tributs, dénoncer la guerre, liurer bataille en toute liberté. L'esbahissement donc en doit estre moindre, d'ouïr dire que le Comte Bouchart ait mis cette folie en sa teste, d'aspirer à la Couronne de France, qu'il estimoit vacante, & exposée au premier Conquerant. Quant à Estienne, qui donna le coup de lance & tua Bouchart, i'ay opinion que c'est celuy qui est mis pour troisiesme de ce nom, en la famille des Comtes de Brie & de Champagne, d'autant qu'il estoit ennemy mortel de nostre Comte, à cause de la querelle hereditaire qui estoit entre leur famille. Tesmoin la surprise de Melun, dont nous auons parlé en la vie de Bouchart premier. Cette inimitié s'estoit reveillée par les droits & pretensions du Comte Maugis & ses parens sur le Duché de Normandie, & par la confiscation du Comté de Mortain sur le Comte Guillaume Predecesseur de Bouchart; car ledit Estienne auoit espousé Alix fille du Duc Guillaume le Conquerant d'Angleterre. Pour accomplir les diuines Propheties, Estienne fut chercher sa mort en la Palestine, où il la rencontra en la bataille de Rames, où il fut tué d'vn coup de lance Sarasine. Pour ces considerations il n'est pas vray-semblable de dire que nostre Bouchart ait entrepris cette guerre à la suscitation des Anglois, ainsi que l'vn de nos nouueaux Historiens l'a mis en auant; car le Comte Estienne ne se fust pas opposé aux desseins de son beau-pere. Ie suis encore esbahy de trouuer és grandes Annales de Belle-Forest, le nom de Raoul mis pour celuy de Bouchart, contre ce qu'il en a escrit en sa Cosmographie, encores qu'en icelle il se soit fort extrauagué en tout le discours qu'il fait des Seigneurs de Mont-le-hery; & du Puisset qu'il appelle Puissac. Et me semble que d'Auteuil a bien rencontré de dire que Belle-Forest & autres, ont assez mal compris l'Histoire de Sugger; & n'a pas mal fait de l'expliquer dedans les Vies de ses Ministres d'Estat; sans approuuer toute-fois ce qu'il dit, que nostre Bouchart second ait esté fils de Bouchart premier; & la



preuue que nous auons apportée qu'entre eux deux il y a eu trois Comtes à Corbeil; sçauoir, Maugis, Guillaume & Regnault, refute assez son opinion; outre ce qu'il confond entierement les alliances de nos Comtes, & de ceux de Mont-le-hery. Nous dirons de plus que les Chartes de l'Abbaïe de Saint Victor & d'Yerre, iustifient pleinement qu'Estienne de Garlande a esté Euesque de Paris aussi bien que Chancelier de France. Cela soit dit en passant; car chacun s'en fait accroire en matiere d'Antiquité, bien qu'il n'y a que Dieu qui puisse sçauoir la verité de toutes choses.

DE ODDES COMTE de Corbeil.

CHAPITRE XVI.

BELLE-FOREST en ses Grandes Annales rapporte plusieurs Histoires, pour monstrer que sous les premiers Rois de la troisiesme Race l'on n'imputoit point à crime de leze-Majesté de desobeïr & leuer les Armes contre la Majesté Souueraine. De fait nous verrons que les biens du Comte Bouchart ne furent point confisquez, sa veufue & ses enfans se conseruerent & maintindrent en la possession de ses terres & Seigneuries. Lors que nostre Comte fut tué il estoit en la fleur de son âge; & de sa femme Alix, ou Alesie de Cressi, il laissa deux enfans, à sçauoir vn fils nommé Oddes, qui luy succeda à la Comté de Corbeil, & vne fille aussi nommée Alix. Du Chesne l'appelle Ysabeau, & son mary Evrard, qui fut mariée à Hugues du Puisset Vicomte de Chartres; Adelesie de Cressi estoit encores ieune, belle, riche, & de noble race lors de la mort de son mary; c'est pourquoy elle trouua bien tost party pour se remarier, & la necessité de ses affaires la conuia de ce faire, à cause des ennemis que son mary auoit faits par son arrogance. Guy le Roux Comte de Mont-le-hery son voisin,

paroiſſoit fort alors entre la Nobleſſe de ce païs, & ſe faiſoit appeller Comte de Rochefort, il eſtoit petit fils de Thibault Fil-d'eſtoupes, qui auoit fait baſtir & conſtruire le Chaſteau de Mont-le-hery, du temps du Roy Robert, duquel il eſtoit Grand Veneur, & Grand Maiſtre des Eaux & Foreſts de France. Ce Guy le Roux eſtoit vaillant, experimenté aux armes, & à la conduite des gens de guerre : ſa vaillance a eſté cauſe qu'il a eſté appellé par deux fois à l'Office de Seneſchal de France, & que Adeleſie Doüairiere de Corbeil entendit fort volontiers aux paroles qui luy furent portées de leur mariage, conſiderant qu'elle pourroit ſe maintenir & ſes enfans, par le crédit & ſupport dudit Guy Comte de Rochefort, bien-aimé & fauory du Prince Louis, fils aiſné du Roy Philippes. Ie coniecture que ce mariage fut contracté l'an mil ſoixante & quatorze ; d'autant que la premiere fois que les Princes Chreſtiens ſe croiſerent pour le recouurement de la Terre-Sainte, Hugues de Creſſi leur fils y tint compagnie à ſon Pere, ſous les enſeignes de Hugues le Grand, Comte de Vermandois, duquel Guy de Rochefort, que l'on ſurnommoit le Roux fut Mareſchal & conducteur. Guy donna tant de preuues de ſa valeur & ſage conduite en ce voyage, qu'à ſon retour en France le Roy Philippes le reçeut auec honneur, & le reſtablit en l'eſtat de Grand Maiſtre & Seneſchal de France. Le Roy luy fit l'honneur de vouloir prendre ſon alliance par le mariage du Prince Louis auec Luciane ſa fille. Ils en paſſerent ſi auant qu'ils furent fiancez enſemble, mais les nopces furent differées à cauſe de la ieuneſſe de la fille qui n'auoit que dix ans: elle eſtoit d'vne beauté exquiſe & d'excellente grace ; ils furent trois ans en ces fiançailles. En cette longueur le Prince Louis ſe refroidit en ſes amours ; & pour eſtre diſpenſé de ce mariage il mit en auant la parenté & proximité de lignage entre luy & ſa fiancée. Quelques-vns font venir cette parenté du coſté de la Maiſon de Montfort, & diſent qu'Alix de Creſſi Mere de Luciane eſtoit fille de Huon de Creſſi, & d'Auoye de Montfort, fille d'Amaulry de Montfort, fils du Roy Robert, & de Berthe de Noyon, Dame de Nogent. En ce faiſant le Prince & ſa fiancée eſtoient alliez du trois ou quatrieſme degré de conſanguinité, de quelque coſté que fuſt leur parenté. Le Concile tenu à Troye en Champagne par le Pape Paſchal, l'an vnze cens ſept,

declara les promesses de mariage nulles, & cassa tout ce qui s'en estoit ensuiuy, & fit deffences aux parties de passer outre à la consommation du mariage. Cette Sentence fut donnée auec grande connoissance de cause, apres auoir oüy plainement les parties interessées ; car le Pape aimoit Guy le Roux, pour l'auoir toujours assisté tant qu'il fut en France, comme il appartenoit à son Office de Seneschal de France. Ceux qui ne veulent pas auoüer qu'Amaulry de Montfort ait esté fils du Roy Robert, disent que Guy estoit issu de la branche Royalle de Vermandois, auquel cas l'alliance qu'ils auoient ensemble ne pouuoit estre qu'au sixiesme degré ; cela estant, Guy auoit plus de raison de se plaindre du Prince, de ce qu'il n'auoit fait aucune instance au Pape pour obtenir la dispence, que l'on n'eust peû honnestement luy refuser. Toute-fois Guy de Rochefort ne fit pas semblant de prendre à cœur ce mespris, il continua assez longtemps à s'employer au seruice du Roy & de son fils, iusques à ce qu'il suruint vn nouueau sujet de discord, qui fut fomenté par ceux qui enuioient la bonne fortune du Comte ; entre lesquels Sugger met Ancel de Garlande : combien qu'il eust esté remis en la grace du Roy, par l'entremise de Guy, il ne laissa pas de luy ioüer vn tour de Courtisan, nourrissant le Prince Louis en défiance contre luy, en esperance d'obtenir son Office de Seneschal, comme il aduint si tost que la guerre fut declarée à Guy : pour l'intelligence de laquelle il est à sçauoir que Guy à cause de sa femme Alix de Cressi, iouïssoit en Doüaire de la Seigneurie de Gournay sur Marne ; il en auoit fortifié le Chasteau, & orné le Bourg d'vne belle Eglise, erigée en Prieuré, & y auoit donné beaucoup de biens pour la fondation ; entr'autres choses il luy auoit attribué le Patronage & les Dismes de la Cure d'Essonne & de Corbeil, par la concession qu'en fit Oddes de Corbeil, à la priere de sa mere Alix de Cressi. Sugger fait cas, & exalte la beauté de l'Isle de Gournay, & prise fort la fortification faite en icelle. Au passage de ce lieu il se leuoit d'ancienneté quelque Peage sur les marchandises passant par ce destroit : il arriua que quelques Marchands Allemans qui venoient vendre des cheuaux de leur païs en la ville de Paris furent arrestez par Hugues de Pompone, commis à la garde du Fort de Gournay par Guy le Roux ; il pretendoit

que ces cheuaux estoient tombez en commise, & sujets à confiscation, à faute d'auoir acquité le Peage ordinaire; c'estoit marchandise dont ils auoient affaire, & ne vouloient point ouïr parler de restitution, encores que le Peage & amende leur fust offert au premier arrest desdits cheuaux. Les pauures Marchands destroussez se retirerent deuers le Prince Louis, & luy remonstrerent que pour auoir voulu luy faire seruice, & luy amener des cheuaux de leur païs, on leur vouloit faire perdre leur marchandise. Le ieune Prince Louis haut à la main, enuoya demander les cheuaux, & au refus qui en fut fait, il est aussi tost deuant le Fort de Gournay, auec vne bonne trouppe de gaillarde ieunesse, qu'il entretenoit prés de sa personne, par le moyen de laquelle il a fait merueille en son temps. Hugues de Pompone porté de l'humeur presomptueuse de la Noblesse de son temps, (qui faisoit gloire de mespriser le Prince Souuerain) ferme la porte au nez de son Prince, & refuse d'obeïr, & oppose les armes à la force dont on commença aussi tost d'vser, & soustint resolument les assauts de la Gendarmerie Royalle, contre laquelle il s'estoit de bonne heure pourueu de Soldats disposez à bien deffendre la place, en attendant le secours dont ils estoient asseurez: Car Guy le Roux auoit plus de ressentiment dans le cœur, du rebut de sa fille, à cause que cette disgrace auoit esté suiuie du mespris des Courtisans, mefiance de son Prince, reculement de ses faueurs, & bonnes graces; ce qui luy auoit donné sujet de faire ses preparatifs, & de se fortifier d'amis & d'intelligences auec les mal-contans: ce qui luy fut assez facile; car c'estoit lors l'ordinaire que tous les Seigneurs de France se prestoient la main les vns aux autres, pour contrecarrer la puissance Royalle. Guy ne manqua point de se mettre en campagne, assisté de tous ses parens & amis, entr'autres de Thibault Comte Palatin de Champagne. Le Prince Louis sans s'estonner de leur multitude mit ordre à son siege; & en Capitaine expert va prendre ses aduersaires à son auantage; les met en route & fuite honteuse, puis retourna à son siege, & vinquant la difficulté du lieu, & l'opiniastreté des assiegez par vn assaut vigoureux, se rend maistre de la place, qu'il fit incontinent apres reparer; la fournit de viure & munitions, & en commit la garde à Ancel de Garlande; ce qui augmenta la fascherie de Guy & de son fils Hugues

de Creſſi, ieune homme, d'vn cœur fier & indomptable, qui reſolut de ſe vanger de la perte de ſa place : Mais ne pouuant malfaire au Prince Louis, il tourna le feu de ſon indignation à l'encontre de ſon propre ſang ; ſçauoir contre Oddes de Corbeil ſon frere vterin, à cauſe qu'il n'auoit voulu l'aſſiſter en l'affaire de Gournay, eſtant en mauuais meſnage auec ſon beau-pere Guy le Roux, pour le mauuais traittement qu'il faiſoit à ſa mere Adeleſie : il l'auoit chaſſée de ſa maiſon, retenant neantmoins ſes biens & ſes heritages ſans luy en faire raiſon. Hugues de Creſſi adheroit à ſon pere plus qu'à ſa mere, qu'il eſtimoit porter plus d'affection à ſon fils aiſné, eſmeu d'enuie, fut luy dreſſer vne ambuſcade prés ſa maiſon, & ne faillit point de la ſurprendre, d'autant qu'il ne ſe doutoit aucunement d'vne telle trahiſon. Ainſi qu'il penſoit aller prendre ſon paſſe-temps à la chaſſe, il ſe trouua pris, arreſté, & mis priſonnier dedans ſon Chaſteau meſmes, duquel Hugues ſe ſaiſit. Quelques domeſtiques du Comte coururent à Paris en donner aduis au Roy Louis le Gros, qui nouuellement venoit de recueillir la ſucceſſion du Roy Philippes premier ſon pere : Ces gens donnerent à entendre au Roy que s'il luy plaiſoit d'enuoyer en diligence de ſes Soldats, qu'ils luy tiendroient la porte de la ville ouuerte ; à cette nouuelle le Roy depeſcha Ancel de Garlande ſon Seneſchal auec les Archers de ſa garde, pour aller ſe ſaiſir des portes de la ville de Corbeil, promettant de les ſuiure auec ſa gendarmerie, qu'il commande de prendre les armes. Ancel executant ſa commiſſion, entra ſous la brune en la ville de Corbeil, & ſes Archers s'eſpandirent par les ruës d'icelle. Les habitans qui n'eſtoient pas aduertis de leur venuë, ignorans quelles gens venoient ſe loger en leurs maiſons, s'eſueillans au bruit des cheuaux ſortirent de leurs maiſons auec baſtons & armes, & ſe ietterent ſur cette petite trouppe diſperſée dans les ruës ; en tuerent quelques-vns ; chaſſerent les autres, & prirent Ancel de Garlande, qui fut enfermé auec le Comte Oddes, & au lieu de prendre il fut pris, & mis en poſſeſſion du Chaſteau de Corbeil, d'vne autre façon qu'il ne deſiroit pas. Ceux de ſa troupe qui peurent eſchapper, retournerent en diligence à Paris porter ces triſtes nouuelles au Roy, qui s'eſtoit amuſé aupres du feu à cauſer plus que de raiſon. Mais reſueillé par ce meſſage inopiné, mit auſſi

toſt

toſt le pied à l'eſtrier, & fit auancer ſes Soldats qui l'attendoient; mais ſa peine luy fut lors inutile, d'autant que Hugues auoit eu le loiſir de donner ordre à ſes affaires. Le Roy les trouua ſi bien diſpoſez à ſe deffendre, que quelque effort qu'il pût faire, iuſques à mettre ſa perſonne en danger, il fut contraint de ſe retirer & de faire aſſembler de plus grandes forces, auec leſquelles il retourna mettre le ſiege deuant Corbeil, en laquelle il faillit d'enfermer Hugues : car ſi toſt qu'il ſentit venir le Roy il laiſſa de bons Capitaines & Soldats pour deffendre la place, & ſortit en campagne afin d'auoir moyen de ſecourir les aſſiegez : Il fut donc recueillir ſes partiſans, & ſemondre le Comte de Brie & Champagne de le venir ſecourir ; mais ſes aſſociez eſtoient encores effrayez de la déroute qu'ils auoient reçeuë deuant Gournay, où leurs trouppes eſtoient demeurées en ſi mauuais equipage, qu'ils auoient beſoin de temps pour ſe refaire, & remplir leurs Compagnies de nouueaux Soldats. Cependant Hugues craignant que ſes gens aſſiegez ne perdiſſent courage, il fit tous ſes efforts pour rentrer en la place : il deſtrouſſa ſouuent les Viuandiers de l'armée Royalle, & tailla en pieces les Fourageurs ; réueilla ſouuent le Camp du Roy, d'eſcarmouches, ſans rien profiter : Il eſſaya toutes ſortes d'inuentions & de deſguiſemens pour entrer en la ville, le tout en vain, pour le bon ordre que le Roy tenoit en ſon Siege. Les habitans de la ville deſirans eſuiter le ſac & pillage de leurs biens, introduiſirent le Roy au deſçeu des Soldats de leur garniſon, leſquels furent contraints de ſe retirer au Chaſteau, & peu de iours apres le rendirent au Roy du conſentement de Hugues de Creſſi, qui par ce moyen fit la paix auec le Roy, mettant en liberté Oddes & Ancel, qui auoient couru fortune, l'vn de perdre la vie, & l'autre ſa ville.

Les longues periodes de Sugger, d'où nous auons tiré cette Hiſtoire, ſont tellement confuſes, que l'on ne peut pas aiſément diſcerner de laquelle des deux places, Corbeil ou la Ferté-Baudoüin, il veut parler, ce qui a fait dire que toutes les deux villes auoient eſté aſſigées & priſes. De moy ne reconnoiſſant aucune place à dix lieuës de Paris, qui porte le nom de la Ferté-Baudoüin, i'ay creu que ce fut Corbeil qui fut pris & aſſiegé par le Roy Louis le Gros, & qui la remit entre les mains du Comte Oddes, contre lequel Sugger ſe monſtre fort paſſionné ; car il luy dit

des iniures atroces, & luy reproche qu'il ne meritoit pas de porter le nom d'homme, mais d'animal & homme sans raison. La haine qui estoit entre Sugger & le Comte Oddes, venoit de ce que Sugger auoit fait bastir vn Monastere proche l'Eglise de Nostre Dame des Champs sur Essonne, & y auoit logé douze Moines, qu'il auoit tirez de l'Abbaïe de S. Denis en France. Le Comte Oddes ne fut pas contant d'auoir ces Moines si proches de luy, pour controller ses actions, & qui par la presomption de leurs Priuileges entreprenoient sur les droits de sa Iustice, & de sa Seigneurie. La colere transporta le Comte d'aller rauager leur basse-court, & leuer l'argent qui estoit dans leurs troncs. Sugger s'en vangea par Censures & Excommunications, qu'il fulmina contre Oddes, lequel sur ces entrefaites tomba malade, & en l'apprehension de la mort eut remors de conscience du mal qu'il auoit fait aux Moines. Il employa tous ses amis pour se reconcilier auec l'Abbé & ses Moines; & pour les recompenser du mal qu'il leur auoit fait, il deschargea les habitans du Bourg d'Essonne de certaines munitions de foin & chairs salées de pourceaux, qu'il auoit de coustume d'exiger d'eux pour l'entretenement de la garnison de son Chasteau. Le Religieux Doublet en rapporte les Lettres dattées de l'an vnze cens douze, quatriesme année du Regne de Louis le Gros. Au pied de cette Lettre il est escrit qu'elle a esté ratifiée par la femme du Comte Oddes, fille d'André de Baudemont, que Sugger appelle *Procurator terræ Comitis Theobaldi*, qu'il dit auoir presenté en Iustice son gage de combat, pour iustifier que le Comte Thibault auoit eu droit de faire fortifier le Chasteau d'Alonne en Beausse, qui estoit vn Fief dependant & releuant du Domaine du Roy. Cette presentation de gage de bataille se faisoit par vn stile lors en vsage, qui tenoit lieu de preuue des faits mis en auant au procés. Cette action de Baudemont fut discutée en Iustice; Sçauoir si le gage auoit esté valablement offert par Baudemont Seneschal du Comte de Chartres; & bien leué par Ancel de Garlande Seneschal du Roy. Par Sentence des Pairs, l'offre & l'acceptation du gage furent declarez nuls, & que du fait dont il s'agissoit le Roy seroit creu à son serment: Sçauoir s'il auoit, ou non, accordé à la Comtesse de Chartres, mere du Comte Thibault, la permission de fortifier la Maison d'Alonne.

De cette Dame de Baudemont Oddes Comte de Corbeil ne laiſſa aucuns enfans viuans apres ſon decés, qui arriua l'an de grace mil cent ſeize.

Ie prie que l'on ne s'offence point d'vn petit diuertiſſement que ie deſire faire en cét endroit, pour reſpondre à ceux qui m'accuſent de n'auoir pas eſté aſſez diligent en la collection de ces preſens Memoires, à cauſe qu'ils ont trouué en quelque Eſcriuain Moderne des particularitez qui ſemblent y contrarier. Pour reſponce ie leur dis, que l'on ne peut veritablement parler de nos Comtes Bouchart ſecond, Oddes ſon fils, & Hugues du Puiſſet ſon gendre, contre & par deſſus ce que l'Abbé Sugger en a eſcrit au preiudice du Roy Louis le Gros, & de ſon fils Louis le Ieune ; & Yues de Chartres en ſes Epiſtres. C'eſt où cy-deuant nous auons renuoyé Belle-Foreſt, & où nous appellons le ſieur Duplex, lequel a eſcrit que Oddes Comte de Corbeil eſtoit fils de Guy de Rochefort, à cauſe qu'il eſtoit frere de Hugues de Creſſi. Eſcoutons ce qu'en a eſcrit Sugger: *Interea contigit decedere Odonem Curbolienſem comitem filium Brucardi ſuperbiſſimi Comitis.* Par ces paroles il apparoiſt que ſi Hugues de Creſſi a eſté frere d'Oddes, ç'a eſté à cauſe d'Adeleſie de Creſſi leur mere commune. Car en premieres nopces elle auoit eſpouſé Bouchart, & de leur mariage eſtoient ſortis vn fils & vne fille : Sçauoir Oddes qui luy ſucceda au Comté de Corbeil, & Adeleſie qui fut mariée auec Hugues du Puiſſet. Eſcoutons Sugger, *Hugo Creſiacenſis fratrem Odonem in Caſtro firmitatis Balduini impingit hoc vero Caſtrum non hæreditario, iure poſſidebat. Sed occaſione matrimonij de comitiſſa Adelaïde quam pater eius retento Caſtro ſpretam repudiauerat.*

Cette beveuë a rendu Duplex perplex, quand il void que la ſucceſſion d'Oddes n'eſt point deferée à Hugues de Creſſi, mais à Hugues du Puiſſet, & n'en apperceuant pas bien la raiſon, il s'imagine qu'il en auoit eſté debouté comme Criminel de leze-Majeſté. Et neantmoins il reconnoiſt qu'au meſme temps Hugues du Puiſſet eſtoit priſonnier à Chaſteau-Landon, pour raiſon du meſme crime de felonie. Mais Sugger le deuoit mettre hors de ce doute : car il a eſcrit, *Mortuo Oddone cum Rex multo & ſumptuosè labore ad obtinendum Caſtrum Curbolium inſudaſſet illud obtinere abſque Hugonis Putacenſis,*

deliberatione quia Comitis Odonis ex sorore nepos erat.

Ie diray en passant que ie m'esbahis de ce que Duplex explique le nom de *Firmitas*, par ce nom de ferme ; veû qu'il est constant que l'on explique ce nom Latin *Firmitas*, par ce mot François, Ferté, comme la Ferté-Baudoüin, la Ferté-Alez, la Ferté-Gaucher, & infinies autres par la France. Et pour dire tout en cét endroit ce que i'ay à redire contre Duplex touchant nos Comtes ; ie m'esbahis de ce qu'il doute s'il faut dire Hugues Comte du Puisset, où Puisseaux, & semble qu'il incline à Puiseaux ; car il fait excommunier Hugues par l'Archeuesque de Sens, du Diocese duquel despend Puiseaux en Gastinois. Là où le Puisset est en Beausse au Diocese de Chartres, où Yues estoit Euesque, & auec lequel il a eu de grandes querelles à départir, ainsi que nous déduirons au Chapitre suiuant.

En second lieu, Duplex dit que le Roy Louis le Gros fut mettre le Siege deuant la ville de Toury, & qu'il auoit dessein de la faire brusler, si Thibault Comte de Chartres ne l'en eust empesché, & que ce fut sur ce sujet que Baudemont presenta son gage de bataille. Escoutons ce qu'en dit l'Abbé Sugger, *Hugo Puteacensis cum Comite Theobaldo Tauriacum sancti Dionisij, villam satis munitam funditus euertere festinabant. Sed nos (inquit Sugerius) à rege remissi citissimi Domino annuente intrauimus vnde nostri exhilarati Hostium Sabata decidebant.* Tant s'en faut donc que Thibault procurast le bien de la ville de Toury, que c'estoit luy qui la vouloit ruiner : au contraire que c'est le Roy qui la conserua comme vne place appartenant à l'Abbé Sugger son grand Conseiller & confident. Et en suitte de cela Sugger rapporte que le Roy ayant esté surpris par ses ennemis & ses gens mis en route, ce fut en la ville de Toury où il fit sa retraitte. Sugger l'expose en ces termes, *Cum Regis exercitus circumquaque esset dispersus alij Aurelianum, alij Stempas, alij piuerim Rex Tauriacum fatigatus deuenit.* En suitte de ces narrations Sugger expose en cette sorte le sujet pour lequel Baudemont presenta son gage de bataille en Iugement ; *Comes Theobaldus machinabat Marchiam suam amplificare & pro Castro Puteoli quem Rex destruxerat villam quæ dicitur Allona firmare nitebatur, & quasi ei fuisset id concessum à rege in cuius feudi, erat Allona Pactum hoc offerebat per Andream de Baldaueto*

terra suæ procuratorem ratiocinare. I'ay fait cette digreſſion pour preuenir ceux qui trouuent touſiours à redire aux ouurages d'autruy, afin que s'ils trouuent en d'autres Eſcriuains de ce temps quelque choſe contraire à ce que nous en expoſons, ils ſçachent que nous n'ignorons pas ce qu'ils en ont dit, & que nous ſçaurons bien y reſpondre en temps & lieu. Au reſte nous ne ſommes point tant amateurs de nous meſmes, que ſi l'on nous monſtre quelque choſe de bonne miſe que nous ne le receuions gracieuſement; car nous auons aſſez experimenté qu'il eſt facile de s'eſgarer en la deſcouuerte & recherche des Antiquitez.

DE HVGVES DV PVISSET Comte de Corbeil.

CHAPITRE XVII.

TOVT ainſi que Hugues Capet eſtablit la grandeur de ſa Maiſon dans la confuſion de l'Eſtat des François, & par la mauuaiſe habitude en laquelle luy & les ſiens auoient nourry la Nobleſſe de France à meſpriſer l'authorite Royalle; Tout de meſme luy & les Rois ſes Succeſſeurs ont depuis eſté long-temps contraints d'endurer d'eſtre gourmandez & traictez au pair par leurs ſubjets, qui s'eſtoient en meſme temps emparez des Prouinces, Villes & Chaſteaux de la France. Car ſur l'aſſeurance des places fortes qu'ils occupoient ils ne faiſoient aucune difficulté de faire la guerre, & de paroiſtre en armes à la face de leurs Rois & Princes Souuerains. Nous laiſſerons les plaintes de ces deſordres publics, de peur de nous eſgarer dans les tenebres d'vn ſiecle ſi miſerable; & nous nous contenterons de coſtoyer les aduenuës de noſtre Chaſtellenie de Corbeil, ſous la conduite d'Yues de Chartres, & de Sugger Abbé de Saint Denis, & des Chartes & Pancartes de nos Egliſes, deſquels i'ay appris que la Reine Conſtance femme du Roy Robert auoit fait baſtir & fortifier le Chaſteau du

Puiſſet en Beauſſe, à la requeſte des Eccleſiaſtiques qui poſſedoient la plus grande partie des terres de cette contrée, ſous l'eſperance que cette fortereſſe les exempteroit des courſes des picoreurs & fourageurs qui faiſoient eſtat de viure aux deſpens des gens d'Egliſe, & de leurs Fermiers & ſubjets. Pour reprimer ces brigandages, la Reine Clemence fit eſtat d'entretenir vne forte garniſon dans le Chaſteau du Puiſſet, duquel elle donna la charge au Vicomte de Chartres, qui fit ſi bien ſon deuoir d'empeſcher le degaſt des terres Eccleſiaſtiques, qu'apres ſon decès ſes enfans furent continuez en la Capitainerie de la Tour du Puiſſet, iuſques au troiſieſme ſucceſſeur nommé Evrard, auquel le Roy Philippes fit quelque difficulté de continuer l'eſtat de Comte Chaſtellain du Puiſſet, à cauſe des plaintes faites contre luy. Thibault premier du nom, entre les Comtes de Chartres, n'oublia pas de faire ſon profit du diſcord ſuruenu entre le Roy & ſon Chaſtelain, il pratiqua Evrard, & l'attira à ſon ſeruice. Le Roy en ayant eu auis ſe tranſporta en Beauſſe, aſſez mal accompagné de gens de guerre ; auſſi fut-il plus mal reçeu qu'il n'eſperoit, ſes gens furent repouſſez, & luy pourſuiuy iuſques à Orleans. Les Comtes de Neuers & de Bois-Gency, auec vne centaine de Gentil-hommes de la ſuitte du Roy, furent pris priſonniers auec tous les Eccleſiaſtiques qui auoient accompagné le Roy ; ce qui fut trouué mauuais de tous à cauſe du reſpect que iuſques à ce iour l'on auoit porté aux gens d'Egliſe. Le Roy Philippes ne pût auoir raiſon de cét outrage, il fut contraint de retirer ſes priſonniers en receuant en grace Evrard, & ſe contenter de l'hommage qu'il luy fit de la Comté & Chaſtellenie du Puiſſet. Cét Evrard eut deux fils, l'aiſné nommé Hugues luy ſucceda au Comté du Puiſſet, & à la Vicomté de Chartres ; c'eſt luy qui eſpouſa Alix, ou Adeleſie de Corbeil fille du Comte Bouchart ſecond, & ſœur du Comte Oddes. De ſon temps ſe fit cette grande entrepriſe pour le recouurement de la Terre Sainte, & de la Cité de Ieruſalem. Ce fut vn coup d'Eſtat qui ſeruit beaucoup au reſtabliſſement de la dignité Royalle en France ; par le moyen de ce voyage que les François firent au Leuant, la France ſe deſchargea d'vn grand nombre de mauuais garçons nourris à la guerre, & accouſtumez au pillage. Ceux qui demeurerent furent

plus aisez à mettre à la raison. La premiere loy qui fust faite au Concile de Clermont pour l'establissement de ces voyages, portoit ; Que toutes personnes qui se chargeroient de la Croix, & se mettroient en deuoir d'accomplir le voyage, outre la Remission pleniere de tous leurs pechez, auroient tréues & surseances de toutes dettes, procés, instances, & querelles en general ; la paix auec toutes personnes, horsmis les Infidelles. En suitte tous Pelerins estoient mis & reçeus en la protection & sauue-garde de l'Eglise & du Siege Apostolique. Ces loix seruent à l'intelligence du narré qui suit ; car Hugues du Puisset esmeu de l'honneur que son Pere Evrard (que Matthieu Paris appelle *Ebrardus*) auoit acquis entre les Chrestiens, qui premiers s'acheminerent à la conqueste de Ierusalem : A son exemple son fils Hugues se chargea de la Croix, & se mit en chemin pour aller en la Iudée auec vne trouppe de Soldats d'eslite. En passant en Italie il assista de ses armes le Pape Pascal contre son Antipape Gilbert ; auant que partir de France il auoit laissé le gouuernement de son bien & de ses affaires à son frere Guy ; l'Euesque de Chartres l'appelle *Fraternarum rerum custos*, c'est en l'Epistre 192. ou il recite certaines procedures faites en cette qualité ; elles meritent d'estre expliquées.

En certaine Paroisse de l'Euesché de Chartres il y auoit deux Maisons Seigneuriales possedées par diuerses personnes, qui releuoient leurs Fiefs du Vicomte de Chartres. Hugues du Puisset, en reconnoissance de quelque plaisir qu'il auoit reçeu d'Yues de Couruille, luy auoit donné le relief de l'vn desdits deux Fiefs pour le ioindre aux droits du Fief de Couruille, à la charge d'en porter la foy & hommage au Vicomte de Chartres. Au temps que Hugues estoit en son voyage de Leuant, Rotrou Comte du Perche, acheta le Fief dont le relief auoit esté donné à Couruille ; apres son achat il voulut fortifier la Maison Feodale, Guy du Puisset aduerty de ce nouuel ouurage se ioint auec de Couruille, & forme complainte en cas de saisine, & nouuelleté deuant l'Euesque de Chartres, & demande que la paix concedée aux Pelerins leur fust gardée, & en ce faisant que la fortification encommencée fust remise en l'estat qu'elle estoit lors que Hugues estoit croisé. Le Comte Rotrou compare deuant l'Euesque, & maintient que le lieu qu'il fortifie est du

ressort de son Comté du Perche, & non pas de la Vicomté de Chartres ; L'Euesque Yues dit que selon le stile ordinaire dont l'on vsoit en son temps il ne pouuoit passer outre au Iugement de cette affaire sans ordonner du combat proposé par les parties, à cause dequoy il les renuoya en la Iustice seculiere du Comte de Chartres, où Yues de Couruille perdit sa cause. Le feu de la colere estant monté à la teste de cette Noblesse, de paroles ils en vindrent aux mains, & Couruille fut pris prisonnier du Comte du Perche. Guy du Puisset aduerty du malheur de son Vassal, renouuella ses complaintes, & obtint Lettres de Rome adressées à l'Archeuesque de Sens, par lesquelles il luy estoit mandé de faire deliurer Couruille de prison, & de faire surseoir la fortification encommencée ; & de faire aussi qu'en tout & par tout la paix fust gardée aux Pelerins, en leurs droits, noms & actions. Le Comte de Rotrou compare en Iustice, soustient n'auoir fait aucune chose contre la paix de l'Eglise, d'autant qu'Yues de Couruille qui luy auoit fait la guerre n'estoit point croisé, ny Pelerin, & partant non receuable à s'ayder de ces Lettres. Guy au nom de son frere Hugues, Pelerin croisé, repliqua qu'il estoit la principale partie, & qu'il auoit le plus grand interest en cette cause, partant soustient que le Comte du Perche ne doit estre reçeu ny oüy, iusques à ce qu'il eust restably la place & le reste de l'affaire, en leur entier: Sçauoir, mis Couruille en liberté, & démoly les fortifications de la place. Le Comte du Perche respondoit qu'en ce qui concernoit la fortification, le differend, en auoit esté iugé à son profit en la Cour du Comte de Chartres. L'Official de Sens bien empesché à vuider ce differend, apres plusieurs delais, ordonne que par maniere de prouision Couruille sera mis en liberté en baillant caution, & que la construction de la fortification cesseroit iusques à ce qu'il eust eu auis du Pape de ce qu'il en deuoit ordonner. De cette Sentence Rotrou en appelle à Rome, où il perdit sa cause.

Nous n'auons trouué aucune chose dans l'Histoire des exploits de guerre faits par Hugues du Puisset en la Palestine, où son nom a esté enseuely auec son corps, & Guy son frere ne le suruescut de gueres. Yues de Chartres se plaint grandement de luy, & l'appelle *Refuga Clericalis militis*, & si l'auoit excommunié

à cause

à cauſe des entrepriſes qu'il faiſoit ſur les droits de ſon Eueſché. Guy laiſſa cette querelle à démeſler à ſa belle-ſœur Alix de Corbeil, & à ſon neueu Hugues du Puiſſet le ieune, leſquels ne voulurent point laſcher priſe, ny reſtituer à l'Eueſque ce que Guy auoit occupé, à cauſe dequoy ils furent excommuniez; Et quoy qu'ils interpoſaſſent tous leurs amis & le Roy meſme, ils ne peurent obtenir de l'Eueſque d'en eſtre abſous. Eux faſchez de ſe voir ainſi rebutez, ſurprindrent l'Eueſque Yues, & l'enfermerent dans vne triſte priſon, où ils le traicterent indignement, ne luy fourniſſans pour ſon viure que le pain de douleur & l'eau d'amertume, comme il ſe plaint par ſes eſcrits.

Les habitans de Chartres indignez des outrages commis en la perſonne de leur Eueſque, voulurent venir le tirer de force hors de priſon; mais luy connoiſſant que leur puiſſance n'eſtoit pas baſtante pour venir à bout de leurs entrepriſes, eut crainte que leurs vains efforts n'incitaſſent le Vicomte & ſa mere à luy faire quelque outrage en ſa perſonne. Il eſcriuit aux Chartrains, & les pria de ne s'eſmouuoir point, & de remettre ſa deliurance à la miſericorde de Dieu, auquel ſeul il auoit mis ſon eſperance. Hugues du Puiſſet s'apperceuant que tout le monde le blaſmoit, appaiſa ſa colere; fit la paix auec ſon Eueſque; le mit en liberté, & le ſatisfit du tort qu'il luy auoit fait.

C'eſt enuiron cette ſaiſon que Eſtienne Comte de Chartres mourut en la Paleſtine, laiſſant ſa veufue Alix de Normandie chargée de beaucoup d'enfans; elle porta toute ſon affection à ſon ſecond fils nommé Thibault, & le fit iouïr du droit d'aiſneſſe: c'eſt luy qui depuis a eſté ſurnommé le Vieil. Eſtant lors ieune enfant, Hugues du Puiſſet voulut ſe preualoir de ſa minorité, & s'emparer de quelques droits du Comte ſon Seigneur: il eſtoit incité à ce faire par ſa mere, qui volontiers ſe fuſt vangée de la mort de ſon pere Bouchart Comte de Corbeil, qui auoit eſté tué par le Comte Eſtienne. Pour paruenir à leurs deſſeins ils firent vne ſi grande leuée de Soldats, qu'ils tenoient la Conteſſe de Chartres & ſes enfans comme aſſiegez en leurs maiſons. Alix Doüairiere de Chartres, fine Normande, auoit bien ſçeu s'entretenir aux bonnes graces du Roy Louis le Gros, afin de s'en ayder à ſon beſoin, ainſi qu'elle fit, quand elle ſe ſentit preſſée par ſon Vicomte. Elle eut recours au Roy pour reprimer

l'audace de Hugues. Le Roy qui ſçauoit quelle eſmeute faiſoient tous les Seigneurs de France quand il vouloit en chaſtier quelques-vns d'entr'eux. | Pour y obuier il conuoqua vne aſſemblée d'Eſtats à Melun, où de tous coſtez il arriua des plaintes contre Hugues du Puiſſet, & des degaſts que faiſoient ſes Gens-d'armes : il fut mandé & ſommé de comparoir aux Eſtats, il n'y oſa venir ny comparoir ; & par la contumace il fut ordonné qu'il ſeroit contraint par armes de ſatisfaire à ceux qu'il auoit offenſé. Le Roy executa luy-meſme le reſultat des Eſtats ; il mit ſon armée aux champs, & fut aſſieger le Fort du Puiſſet, & quelque reſiſtance que Hugues peuſt faire la place fut priſe d'aſſaut, les fortifications d'icelle furent ruinées, & n'y eut que la tour qui fut eſpargnée, apres auoir eſté deſnuée de ſes deffences. Hugues fut pris priſonnier, & enuoyé tenir priſon à Chaſteau-Landon, où il eut tout loiſir de ronger ſon frein, & faire penitence des maux qu'il auoit fait ſouffrir aux autres. Il eut cette conſolation en ſa captiuité d'ouïr nouuelle de la guerre qui s'eſtoit eſmeuë entre ceux qui l'auoient ruiné ; à ſçauoir le Roy & la Comteſſe de Chartres, ſur le ſujet du Chaſteau d'Alonne, que la Comteſſe vouloit faire fortifier contre la volonté du Roy : ce fut ſur ce differend qu'André de Baudemont offrit le gage de bataille, ainſi que nous auons verifié au Chapitre precedent. Des paroles on en vint aux armes, & s'en eſleua vne guerre qui dura long-temps, par le ſupport & ſecours que le Roy d'Angleterre donna à ſa Niece la Comteſſe de Chartres. L'on a remarqué que ce diſcord a fait l'ouuerture aux grandes & ſanglantes guerres qui depuis ont eſté eſmeuës entre les François & les Anglois.

Durant ces troubles il arriua vn accident inopiné, par le moyen duquel Hugues du Puiſſet fut deliuré de priſon ; c'eſt qu'Oddes Comte de Corbeil ſon Oncle deceda ſans laiſſer aucuns enfans, & ne laiſſa autre heritier que le ſuſdit Hugues fils de ſa ſœur. Thibault Comte de Chartres, de Brie & de Champagne, taſcha de s'emparer de Corbeil pour auoir le paſſage libre de la riuiere de Seine, quand il voudroit aller de la Beauſſe en la Brie, & employa tous ſes moyens pour paruenir à ſon attente. Cela réueilla le Roy Louis le Gros, qui vint à conſiderer l'importance de la place, & que ſi elle tomboit entre les mains

de Thibault, il pourroit incommoder grandement le commerce de la ville de Paris en luy bouchant ce passage ; veû que celuy de la riuiere de Marne luy estoit fermé par la ville de Meaux que Thibault tenoit en ses mains. Le Roy resolu d'auoir Corbeil, y trouua plus de difficulté qu'il ne pensoit, encores qu'il tinst en ses mains celuy auquel la place appartenoit ; car André de Baudemont, pere de la veufue du Comte Oddes, estoit dans la place, & tenoit ferme sans donner prise sur luy, ny espoir d'auoir Corbeil contre sa volonté. Il penchoit fort du costé de Thibault, mais il craignoit de faire tort à Hugues prisonnier, qu'il desiroit sur tout de mettre en liberté. L'Abbé Sugger escrit qu'il en fit plusieurs voyages, & fit en sorte qu'il moyenna vne conference au village de Moissi l'Euesque, où il fut accordé que Corbeil seroit deliuré au Roy, & que Hugues luy en cederoit tout le droit qu'il y auoit ; quoy faisant il seroit mis en liberté & rentreroit en la possession du reste de ses biens, à la charge qu'il ne pourroit fortifier la tour du Puisset, sans le congé & permission du Roy. Ainsi Louis le Gros prit possession de la Ville, Comté, & Chastellenie de Corbeil, qu'il ioignit & incorpora au Domaine de la Couronne de France. Et pareillement Hugues fut mis en liberté, auec cette resolution en luy mesme de restablir les fortifications de la Tour du Puisset. Il pensa prendre la commodité d'y faire trauailler durant l'absence du Roy, qui s'acheminoit en Flandres, troublée par la mort du Comte Charles. Sugger compare Hugues à vn Dogue, qui est deuenu furieux pour auoir esté tenu long-temps à l'attache; ainsi l'humeur melancolique de Hugues, recuitte en l'aigreur de la prison, auoit engendré en son esprit des appetits furieux de vangeance. Si tost qu'il eut nouuelles du partement du Roy il s'en alla enroller en la ligue des Mal-contans, qui faisoient estat de contrequarrer le Roy sous les enseignes du Comte Thibault, supporté en sa malice par Henry premier du nom Roy d'Angleterre, & Duc de Normandie son Oncle. Hugues esperant que le voyage du Roy luy donneroit assez de temps pour mettre sa Tour en deffence ; entra dans le Bourg du Puisset, lors que le Marché s'y tenoit, & fit publier par vn Trompete, deffences à toutes personnes de sortir de la ville sans sa permission, promettant asseurance à tous ceux qui de-

meureroient : Mais quand il se fut rendu maistre de la place, & eut mis des gardes aux portes, il se saisit des plus riches Marchands & Laboureurs qui s'y trouuerent, & exigea d'eux de grosses sommes de deniers : il exposa les biens des habitans du Bourg au pillage de ses Soldats, pour les obliger & affectionner à le suiure, n'ayant autre moyen de les soldoyer que de leur donner licence de piller & voler impunément. Son dessein estoit d'en faire autant au Bourg de Toury en Beausse ; mais l'Abbé Sugger, Seigneur de ce lieu, y estoit assez bien accompagné. Hugues le fut trouuer, & faisant semblant d'estre fasché du desordre arriué au Puisset, par vne feinte humilité pria l'Abbé d'interceder pour luy enuers le Roy ; de l'excuser & de l'asseurer de son seruice. Il sçeut si bien dissimuler & cajoler le bon Abbé qu'il luy fit accroire tout ce qu'il voulut, & luy persuada d'aller trouuer le Roy pour luy oster la mauuaise impression du rapport que l'on luy en pourroit faire. Si tost que Sugger fut sorty de Toury, Hugues fit approcher ses trouppes, & donna vn assaut au Bourg de Toury, où il trouua les gens de l'Abbé plus fermes & resolus qu'il ne pensoit ; car ils soustindrent vertueusement tous ses efforts, cependant que leur Maistre s'en alloit à la bonne foy chercher le Roy en Flandres. Son chemin fut plus court qu'il ne pensoit, car il trouua le Roy à Corbeil, où il estoit venu en diligence pour preuenir les entreprises de Hugues, desquelles il auoit esté aduerty auant qu'il fust entré en Flandres. Sugger faisant sa harangue au Roy, & deduisant les belles promesses de la submission de Hugues, fut exposé à la risée des Courtisans, d'auoir esté si credule & si facile à persuader vne chose où il n'y auoit aucune apparence d'adiouster foy, ainsi que les effets contraires le demonstroient. Le Roy commanda à l'Abbé de rebrousser chemin, & de retourner pour deffendre sa maison de Toury, où ses gens furent si réjouïs de son retour, qu'aussi tost ils firent des sorties & escarmouches sur leurs ennemis. Hugues aduerty du retour de l'Abbé & des approches du Roy, fut bien esbahy comment il auoit peû auoir si tost nouuelle de son affaire : sans neantmoins s'estonner dauantage, il fit sa retraitte au Puisset, où il resolut de se deffendre. Le Roy ne voulant perdre le temps à consulter, suiuit sa pointe, & fut attaquer Hugues auant qu'il peust estre secouru de ses alliez. Hu-

gues qui n'estoit pas apprenty aux armes s'apresta au combat, dispofa ses Soldats sur les rempars de son Fort, à demy releuez; & d'vne ruse guerriere mit en embuscade Raoul de Bois-Gency, auec sa Caualerie derriere vne Eglise, à couuert de certaines maisons qui empeschoient qu'ils ne fussent apperçeus des gens du Roy, afin que lors qu'ils auroient mis pied à terre, & feroient leur effort contre le Puisset, & tascheroient à franchir les fossez ; & que par l'inégalité du lieu ils seroient dispersez hors de leurs rangs, Bois-Gency & les siens vinssent charger par derriere les gens du Roy qui ne se doutoient de cette embusche. Si tost que le Roy eut abordé le Fort du Puisset, il mit pied à terre auec ses Gens-d'armes, & d'vn ardent courage va chercher son ennemy, luy fait quitter les dehors ; & comme ses gens s'efforçoient de gagner le haut du rempart ils furent assaillis à l'improuiste par Raoul de Bois-Gency. Les gens du Roy furent troublez par cette surprise, & sans auiser à se deffendre commencerent à s'enfuir; & sans la proüesse du Roy ils eussent tous esté taillez en pieces. Combien que le Roy eust peu de de personnes prés de luy il desgagea plusieurs des siens que les ennemis auoient pris, & donna loisir aux autres de se sauuer. Mais il ne mit gueres de temps à rallier ses trouppes, & en fit venir d'autres de tous costez : Hugues de sa part ne perdit point de temps, il auança le plus qu'il pût la fortification de la place, & ne cessa de réveiller ses associez, & les conuier de le venir secourir; En sa prosperité plusieurs y accoururent, entre les autres Sugger nommé Hugues de Cressi, & son frere Guy de Rochefort. Où nous remarquerons que ceux-là s'abusent, qui ont dit que Hugues de Cressi, & Hugues du Puisset n'estoient qu'vne mesme personne. Thibaut Comte de Chartres estoit le principal Chef de ces reuoltez : Outre les Chartrains il amena de Brie & de Champagne tant de Soldats à cette expedition, qu'il faisoit estat de manier le Roy à sa discretion, mais il auoit affaire à vn Prince d'vn courage inuincible, d'vn corps infatigable, & d'vne experience esprouuée aux armes. Si tost qu'il eut amassé ses trouppes, & donné ordre à tout ce qui luy estoit necessaire, il sçeut adroitement remettre le cœur au ventre à ses Soldats, & les animer à prendre vangeance de l'affront qui leur auoit esté fait, leur representant que ses ennemis ne l'auoient iamais osé

attendre en campagne qu'il ne les eust vaincus & mis en route: Il ne differa aucunement de les aller trouuer ; & en Capitaine experimenté il se campa si auantageusement, qu'encores que ses ennemis fussent en plus grand nombre il les tenoit comme assiegez ; cela leur fit honte & les esmeut à sortir de leur camp, pour s'exposer au hazard d'vne bataille. Le Roy de son costé ne fit point le retif, & d'vne braue resolution va attaquer ses aduersaires. Durant le combat Thibault auec ses Briois se coule dans le camp du Roy, où il met tout en desordre ; & lors qu'il pensoit auoir tout gagné, & que ses Soldats estoient attentifs au pillage, Raoul de Vermandois auec ses Picards vint au secours du camp. Eux faschez de voir qu'on pilloit leur bagage, se iettent d'vne fureur nompareille sur ces Briois, & les taillent en pieces. Ce fait ils retournent à la bataille, & furent donner en flanc dans l'escadron de Hugues du Puisset, le dissipent, & le contraignent de se retirer dans son fort, où le Roy le bloqua & enferma. C'est lors que luy & les siens se trouuerent bien estonnez à cause du deffaut de munitions d'armes & de viures, & pour le grand nombre de blessez & estropiez qu'ils estoient. Entre les autres le Comte Thibault estoit griefuement blessé, ce qui luy fit enuoyer demander au Roy vn passe-port & sauf-conduit pour aller se faire penser en sa ville de Chartres, ce que le Roy luy accorda gracieusement ; En outre il permit à tous ceux qui le voudroient, de se retirer en leurs maisons. Ils accepterent tous cette faueur extraordinaire, & le Puisset demeura vuide à la discretion du Roy, qui fit abatre tout l'edifice, sans y laisser aucune pierre sur pierre ; fit combler le puits, & rendit le lieu inhabitable.

Combien que Hugues eust fait courir fortune au Roy de perdre la vie, il ne laissa pas de luy pardonner, mais sa facilité & bonté luy fut dommageable, car peu de temps apres Hugues retourna en son vomissement, & voulut faire restablir la forteresse du Puisset. Le Roy y enuoya Ancel de Garlande son Seneschal, qui acheua de raser & explanader tout ce qu'il trouua debout, en dépit dequoy Hugues tua Ancel. Le Roy s'offensa grandement de cét outrage, & monstra d'en auoir vn si grand ressentiment & volonté determinée de chastier exemplairement Hugues, qu'il reconnut qu'il luy seroit impossi-

ble de ſubſiſter plus long-temps en France. Pour ſon dernier refuge il eut recours à la Croix dont il ſe chargea, & ſe mit en chemin pour aller en la Paleſtine acheuer le reſte de ſes iours auec ſes parens : car du Cheſne dit que ceux de la Maiſon du Puiſſet y eſtoient Seigneurs & proprietaires de la Comté de Iaphe, c'eſt en l'vnzieſme Chapitre du ſecond Liure de l'Hiſtoire de la Maiſon de Chaſtillon, qu'il deſcrit la Genealogie de du Puiſſet auec celle de Mont-le-hery. Dedans les Chroniques de l'Abbaïe de Morigny, la Vie de Hugues du Puiſſet eſt en quelque façon autrement rapportée, & au lieu de l'enuoyer en Ieruſalem il le fait confiner dedans vn Monaſtere, à cauſe du meurtre par luy commis en la perſonne de Milon de Mont-le-hery ſon parent.

Fin du Premier Liure.





LES ANTIQVITEZ DE LA VILLE, COMTE' ET CHATELENIE DE CORBEIL.

LIVRE SECOND.

DV ROY DE FRANCE LOVIS sixiesme, dit le Gros.

CHAPITRE PREMIER.



PAR le narré que nous venons de faire des Vies des Comtes de Corbeil, l'on a peû voir le desordre qui regnoit en France, quand ceux qui occupoient les places fortes ne reconnoissoient point la Majesté Royalle, sinon entant qu'il leur plaisoit. Et ces Seigneurs non contans de s'emparer des droits du Domaine Royal, mettoient leurs mains sacrileges sur les biens & personnes Ecclesiastiques. Par leurs iniquitez ils contreignirent (s'il faut ainsi dire) Dieu de lascher les

fleaux de son ire sur leurs testes impies, en conduisant sa main Royalle de Louis le Gros pour les exterminer, car il les fit sortir hors de leurs possessions : Sçauoir, Hugues hors du Puisset & de Corbeil, Guy & Hugues de Pompone hors de Gournay, Thomas de Merle hors de Nogent, Philippes hors de Meun, Guy hors de Rochefort, Milon hors de Mont-le-hery, Elbe hors de Roissi, Matthieu de Luserche hors de Chantilly. La punition de ces personnes turbulantes, & la démolition de leurs forts & retraittes furent trouuées d'autant plus equitables, que leurs excés auoient esté condamnez au Concile tenu à Troye en Champagne par le Pape Paschal, l'an de nostre Salut vnze cens sept.

Apres que le Roy eut reduit Corbeil à son Domaine, il y mit l'ordre que nous allons exposer : Sçauoir, qu'il establit vn Capitaine dedans le Chasteau pour la garde & seureté d'iceluy ; & s'il suruenoit quelques troubles ciuils, donner l'ordre que les habitans auroient à tenir à la conseruation de la place au seruice du Roy : Et pour son exercice en temps de paix, il luy attribua la Gruerie des Forests de Sennart, de Rougeau, & des bois, halliers & buissons de la Brie, à commencer depuis les portes de Melun iusques au Pont de Charanton, & des lieux circonuoisins, compris entre les riuieres de Seine & de Marne. Depuis cette Grurie s'est eslargie de deux lieuës és enuirons de Corbeil, du costé du Gastinois & du Hurepoix.

De plus, le Roy confirma l'establissement ja fait par les Comtes de Corbeil, d'vn Preuost, d'vn Procureur du Roy, d'vn Greffier, Tabellion, Notaire, Procureurs & Sergens, pour satisfaire aux fonctions de la Iustice, tant en premiere instance que pour le ressort des Iustices Subalternes de la Chastellenie de Corbeil. Non seulement la Preuosté de Corbeil, mais aussi celles de Poissy, Mont-le-hery, Chasteau-fort, Gonesse, Tournan, & autres Preuostez Royalles des enuirons, furent soumises au ressort de la Preuosté de Paris, alors esleuée d'vn degré de Iurisdiction, auec les prerogatiues de tenir le lieu du premier Bailly de France. En sorte que comme en Pologne le Chastellain de Cracouie a la preseance deuant tous les Vaiuodes & Palatins du Royaume; ainsi le Preuost de Paris precede tous les Baillifs & Seneschaux de France ; & és assemblées des Estats Generaux il sied aux pieds du Roy comme premier Officier de

ſa Iuſtice. Au reſte les Preuoſts de Corbeil, & des autres Chaſtellenies cy-deſſus ſpecifiées ont touſiours depuis eſté conſeruées & maintenuës és droits de Iuſtice & Police de leurs Territoires, & ont eſté honorez de l'Illuſtre tiltre & qualité de Conſeillers du Roy. Et s'il faut ainſi dire, le nom de Preuoſt, & les fonctions de l'office ne ſont point de ſi baſſe eſtoffe que quelques-vns ont eſcrit pour leur intereſt particulier : Car il ſe void que les Romains (à l'imitation deſquels nos Rois ont reglé leurs Officiers) ont vſé du nom de *Præpoſitus* (d'où eſt deriué le nom de Preuoſt) pour ſignifier vne dignité eminente entre les Officiers de la Maiſon des Empereurs, tels qu'eſtoient ceux qu'ils ont nommez *Præpoſitus ſcholarum, Præpoſitus agentium in rebus, Præpoſitus ſacri cubiculi, Præpoſitus ſacrorum ſcriniorum.* Ces Offices rapportez à noſtre vſage, ſont en quelque ſorte repreſentez par le Grand Maiſtre de la Maiſon du Roy, ou bien par le premier Maiſtre d'Hoſtel. Le ſecond, par le Maiſtre de la Garderobe. Le troiſieſme, par le Grand Eſcuyer : Et le quatrieſme, par le Secretaire du Cabinet du Roy. Et la proprieté du nom de *Præpoſitus*, eſt ſignifiée ſuperiorité & commandement ſur les autres. Et par le quarante-troiſieſme article de Preſidiaux, il eſt dit que les Preuoſts precederont les Conſeillers du Preſidial. Le ſurplus des fonctions des Preuoſts Royaux ſont aſſez notoires & reglez par les Ordonnances, ſans qu'il ſoit beſoin d'entre-meſler icy les droits & pretenſions des Officiers de Iuſtice, dont l'exercice eſt aſſez diuerſement conduit par les Prouinces de la France, où ils ont pris la forme de leur exercice ſelon les Couſtumes des lieux, & de l'humeur des perſonnes de la contrée, en laquelle ils ont eſté eſtablis. Quant au corps des habitans de la ville de Corbeil, ils ont de tout temps ioüy du droit de Communauté & de Corps de ville ; & pour la direction de leurs affaires, ils ont trois Eſcheuins, vn Receueur de deniers communs, & d'octrois auec ſon Controlleur. Tous les ans on eſlit vn Eſcheuin, & le plus ancien ſort de charge apres l'eſlection: L'Eſcheuin fait le ſerment entre les mains du Preuoſt, & promet d'eſtre fidelle au Roy, & d'auoir ſoin de la garde & conſeruation de la ville au ſeruice de ſa Majeſté, ſans entreprendre ſur la Iuſtice, qui reſide entierement en la perſonne du Preuoſt. La charge des Eſcheuins eſt d'auoir ſoin des Portes, Ponts-leuis,

Murailles, & Remparts de la ville, afin que le tout soit conserué en bon estat, & que le paué & chaussée soient bien entretenus. Pour subuenir à ces ouurages, les Escheuins ont pouuoir d'ordonner de l'employ des deniers communs, & d'octroy, faits par les Rois, pour estre distribuez aux Manœuures, par les mandez qu'ils adressent au Receueur. Vn chacun des Escheuins a sa porte & son quartier de ville assigné, sur lequel il doit auoir principalement l'œil, & prendre garde : Et si la chose est legere y pouruoir promptement ; sinon il en doit faire rapport à l'assemblée de Ville, qui se doit tenir tous les premiers Ieudis des mois, si la necessité des affaires ne conuie de les tenir plus souuent. Ces assemblées de Ville se font en la Chambre de l'Hostel de Ville, qui est le Pauillon attenant à la Porte de Saint Nicolas; A ces assemblées le Preuost, le Procureur du Roy, les Escheuins, Controlleur, & Receueur, se trouuent, & generalement tous les Habitans y sont appellez & conuiez par le son de la grosse Cloche de l'Eglise de Nostre Dame. En temps de guerre les Escheuins doiuent donner ordre à ce que les Habitans soient fournis d'armes propres & conuenables pour garder leur Ville. Pour faire la garde l'on separe les habitans en quinze dixaines, pour departir cinq dixaines à chacune porte. C'est aux Escheuins de mettre & poser les dixaines en garde, leur bailler le mot du guet qui leur est enoncé par le Capitaine du Chasteau. Le Preuost, le Procureur du Roy, les Escheuins, Controlleur, & Receueur, sont exempts de la garde ordinaire ; mais ils doiuent faire des rondes de nuict, & visiter les Corps de garde, afin de tenir chacun en son deuoir. Cette Police Militaire me fera remarquer que du temps de Louis le Gros le peuple des villes, & villages de France, estoit obligé d'aller à la guerre, & se trouuer aux Armées toutes fois & quantes qu'ils estoient mandez. Alors le Roy par forme de Priuilege, accorda aux habitans de Corbeil qu'ils ne seroient point tenus d'aller à la guerre que deux fois l'année, & ne seroient obligez de s'esloigner de leurs demeures plus loing que douze lieuës ; aussi le peuple ne payoit point de Tailles : mais depuis qu'il a esté chargé de subsides, Tailles & Taillon, il a esté deschargé du seruice personnel qu'il auoit accoustumé de rendre à ses despens.

Louis le Gros voulant faire paroistre que l'auarice ne l'auoit

point esmeu à faire la guerre, pour profiter des biens de ses rebelles ; de tous les biens du Comté de Corbeil il ne s'en reserua que la Seigneurie de la ville, quelques censiues, droits de Iustice, Peage des Marchandises passans par eau & par terre, auec la foy & hommage des Vassaux. Quant aux terres, prez, vignes, bois, & autres heritages, il les distribua aux Eglises, specialement à l'Eglise de Saint Victor lez Paris, qu'il auoit fait construire de nouueau, & l'auoit remplie de Chanoines de l'Ordre de Saint Augustin, ausquels il attribua l'Eglise de Saint Guenault, & ses dépendances. Par les Lettres de cette donation, il apparoist que cette Eglise estoit lors deseruie par quatre Chanoines Reguliers, y establis par le Comte Hemon, ausquels presidoit vn qui portoit le nom d'Abbé, & conferoit les Prebendes quand elles vaquoient ; l'Abbé se nommoit Godefroy. Il est porté par ces Lettres, qu'elles furent expediées à la priere d'Adelle de Morienne, femme du Roy Louis le Gros, & de ses fils Louis & Henry. Et pource que la datte peut seruir à d'autres rencontres nous l'insererons icy. *Actum Parisius, anno incarnati Verbi, M. C. XXXIIII. regni nostri XXVII. Et Ludouico filio in regem sublimato astantibus in Palatio nostro quorum nomina subintitulata sunt & signa. S. Rodolphi Viromandansia Dapiferi. S. Guilelmi Buticulary. S. Hugonis constabulary. Datum per manus Stephani Cancelary.* En execution de ces Lettres, Estienne Euesque de Paris mit l'Abbé Gilduin & les Religieux de S. Victor en possession de l'Eglise & Maison de Saint Guenault, & de toutes ses dépendances, luy donnant pouuoir de mettre de ses Moines en la place des Chanoines à mesure qu'ils decederoient. Les Lettres en furent expediées sous le Seel de l'Euesque de Paris, & sous le Contre-seel d'Alegrin Chancelier. Estienne Euesque de Paris estant decedé, Geofroy Abbé de Saint Guenault renuersa ces Reglemens, & mit deux nouueaux Chanoines, au lieu de deux nouuellement decedez. Dequoy il y eut instance pardeuant Thibault Euesque de Paris, & Hugues Abbé de Saint Germain des Prez, Iuges deleguez en cette cause. Par leur Sentence ils annullerent les prouisions des Prebendes conferées par l'Abbé Geofroy, & luy firent deffences de plus conferer aucune Prebende de cette Eglise, lesquelles demeureroient suprimées au profit des Religieux de Saint Victor, suiuant cer-

tain rescrit du Pape Innocent, confirmatif de ce que le Roy de France, l'Euesque de Paris, & les Abbez de Saint Germain, Saint Victor & Saint Guenault, en auoient auparauant disposé: à cette Sentence sont attachez le Seau de l'Euesque & desdits Abbez. Il faut que ie dise en passant que ces petits Prieurez de trois ou quatre Religieux desplaisoient grandement à S. Bernard, il les appelloit, *Sinagogas Satanæ celulas extra cœnobium vbi tres aut quatuor Fratres sine ordine, sine disciplina solent habitare.* C'est en l'Epistre 252. en laquelle il louë l'Abbé Guerin d'auoir aboly celles qui dependoient de sa direction. Mais le Roy Louis le Gros auoit si bonne opinion de l'Abbé Hilduin, qu'il esperoit receuoir tout contentement de ce qu'il feroit & ordonneroit. En effet le bel ordre & la bonne discipline qu'il auoit introduit en l'Abbaïe de Saint Victor, produisit en son siecle d'excellens Personnages, tels que Hugues Adam, & Richart de Saint Victor.

Le Roy Louis auoit en sa ieunesse fauorisé de tout son pouuoir les Ecclesiastiques; eux abusans de sa facilité, il se monstra depuis autant reuesche en leur endroit qu'il leur auoit esté indulgent : Ce changement & affection fait qu'il ne se faut esbahir, ny des grandes loüanges que luy donne Yues de Chartres, ny des plaintes que Saint Bernard fait du mesme Roy. Aussi est-il bien difficile à vn Roy de complaire aux Ecclesiastiques, & de conseruer les droits de la Souueraineté. A quoy faire le Roy Louis trauailla fort les dernieres années de sa vie, qui se termina l'an de Salut vnze cens trente-sept, & de sa vie le soixantiesme. Il auoit aymé vniquement Estienne Euesque de Paris, iusques à luy laisser exercer l'Estat de Seneschal de sa Maison & Couronne de France, apres la mort de son Frere Ancel de Garlande. Ie ne sçay au vray d'où proceda leur discord, mais il s'en esmeut entr'eux de grandes contentions, & en vindrent aux extremitez des armes Seculieres & Ecclesiastiques. En fin ils se reconcilierent, & le Roy en sa derniere maladie remit la direction de sa conscience à la discretion de l'Euesque Estienne, & de l'Abbé Hilduin, en quoy il se monstra fort deuotieux. Et quand il sçeut qu'on luy apportoit le saint Viatique, il sortit de son lit & fut au deuant, & reçeut la Communion auec grandissime reuerence, & ne voulut en aucune façon retourner en son lit; il se tint cou-

ché sur vn tapis estendu sur le plancher de sa Chambre, où il fit de belles remonstrances au Roy Louis son fils ; que s'il vouloit regner en prosperité, & estre assisté de Dieu, qu'il deuoit porter honneur & respect aux Prelats de son Eglise, & auoir soin de soulager son peuple ; & autres remonstrances que Paul-Emile a elegamment exposées en son Histoire. L'on peut encore voir l'Epitaphe que luy a dressée Guaguin.

DE EVSTACHE DE CORBEIL, Fondatrice de l'Abbaïe d'Yerre.

CHAPITRE II.

LE Roy Philippes premier du nom, a esté tant tourmenté par les Seigneurs de Corbeil, Mont-le-hery, & autres circonuoisins de la ville de Paris ; que Sugger l'introduit, se plaignant des trauerses & facheries que les Gens-darmes qui demeuroient en ces lieux luy auoient donné, & que cela l'auoit fait vieillir auant le temps ; c'est ce qui incita son fils Louis le Gros de les exterminer. Depuis ses successeurs ont esté soigneux de conseruer ces places, qu'ils auoient reconnuës estre comme les clefs de la ville de Paris. Ie n'ay point trouué que les Rois subsequens les ayent mis hors de leurs mains, sinon quand ils les ont donné à leurs femmes par forme d'assignat pour leurs doüaires, iusques à ce que Louis douziesme incommodé en ses affaires ouurit la porte aux engagemens du Domaine de la Couronne : Depuis l'acquisition en a esté fort recherchée par les Gentils-hommes qui ont leurs Maisons proche des villes & Chasteaux appartenans au Roy. Ce qui me fait esbahir quand i'ay trouué dans les Antiquitez de Paris, que Dame Eustache de Corbeil, femme de Iean d'Estampes, ait esté Comtesse de Corbeil, & de plus qu'elle estoit sœur du Roy Louis le Gros, & que du Breüil a esté suiuy par les sieurs de Sainte Marthe, encores que pour toute preuue de son dire il ne mette autre chose

en auant que les Fleurs-de-Lys, qu'il dit que l'Abbesse d'Yerre mettoit en son Cachet. Pour y donner plus de fondement les sieurs de Sainte Marthe ont mis ladite Eustache entre les enfans du Roy Philippes, & de Bertrade d'Anjou, & ce sans estre appuyé d'aucun Autheur. Cela m'a fait considerer & esplucher plus exactement le Cartulaire, & les autres tiltres de l'Abbaïe d'Yerre, qui m'ont esté communiquez, sans y auoir trouué aucun vestige de cela. Soit en la donation qu'Eustache a faite du lieu sur lequel l'Abbaïe a esté bastie; soit au Contract du transport qu'elle fit aux Religieuses des Disines de la Paroisse de Lieu-saint, & Brie-Comte-Robert, des terres de Rouure, du Plaissis les Nonnains, & de la Grange de Sennart, du Patronage de la Cure de Ville-Abbé. En aucune de ces Lettres elle ne prend point qualité de Sœur du Roy, ny de Princesse, ny de Comtesse; il est simplement dit qu'elle a fait ces donations du consentement de Iean d'Estampes son mary, & de Frederic son fils, & de Baudoüin de Corbeil son Gendre, & d'Ameline sa femme. Ces donations furent expediées sous le Seel d'Estienne de Garlande Euesque de Paris, & de Thibault son successeur, lesquels certifient que ladite Dame Eustache & Baudoüin son Gendre, ont donné de plus au Conuent d'Yerre la Ferme de Champ-moteux, & les Disines d'Oisonuille. Toutes ces donations faites au Monastere d'Yerre par diuerses pesonnes, du surnom de Corbeil, me fait soupçonner que ladite Dame Eustache n'auoit point d'enfans. De plus, qu'aucun d'eux ne s'attribuë le tiltre de Comte de Corbeil; ce qu'ils n'eussent oublié s'ils y eussent eu quelque droit, veû qu'au mesme Cartulaire les personnes qui y sont desnommées n'oublient point d'y mettre leurs qualitez. Et en vne certaine Lettre de l'année vnze cens quarante-vn, il y a vn Gilbert qui se qualifie Vicomte de Corbeil; ce qui me fera clorre ce discours par cette verité, que depuis que Louis le Gros eut acquis la Comté de Corbeil de Hugues du Puisset, ladite Comté n'a point esté distraitte du Domaine de la Couronne, sinon depuis que le Roy Louis douziesme engagea Corbeil, Melun & Dourdan à l'Admiral de Grauille, ainsi qu'il sera dit en son lieu.

Pour reuenir au point de la fondation du Monastere d'Yerre, Estienne de Garlande Euesque de Paris, qui auoit esté Chancelier

de

de France, par ses Lettres de l'an vnze cens trente-huit, se vante d'auoir fait bastir & construire l'Eglise & le Conuent d'Yerre à ses despens ; & d'y auoir mis des filles qui faisoient profession d'employer leurs vies au seruice de Dieu, en l'obseruance de la Reigle qui leur auoit esté prescripte par le conseil de Guillaume de Garlande son frere, & de Hugues Abbé de Pontigny, par le consentement de l'Abbesse Ildegarde, par luy mise & preposée à la conduite des Religieuses de ce Conuent: Il dit auoir extrait cette Reigle sur celle de Cysteaux, & de plusieurs loüables Coustumes, Statuts & Ordonnances des Monasteres bien reglez. Et par la mesme Lettre il ordonne de la forme & maniere qu'il veut que les Religieuses se gouuernent quand il leur conuiendra proceder à l'eslection d'vne Abbesse. Du Breüil dit que ce fut l'an de nostre Salut vnze cens vingt-deux que les Religieuses furent introduites en ce Monastere, & qu'il fut incontinent remply de filles de la Noblesse voisine, attirée à la deuotion par la reputation de l'Abbesse Ildegarde. Les parens de ces bonnes filles fournirent la Maison de ses necessitez, & accommoderent l'Eglise d'ornemens requis & bienseans. Et pour subuenir à leurs nourritures & entretien, ils transporterent au Monastere plusieurs droits de Dismes, rentes & reuenus, dont leurs parens s'estoient emparez des biens des Ecclesiastiques, comme il se void par la ratification de ces donations faites par Thibault Euesque de Paris, l'an vnze cens quarante. Dés l'année precedente le Pape Innocent second auoit confirmé la Reigle prescrite aux Religieuses. Elle fut derechef authorisée par le Pape Adrian quatriesme, l'an de grace vnze cens cinquante-sept. Les Rois de France ont aussi grandement fauorisé les Religieuses de ce Monastere, & ont tesmoigné que l'innocence des Vierges qui y residoient leur estoit agreable.

Le Roy Louis le Ieune non contant d'accorder l'amortissement des terres & possessions données à leur Communauté, prit les Religieuses, leurs terres & possessions en sa protection : & comme si elles eussent esté domestiques de sa Maison, il voulut qu'elles fussent nourries du pain de sa table tant qu'il seiourneroit à Paris ; & afin que la mesme liberalité fust continuée par ses successeurs, elle leur en fit deliurer ses Lettres de l'an de nostre Salut vnze cens quarante-trois. En outre pour subuenir aux

necessitez de l'Abbaïe, il leur assigna six liures cinq sols de rente sur le Domaine de la Preuosté de Paris, qui se payent encores à present. Plus, il leur octroya le droit du Cheuecier de Nostre Dame de Paris, pour en iouïr quand le droit de Regale seroit ouuert en cette Eglise; la Lettre est de l'an vnze cens soixante. Et par les comptes de l'Abbaïe, il se void qu'en l'année mil cinq cens trente-vn, elles eurent les Offrandes de la Messe de l'Obit d'Estienne Pouchet, le cent troisiesme Euesque de Paris, au Seruice duquel le Roy François assista, & donna deux escus d'or à l'Offrande. Toutes ces gratifications faites à ce Monastere ont esté confirmées par le Roy Philippes Auguste, l'an mil cent quatre-vingt neuf. C'est l'ordinaire en matiere de deuotion qu'elles sont plus ardentes au commencement, lors que ceux qui s'adonnent à seruir Dieu n'ont autre imagination que d'accomplir leurs vœux; ce zele de deuotion parut si grand en ces filles qui s'enfermerent les premieres en ce Monastere d'Yerre, qu'elles seruirent d'exemplaire à toutes les autres Moniales de la Prouince. Et lors qu'il fut question de reformer les Religieuses de Saint Remy de Senlis on eut recours à Yerre; & Sanson Archeuesque de Reims conuertit l'Abbaïe de Saint Remy en vn Prieuré, qu'il soumit à la visite & correction des Dames d'Yerre, l'an mil cent quarante-six : Mais ils ont mieux conserué le parchemin de cette attribution que la possession de leur priuilege.

Les Religieuses de Gif par leur nonchalance auoient reduit leur Conuent en vne extreme pauureté; elles ne trouuerent point de secours plus prompt qu'en la charité des Nonnains d'Yerre, qui leur départirent de leurs biens, & leur concederent la terre de Damuilliers. En reconnoissance dequoy les Religieuses de Gif firent vn Statut; Que lors que le Siege Abbatial de leur Monastere viendroit à vaquer, si en iceluy il ne se trouuoit point de Religieuses capables d'exercer cette charge, ils s'obligeoient d'eslire & choisir vne Religieuse de l'Abbaïe d'Yerre pour estre leur Abbesse. Le Pape Alexandre troisiesme confirma ce Statut par ses Bulles de l'an mil cent soixante-cinq.

Ce qui est du fait general de cette Abbaïe estant exposé, il faut rapporter les derniers honneurs rendus à l'Illustre Dame Eustache de Corbeil, qui deceda le cinquiesme Ianuier vnze cens trente-deux. Elle fut inhumée en l'Eglise d'Yerre, sous vne

tombe de fer doré, posée sur quatre pilliers au milieu de l'Eglise, sous le Clocher, & y est demeurée iusques en l'année mil cinquante-sept, que le desbordement de la riuiere d'Yerre gasta toute leur Eglise; l'on a depuis negligé de restablir la Sepulture de la Fondatrice. Il est fait mention d'elle au Martyrologe de cette Eglise, en ces termes, *Tertio Kalendas Februarij obiit Eustachia Venerabilis Matrona, quæ fundauit Ecclesiam Ederacensem anno Domini millesimo centesimo trigesimo secundo.* Et d'autant qu'Estienne Euesque de Paris, luy ayda à faire la fondation de ce Monastere, nous adiousterons icy son Epitaphe, tirée de Saint Victor, *Stephanus huius domus benefactor specialis qui obiit anno Domini millesimo centesimo quadragesimo quarto, Kal. Augusti.*

Hic iacet inter oues Stephanus qui Parisiensis
Extitit Ecclesiæ Pastor & eius ouis.
Hanc inopem paruamque nouamque pius Pater auxit,
Extulit ornauit rebus honore libris.
Multa dedit multis se nobis plusquam daturus
Si dare plus posset qui sua seque dedit.

La façon d'escrire de nos Ancestres, de ne point dire les noms de la famille, a beaucoup embroüillé nostre Histoire Françoise, comme de ce qui concerne les personnes qui l'vn apres l'autre ont esté Chanceliers de France, & Euesques de Paris. Le Feron en compte trois de suitte; & és Lettres de Saint Guenault, deux Estiennes y ont signé, l'vn en qualité d'Euesque de Paris, l'autre de Chancelier de France. Ie n'ay point hesité de donner le surnom de Garlande au fondateur d'Yerre, d'autant que ceux de la Maison de Garlande estoient alliez des Comtes de Corbeil, & ont beaucoup de biens en cette Chastellenie, dont ils auoient fait largesse à l'Abbaïe d'Yerre; aux Chartes de laquelle se void vne donation de Guy de Garlande, de sa vigne & de son pressoir siz à Coms-la-ville, qui est dattée de l'année que le Roy Louis le Ieune partit pour faire son voyage à la Terre-sainte, & vn autre de l'année mil cent douze : par icelle Iean & Guy de Garlande amortissent certaines Censiues & redeuances que l'Abbaïe d'Yerre auoit droit

de perceuoir à Tremble-ſeau. Ce ne ſeroit iamais fait de rapporter toutes les autres Lettres de cette Abbaïe, auſquelles les Seaux & les Armes de Garlande ſont apposées.

DV ROY LOVIS LE IEVNE, & de ſes Freres Henry & Philippes, Abbez de Saint Spire.

CHAPITRE III.


V Roy Louis ſixieſme du nom, dit le Gros, & d'Alix de Moriene, ſont ſortis ſix enfans maſles.

Philippes l'aiſné mourut deuant ſon pere.

Louis le ſecond, a regné apres ſon pere quarante-trois ans.

Henry le troiſieſme, a eſté Eueſque de Beauuais.

Philippes le quatrieſme, fut Archidiacre de Paris.

Robert le cinquieſme, a eſté le Chef de la Maiſon de Dreux.

Pierre le ſixieſme, a eſté le Tige de la Maiſon de Courtenay.

L'homme en qui le Roy Louis le Ieune s'eſt le plus fié, & par le Conſeil duquel il s'eſt gouuerné, a eſté Sugger Abbé de Saint Denis en France; il auoit eſté ſon Precepteur, & le conducteur de ſa ieuneſſe. En ſa faueur le Roy conceda au Prieur d'Eſſonne le droit de la Peſche de la riuiere d'Eſſonne, à commencer au Pont du Bourg d'Eſſonne, iuſques aux Moulins Bannaux du Roy, pour ayder à la nourriture de douze Religieux, que Sugger auoit logez en la Maiſon de Noſtre Dame des Champs ſur Eſſonne. Les Lettres en furent expediées par le Chancelier Alegrin, l'an mil cent trente-neuf, la troiſieſme année du Roy Louis le Ieune, qui en ſon enfance auoit eſté nourry parmy les Moines, & toute ſa vie s'eſt monſtré fort affectionné en leur endroit: Nous auons trouué qu'il donna à l'Abbé

de Saint Magloire la Seigneurie du village de Riz, la nomination du Curé auec les Dismes de la Paroisse. Les Lettres sont de l'an de nostre Salut mil cent cinquante-neuf ; ce que nous auons auancé deuant le temps, pour ne point interrompre ce que nous auons à dire des Eglises Collegiales de Corbeil, qui en ce temps reçeurent vne grande secousse ; & l'Eglise de Saint Spire fut en partie bruslée par feu de méchef, sans que l'on ait pû sçauoir d'où la faute en estoit venuë, ainsi qu'il est remarqué par le Cartulaire de Nostre Dame de Corbeil en ces paroles. *Gestum hoc totum est Corboili iuxta ædem Exuperij eodem quo combusta fuit anno Stephano Buticularij Fratre Episcopo Parisiensi, Ludouico Iuuene, qui filiam Pictauiensis Consulis dixit regnante.*

Pour descouurir cette année de l'incendie, il faut sçauoir que le mariage du Roy Louis, & de Leonor de Poitiers, fut celebré l'an de grace vnze cens trente-sept, & l'Euesque Estienne mourut l'an vnze cens quarante-quatre, d'où il s'ensuit que cette incendie est arriuée entre ces deux dattes, & volontiers peu de temps apres le mariage du Roy. En cette mesme saison Henry frere du Roy fut retiré du Monastere de Clervaux, où il auoit esté instruit à la pieté & aux bonnes Lettres, afin de le rendre capable des dignitez Ecclesiastiques, où son pere l'auoit destiné ; à ce commencement on luy defera l'Abbaïe de Saint Spire, auec quelques autres Benefices de Collation Royalle. Ce ieune Prince qui auoit esté nourry sous la discipline seuere de Saint Bernard, quand il se trouua parmy la corruption du siecle, ne pouuant souffrir les débauches des personnes qui deseruoient les Eglises qu'on luy auoit conferées, entreprit incontinent de les reformer, ce qui fut agreable au Pape Eugene : il exhorta nostre Abbé Henry de poursuiure son dessein, & luy enuoya ses Bulles, portant pouuoir de disposer de cette Reformation selon le projet qu'il luy enuoya ; car l'on auoit fait entendre au Pape les grands desordres qui s'estoient glissez dedans les Colleges des Eglises de Collation Royalle, par la licence qu'ils se donnoient, de se soustraire de l'obeïssance des Euesques, & de la Iustice ordinaire. Le commencement de cette Reforme fut vn peu violant, comme venant de l'esprit d'vn ieune Prince qui n'estoit pas accoustumé aux affaires du monde, où la malice tient le dessus, ainsi qu'il experimenta ; car l'on fit trouuer

mauuais au Roy son frere son procedé, qui l'en aduertit, de ne se porter auec tant de chaleur. Mais Henry ne voulant rien changer de ce qu'il auoit commencé, le Roy s'en fascha contre luy, & leur discord s'augmenta de sorte qu'il en pouuoit sortir quelque sinistre accident, comme l'on peut connoistre par les Lettres de l'Abbé Sugger, qui s'employa fort à rabatre les fumées de ce ieune Prince. En fin le Pape Eugene interposa son authorité, & moyenna la reconciliation des deux freres. Et pour diuertir Henry, il fut pourueu de l'Euesché de Beauuais l'an mil cent quarante-huit, qu'il gouuerna l'espace de vingt-quatre ans, puis on luy confera l'Archeuesché de Reims, en l'exercice duquel il deceda l'an de grace mil cent soixante & seize.

La memoire de son gouuernement Abbatial en l'Eglise de S. Spire, s'est conseruée par vne Lettre qu'il a laissée en forme de Charte, en laquelle apres auoir rapporté le contenu en la Sentence renduë par Godefroy Euesque de Paris, & Drogon son Archidiacre, par nous cy-deuant inserée en la vie de Bouchard second, Henry declare que ce n'est point son intention d'oppresser les Ecclesiastiques, mais de les conseruer en leurs droits & Priuileges : à cette cause qu'il quitte & remet plusieurs droits & prerogatiues dont ses predecesseurs auoient ioüy depuis la Sentence renduë contre l'Abbé Iean, & qu'il se contente des droits qui ensuiuent : Sçauoir, de la prouision, inuestiture, & reception des Chanoines, Chantres, & Officiers de l'Eglise, auec la Iustice qui appartient au Chapitre ; Cette declaration est passée en forme de transaction, qui fut confirmée par le Roy son frere, lequel en fit deliurer vn acte par son Chancelier Alegrin. Au Cartulaire où cette Lettre est transcrite, on a oublié (comme à beaucoup d'autres semblables) d'y mettre la datte, qu'il faut suppléer par vne autre Lettre concedée par son frere Philippes, apres qu'il eut esté pourueu de ladite Abbaïe par la demission de son frere ; elle est de l'an mil cent cinquante-cinq. Philippes d'vne humeur plus douce & facile que son frere, à son entrée voulut gratifier les Prestres qui deseruoient en l'Eglise de Saint Spire, il leur conceda le reuenu des Prebendes vacantes. Le Pape eut desir que Philippes acheuast la Reformation encommencée par son frere ; mais cette entreprise estoit contraire à son naturel, qui ne recherchoit que le repos de son Oratoire:

Et durant ſa vie il ne s'eſt meſlé d'aucune affaire, & s'eſt contenté du premier Benefice qui luy fut conferé, qui eſtoit l'Archidiaconé de l'Egliſe de Noſtre Dame de Paris ; & refuſa la dignité d'Eueſque, qu'il quitta à Pierre Lombard, grand & inſigne Docteur. Cette modeſtie me fait croire que l'acceptation qu'il fit de l'Abbaïe de Saint Spire, & autres Benefices que ſon frere luy reſigna, n'eſtoit pas par ambition, encores moins pour le profit qui eſt bien petit & indigne d'vn Prince. Car il ne faut pas croire Theuet, quand il dit que l'Abbaïe de Saint Spire valloit lors deux mille florins d'or de reuenu annuel; car les declarations anciennes, & les comptes qui en ont eſté rendus y repugnent : ioint que la plus grande partie du reuenu conſiſtoit en grains, lors à ſi vil prix, que le muid de bled fromant n'eſtoit eſtimé que quatre liures dix ſols.

Du temps que Henry & Philippes de France eſtoient Abbez de Saint Spire, le Chapitre de noſtre Dame de Corbeil auoit vn Abbé nommé Albert, grand Prud'homme, & Chantre de l'Egliſe de Paris ; il luy faſchoit fort de voir que les affaires des Egliſes de Corbeil alloient autrement qu'elles ne deuoient, & voulant y remedier, il s'ingera* de prendre pareille puiſſance és droits de correction ſur les Chanoines & Chapellains, que les Abbez ont de couſtume d'vſer és Maiſons de Religion. Au contraire les Chanoines pour le contrepointer prenoient des licences indecentes à leur profeſſion, d'où il arriuoit ſouuent des ſcandales, auſquels Albert ne pouuant remedier il quitta ſon entrepriſe : & ſe voyant vieil, & qu'il luy conuenoit de quitter bien toſt le monde, il eut deſir de fonder vn Anniuerſaire pour eſtre celebré apres ſon decés; mais il iugea qu'il eſtoit premierement neceſſaire de ſe reconcilier auec les Preſtres de ſon Egliſe. Suiuant l'exemple des Abbez de S. Spire il ſe départit de toutes ſes pretenſions, & ſe reigla à ce qui en auoit eſté fait pour le Chapitre de Saint Spire : il en donna vn acte qui fut confirmé au Conſeil du Roy, l'an de grace mil cent ſoixante & dix.

En ce ſiecle-là, Dieu ſuſcita des hommes excellens, tant en ſainteté de vie, qu'en doctrine ſublime ; comme Saint Bernard, Pierre le Venerable, Yues, Iean & Gaudefroy de Chartres, Hildebert du Mans, Pierre de Blois, & autres perſonnages en bon nombre, entre leſquels Pierre Abeliard parut en reputa-

tion d'vn esprit sublime, de sçauoir rare & exquis, & dont la memoire se fust gardée en meilleure odeur, s'il se fust contenu dedans la profession de la Philosophie, en laquelle il excelloit par dessus les autres. En l'Histoire qu'il a escrite naïfuement de ses calamitez, il dit qu'il commença la Lecture de sa Philosophie en la ville de Corbeil, qu'il remplit d'Escoliers, qui par vne curiosité merueilleuse accouroient de toutes parts pour ouïr vn personnage si releué en ses conceptions ; mais cette ieunesse ne trouuant pas à Corbeil toutes ses commoditez d'Estude, persuada à son Docteur de transporter ses lectures en la ville de Paris ; ce qui fut cause de son mal-heur : car se trouuant entre les Theologiens, il fut poussé d'ambition d'enseigner la Theologie auant que d'y auoir estudié : La viuacité de son esprit, & la facilité qu'il auoit de s'expliquer, luy donnoit tant de presomption que rien ne luy sembloit impossible; de là vint sa perte si grande, qu'au lieu de l'honneur qu'il en esperoit receuoir, le renom luy est demeuré d'auoir esté Heretique ; nonobstant qu'il soit decedé en bon Chrestien & Catholique, entre les Moines de Clugny, auec lesquels il passa sa vieillesse à instruire les ieunes Nouices. Par son Testament il ordonna que son corps seroit porté en l'Abbaïe du Paraclet pour y estre inhumé, à cause qu'il auoit fondé ce Monastere, & y auoit mis sa femme Louyse pour Abbesse. L'on peut apprendre ce qui est de la doctrine de cette femme, de son mariage, de sa separation, & comme son mary luy persuada de se couurir du voile de Religion ; en vangeance dequoy il fut chastié par le Chanoine Fulbert, comme il est rapporté en l'Histoire qu'il en a escrit luy-mesme, & est inseré entre ses Epistres, où il ne feint point d'exposer ses calamitez, & la punition qu'il reçeut de la presomption qu'il auoit conceuë de la subtilité de son esprit, & qu'il fut reduit à ce point de ietter luy-mesme ses Liures au feu. Ce coup du Ciel luy rabatit si bien ses fumées qu'il le purgea de toute vaine gloire, en sorte qu'il passa tous les autres de son siecle en humilité ; ce qui a tiré ces paroles de Pierre le Venerable, *Mirabar sæpeque stupebam tanti tamque famosi hominem nominis sic se ipsum contemnere sicque abiicere se posse.*

Au reste, de ce que Abeliard a escrit que Maistre Guillaume de Champeaux Euesque de Chalons a tenu les Escoles à Melun,

&que

& que ce fut pour le contrepointer qu'il vint à Corbeil faire ſes Leçons. Nous apprenons de là qu'en ſon ſiecle la ieuneſſe eſtoit extrémement curieuſe de ſe faire inſtruire en toutes ſortes de ſciences. Auſſi nous auons reconnu que les Chanoines des Egliſes Collegiales de Corbeil obſeruoient l'ancienne conſtitution de l'Egliſe, & prenoient la peine d'enſeigner la ieuneſſe en perſonne, ou bien leur donnoient des Precepteurs capables de ce faire. Ce que nous auons appris d'vne Sentence de l'Official de l'Eueſque de Paris, renduë l'an de grace mil deux cens quarante-huit; Par icelle il eſt dit que Maiſtre Iean Trouſeau, Chanoine de l'Egliſe de Corbeil, auoit droit de nommer durant ſa vie les Maiſtres des grandes Eſcoles, & qu'apres ſa mort le Chapitre y pouruoiroit. Ledit Trouſeau eſtoit d'vne Noble famille de Corbeil, qui a donné le nom à vn Fief & vne Maiſon ſize en la Paroiſſe de Riz; ces Eſcoles eſtoient regies ſelon le Decret du Pape Eugene troiſieſme du nom, & de l'Ordonnance du Concile de Latran, qui veulent qu'en toutes les Egliſes Collegiales il y euſt des Prebendes affectées au payement des ſalaires des Maiſtres qui inſtruiroient la ieuneſſe à la pieté & aux ſciences liberales.

Nous ne pouuons paſſer ſous ſilence que ledit Trouſeau eſtoit encores Chanoine de Noſtre Dame de Paris, & qu'il fit vn Legs à l'Egliſe de Saint Spire, de certaines Maiſons, Terres & Cenſiues, tant à Corbeil, Eſſonne, qu'à Cheuanes, auec vn muid de bled de rente, à prendre ſur la terre du Pleſſis-paté, dont la deliurance fut faite par Hugues du Pleſſis ſon heritier, l'an de grace mil cent ſoixante & quatorze. Par ce Tiltre il ſe void que les Cenſiues qu'il auoit en la ville de Corbeil releuoient de Guillaume des Barres, auquel le Chapitre paya droit d'indemnité & d'amortiſſement. La connexité des matieres m'a fait remarquer ces particularitez à contre-temps.

Quant aux affaires generales de la France, nos Hiſtoires ſont pleines des guerres & differens que le Roy au commencement de ſon Regne eut contre le Comte Thibault de Champagne, & qu'à la priſe de Vitry il y eut quinze cens priſonniers de bruſlez dedans vne Egliſe, dont l'horreur toucha ſi viuement au cœur du Roy, que l'on fut contraint d'employer Saint Bernard pour le mettre au bon chemin qu'il deuoit tenir pour expier ſa

faute. Dedans son Epistre 225. il dit qu'il fut à Corbeil pour y trouuer le Roy, & faire la paix du Comte de Champagne ; & disposer le Roy à faire le voyage de la Terre-sainte, où il ne se fit rien qui fust à l'auantage de la Chrestienté ; au contraire il s'y engendra de la ialousie entre le Roy & la Reine, qui passa si auant qu'ils se separerent l'vn de l'autre, encores qu'il y eust des enfans de leur mariage : Sçauoir deux filles, qui furent mariées à deux fils du Comte Thibault. Le Roy se remaria auec Constance, que quelques-vns appellent Elizabet d'Espagne, laquelle deceda sans donner au Roy aucuns enfans ; ce qui conuia le Roy d'espouser en troisiesmes nopces Alix ou Adelle, la plus ieune des filles du Comte Thibault, qui fut mere du Roy Philippes Auguste. D'eux deux nous parlerons au Chapitre suiuant, & finirons cestuy-cy par le decés du Roy Louis le Ieune, qui arriua l'an de nostre Salut mil cent quatre-vingts, le soixantiesme de sa vie, & le quarante-deuxiesme de son Regne.

DE ALIX OV ADELLE DE Champagne Reine de France.

CHAPITRE IV.

CE n'est pas sans cause que du Chesne a dit que Corbeil estoit le domicile des Reines de France ; car anciennement le Doüaire des Reines estoit assigné sur le Gastinois, dans lequel est enclaué Corbeil ; & les Reines Doüairieres y faisoient volontiers leur retraitte pour ne s'esloigner de Paris, Siege des Rois leurs enfans. La premiere que nous auons descouuert auoir ioüy de Corbeil à Tiltre de Doüaire a esté Alix, autrement Adelle de Champagne, femme du Roy Louis le Ieune, heureuse Mere de Philippes Auguste, où Dieu-donné, comme concedé par la faueur diuine aux prieres du Roy & de la Reine ses pere & mere ; & aux vœux & souhaits de son peuple, pour la restauration de la Monarchie Françoise.

Quand le Roy Louis deceda, son fils Philippes estoit âgé de douze ans seulement; il fut incontinent apres sacré & Couronné Roy de France, & suiuant le Testament de son pere il demeura en la Tutelle de sa mere Adelle, qui eut vn soin particulier de le bien nourrir & faire instruire à la crainte de Dieu, & à l'exercice de toutes Vertus Royalles. Les affaires d'Estat se conduisoient par le conseil & aduis de Thibault, surnommé le Bon, frere de la Reine Mere; ils furent assistez de la faueur de Dieu à la conseruation des droits de la Couronne de France, contre tous ses mal-veillans, qui s'efforçoient en diuerses sortes d'attenter sur l'Estat.

Laissans ce qui concerne le general des affaires de France aux Historiens & Chroniqueurs, nous ne sortirons pourtant des limites du Territoire de Corbeil, & rapporterons les bien-faits de la Reine Adelle pour accommoder nos Eglises. Si nous voulons croire Theuet, c'est elle qui a fondé & dotté l'Hostel-Dieu de Corbeil: au moins il a esté augmenté par elle, d'heritages & rentes, qu'elle a contribué pour subuenir aux necessitez des paures. Le mesme Theuet nous a osté le moyen d'en rapporter les particularitez; car lors qu'il en estoit l'Administrateur il en a porté les tiltres à Paris, où durant les troubles de la Ligue ils ont esté perdus en la maison où il est decedé, size en la ruë de Bievre, qui est des appartenances de l'Hostel-Dieu de Corbeil: Mais ie m'esbahis de ce qu'il s'est monstré si peu raisonnable à la memoire de cette excellente Reine, que de publier qu'elle ait esté atteinte de Ladrerie sans preuue de son dire, qu'vn faux bruit populaire esloigné de la verité. Car tous les Historiens rapportent qu'Adelle fut grandement aymée & cherie de son mary; & par son Testament il ordonna qu'elle seroit Tutrice de son fils, & auroit la Regence du Royaume. En suitte elle a tousiours esté honnorée & respectée du Roy Philippes son fils, en sorte que lors qu'Isabeau de Haynault sa premiere femme fut decedée, il mit le petit Prince Louis son fils vnique entre les mains d'Adelle son ayeule, comme d'vne femme duitte & accoustumée à la nourriture des Rois. Et quand Philippe Auguste s'en alla en la Terre-sainte, il laissa le gouuernement du Royaume de France à sa mere Adelle, & à son Oncle Guillaume Archeuesque de Reims. Ces grandes charges & gouuerne-

mens d'Eſtat n'euſſent point eſté donnez à Adelle ſi elle euſt eſté atteinte de Ladrerie; on l'euſt pluſtoſt renfermée au Monaſtere de la Saulſaye, deſtiné à la retraite des Princeſſes qui ſe trouueroient affligées de cette maladie. Tout au contraire du dire de Theuet, Adelle a eu renom d'auoir eſté d'vne beauté exquiſe & chaſteté ſinguliere, *Forma pudicitiaque laudatiſſima*, dit Guaguin.

Pour teſmoignage de la pieté & liberalité de la Reine Adelle, il nous reſte encore les Lettres de la donation qu'elle fit à cette Egliſe, de la maiſon d'vn Iuif appellé Elie, & qui eſt de l'an mil cent quatre-vingts, & en l'année ſuiuante quatre-vingts trois, elle donna au Chapitre de Saint Spire deux Bourgeois bien aquis à leur Moulin de la Boucherie. Ce ſont les termes portez par les Lettres, qui veulent dire, qu'encores que les Moulins du Roy ſoient Bannaux, & qu'il ne ſoit loiſible aux autres Meuſniers d'aller queſter, ny requerir les grains des particuliers en leurs maiſons, ny au Marché de la ville, ſans permiſſion du Meuſnier des Moulins du Roy, & ſans luy payer indemnité du gain qu'il y peut faire. Toute-fois le Meuſnier du Chapitre, en vertu de cette conceſſion, a licence de porter, rapporter & moudre les grains de deux Bourgeois de Corbeil, volontiers Boulangers qui font grand debit de pain à Paris en la place Maubert.

Dauantage, la Reine Adelle ayant eſté auertie que l'Eueſque de Paris & ſon Archidiacre, ſurchargeoient le Chapitre de Saint Spire de quantité de viſites; elle moyenna vne compoſition entre l'Eueſque Maurice & ledit Chapitre, par laquelle il fut accordé que d'oreſnauant le Chapitre de Saint Spire ne payeroit que cinquante ſols pariſis par an, pour tout droit de procuration & de viſitation, à l'Eueſque, quand il y viendroit en perſonne; elle eſt dattée de l'an de Grace vnze cens quatre-vingts dix: l'année ſuiuante elle fut ratifiée au Chapitre de l'Egliſe de Noſtre Dame de Paris. Il eſt fait mention de cette compoſition en la Lettre de protection que le Pape Celeſtin troiſieſme octroya au Chapitre Saint Spire, l'an mil cent quatre-vingts ſeize. Dans cette Lettre de protection ſont inſerées tous les droits, biens & heritages, que le Chapitre poſſedoit en ce temps-là, ſpecialement la terre de Ville-dedon, & les bois

du Rougeau, qu'on appelle les Bois de Matines, d'autant que les deniers qui procedoient de la vente de la couppe des bois taillis, deuoient estre employez aux distributions manuelles des Chanoines & Chappelains presens & assistans aux Matines, & heures Canoniales, qui se chantent en l'Eglise de Saint Spire. Les biens-faits de la Reine Adelle a fait dire à plusieurs que ces Images d'argent doré, qui sont attachées à la Châsse de Saint Spire, venoient de la liberalité de la Reine Adelle ; ce qui ne se trouuera pas veritable, pour les raisons que nous déduirons cy-apres au Chapitre de la Reine Clemence.

De plus, les dattes des donations de la Reine Adelle font connoistre que Maistre Baptiste le Masson s'est esgaré de la verité, en escriuant la vie de Saint Spire, lors qu'il attribuë ces donations à la Reine Adelle, femme de Hugues Capet, mere du Roy Robert, qui estoit morte prés de deux cens ans auant la datte desdites Lettres, ausquelles l'on peut adiouster la composition qu'elle fit faire d'vn certain procés intenté par le Chapitre de Nostre Dame de Corbeil, contre vn habitant de Corbeil nommé Adam Petit, auquel il vouloit faire abatre la maison qu'il auoit bastie en la ruë de Corberie, pource qu'elle offusquoit la clairté d'icelle Eglise. La Reine interceda pour Adam Petit, & fit consentir au Chapitre que la maison demeureroit en l'estat qu'elle estoit ; mais que d'oresnauant il ne seroit plus loisible aux habitans de Corbeil de hausser & esleuer les maisons qu'ils auoient autour de l'Eglise Nostre Dame. La Lettre en fut expediée l'an mil deux cens deux, & scellée du Seau de la Reine Adelle. Cette datte, & les autres precedentes, sont suffisantes pour iustifier que les sieurs de Sainte Marthe se sont abusez d'attribuer ces biens-faits à Adelle de Sauoye, femme de Louis le Gros, qui n'a pû estre assignée de son doüaire à Corbeil, puis qu'ils disent que Dame Eustache en estoit proprietaire, & l'vn est aussi peu veritable que l'autre.

La charité que la Reine Adelle a exercée enuers son mary Louis septiesme, me conuie de faire mention du superbe Mausole qu'elle fit esleuer en l'Abbaïe de Barbeau en Brie, où il est inhumé ; car en son temps il ne se trouuoit rien de si superbe, à cause des peintures exquises, dorures, & pierres precieuses qu'elle y fit appliquer, d'où l'on doit estimer que l'eslection

qu'elle fit de sa Sepulture en l'Abbaïe de Pontigny aupres de son pere, n'a point esté faite par elle par manquement d'amitié enuers son cher espoux ; mais par vne exuberance d'amour filiale, qui luy fit prendre en gré de sortir de ce monde pour aller reposer en longues années au sein de son Pere bien-aymé, duquel elle auoit esté cherie par dessus ses freres & sœurs, qui furent huit en nombre. Quatre freres, Henry Comte de Champagne, Thibault Comte de Blois, Estienne Comte de Sancerre, & Guillaume Archeuesque de Sens. Quatre filles, dont l'aisnée a esté Duchesse de Bourgogne : la seconde, Comtesse de Bar: la troisiesme, Comtesse de la Poüille : la quatriesme, Comtesse du Perche. Adelle estoit la plus ieune, à laquelle celuy qui a continué Aymoin, soit Ademar ou autre, au Chapitre cinquante-troisiesme, donne cette éloge. *Alla Theobaldini Comitis filia tam natura quam industria laudabilis extitit. Nam sapientia fulgore pradiauit elegantia corporis perpoluit munditia castitatis emicuit, & quia tot virtutum floribus decorata fuit, regio honore sublimari meruit.* Si le dire de Theuet estoit veritable, Hemon Comte de Corbeil auroit esté frere de la Reine Adelle, puis qu'il dit qu'Hemon estoit fils de Thibault le Vieil ; mais ses supputations sont si mal digerées en cét endroit, qu'elles se destruisent d'elles-mesmes, sans qu'il soit besoin d'y faire de grandes reflections. Belle-forest dit qu'Adelle mourut au mois de Iuin, l'an mil deux cens six ; & qu'au mois de Fevrier precedent il s'estoit fait vne éclipse de Lune extraordinaire, qui auoit annoncé la mort de cette Reine Illustre. Sainte Marthe dit qu'elle deceda l'an mil deux cens cinq, & qu'elle portoit en ses Armes de Champagne vne bande à deux costices, ou fresteaux d'or potencez, & contrepotencez de treize pieces sur le champ d'azur. Du Tillet a remarqué qu'elle auoit esté mariée l'an mil cent soixante & vn. Sur laquelle année Baronius remarque que Pierre de Tarentaise estoit Legat en France du Pape Alexandre troisiesme, pour concilier la paix entre les Rois de France & d'Angleterre, & qu'ils furent incitez à le croire par les miracles qu'il operoit : Entr'autres il rapporte qu'il guerit la fille du Capitaine de Corbeil. Il fait encores mention d'vne Lettre qu'il escrit à Saint Thomas de Cantorbery, par laquelle on apprend qu'il seiourna long-temps à Corbeil, & y confera de ses affai-

res auec le Cardinal Viuian Legat du Pape Alexandre, qui auoit charge de traitter de la reconciliation dudit Saint Thomas auec Henry second du nom Roy d'Angleterre, en l'assemblée qui se deuoit faire en la ville de Saint Denis en France, pour la paix de France & d'Angleterre.

DV ROY PHILIPPES AVGVSTE, & de ses femmes Isabeau, & Isburge.

CHAPITRE V.

L'Hvmevr sanguine qui dominoit en la personne de Philippes Auguste, nous a laissé beaucoup de sujet de parler de ses mariages, conduits auec beaucoup de desordres. En premier lieu, il n'y eut iamais d'amitié sincere entre luy & Isabeau de Hainault sa premiere femme; il prit sujet de s'en esloigner, sous ombre de la querelle qu'il auoit auec Philippes Comte de Flandres, Oncle de sa femme, pour raison du Comté de Vermandois, que le Roy pretendoit luy appartenir par la mort de la Comtesse de Flandres, decedée sans enfans. Dauantage, le Comte de Flandres refusoit de liurer au Roy les villes d'Arras, l'Isle, Bapaume, Hedin, & autres places sizes deça le neuf fossé qui separe la Flandre Gauloise de la Tudesque, que le Comte de Flandres auoit promis de liurer au Roy en faueur du mariage de sa Niece Isabeau, son heritiere presomptiue. Quelques iustes que fussent les demandes du Roy, il n'en pût auoir raison iusques en l'an 1199. par vn traitté fait à Peronne auec Baudoüin Comte de Flandres, qui depuis a esté Empereur de Constantinople, lequel satisfaisant aux promesses du mariage d'Isabeau, deliura le Comté d'Arthois au Roy, comme Tuteur de Louis fils vnique d'icelle Isabeau. Les Flamans qui font profession de tourner tous leurs discours au desaduantage des François, leur voudroient faire à croire que nos Rois sont entrez en la famille de Charlemagne par la Reine Isabeau; en quoy

ils se trompent lourdement. Car il est certain que Hugues Capet estoit venu de la mesme race & famille de Charlemagne, estant issu de Childebrand, frere germain de Charles Martel, tous deux enfans de Pepin, dit le Gros, & d'Alpaide. Outre cela, si en la succession de la Couronne de France, il y auoit lieu pour les femmes, la famille des Capets estoit iointe par plusieurs alliances par mariages contractez auec les descendans de Charlemagne. Les Historiens de nostre temps ont assez monstré & prouué que Robert, surnommé le Fort, auoit espousé Adelaie, veufue de Conrard Comte de Paris, & fille de Louis le Debonnaire, de laquelle il eut deux fils, l'aisné fut Eudes Comte de Paris, qui durant la Minorité de Charles le Simple, fut esleu Roy de France, lequel eut en sa Maiorité bien de la peine à se deffendre de Robert frere dudit Eudes, qu'en fin il tua à Soissons. Ce Robert auoit espousé Beatrix fille de Heribert Comte de Vermandois, petit fils de Bernard Roy d'Italie, de laquelle il eut Hugues, dit le Grand, Comte de Paris, qui espousa Alix ou Adelaie fille de Henry premier, Roy de Germanie, & de Mathilde fille de Louis troisiesme, Empereur : Il est aussi constant par nos Histoires qu'Adelle femme de Hugues Capet estoit fille de Guillaume second du nom, Comte de Poictiers, descendu d'vne fille de Louis le Begue. Ce n'a point esté Isabeau qui a fait entrer nos Rois en la famille de Charlemagne, en laquelle de leur chef, & de plusieurs de leurs femmes ils estoient conioints de parenté. Et nos Antiquaires ont remarqué iusques à douze alliances par mariages de filles de la race de Charlemagne auec celle des Capets.

Pour retourner à nostre Roy Philippes Auguste, il perdit sa femme Isabeau l'an de nostre Salut vnze cens quatre-vingts neuf, & demeura veuf iusques apres son retour de la Terre-sainte ; alors il fut conseillé de se remarier, d'autant qu'il n'auoit qu'vn fils, sujet à beaucoup d'accidens. Plusieurs se mirent en queste pour luy trouuer femme, les vns furent en Dannemarc, les autres en Morauie, où l'on sçauoit qu'il y auoit de belles Princesses à marier. Estienne Euesque de Noyon s'auança le premier, & amena auec luy Isembergue, fille du Roy Valdemar, & sœur du Roy Canut : Son nom estranger est prononcé diuersement, Isemberge, Ildeburge, Isembour, & en son tombeau

beau elle eſt nommée *Isburgis*, & nous nous ſommes arreſtez à ce dernier. Le Roy l'eſpouſa en la ville d'Amiens la vigile de l'Aſſumption de noſtre Dame, au mois d'Aouſt l'an de grace vnze cens quatre-vingts treize. Elle eſtoit de belle taille & de majeſté Royalle; mais ſa façon altiere & ſes mœurs trop ſeueres deſplurent au Roy, qui s'en trouua incontinent deſgouſté. Rigord dit qu'il eut l'eſguillette noüée, & qu'il ne pût la deſpuceller; & qu'auſſi toſt il chercha les moyens de s'en ſeparer. Il n'eut gueres de peine à trouuer des Eueſques, qui ſans grande connoiſſance de cauſe declarerent leur mariage nul, ſous pretexte de parentelle, & permirent au Roy de ſe remarier.

Puis que pas vn de nos Hiſtoriens n'a voulu prendre la peine d'eſclaircir cét affaire; le bien qu'Iſburge a fait en ces quartiers, où elle a demeuré & reſidé aſſez long-temps, m'obligent d'expoſer plus au long ce qui concerne cette alliance pretenduë. Pour la Genealogie d'Iſburge ie vais la deſcrire au vray. Sueno ſecond du nom, Roy de Dannemarc, laiſſa dix fils de diuerſes femmes, deſquels il y en a eu cinq qui ont eſté appellez à la Couronne ſelon l'ordre de leur naiſſance; à ſçauoir, Harald, Canut, Olanus, Henry & Nicolas. Ce que ces freres ont ſuccedé les vns aux autres, n'a pas eſté faute que chacun d'eux n'aye laiſſé des enfans maſles; mais c'eſt qu'en Dannemarc les Rois ſont electifs par les Eſtats du Païs, qui choiſiſſent qui bon leur ſemble entre les Princes du Sang Royal. De ces cinq Rois, Henry eſt celuy duquel eſt ſortie noſtre Reine Iſburge; car ledit Henry (ſurnommé le Grand pour ſa haute corpulance) de Botilde ſa femme legitime, eut vn fils nommé Canut, ſi vertueux qu'apres ſon decés il a eſté enregiſtré au Catalogue des Saints. Ledit Prince Canut eut à femme Ildebergue fille de Iariſlaus Roy de Ruſſie, & Niece de la Reine Marguerite, femme du Roy Nicolas; d'eux eſt procedé Valdemar, dit le Grand, qui eſpouſa Sophie fille d'vn Prince de Ruſſie. De leur mariage ſont ſortis pluſieurs enfans maſles & femelles; entr'autres Canut cinquieſme du nom, Roy de Dannemarc, & Iſburge femme de Philippes Auguſte. En toute cette Genealogie vous n'entendez parler de François, ny de Flamans, deſquels on puiſſe inferer que noſtre Reine ait eſté alliée d'aucune parenté auec noſtre Roy, ny auec ſa premiere femme Iſabeau; mais nous

y trouuons deux personnages du nom de Canut, qui ont esté sanctifiez : Le premier estoit Roy & fils de Sueno, qui fut tué dans vne Eglise par le peuple, qu'il vouloit contraindre de payer aux Ecclesiastiques les Dismes des fruits de la terre : Le second Canut estoit Neueu du premier, & fils du Roy Henry le Grand, qui fut tué en trahison par son cousin Magnus, ialoux de l'honneur & du respect que le peuple luy portoit, à cause de ses vertus heroïques, craignant qu'il ne luy fust preferé à la Couronne. Depuis, ces deux Canuts, oncle & neueu, ont esté canonisez à la requeste du Roy Valdemar. Quant au Roy Saint Canut, à la verité il estoit allié de nos Rois de France ; car il auoit espousé Alix fille de Robert le Frizon Comte de Flandres, & de Gertrude de Saxe, de laquelle il eut vn fils nommé Charles le Bon, lequel à cause de sa mere herita du Comté de Flandres: Il eut aussi deux filles, Cecile femme de Henry Comte de Gotie, & Ingerte femme de Foulques Roy de Suede. De pas vne de ces personnes nostre Reine Isburge n'est descenduë du costé paternel ny maternel ; neantmoins ceux qui pratiquerent la separation du Roy & de sa femme, s'aduiserent de faire appeller la Reine Isburge deuant Guillaume Archeuesque de Reims, Legat en France, oncle du Roy, où cette ieune Reine destituée de conseil fut aisée à surprendre ; car on ne luy parla point si elle estoit parente du Roy, mais seulement de la Reine Isabeau; & sur ce l'on l'interrogea si Saint Canut estoit son ayeul, & Charles Comte de Flandres son cousin, ce qu'elle reconnut ingenuëment, ne s'auisant point de l'equiuoque que l'on faisoit du nom de Canut, dont ce Prince estoit son ayeul, & le Roy son grand oncle. Apres cette sienne reconnoissance l'on iustifia au procés qu'elle estoit parente de la Reine Isabeau, premiere femme du Roy Philippes. A la verité Isabeau estoit parente du Roy Saint Canut ; car elle estoit fille de Marguerite d'Alsace, femme de Baudoüin de Haynault ; & ladite Marguerite estoit fille de Theodoric d'Alsace, & de Sibile d'Anjou; & Theodoric estoit fils de Thierry d'Alsace, & de Gertrude de Flandres, fille de Robert le Frizon, & sœur d'Alix, qui auoit esté mariée auec le Roy Saint Canut, d'où estoit procedé Charles le Bon, Comte de Flandres. En prenant cette alliance de ce costé nostre Reine Isburge eust esté pareillement parente

du Roy son mary, qui descendoit de Berthe, sœur desdites Alix & Gertrude, toutes trois filles de Gertrude de Saxe, qui auoit esté mariée en premieres nopces auec Florent Comte de Holande, dont elle auoit eu deux filles, Berthe & Alix, & de son second mariage auec Robert le Frizon, elle auoit eu Gertrude. Cela se connoistra mieux par l'aspect de leur Genealogie icy representé.

Florent de Holande —	*Gertrude de Saxe* —	*Robert le Frizon.*
Berthe femme du Roy Philippes.	Alix femme de S. Canut.	Gertrude femme de Thierry.
Louis le Gros.	Charles de Flandres.	Theodoric d'Alsace.
Louis le Ieune.	Cecile de Gotie.	Marguerite femme de Baudoüin.
Philippes Auguste.	Ingerte de Suede.	Isabeau femme du Roy Philippes Auguste.

L'on se garda bien de representer cette Genealogie deuant les Prelats qui ordonnerent cette separation; mais abusans du nom de Saint Canut, ils casserent & declarerent nul le mariage du Roy Philippes, & de la Reine Isburge.

Ie n'ay point trouué dedans nos Historiens & Escriuains François cette Sentence de separation; que la plus part d'eux disent auoir esté infirmée & cassée par le deffaut des procedures mal obseruées. I'en ay seulement trouué comme l'esme & abregé dedans l'Histoire Angloise de Roger de Hosnedan, qui en a escrit en ces termes.

Eodem anno 1193. *Philippus Rex desponsauit sibi Ingelbergam filiam Valdemari quondam Regis Dacorum sororem etiam Canuti Regis Dacorum modo regnantis mense Septembris apud Amiens Sabatho, & in crastino fecit eam coronari in Reginam Franciæ coram nuntiis Regis Dacorum qui eam ad eum deduxerant. Sed in crastino primæ noctis qua Rex prædictus illam vxorem suam cognouerat voluit eam dimittere secreti sui conscius. Et paulo post factum est inter illos diuortium per Guilielmum Remensem Archiepiscopum; Et per Sacramenta Reginaldi Carnotensis, & Philippi Bellouacensis Episcoporum, & per Sacramenta Comitis*

de Dreux, & Comitis de Neuers, & Valteri Camerarÿ Regis Franciæ, & aliorum multorum qui iurauerunt quod prædicta filia Regis Dacorum erat consanguinea Comitis de Haynault, cuius filiam Rex vxorem habuerat.

Par ce que nous auons rapporté cy-dessus il se connoist que la Sentence renduë par l'Archeuesque de Reims a esté infirmée & cassée, non par le deffaut seul de l'ordre des procedures de Iustice, mal obseruées en cette cause, mais par le mal iugé, qui n'auoit eu autre fondement que la surprise d'vne simple fille. Au surplus il n'y a pas d'apparence que le Pape se fust si fort aheurté à maintenir ce mariage, s'il eust esté contracté entre personnes d'vn mesme sang dedans les degrez prohibez de l'Eglise, dont ils n'auoient point demandé dispense. Ce fut donc à bonne & iuste raison que nostre Reine Isburge s'offensa de l'affront qu'on luy faisoit. En cette sienne affliction elle ne perdit iamais courage, elle s'ayda de tous les moyens iustes & legitimes à conseruer son droit. Elle en aduertit premierement son frere le Roy Canut (que nos Chroniques ont appellé Cain, ie ne sçay pourquoy) de l'iniure qu'on luy faisoit. Ce Roy se monstra bon parent, & prit à cœur l'affaire de sa Sœur ; il enuoya André Sunon son Chancelier, & Guillaume Abbé du Paraclit (duquel nous auons parlé en la vie du Comte Guillaume de Corbeil) par deuers le Pape Celestin troisiesme du nom, faire ses plaintes, & le requerir de faire rendre iustice à cette Reine affligée. Sa Sainteté embrassa cette cause, & prit connoissance de cette affaire, qui regardoit la Iurisdiction Ecclesiastique. Cependant il en escriuit vne Lettre à Michel de Corbeil Archeuesque de Sens, qui est rapportée par Mathieu Paris, en la vie de Richart premier du nom Roy d'Angleterre, & luy manda qu'il ne pouuoit approuuer la procedure du Roy de France : partant qu'il empeschast tant qu'il pourroit que le Roy ne conuolast en nouuelles nopces auant l'arriuée de deux Cardinaux qu'il disposoit d'enuoyer en France, pour connoistre de l'appel interietté par la Reine. Mais le Roy ne laissa pas de se remarier auec Marie de Morauie, fille de Bertolde Marquis de Morauie, & Comte de Tirol, & sœur aisnée de Sainte Eduige, femme de Henry le Barbu, Duc de Vratislanie, Prince de Pologne, encores sœur de Gertrude femme d'André Roy de Hongrie. Ces nopces de

Marie de Morauie furent celebrées au mois de Iuin l'an de Grace 1196. Ce fut lors que nostre Reine Isburge fit ses hauts cris, & redoubla ses plaintes, renouuellant ses appellations à Rome pardeuant le Pape Innocent troisiesme, lequel en fit son rapport au Conclaue des Cardinaux, où tout ce qui auoit esté fait en France fut cassé & annullé. Et Pierre de Capouë Euesque de Melphe Cardinal du tiltre de Nostre Dame *in via Lata*, fut enuoyé en France, auec charge expresse d'excommunier le Roy, & ietter l'Interdit sur son Royaume, s'il ne quittoit sa nouuelle femme, pour viure auec Isburge sa femme legitime. Ce Cardinal fidelle au Siege Romain, & mal affectionné enuers les François, qui autrefois l'auoient retenu comme prisonnier de guerre, ne fut pas plustost arriué en France qu'il conuoqua les Prelats du Royaume en la ville de Dijon, où ils arresterent que le Roy seroit de nouueau admonesté de satisfaire à son deuoir ; & s'il le refusoit, alors l'Excommunication & Interdiction seroient publiées & fulminées. Cela fut decreté le iour Saint Nicolas en Decembre l'an vnze cens nonante-neuf. Le Cardinal esuita la colere du Roy en se retirant à Besançon, d'où il enuoya faire les significations & proclamations en tels cas ordinaires, nonobstant les appellations & oppositions formées par le Roy, comme il se void au Chapitre *Nouit ille* au Tiltre des appellations, & l'interdiction fut mise sur le païs de l'obeïssance du Roy, & dura depuis le iour de la Chandeleur de l'an mil deux cens, iusques au premier iour de l'année suiuante.

En cette interuale vne partie des Notaires Apostoliques (qui en ce temps-là passoient toutes sortes de Contracts en France) cesserent d'y apposer les années du Regne du Roy Philippes, & au lieu vsoient de ce terme *Christo Regnante*, comme il auoit esté pratiqué quand le Roy Philippes premier fut excommunié au Concile de Clermont à cause de Bertrade. Il est ridicule de dire que cette clause fut mise par humilité Chrestienne; car l'on n'a point vsé de ce terme *Christo Regnante*, qu'en ces occurences d'Excommunications & Interdictions : aussi ce n'est pas le Roy qui parle en ces Contracts faits entre les particuliers, mais le Notaire qui les passe. Nous ne mettons pas en fait, que durant l'Excommunication, ou Interdiction du Roy & de ce païs, l'on ait cessé de mettre le nom des Rois pour y mettre *Christo Regnante*,

mais que cela est fait par quelques-vns du Clergé, ou autres mal affectionnez enuers le Roy. Et ce que nous en auons escrit c'est plus par maniere de remarque d'vne action si notable, que pour approuuer ce qui en a esté fait.

Retournant à nostre Histoire, disons que le Roy Philippes estant extrémement fasché de ces chaudes poursuittes, ietta le feu de sa colere contre les Ecclesiastiques de son Royaume, qui auoient consenty à son Excommunication. Entr'autres contre Pierre de Corbeil nouuellement pourueu de l'Archeuesché de Sens par le Pape, qui n'auoit pas voulu admettre l'Eslection faite par le Chapitre de Sens de la personne de Hugues Euesque d'Auxerre, à cause qu'il n'auoit pas voulu faire garder l'Interdiction en son Diocese, ainsi qu'il est desduit au premier Chapitre du tiltre des appellations aux Decretales; & au second Chapitre du mesme tiltre l'on void la dispense que le Pape Innocent donna à Pierre de Corbeil, de se dessaisir de l'Euesché de Cambray pour accepter l'Archeuesché de Sens. Ce Pierre de Corbeil estoit tres-sçauant homme; il auoit esté Precepteur du Pape Innocent en sa ieunesse, qui auoit eu soin de l'auancer aux dignitez Ecclesiastiques, nonobstant Pierre n'abandonna point le Roy, dequoy le Pape se fascha contre luy, & luy reprocha les biens qu'il luy auoit faits; mais Pierre luy repartit franchement que c'estoit luy qui l'auoit fait Pape; entendant que par la bonne instruction qu'il luy auoit donnée il estoit paruenu à la supreme dignité de l'Eglise.

Enfin nostre Archeuesque de Sens se maintint en reputation par son adresse, & se mettant entre le Pape & le Roy il appaisa le trouble, obtenant de sa Sainteté que la cause du Roy, & le procés de son mariage, seroit reueu & discuté de nouueau. A ce faire Octauian Euesque d'Ostie, & Iean Euesque de Velitre, Cardinaux du Siege Romain, furent nommez & deleguez pour connoistre de cette affaire, & en vuider le differend en dernier ressort. Du consentement du Roy ces Cardinaux firent assembler les Prelats de France en la ville de Soissons, le iour de la Chandeleur, l'an de nostre Salut mil deux cens & vn. Le Roy & la Reine comparurent en cette assemblée; le Roy y vint assisté de fameux Aduocats & grands Orateurs, disposez à deffendre industrieusement sa cause, en laquelle ils desployerent toute leur

eloquence, & furent eſcoutez fauorablement ſans eſtre interrompus de perſonne. D'autre coſté il ne ſe preſentoit point d'Aduocàt pour defendre la cauſe de cette Reine deſolée. Les Cardinaux & Prelats ſeans en cette Aſſemblée, attendoient auec eſtonnement l'iſſuë de cette procedure. Le dernier iour que la cauſe fut appellée, il ſortit du milieu de la foule du peuple vn ieune homme de belle repreſentation, inconnû à tous : il ſe preſenta modeſtement, & auec humilité demanda congé aux Iuges & au Roy de parler & de plaider la cauſe de la Reine. Ce qui luy ayant eſté accordé, il commença à déduire ſi diſertement les raiſons de la Reine ; repreſenta ſi clairement ſa Genealogie; donna à connoiſtre ſon bon droit, & expoſa ſi bien ſes merites, qu'il fut admiré de tous les Auditeurs : Il amolit le cœur du Roy, & le diſpoſa à reconnoiſtre Iſburge pour ſa femme legitime. La bonne grace & la majeſté de la Reine preſente acheua le reſte. Quand les parties furent ſorties de la Salle, pour donner lieu aux Iuges de conſulter entr'eux du Iugement qu'ils auoient à rendre, & que le Roy fut monté à cheual, il demanda à Iſburge ſi elle vouloit bien monter en croupe ſur ſon cheual : elle accepta auec grace ſon offre, & au meſme inſtant elle fut eſleuée & reçeuë ſur le courcier, & emmenée par le Roy en ſon Hoſtel, où la reconciliation entiere ſe paracheua ; dequoy tous les Prelats demeurerent fort contans de ſe voir deliurez de la peine de prononcer vn Iugement rigoureux contre vn Roy ſi attaché à ſes affections. Si beaucoup de perſonnes ſe réjoüirent de cét accord, la Reine Marie en fut ſi deſplaiſante qu'elle en mourut bien toſt apres. Le Pape Innocent ayant eſgard à la bonne foy de Marie, & qu'elle s'eſtoit mariée en conſequence du Iugement des Eueſques de France, trouua raiſonnable de confirmer la legitimation que le Roy auoit faite de ſes enfans, pour les raiſons qu'il déduit en ſa Decretale *per Venerabilem*.

Ce n'eſt pas ſans ſujet que i'ay eſté vn peu long à diſcourir des alliances & du mariage de la Reine Iſburge, d'autant qu'elle a eſté la ſeconde Reine de France qui a ioüy du Comté de Corbeil à tiltre de Doüaire ; où elle ſe retira apres le decés de ſon mary : Elle y fit baſtir l'Egliſe & maiſon de Saint Iean en l'Iſle pour y faire ſes deuotions ordinaires, dont elle auoit commencé les exercices durant l'affliction de ſon diuorce, lequel auoit duré

huit années. Elle auoit trouué tant de consolation en la vie deuote, que lors qu'elle se vit veufue & libre de sa personne, elle retourna de bonne volonté embrasser la vie solitaire. Elle fonda le Prieuré de Saint Iean en l'Isle, de douze Prestres, qui feroient profession de la Reigle Saint Augustin, selon l'Ordre des Cheualiers de Saint Iean de Ierusalem, & assigna leur viure sur cinquante muids de grain par an, à prendre sur le minage des grains qui se vendoient au Marché de Corbeil. Le Roy Louis huictiesme son beau fils confirma cette fondation par ses Lettres de l'an mil deux cens vingt-quatre, la premiere année de son Regne. Cette donation fut acceptée par Frere Guerin de Montaigu, Grand Maistre de l'Ordre des Cheualiers, lors dits de Rodes, & à present de Malte; & afin que le Prieur & les Prestres de Saint Iean en l'Isle eussent meilleur moyen de vaquer aux fonctions Ecclesiastiques, ledit Grand Maistre leur confera le petit Hospital de Tigery auec ses appartenances & dépendances. Outre cela, à la priere de la Reine il permit aux Religieux de cette Maison de pouuoir eslire vn de leur Ordre pour Prieur & Commandeur en leur Maison, lequel pourroit disposer des fruits & reuenus de sa Commanderie en bon pere de famille: à la charge que luy & les Religieux nourris, eux & les bastimens bien & deuëment entretenus, le surplus du reuenu seroit mis és mains du Receueur general de l'Ordre: I'entens qu'à present le Prieur est deschargé de la reddition du compte, moyennant quinze cens liures, qu'il paye par année.

Toutes ces fondations & reglemens furent confirmez par le Pape Honoré, le second an de son Pontificat. Au surplus ie trouue que la Reine Isburge passa les treize années de son veufuage en la Maison de Saint Iean en l'Isle, & voulut y estre inhumée. Son tombeau est gisant en l'Eglise de cette Maison deuant le maistre Autel, & est couuert d'vne l'ame de cuiure, où sa figure est grauée, & autour d'icelle est son Epitaphe comme il ensuit.

Hic iacet Isburgis Regum generosa propago,
Regia quod fuit vxor signat imago.
Flore nitens morum Patre Rege Dacorum,
Incliti Francorum Regis adepta thorum.

Nobilis

Nobilis hæc erat in ortis quod sanguine claro,
Inuenire raro mens pia casta caro.
Annus melenus aderat deciesque vicenne,
Ter duo terque decem cum subiit illa necem.

Elle ne laissa pour tous enfans qu'vne fille nommée Marie, que le Duc de Brabant espousa.

Pour le reste des affaires de Corbeil, i'ay trouué que le Roy Philippes Auguste l'an mil deux cens dix, exempta de la Gruerie de Corbeil les bois du Prieuré d'Essonnè, siz en la Forest de Sennart, lesquels depuis ont esté vendus & acquis aux Seigneurs de Brunoy, qui en iouïssent à present. Du Breüil a aussi remarqué que dedans le Registre du Chapitre de Nostre Dame de Paris, appellé le Petit Pastoral, il y a vne reconnoissance du Roy Philippes, conçeuë en ces termes : *Nos & heredes nostri tenemur facere reddi Episcopo Parisiensi sexaginta solidos annuos pro ares qui de feudo feritatis debetur & quinquaginta solidos pro cereis Corbolij & Montisleterici & seruitium portagij noui Episcopi per has milites,* qui est vn tesmoignage de la pieté de nos Comtes anciens, & de l'honneur qu'ils deferoient à leurs Euesques, entre lesquels il s'en trouue plusieurs de leur nom & famille, & d'autres entre les Archeuesques de Sens, comme les susdits Pierre & Michel de Corbeil; iceux ayans ioint à leur Noblesse vne doctrine insigne, ont merité d'estre esleuez aux dignitez Ecclesiastiques.

Pierre auoit laissé plusieurs ouurages de son bel esprit, qui ont esté esgarez par l'iniure du temps ; le Seruice qui se celebre en plusieurs Festes de l'année en l'Eglise de Sens est de sa composition : il fut vn des premiers qui se croiserent contre les Albigeois, & perseuera en cette expedition l'espace de cinq ans, sans espargner son bien ny sa personne : il contraignit le Clergé de son Diocese de contribuer aux frais de la guerre que l'on faisoit aux Heretiques, & fit payer par l'Abbé de Saint Denis en France, le vingtiesme du reuenu des terres qu'il possedoit en son Archeuesché. Sa pieté, sa douceur, & sa liberalité se peuuent voir, par ce qu'en a escrit Taueau, lequel cotte son decés l'an 1222. le troisiesme iour de Iuin, durant le temps qu'il tenoit le Synode en son Eglise de Sens, où il a siegé l'espace de vingt-deux ans, ou enuiron. Maistre Claude Robert en sa Gaule Chrestienne, rap-

porte ſon Epitaphe, qu'il dit auoir extrait de ſon Tombeau poſé dans le Chœur de l'Egliſe Cathedrale de Sens. Son predeceſſeur Michel de Corbeil eſtoit decedé dés l'an 1199. le troiſieſme Decembre. Ces deux Prelats auoient vne ſœur nommée Mahault de Corbeil, Abbeſſe de Chelles, en l'année 1220. dont ledit Robert deſcrit les Armoiries, qui reuiennent aſſez bien aux Armes peintes ſur l'Eſcu du Comte Hemon, giſant en l'Egliſe de Saint Spire de Corbeil. Les dattes cy-deſſus eſcrites m'oſtent la croyance que leſdits Pierre & Michel de Corbeil ayent eſté Freres de Regnault de Corbeil Eueſque de Paris; il y a plus d'apparence qu'ils eſtoient ſes grands Oncles, ainſique nous deſduirons en ſon lieu.

DV ROY LOVIS HVICTIESME dit de Montpenſier.

CHAPITRE VI.

LE bon-heur du Roy Louis huictieſme du nom, d'auoir eſté fils d'vn Pere Illuſtre, & pere d'vn excellent fils, a obſcurcy la memoire de ſa vertu; amoindry le renom de ſa force & de ſa courtoiſie, que ceux de ſon ſiecle ont ſignifié par ſa deuiſe *Leo Pacificus.* Il y a toute-fois grande apparence que cette diſgrace luy ſoit arriuée, ou bien à cauſe qu'il ne peût ſe maintenir en la poſſeſſion du Royaume d'Angleterre, où il auoit eſté reçeu & inſtalé du conſentement des Eſtats du païs; ou bien par la negligence qu'il apporta à pourſuiure les droits qui luy eſtoient eſcheus à la Couronne de Caſtille, à cauſe de ſa femme Blanche, ſœur aiſnée de Henry premier du nom, Roy de Caſtille, decedé ſans enfans. Encores qu'en l'vne & l'autre affaire il ſoit blaſmé à tort, pour les raiſons que i'expoſerois volontiers ſi le diſcours de ces grandes affaires ne m'emportoit trop loing de noſtre Chaſtellenie de Corbeil.

Nous nous contenterons pour le preſent de dire, que le Roy

Philippes estant decedé l'an 1223. Louis son fils aisné (vsant du droit de primogeniture) s'introduisit sagement en l'administration du Royaume de France, & en confirma les anciennes Alliances auec les Allemans, puis tourna ses armes contre Sauary de Mauleon Lieutenant de Henry troisiesme du nom Roy d'Angleterre en Guyenne & contre Aymery de Toüars, allié des Anglois, qui auoient leué les armes en Poictou, pendant qu'il traictoit auec l'Empereur Frederic. De prime abord le Roy mit en routte l'armée Angloise, & prit la ville de Saint Iean d'Angely; en suitte il contraignit les villes voisines de luy rendre obeïssance, & d'vne mesme main il pratiqua si bien auec les Rochelois, qu'ils secoüerent le ioug des Anglois pour se ioindre au corps de l'Estat François; en faueur dequoy les Rochelois obtindrent des Priuileges si auantageux, que sous ombre d'iceux ils ont émeu tant de seditions & rebellions, que nostre Roy Louis treiziesme a esté contraint de les assieger, & reduire par famine à sa discretion, qui a esté si moderée, qu'il s'est contenté de faire raser leurs murs, esplanader leurs fortifications, qui les rendoient si altiers & superbes.

Il est temps de tourner le vol de nostre plume vers la ville de Corbeil, qui ne fut point negligé par le Roy; car en l'année de nostre Salut mil deux cens vingt-quatre, estant de seiour à Fontainebleau, il ratifia la fondation des Prestres de l'Eglise de Saint Iean en l'Isle, faite comme nous auons dit par sa belle mere Isburge Reine Doüairiere de France, qu'il honora & respecta tant qu'il a vescu: par ladite Lettre il l'appelle sa tres-chere Dame Ildeburge Reine Illustre de France. Entre les Chartes du Chapitre de Nostre Dame de Corbeil, il se trouue vne Sentence arbitrale de la susdite année 1224. renduë par Guillaume de Senlis, & Iacques Abbé de Saint Victor lez Paris; entre Louis Roy de France, soy disant Abbé de l'Eglise de Nostre Dame de Corbeil d'vne part, & le Chapitre d'icelle Eglise d'autre part. Sur ce que le Roy maintenoit qu'à luy en qualité d'Abbé, appartenoit de conferer l'Office de Cheuecier lors vacant; ce qui estoit desnié & empesché par le Chapitre. Les arbitres declarerent que l'eslection de Cheuecier appartenoit au Chapitre; mais que l'esleu deuoit se presenter à l'Abbé, pour estre instalé & mis en possession de son Office. Cette Sentence me fait presumer que la

dignité Abbatiale commençoit à se supprimer en l'Eglise de Nostre Dame de Corbeil, puis que le Roy s'en estoit reserué le titre & les droits, pour faire cesser les contentions & querelles, desquelles nous auōs remarqué quelque chose en parlant de l'Abbé Albert. En ce mesme Chartrier il y a vne autre Sentence Arbitrale entre le Chapitre de Nostre Dame de Corbeil, & les Religieuses de Saint Antoine des Champs lez Paris; sur ce que les Rois de France ayant octroyé aux habitans de Corbeil, de tenir vne Foire la Vigile, Feste, & lendemain de la Feste de Nostre Dame de la my Aoust, il en auoit donné & octroyé les profits audit Chapitre; & pour les en faire iouïr plus librement, il leur auroit octroyé droit de Iustice les iours susdits, afin de pouuoir contraindre les refusans de payer les peages & imposts qui auoient cours en ce temps-là. Sur ce sujet ceux du Chapitre s'estoient saisis & emparez de quelques droits appartenans aux Religieuses de Saint Antoine des Champs lez Paris. Les parties s'estans soumis de leurs differens aux Chantres & Sous-Chantres de l'Eglise de Paris; iceux firent deffences aux Officiers du Chapitre de Nostre Dame de Corbeil, d'entreprendre aucune chose durant les trois iours de leur Foire, sur ce qui appartenoit aux Religieuses; lesquelles pourroient librement iouïr & perceuoir les droits & peages qui leur appartenoient durant lesdits trois iours, en la mesme façon qu'ils faisoient le reste de l'année. Cette Sentence est du mois de May l'an mil deux cens vingt-quatre; nous l'auons icy rapportée à cause qu'elle sert de reglement és causes qui se presentent annuellement en telles affaires.

Par ce Cartulaire ie me suis tiré de la peine où i'estois de chercher des nouuelles de Pierre du Donjon, duquel Fauchet fait mention en son Liure de l'origine des Cheualiers, où il le qualifie Comte de Corbeil, & dit auoir veû vne de ses Lettres scellée de ses Armes, esquelles estoit empreinte vne Tour (qu'il appelle Donjon) qu'il tire du nom Latin *Domicilium*, & adiouste que cette Tour estoit festée d'vne Pomme; à la verité entre la porte de S. Nicolas & le Port S. Laurens, il y a vne Maison appellée le Donjon, derriere laquelle reste le bas d'vne Tour quarrée, qui a esté battuë par les Espagnols, en l'année mil cinq cens quatre-vingts dix; cette maison est de la censiue de Vaulx sur Essonne. Dans ce Cartulaire il y a quantité de Lettres de ceux

de cette famille du Donjon, particulierement de Baudoüin, de Iean, & de Guy du Donjon, où ils sont qualifiez Cheualiers en l'année 1180. Ils fonderent vn Anniuersaire en l'Eglise de Nostre Dame de Corbeil, en consideration de trois maisons qu'ils firent abatre, pour rendre l'entrée de ladite Eglise plus aisée & spacieuse. Sur le surplus de la place l'on y a basty des Estaux à Boucher, qui appartiennent à l'Eglise. Es Cartulaires de Saint Spire & d'Yerre, il s'y trouue quantité de legs par ceux de la famille du Donjon; mais ie n'ay point trouué qu'aucun d'eux ait pris qualité de Comte, ny de Vicomte, ains simplement de Cheualiers. Quant aux Armoiries que Fauchet donne à Pierre du Donjon, elles sont du genie de celles qui chantent & representent le nom de celuy qui les porte; & ie pense que Fauchet s'est mespris, de dire que la Tour du Donjon estoit festée d'vne Pomme, car c'estoit d'vne Pesche, posée en chef de ses Armoiries, pour designer le lieu de sa naissance. Corbeil, où la terre a la proprieté de produire des Pesches excellentes, d'où procede le cry vulgaire de Pesches de Corbeil, qui a esté autre-fois le cry militaire de cette ville, qui ne doit point estre trouué plus estrange que celuy de l'Oliue d'Athenes, de la Rose de Rhodes, du Murier de la Morée, de la Grenade d'Espagne, & de toutes autres sortes de fruits & fleurs, dont diuers peuples & Capitaines ont vsé en leurs deuises & Armoiries, afin d'estre mieux connus & remarquez en l'execution de leurs proüesses & actions guerrieres; aussi l'arbre & le fruit du Pesché n'est point à mespriser, tant pour auoir pris leur nom de cette Nation Imperiale des Perses, que pour les singularitez qui se voyent, tant aux feüilles qu'au fruit de cét arbre. Dequoy suffira de rapporter ce que Plutarque en escrit en son Traicté de *Isis, & Osiris*, où il dit que les Egyptiens auoient consacré le Pesché à Harpocrates, Dieu de leur Theologie, d'autant que le fruit de l'arbre ressembloit au cœur de l'homme, & la feüille à la langue; & comme dit Alciat,

Fert folium linguæ fert poma simillima cordi.

Par cette application les Egyptiens vouloient dire qu'il n'y a rien en l'homme qui approche plus de la Diuinité, que saintement penser, & honnestement parler de Dieu.

Retournons sur nos pas à l'Histoire de Corbeil, & mainte-

nons que Pierre du Donjon, ny autre quel qui soit, n'a esté Comte, ny Seigneur de Corbeil, depuis que le Roy Louis le Gros l'eut acquis & incorporé au Domaine de la Couronne de France, si d'auenture il n'en a esté distrait pour cause de Doüaire, ou autre sorte d'engagement.

Pour venir à la conclusion de cé Chapitre, & au fait de nostre bon Roy Louis huictiesme du nom, apres auoir durant sa vie fait rude guerre aux Albigeois, & leur auoir osté la ville d'Auignon, il estoit en train de faire plus grand progrez, si l'hyuer arriuant, les pluyes ne l'eussent contraint, & les maladies epidimiques necessité de quitter le Languedoc, & penser à son retour en France, pour se rafraischir & remettre ses soldats en vigueur; mais il fut arresté en chemin, & contraint de s'aliter en la ville de Montpensier en Auuergne, en laquelle il deceda l'an de grace mil deux cens vingt-six.

DE LA REINE BLANCHE, VEUFVE du Roy Louis huictiesme du nom, Mere de S. Louis.

CHAPITRE VII.



A Bonne & iuste cause les femmes veufues des Rois de France, ont retenu le nom de Blanches, non à cause de leurs voiles & habits blancs, mais en memoire de Blanche de Castille mere du Roy Saint Louis, pour les vertus heroïques de cette Reine Illustre, & principalement pour la gloire qu'elle a emporté sur toutes les autres meres, de la bonne nourriture, instruction & conduite de ses enfans. Et puis qu'elle a esté la troisiesme Reine de France, à laquelle on a assigné son doüaire sur le Comté de Corbeil, nous sommes obligez d'exposer ce que nous auons trouué de plus memorable en sa vie, mœurs & gouuernement, ce que nous ferons le plus succinctement qu'il se pourra faire.

Blanche estoit fille d'Alphonce quatriesme, du nom en Ca-

ſtille, qui a eſté ſurnommé le Noble ; c'eſt luy qui le premier a chargé les armes de Caſtille du Chaſteau d'or en champ de gueules, apres qu'il eut deffait le grand Miramulium Aban Mahumat, & deux cens mille Mores aux pieds de la montagne de Muradad. Ce Roy Alphonce, d'Eleonor fille de Henry ſecond du nom Roy d'Angleterre, eut pluſieurs enfans, & lors de ſon decés il en reſtoit ſix viuans.

Blanche femme de Louis huictieſme, Roy de France.

Beranguelle femme d'Alphonce dixieſme, Roy de Leon.

Ouraque femme d'Alphonce deuxieſme, Roy de Portugal.

Leonor femme de Iacques premier du nom, Roy d'Aragon.

Conſtance Abbeſſe du Monaſtere de las Huelgas de Burgos.

Et Henry reſté fils vnique, qui ſucceda à ſon pere à la Couronne de Caſtille, où il ne regna que trois ans, & mourut ieune ſans auoir eſté marié.

Nous auons mis Blanche pour l'aiſnée de ſes ſœurs, contre ce que Roderic de Tolede en a eſcrit, pour couurir l'iniuſtice par luy commiſe, en deferant la Couronne de Caſtille à Ferdinand, fils de Beranguelle, au preiudice de Blanche & ſes enfans. Pour preuue de mon dire, il me ſuffira de produire le teſmoignage de Mariana, qui bien inſtruit des affaires d'Eſpagne a le plus elegament eſcrit l'Hiſtoire de ſon païs. *Blanca (inquit) vt reliquas ſorores ætate ſuperauit ſic etiam felicior extitit Ludouico Regi viro ſuo emixa felici partu Ludouicum cui ſpectata vitæ probitas ſancti nomen peperit. Blancam ſequebatur Beranguela, &c.* Blanche fut mariée l'an 1200. du viuant de ſon pere & de ſa mere, à Louis fils aiſné du Roy Philippes Auguſte, par l'entremiſe de Iean Roy d'Angleterre, ſon oncle maternel, en execution du traitté de la paix concluë à Boutauant en Normandie. En faueur de ce mariage, le Roy Iean rendit les villes que ſon frere le Roy Richart auoit priſes en Poictou & en Berry ; & ceda les droits des places que noſtre Roy auoit conquiſes en Normandie, le Mayne, & Anjou, eſperant par les conditions de cette Alliance gagner l'amitié du Roy de France, & l'induire à abandonner Arthus de Bretagne, qui pretendoit que la Couronne d'Angleterre luy appartenoit, comme fils du frere aiſné du Roy Iean. Mais comme Dieu renuerſe les deſſeins iniuſtes des Princes, cette alliance retourna au grand preiudice du Roy

Iean, qui par ses mauuais déportemens se rendit si odieux à ses subiets, qu'ils appellerent le Prince Louis pour les regir & gouuerner, & fut reçeu à Londres pour Roy d'Angleterre l'an 1216. D'autre part, tant s'en faut que cette Couronne apportast quelque profit à Louis de France, qu'elle luy causa vne perte irreparable ; car le Roy Iean venant à mourir, les Anglois lassez des François, se retournerent deuers Henry fils du Roy Iean, & le restablirent au Siege Royal de son pere, & le Prince Louis fut contraint de quitter l'Angleterre, & de s'en retourner en France pour assister son pere Philippes Auguste cassé de vieillesse & des trauaux qu'il auoit soufferts toute sa vie, & alors il auoit besoin de son fils pour luy ayder à supporter le faix du gouuernement de l'Estat de France. En l'année 1217. durant que le Prince Louis estoit bien empesché & embroüillé en Angleterre, son beau-frere Henry Roy de Castille, ieune enfant, fut tué par accident d'vne thuille qui tomba sur sa teste. En cét accident inopiné l'esloignement de Louis luy osta la commodité d'aller recueillir la Couronne de Castille qui luy appartenoit iustement, à cause de sa femme Blanche, sœur aisnée du Roy Henry deffunt. Mais sa sœur Beranguelle qui estoit sur les lieux, & qui par le Testament de son pere auoit la tutelle de feu Henry son frere, & le gouuernement de la Castille en main, elle se trouua si puissante dedans le païs, que sans grande difficulté elle s'empara du Sceptre Royal, & y introduisit sagement son fils Ferdinand, & luy fit imposer sur sa teste la Couronne Royalle, par ordonnance des Estats de Castille qu'elle auoit fait assembler, & chassa hors du païs le Seigneur de Lara, & tous autres qui oserent luy contredire; & nostre Prince Louis retourna trop tard d'Angleterre pour entẽdre aux affaires d'Espagne, dõnant temps à Beranguelle d'establir son fils, & attirer à soy tous les Rois & Potentats voisins à luy ayder à clore le passage aux François de l'entrée d'Espagne. Mariana a escrit si naifuement les causes pour lesquelles nostre Prince Louis & sa femme Blanche, furent exclus de la succession de la Couronne de Castille, que ie ne me puis empescher de transcrire icy ses paroles. *Duæ Henrico sorores erant natu maiores Blanca quæ Ludouico Principi iuuentutis in Gallia Philippi filio nupserat, & Berangaria ex Alphonso Legionensi Rege, tunc temporis quatuor filiorum mater ; Blancam ætatis prerogatiua*

subleuabat

ſubleuabat vt Fraterni Imperij Rex eſſet, legeſque Hiſpaniæ, (ſi iura regnandi leguleiorum modo tabellis continerentur, & non potius ſtudiis populi principum dexteritate virtute feſtinatione felicitate) quod in præſenti accidit. Nam maturatis Comitiis Blanca prætermiſſa procerum & populi conſenſu, Berangariæ Regnum eſt delatum. Externum Imperium exhorrebant & nouorum motuum materiam, ſi Gallia Hiſpaniæ commiſſa eſſet ſubſtrahendam iudicabant.

Comme l'Hiſtorien fait diſtinction des ſucceſſions des Royaumes, & des particuliers, auſſi pouuons nous dire que les reſſentimens des Princes ſont plus cachez que ceux des particuliers. De fait nous trouuons que pour cét enuahiſſement de la Couronne de Caſtille, il n'y a eu aucune guerre entre les Rois Saint Louis & Ferdinand, mais tant qu'ils ont veſcu ils ont fait de grandes demonſtrations d'amitié & de bien-veillance; & dés lors que Beatrix, fille de l'Empereur Philippes, fut conduite en Eſpagne, pour eſtre mariée à Ferdinand, la France luy fut ouuerte, & fut reçeuë à Paris, & autres villes de France, courtoiſement & fauorablement, par Philippes Auguſte, & la fit conduire gracieuſement iuſques à la frontiere d'Eſpagne, où elle fut deliurée à Beranguelle.

Au reſte ſi l'on veut conſiderer les entrepriſes faites par les François aux païs eſtrangers, & que de leurs conqueſtes il ne leur eſt reſté que perte & dommage; l'on ſera contraint de confeſſer, que nos Rois firent ſagement de ne point ſonger en la conqueſte de Caſtille. Et la diſcretion de la Reine Blanche eſt à loüer, de n'auoir iamais preſſé ſon mary à faire la guerre pour debatre les droits qu'elle auoit ſur la Caſtille, bien qu'elle euſt peû facilement perſuader à ſon mary cette entrepriſe, veû qu'il l'a tant aymée & honorée que de luy garder la foy de ſon mariage inuiolable. Depuis il a monſtré en quelle eſtime il auoit ſa femme, en luy deferant la Regence du Royaume, auec la Tutelle du Roy ſon fils, & de Robert Comte d'Artois, Alphonce de Poictiers, Charles d'Anjou, & Iſabeau ſes enfans. En conſequence de ſon Ordonnance, la Reine Blanche ſe coula doucement en l'adminiſtration de ſa Regence & Tutelle, & eut vn ſoin maternel de faire bien inſtruire ſes enfans; & pour fondement de leurs actions imprima en leurs ames vne ſainte &

ferme resolution de plustost mourir que d'offencer Dieu ; & pour empescher que leur bon naturel ne vinst à se corrompre par la frequentation de personnes indiscretes & vicieuses, elle empescha qu'aucun mal conditionné n'approchast de ses enfans. Ils profiterent si bien à son escole qu'elle a emporté le prix d'honneur sur toutes les meres dont l'Antiquité se vante.

Blanche estoit sobre, & soigneuse en l'administration de sa Regence, elle descouurit de bonne heure la Ligue que Philippes de Boulongne, Oncle de ses enfans, tramoit, pour luy oster le gouuernement de l'Estat, & luy enleuer le Roy son fils : Elle opposa à ces entrepreneurs Ferrand Comte de Flandres, qu'elle tira hors de la Tour du Louure, où il auoit esté enserré depuis la bataille de Bouuines : Elle gaigna encores Thibault Comte de Champagne, & Roy de Nauarre, qu'elle sçeut déioindre de la Ligue de ses aduersaires ; elle apprit de luy tous leurs secrets & desseins, dequoy Philippes de Boulongne & ses associez furent extrémement faschez : Ils voulurent descharger leur colere sur le païs de Champagne ; mais Thibault fut secouru promptement par la Reine, qui conduisit le Roy son fils auec son armée à son secours, & fit leuer le siege qu'ils auoient mis deuant la ville de Troye. Le peuple tenant le party de la Reine, & fortifiez par ces deux grands Seigneurs, les Princes furent aisément rengez en leur deuoir. En suitte la Reine maintint en Iustice la cause de Thibault, contre Alix Reine de Cypre, petite fille de Henry, iadis Comte de Champagne. De ces faueurs, iointes à la beauté & bonne grace de la Reine Blanche, sourdit cette grande amitié, qui le porta à composer tant de belles Chansons, qu'il fit transcrire & peindre sur les parois de ses Chasteaux de Troye & de Prouins.

L'on a escrit, que le Comte Thibault s'amusant vn iour à caresser la Reine, Robert d'Arthois ne pouuant supporter ses fadeses, luy ietta vn fromage moux au nez, dequoy il demeura si confus, que de la honte qu'il en eut, il se retira en son Royaume de Nauarre pour mettre ordre à ses affaires. Il y en a qui disent que ces Chansons furent faites pour vne Dame de Lorraine, auec quelque apparence de verité.

En ce temps-là il y auoit nombre de Poëtes Satyriques, qui n'ont point espargné la Reine Blanche, & se sont mocquez de

Saint Louis, de ce qu'il se rendoit si obeïssant à sa mere, qu'il sembloit qu'il n'eust osé faire ny entreprendre rien sans son congé. A force de bien faire, Blanche a surmonté l'enuie, & fait connoïstre son integrité. L'vn des actes plus remarquables de sa prudence, a esté d'auoir sçeu choisir pour ses fils, des femmes vertueuses, & conformes à leur humeur. A peine pourroit-on trouuer en l'Antiquité des mariages plus paisibles que ceux de Saint Louis & de ses freres, iusques-là que l'on a blasmé la Reine Blanche d'estre entrée en ialousie contre la Reine Marguerite, à cause de la reprimende qu'elle fit à Saint Louis, de la tendre affection dont il caressoit sa femme: Il faut croire que cette sage femme vouloit vn peu retenir la bride à la concupiscence de son fils, craignant que s'amusant trop à caresser sa femme, il negligeast d'auoir soin des affaires de son Royaume.

L'an 1238. elle maria son fils Robert auec Mahault de Brabant, & consentit qu'vne partie des terres de son Doüaire fust donnée en appanage à son fils, moyennant le remplacement qui luy en fut fait sur Corbeil, Melun & autres terres. Les Lettres de ce nouueau assignat sont dattées de l'an 1240. Nous trouuons dans le Tiltre des Eglises de Corbeil des indices que la Reine Blance faisoit souuent son seiour à Corbeil, par les frequentes acquisitions qui ont esté faites par les Ecclesiastiques durant qu'elle a vescu, ce qui ne s'est peû faire sans estre assistée de la liberalité de la Reine, & de ceux de sa suitte: Elle estant toute portée à la deuotion & charité, s'auisa de faire bastir vn Monastere, pour loger quantité de pauures filles orfelines, lesquelles ne pouuoient trouuer party à se marier, à cause que la plus grande partie de la Noblesse Françoise s'en alloit guerroyer en la Terre-sainte, d'où peu reuenoient en leur païs: Elle desira que celles qui entreroient en ce Monastere, vescussent sous la Reigle & direction de l'Abbé de Cyteaux. Elle fit bastir ce Monastere sur les ruines d'vn ancien Conuent proche de la ville de Melun, & le fit nommer le Lys, qu'elle dotta de bonnes rentes & heritages entre autres de la terre de Chintreaux, siz en la Paroisse de Moissi l'Euesque, en la Chastellenie de Corbeil: Elle achepta cette terre de Marguerite du Plessis, & d'Odet de Briart son fils, & fit ratifier, & confirmer ses donations par Saint Louis, lequel en l'année mil deux cens soixante & deux, amortit les heri-

tages, que sa mere & autres personnes auoient données à ces bonnes filles ; il les prit en sa protection, comme estant de fondation Royalle : Ce fut aussi pour les deliurer de la suietion en laquelle ils estoient en danger de tomber par les frequentes alienations du Domaine de Melun.

En quelque lieu que la Reine Blanche fit sa residence, soit à Melun, soit à Corbeil, ou autre lieu assigné pour son doüaire; elle trouuoit tout remply de filles à marier, & que personne ne vouloit espouser, à cause qu'elles estoient de condition seruile, & selon les vs & Coustumes du païs de Brie & Champagne, elles engageoient en mesme suietion les enfans qu'elles mettoient au monde : La Reine eut commiseration de ces pauures filles, elle porta son fils Saint Louis à faire vne Ordonnance, par laquelle il estoit permis à toutes personnes de seruile condition de se rachepter & liberer, en payant certaine somme, qu'il taxa & arresta, ou bien en chargeant ses heritages de rentes ou coruées raisonnables.

De plus, elle enuoya tirer hors de prison par main Souueraine les habitans de Chastenay, que les Chanoines de Nostre Dame de Paris y auoient fait mettre, à faute d'auoir payé certaine Taille à laquelle ils les auoient cottisez. Au surplus la demeure & le seiour que la Reine Blanche a fait à Corbeil, se connoist, en ce que le Roy Saint Louis le vint trouuer auant que partir, pour faire son voyage de la Terre-sainte : Ce fut en ce lieu qu'ils confererent ensemble de la maniere qu'elle se gouuernoit en la direction des affaires du Royaume durant le temps du voyage & absence du Roy : Cela se void par le narré des Lettres de la Regence du Royaume, dont il l'honnora & chargea ; elles furent expediées en la Maison de Saint Iean en l'Isle, qui est appellée Hospital : nous les rapporterons au Chapitre suiuant.

L'espreuue que les François auoient faite de la suffisance & bonne conduite de la Reine Mere, fut cause que sa Regence fut reçeuë plus fauorablement des Ecclesiastiques, de la Noblesse, & du peuple de France ; & tous se trouuerent bien disposez à luy obeïr durant l'absence & longue peregrination du Roy Saint Louis. Les mauuais succés de cette entreprise donnerent bien à souffrir à nostre Reine Blanche, principalement quand elle reçeut les tristes nouuelles de l'infortune aduenuë à ses enfans, &

qu'elle ſçeut la mort de Robert d'Arthois ſon ſecond fils, & que les deux autres eſtoient priſonniers des Infidelles. Saint Louis qui connoiſſoit combien grande eſtoit l'amour que ſa mere luy portoit, & à ſes freres, s'efforça de luy donner quelque conſolation ; car ſi toſt qu'il eut recouuert ſa liberté, & fut en lieu de ſeureté, il renuoya ſes deux freres, Charles & Alphonce en France, pour venir conſoler leur mere, & luy donner quelque ſoulagement, & l'aſſeurer que de quatre fils il luy en reſtoit trois en bonne ſanté, & que le quatrieſme eſtoit mort, combatant pour l'honneur de Dieu & exaltation de ſon Egliſe.

En l'année mil deux cens cinquante, elle eut le bon-heur de voir deux de ſes fils en France, mais elle deceda auant que Saint Louis fuſt de retour de ſon voyage, auquel il employa ſix années entieres. Du Tillet aſſigne le decés de la Reine Blanche en l'an mil deux cens cinquante & deux. Sa vieilleſſe fut abatuë de l'ennuy & faſcherie de la mort de ſon ſecond fils, & par vne nouuelle ſurcharge d'vne paraliſie qui auoit ſurpris ſon fils Alphonce de Poictiers, de laquelle toute-fois il reſchapa & fut guery.

Ce qui acheua d'abatre tout à fait la Reine Blanche, fut vn faux rapport qui luy fut fait, que le Roy Saint Louis ſon fils auoit reſolu de ne plus retourner en France, mais de paſſer le reſte de ſa vie en la Terre-ſainte, pour ſe rendre la voye plus facile pour paruenir au Royaume Celeſte. Quand cette vertueuſe Reine ſentit qu'il luy conuenoit de partir de ce monde, elle ſe prepara le plus ſoigneuſement qu'il luy fut poſſible, pour ſe rendre en vn eſtat conuenable à ſe preſenter deuant ſon Souuerain Iuge & Seigneur qui l'appelloit; elle ſe démit de toutes les affaires de ce monde, & ſe retira dedans le Monaſtere de Maubuiſſon, qu'elle auoit fait baſtir ſplendidement & bien dotter. Apres ſon entrée elle voulut prendre l'habit de Religion, & en faire les fonctions iuſques à ce que Dieu l'appella à ſoy. Eſtant decedée elle fut enſeuelie & inhumée en ce Monaſtere en habit de Religieuſe ſans autre pompe, ſinon qu'on mit ſur ſon voile vne Couronne Royalle. La France demeura toute deſolée ayant perdu vne ſi vertueuſe Reine, & de voir ſon Roy ſi eſloigné de ſon païs, & la plus grande partie des Princes, morts, ou bien eſloignez.

DV ROY SAINT LOVIS, *neufiesme du nom.*

CHAPITRE VIII.



VIs que ce Grand Monarque n'a point dédaigné d'estre surnommé de Poissy, i'espere qu'il ne sera point mescontant d'estre inseré dans les Memoires de Corbeil, où il a quelquefois eu agreable d'y faire sa retraitte. Ie reconnois que nostre stile est trop foible pour dignement celebrer sa pieté, pour descrire l'honneur qu'il portoit à son Eglise; le respect dont il honnoroit ses Pasteurs ; le soin qu'il auoit de faire celebrer le Seruice diuin auec reuerence; sa vigilance à reduire les desuoyez en la foy, au giron de l'Eglise ; sa liberalité à faire bastir des Eglises, Monasteres, & Hospitaux ; & à fournir plantureusement de moyens & commoditez pour le viure & necessitez des personnes employées à deseruir ces lieux de pieté & deuotion ; sa charité à rachepter les Captifs ; la peine qu'il prenoit à penser & medicamenter les malades, les blessez & estropiez ; sa diligence à rendre la Iustice à son peuple, & à le garantir de la concussion de ses Officiers, & de l'oppression des Gens-d'armes ; sa seuerité enuers les meschans ; sa clemence en la fragilité des bons ; sa magnanimité à reprimer les rebelles; sa force à dompter les mescreans ; le bon ordre qu'il obseruoit à maintenir son peuple en paix & repos ; son industrie à expedier les affaires d'Estat ; sa prudence en la despence de ses finances; sa legalité enuers ses voisins; sa douceur enuers ses domestiques ; sa grauité en toutes ses actions ; son integrité en ses mœurs ; la reuerence qu'il portoit à sa mere ; l'amour chaste & loyal dont il caressoit sa femme ; sa charité enuers ses enfans; l'amitié dont il honnoroit ses freres. Il n'est pas en nostre pouuoir de representer son industrie à sçauoir ioindre & assembler le Spirituel auec le Temporel, les affaires de l'Eglise auec les

feculieres, les armes auec la paix, la clemence auec la seuerité, l'aduersité auec le respect. C'est pourquoy ne pouuans suffire à vne si grande charge, nous tournerons nos discours aux affaires qui approchent de Corbeil.

Au commencement de son Regne il se representa des affaires qui troublerent le repos de sa ieunesse, encores que sa mere se portast vertueusement en sa Regence & au gouuernement de son Estat; nonobstant cela Philippes Comte de Boulogne sur mer, Oncle paternel du Roy, & fils de Philippes Auguste, & de Marie de Morauie; fit le mescontant; pratiqua les Princes & Seigneurs de France, pretendant qu'à luy, comme premier Prince du Sang, appartenoit de gouuerner le Roy son Neueu, & l'Estat de la France.

Pour vuider ce differend, & donner ordre à plusieurs autres affaires d'importance, il fut trouué necessaire de conuoquer les Estats en la ville de Vendosme; le Roy voulant s'y acheminer, partit de Paris, & fut coucher à Mont-le-hery. Le mesme iour Philippes de Boulogne accompagné d'vne grande trouppe de Noblesse vint loger à Corbeil, où il delibera auec les siens d'aller le lendemain enleuer le Roy; dequoy les habitans de Corbeil en donnerent auis à Paris, d'où il sortit douze mil hommes en equipage de guerre, qui furent requerir le Roy & le ramenerent à Paris. La diligence de ceux de Corbeil fut agreable au Roy & à sa mere, & les en recompenserent quand les occasions s'en presenterent. Le Chapitre de Nostre Dame de Corbeil reçeut les premiers fruits de leur bien-veillance, en vn differend qu'ils auoient auec Bartelemy Euesque de Paris, pour son droit de procuration, (que l'on explique le deffray de son voyage quand il visite les Eglises de son Diocese) la cause en estoit pendante pardeuant Philippes Euesque d'Orleans, Iuge delegué par le Pape, à la recommendation du Roy & de sa mere, remit & modera son droit de procuratiõ à la somme de cinquante-huit sols parisis, au cas qu'il vinst en personne faire sa visite: cette transaction est du mois de Iuin mil deux cens vingt-sept. Nous auons cy-deuant rapporté comme la Reine Blanche auoit eu son Doüaire assigné sur Corbeil, & que souuent elle s'y retiroit. En l'année mil deux cens quarante-huit, auant que Saint Louis partit pour aller en la Palestine, il vint à Corbeil trouuer sa

mere.

mere pour conferer auec elle de ce qu'elle auroit à faire en son absence. Les Lettres de sa Regence en furent expediées en la Maison de Saint Iean en l'Isle où elle logeoit ; la briefueté d'icelles me conuie de les transcrire icy.

Ludouicus Rex Francorum vniuersis præsentes Litteras inspecturis salutem. Notum facimus quod nos charissime Dominæ nostræ & matri Reginæ concessimus & volumus quod in hac nostra peregrinationis absentia plenariam habeat potestatem recipiendi & attrahendi ad Regni nostri negotia quæ sibi placuerit & visum fuerit attrahere, remouendi etiam quos viderit remouendos secundum quod ipsi bonum videbitur. Baliuos etiam instituere valeat Castellanos, Forestiarios, & alios in seruitium nostrum & Regni nostri ministros ponere & amouere pro vt viderit expedire. Dignitates & beneficia Ecclesiastica vacantia conferre, & eis regalia restituere & eligendi licentiam dare capitulis & Conuentibus vice nostra. In cuius rei testimonium sigillum nostrum præsentibus Litteris duximus apponendum. Actum apud Hospitale iuxta Corbolium, anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo octauo.

Apres que Saint Louis eut arresté auec sa mere de ce qu'elle auroit à faire en son absence, il s'en retourna à Paris prendre le Bourdon & l'escharpe de Pelerin, qui luy furent deliurez par Regnault de Corbeil, Euesque de Paris, que du Breüil dit auoir esté frere de Pierre de Corbeil Archeuesque de Sens, duquel nous auons parlé en la vie de Philippes Auguste. Mais la distance de soixante & neuf années, qui se sont escoulées depuis le Synode de Dijon, auquel Pierre de Corbeil assista, & la date de l'Epitaphe de l'Euesque Regnault, qui sera cy-apres transcrite, m'empesche d'estre de son opinion.

L'on a remarqué qu'en l'année mil deux cens trente-neuf, Saint Louis dégagea la Couronne d'espines, la vraye Croix, & autres monumens de la Passion de nostre Seigneur Iesus-Christ, que Baudoüin Empereur de Constantinople, auoit mis en gage entre les mains des Venitiens. Saint Louis deposa ces gages venerables de nostre redemption en la Sainte Chapelle, qu'il fit construire en son Palais à Paris; & à la priere de sa mere l'on destacha vne espine de la Couronne qui fut enchassée en vn vase de Cristal ; Blanche la conserua en grande veneration

iusques à sa mort, alors elle la donna à Regnault de Corbeil, Euesque de Paris, qui la deposa en l'Eglise de Saint Guenault à Corbeil, le iour de la Feste des Saints Innocens, l'an de grace mil deux cens cinquante-cinq, & octroya Indulgence de quarante iours à tous ceux qui iroient venerer cette Relique en memoire de la Passion de Nostre Seigneur. Apres le decés de la Reine Blanche, Saint Louis continuant l'affection que sa mere auoit euë pour Corbeil, fit rebastir la Maison Royalle entre la Tour de Corbulo, & la Maison du Prieuré Saint Guenault; & au bout de la Salle de sa Maison, il fit bastir vne Chapelle à deux estages; & pour y celebrer le Seruice diuin, il y fonda trois Chanoines Reguliers, du consentement de l'Abbé de Saint Victor lez Paris, & les ioignit aux quatre autres Chanoines fondez par le Comte Hemon. I'admire maintenant que pour la nourriture & entretien desdits trois Chanoines, du luminaire & ornemens de l'Eglise, il ne donna que cinquante liures de rente, à prendre sur le Domaine de Corbeil, où ils se payent encores à present au Prieur de Saint Guenault. Par l'acte de cette fondation le Roy reconnoist que pour construire l'escalier de sa Chapelle il auoit pris vne partie du Pressoir de la Maison du Prieur Saint Guenault; en recompence dequoy il veut que le Prieur Saint Guenault ait les clefs de sa Chapelle, & qu'il iouïsse d'vn petit Pré qui estoit aux pieds d'icelle, sur le riuage de la riuiere de Seine. Tous ces lieux ont changé de face, & il ne paroist plus qu'il y ait Chapelle ny Pré; c'est en icelle qu'arriua la dispute entre le sieur de Ioinuille, & Maistre Robert de Sorbonne sur le fait de leurs habits en la presence du Roy, qui lors tenoit Cour ouuerte (comme ils disoient) en la ville de Corbeil, où il se trouua plus de trois cens Cheualiers à la suitte du Roy. Cette action merite bien d'estre transcrite en ce lieu, & d'en rapporter les mesmes paroles du sieur de Ioinuille, qui en leur patois ont plus d'energie que les plus belles pointes des bien disans de nostre temps.

Le Roy fut vn iour de Pentecoste à Corbeil bien accompagné, où nous estions Maistre Robert de Sorbon & moy; & le Roy apres disner descendit au Pré dessous sa Chapelle, & deuant tous les autres ledit Maistre Robert me prist par mon mantel, & me demanda en la presence du Roy & de toute la noble Compagnie,

Sçauoir mon si le Roy se seoit en ce Pré, & vous allisiez asseoir en vn banc plus haut que luy, si vous en seriez point à blasmer, sauf l'honneur du Roy & de vous, & ie luy dits: Maistre Robert, ie ne suis point à blasmer, sauf l'honneur du Roy & de vous : car l'habit que ie porte, tel que le voyez, m'ont laissé mes pere & mere, & ne l'ay point fait faire de mon authorité. Mais au contraire est de vous, dont vous estes bien fort à blasmer & reprendre ; car vous qui estes fils de Vilageois & Vilageoise, auez laissé l'habit de vos pere & mere, & vous estes vestu de plus fin camelin que le Roy n'est. Et lors ie pris le pan de son Surcot & de celuy du Roy, que ie ioigny l'vn prés de l'autre, & luy dits : Or regarde si i'ay dit vray; Et adonc le Roy entreprit de deffendre Maistre Robert de paroles, & luy couurir son honneur de tout son pouuoir, en monstrant la grande humilité qui estoit en luy, & qu'estant necessité de demeurer à la Cour il estoit raisonnable qu'il fust honnestement habillé. Apres ces choses le bon Roy appelle Messeigneurs Philippes, & aussi le Roy Thibault ses fils, & s'assit à l'huis de son Oratoire, & mit la main à terre, & dit à sesdits fils, seez vous icy prés de moy qu'on ne vous voye. Ha Sire! firent-ils, pardonnez nous s'il vous plaist, il ne nous appartient mie de seoir si prés de vous : Et il me dit Seneschal, seez vous icy, & ainsi le fisie, si prés de luy, que ma robbe touchoit à la sienne, & les fit seoir aupres de moy. Et adonc il dit, Grand mal auez fait quand vous, qui estes mes enfans, n'auez fait à la premiere fois ce que ie vous ay commandé, & gardez que iamais il ne vous aduienne, & ils dirent que non feroient-ils: Et lors il me va dire qu'il nous auoit appellez pour se confesser à moy, de ce qu'à tort il auoit deffendu & soustenu Maistre Robert contre moy : Mais, fit-il, ie le fis pource que ie le vis si tres-esbahy qu'il auoit assez mestier que ie le secourusse & luy aydasse, nonobstant que ie ne le fis pas pour Maistre Robert deffendre, & ne le croyez pas ainsi ; car ainsi comme le dit le Seneschal, on se doit vestir bien honnestement, afin d'estre mieux aymé de sa femme, & aussi que vos gens vous en priseront plus. Et aussi dit le Sage, que l'on se doit vestir en telle maniere & porter selon son estat, que les preu-d'hommes du monde ne puissent dire il en fait trop ; ny aussi les ieunes gens vous n'en faites pas assez. Retournons à nostre discours.

Le Pape Vrbin quatriesme du nom, natif de Troye en Cham-

pagne, octroya de grands Pardons à tous ceux qui iroient faire leurs deuotions en cette Chapelle; la fondation de laquelle est de l'an mil deux cens soixante & vn. Du temps que Saint Louis seiournoit à Corbeil, Iacques Roy d'Arragon vint s'y trouuer, pour composer auec luy des differens qu'ils auoient ensemble, & parler du mariage de leurs enfans. Le Roy Iacques estoit vn excellent Prince, qui auoit chassé les Sarrasins hors des Isles de Maiorque & Minorque, & auoit conquis sur eux le Royaume de Valence; aussi fut-il reçeu fauorablement, & obtint la liberation & deliurance de la foy & hommage que les Rois d'Arragon deuoient faire aux Rois de France, à cause des Seigneuries de Catalogne & Barcelone. Le Roy Iacques de sa part remit és mains de Saint Louis la ville de Montpelier, & autres places qu'il possedoit en Languedoc, & sur ces conuentions fut conclu le mariage de sa fille auec Philippes le Hardy fils aisné du Roy Saint Louis; ce mariage fut celebré deux ans apres en la ville de Clermont en Auuergne.

En l'Eglise de Saint Spire de Corbeil il y a vne grande Tombe de pierre de Lyerre, entre les Chapelles de Sainte Barbe & de Sainte Cecile, sur laquelle est grauée la figure d'vne femme d'honneur, & autour d'icelle est escrit, *Anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo primo, in Octauis S. Martini Hibernalis Alizia de Corbolio, quandam mater reuerendi Patris Reginaldi Dei gratia Parisiensis Episcopi denata, cuius anima requiescat in pace.* Cette bonne Dame Alix est surnommée de Corbeil à la mode du païs, où l'on ne donne point d'autre surnom aux femmes que celuy de leurs marys: Elle estoit femme de Simon de Corbeil, fils de Ferry, ou Frederic de Corbeil, & de Berthe sa femme; & ledit Ferry estoit frere de Pierre de Corbeil Archeuesque de Sens, lequel par ce moyen estoit grand Oncle de nostre Euesque de Paris Regnault, fils d'Alix, que nous auons cy-dessus dit auoir donné l'Escharpe & le Bourdon de Pelerin à Saint Louis. Cét Euesque Regnault gist en l'Eglise de Saint Victor lez Paris, en la Chapelle qui est derriere le Chœur à main droite, son Epitaphe est grauée sur vne lame de cuiure en ces termes.

Discite mortales sortis memoranda supremæ
Fata quibus est mors indita vita breuis
Nobile Pontificum decus hac Reginaldus in vrna
Occubat exili contumulatus humo.
Parisiis quondam præsul celeberrimus vrbis
Fatali ad superos sorte vocatus obiit
Quisquis ades sic te fragilem memorare viator.
Mors est certa, breuis gloria, vita nihil.

L'année de son decés me semble mal assignée en l'an mil deux cens cinquante-huit, d'autant que i'ay veû dans le Cartulaire de Saint Spire vne donation par luy faite au Chapitre de Saint Spire, d'vne Maison size en la grande ruë attenant à la Porte du Cloistre, dite le Pressoir, par luy leguée à ladite Eglise, à la charge d'vn Seruice annuel pour le soulagement de l'ame de son frere Pierre de Corbeil, en son viuant Chanoine en l'Eglise de Nostre Dame de Paris ; & cette donation est dattée de l'an mil deux cens soixante & quatre : elle est suiuie de la ratification de Millon, & d'Edeline de Corbeil, son frere & sa sœur, qui est dattée de la mesme année.

Il y a grande apparence que ces personnes qui portoient le nom de Corbeil, estoient descendus de la race de Hemon de Corbeil par la branche de Baudoüin de Corbeil, lequel auec ses fils l'Abbé Iean, & Frederic, ont souscrit à la Charte de la franchise du Cloistre de Saint Spire, octroyée par Bouchart second du nom, & desquels Henry de France Abbé de Saint Spire, fait mention en ses Lettres, que nous auons rapportées en leur lieu. Les Chartes & Martyrologes, tant de la ville que des villages de la Chastellenie, speciallement celuy du Monastere d'Yerre, sont remplis de legs testamentaires & fondations de seruices de ceux de ce nom & famille, lesquels ont ioüy & possedé plusieurs Fiefs, Censiues, & heritages dans l'estenduë de la Chastellenie de Corbeil, dont il reste des vestiges dans la Pancarte de la Reine Clemence ; car en icelle la veufue & les enfans d'vn Baudoüin de Corbeil, sont les premiers inscrits entre les vassaux releuans leurs Fiefs du Comté de Corbeil. Cette Pancarte qui est en la Chambre des Comptes est dattée de l'an mil trois cens soixante & dix-huit. Ce

dernier Baudoüin de Corbeil auoit vne sœur nommée Pernelle de Corbeil, qui fut femme de Pierre de la Neufuille, Cheualier & Conseiller du Roy, auec lequel elle gist en l'Eglise de Saint Estienne des Grecs à Paris, sous vne belle Tombe esleuée au milieu de l'Eglise, sur laquelle ils sont representez: ils n'ont pas esté oubliez par tous ceux qui ont escrit des Antiquitez de Paris ; la datte de leur decés est mise en l'année mil trois cens quatre-vingts.

Nous auons icy assemblé ce qui nous reste de la memoire de la famille de nos Comtes de Corbeil pour n'en faire plus de redites ; car tout ce qui est fait & formé de terre se resout en poussiere, & prend fin de quelque condition qu'il soit. L'excellence des personnes ny leur sainteté mesme ne leur donne aucun priuilege de pouuoir se garantir de la mort ; aussi pouuons nous dire qu'elle sert aux gens de bien, vertueux & craignant Dieu, de pont & de passage à vne vie plus heureuse, ainsi que nous croyons estre aduenu au Roy Saint Louis lors qu'il deceda en Afrique, s'efforçant plus que son âge & la disposition de son corps ne permettoit, pour acquerir à Dieu & à son Eglise Chrestienne ces Nations Infidelles & infectées des erreurs de Mahomet ; ce fut en l'an de grace mil deux cens soixante & dix, la cinquante-sixiesme de sa vie, & la quarantequatriesme de son Regne en France.



DE ALPHONCE COMTE DE *Poictiers, & de Ieanne de Thoulouze sa femme, Fondateurs de l'Abbaïe de Iarcy.*

CHAPITRE IX.

SAINT Louis & ses Freres ont reçeu cette faueur du Ciel, d'auoir espousé des femmes Nobles, sages, belles & gracieuses, qui ont pris plaisir à se conformer aux humeurs de leurs maris. Alphonce Comte de Poictiers ne fut pas le plus mal party, ayant espousé Ieanne fille vnique & heritiere de Raymond cinquiesme du nom, Comte de Thoulouze, & de Sainte d'Arragon ses pere & mere; car ils ont vescu & passé leurs vies ensemble en grande concorde & amitié: ils tenoient volontiers compagnie à Saint Louis, & se conformoient à ses humeurs, soit qu'il fust question de s'employer à quelque œuure de pieté, soit qu'il s'agist de voyage ou entreprise guerriere; soit qu'ils passassent le temps à diuers exercices, comme à la chasse où ils alloient assez souuent en la Forest de Sennart, où les Princesses se tenoient en la compagnie de la Reine Marguerite, qui ne pouuoit quitter de loin son cher mary. Durant les chaleurs d'Esté, lors que les hommes couroient le Cerf ou autre gibier, les Dames alloient se reposer & rafreschir és Prairies qui bordent la riuiere d'Yerre. Le païsage de ces lieux fut si agreable à la Comtesse de Poictiers, qu'elle y achepta la Maison & Seigneurie de Vaulx, size sur la pente d'vn costau, qui descend du village de Comb-la-ville sur ladite riuiere. La Comtesse s'affectionna fort en ce lieu, & prenoit grand plaisir d'y seiourner, encores que la solitude du lieu augmentast en quelque façon l'ennuy qu'elle auoit de se voir si long-temps en mariage sans enfans. Pour se diuertir de cette fascheuse fantaisie elle s'auisa de faire bastir vn Monastere proche sa Maison, & d'y

mettre des filles, qui au deffaut d'enfant prendroient la peine de prier Dieu pour elle & ſon mary apres leur decés. Le Comte Alphonce ne fut pas difficile à perſuader d'entreprendre cette œuure ; & fut bien aiſe de voir que ſa femme prenoit ſon déduit à voir trauailler les Maſſons & manœuures, qu'elle employoit à la conſtruction du baſtiment qu'elle preparoit pour loger ſes Religieuſes. Le lieu eſt nommé Iarcy, à demie lieuë de Vaulx, la riuiere entre deux ; rien ne fut eſpargné pour rendre la Maiſon commode & accomplie de logemens, aiſances, iardinages, & cloſtures neceſſaires à vn Monaſtere de filles, & ſur tout d'vne belle Egliſe dédiée à Dieu ſous le nom de noſtre Dame de Iarcy. Si toſt que la Maiſon fut renduë logeable, elle fut remplie de filles Nobles & vertueuſes, qui promirent de garder chaſteté, pauureté & obedience ſous la Reigle de Saint Auguſtin. La Comteſſe de Poictiers pour rendre l'Egliſe plus venerable, fit diligence de recouurer le deuot Reliquaire d'vn bras de Saint Barthelemy, qu'elle fit enchaſſer dans vn Criſtal garny d'orfevrerie, & le fit placer en grande ceremonie en l'Egliſe de Noſtre Dame de Iarcy ; & pour rendre le lieu plus frequenté & celebré, elle obtint du Roy Saint Louis ſon beau-frere vn droit de Foire & Marché, à tenir chacun an deuant la Porte du Monaſtere le vingt-quatrieſme iour d'Aouſt, iour dedié à la memoire de Saint Barthelemy.

Comme ce Monaſtere s'acheminoit à ſa perfection noſtre Comteſſe fut diuertie de ſon occupation par l'entrepriſe que fit Saint Louis d'aller faire la guerre aux Mores d'Afrique. La Reine, ſes ſœurs & autres Dames de France, ſe monſtrerent courageuſes, & voulurent eſtre de la partie, afin de participer au bien & au mal de leurs maris. La Comteſſe de Poictiers, qui ne cedoit à perſonne, en ce qui eſtoit d'aymer & affectionner ſon mary, ne fut point pareſſeuſe à mettre ordre à ſon equipage ; & à partir de ſa maiſon pour s'en aller embarquer ſur mer. Si d'auenture l'allegreſſe fut grande à l'aller, le deüil & pleurs multiplierent au retour, à cauſe du miſerable accident de maladies Epidemiques & contagieuſes, qui firent vn carnage eſpouuantable en l'armée Chreſtienne, ſans eſpargner petits ny grands, qui eurent l'Affrique pour Cymetiere. Apres le decés du Roy Saint Louis, le reſte des François fut deſgagé par Charles d'Anjou

Roy de Sicile, & chacun tascha de regagner son foyer: ce qui ne fut pas permis à tous; car le Comte Alphonce de Poictiers & Ieanne de Thoulouze sa femme furent atteints de la dissenterie en la ville de Cornette en Toscane: autres disent à Armasingues en Prouence, ce qui semble plus vray-semblable. En ces lieux destournez & esloignez de secours, ils ne trouuerent aucun soulagement à leurs infirmitez. La Comtesse fit son Testament, où elle eut souuenance & memoire de ses Religieuses de Iarcy, & esleut sa sepulture en leur Eglise. Et afin que cette sienne Ordonnance fust mieux executée, elle legua la terre & Seigneurie de Vaulx à Geofroy du Plessis son Secretaire, à la charge d'auoir soin de faire porter son corps au lieu où elle auoit esleu sa sepulture, & l'y faire enseuelir ainsi qu'il appartenoit à sa qualité; ce que Geofroy accomplit fidellement, comme l'on peut voir par vn Tombeau de Marbre blanc de la Comtesse, qui est placé au milieu du Chœur de l'Eglise de Iarcy, auec cét éloge.

Cy gist le corps de haute & Puissante Dame Ieanne Comtesse de Thoulouze & de Poictiers, espouse de Haut & Puissant Prince Monseigneur Alphonce frere du Roy Saint Louis, Fondateurs de ceans.

Elle deceda l'an mil deux cens soixante & dix, ses armes myparties auec celles de son mary, estoient semées de France, partie de gueules, chargées de six Chasteaux d'or ouuerts; la partie senestre estoit à la Croix vuidée & pomelée d'or à douze pieces en champ de gueules, qui est Thoulouze.

Le Chœur de l'Eglise de Iarcy est paué de grandes pierres de Lyerre, sous lesquelles sont enterrées plusieurs Abbesses de Iarcy; la premiere & plus proche de la porte a cette inscription.

Hic iacet omnimoda virtute polens Odda de Iarcy, prima genitrix & Pastor optima nunquam dedignans subiici, sponte resignans, infundens mores, aluit docuitque sorores, Stirpe fuit clara quia Christo cara nunc in eius suauissima pace quiescit, anno 1294.

Cét Epitaphe me fait soupçonner qu'Oddes estoit Dame proprietaire

proprietaire de Iarcy, & qu'elle estant fille deuote elle eut accés à la Comtesse de Poictiers, & luy offrit son heritage pour y bastir ce Monastere, où elle se retira auec les autres Religieuses, qui l'accepterent pour leur Abbesse. Ce qui m'induit dauantage à mettre en auant que Dame Odde estoit proprietaire de la terre de Iarcy, sur laquelle l'Abbaïe a esté construite & bastie; c'est qu'és Lettres du Roy Philippes le Hardy, qui contiennent l'amortissement des terres & autres biens donnez par la Comtesse de Poictiers, pour la fondation de ce Monastere, il n'est point parlé de la terre de Iarcy.

Auant que mettre fin à ce Chapitre, l'on sera auerty que Roüillart en son Histoire de Melun a pris Iarcy pour le Iars, & sans raison l'a voulu attribuer à Melun, car il est de la Chastellenie de Corbeil; y vient sans contradiction respondre, & y porte les appellations de sa Iustice.

DE LA REINE MARGVERITE, veufue de Saint Louis, & du Roy Philippes le Hardy son fils.

CHAPITRE X.

LA Reine Marguerite estoit fille de Raymond Beranger Comte de Prouence, & de Beatrix de Sauoye, fille de Thomas Comte de Moriene, & Prince de Piémont. Ledit Raymond estoit petit fils d'Alphonce second, Roy d'Arragon, en la famille duquel la Prouence estoit escheuë par le mariage de Raymond Arnoüil, Comte de Barcelone & de Catalogne, auec Dame Doulce fille de Gilbert premier du nom, Comte de Prouence. Cette Prouince est demeurée plus de six vingts ans en la Maison de Catologne & d'Arragon, iusques à ce que Raymond Beranger fut expulsé par ses subjets, & se retira prés d'Amedée Comte de Sauoye, son beau-frere, auparauant que cela

arriua, & en l'année 1234. il auoit marié sa fille aisnée auec le Roy Saint Louis. L'humeur douce & paisible de l'vn & de l'autre les lia ensemble d'vn amour indissoluble. En ce commencement la Reine Blanche entra comme en ialousie de leurs amours ; mais la Reine Marguerite portant patiemment cette contradiction, cela luy rendit son mary plus affectionné. Ce trouble fut cause que la Reine Marguerite suiuit tousiours son espoux en ses voyages de la Palestine & d'Affrique, esquels elle se gouuerna tres-sagement & discretement. Par son Contract de Mariage on luy auoit assigné son doüaire sur les villes du Mans, Mortagne, Chasteauneuf, & terres circonuoisines. Depuis en l'année mil deux cens soixante, Saint Louis voulant augmenter l'Appanage de son frere Charles d'Ajnou, il luy donna la ville & Comté du Mans, & autres terres sur lesquelles la Reine Marguerite auoit son doüaire assigné; c'est pourquoy il luy conuint donner vne nouuelle assignation, qui fut sur les Comtez de Corbeil, de la Ferté-Aleps, Dourdan, Poissy, Melun, Vernon, Pontoise & leurs dépendances ; ainsi elle a esté la quatriesme Reine de France qui a ioüy de Corbeil à tiltre de doüaire.

En son temps le Prieur de Nostre Dame d'Essonne, assisté de l'Abbé de Saint Denis, esmeut vn grand procés pour la Iustice d'Essonne, sur lequel il interuint Arrest du Parlement au mois de Decembre l'an 1277. Par iceluy il fut dit que le Prieur d'Essonne auoit tout droit de Iustice dans le Bourg d'Essonne, & qu'il pourroit esleuer des Fourches patibulaires sur son territoire. Et quant aux maisons, terres & heritages dépendans dudit Prieuré siz hors du Bourg d'Essonne, le Prieur auroit droit de basse Iustice seulement ; au surplus qu'au Roy & à la Reine Doüairiere appartenoit la Iustice sur les grands chemins, & la Voirie dudit territoire. Ce que i'ay voulu remarquer, d'autant que ces deux dernieres clauses sont obmises & tronquées és coppies & Vidimus, que le Prieur d'Essonne en produit.

Il se trouue encores d'autres Lettres d'vne fondation de la mesme année 1277. faite par le Roy Philippes, d'vne Chapelle bastie dans l'Eglise d'Essonne, où il establit vn Chapelain qui auroit soin de prier Dieu pour l'ame du Prince Alphonce son Oncle, & pour son salaire il luy assigna douze liures parisis de rente, à prendre sur le Domaine de la ville de Melun, qui se payent en-

cores à present au Prieur d'Essonne, sans qu'il face faire aucune priere pour le Prince Alphonce.

Et puisque nous sommes entrez si auant sur le fait du Prieuré d'Essonne, il sera à propos de rapporter ce que nous en auons appris; l'on nous a dit qu'il auoit commencé d'estre basty par vne Chapelle que le Roy Clotaire y auoit fait construire, en memoire d'vne victoire qu'il auoit obtenuë en ce lieu sur les Allemans, & pour sa dotation il auoit donné le Bourg d'Essonne; & que cette donation auoit esté confirmée par Clouis second; & que durant les guerres Ciuiles esmeuës entre les Maires du Palais, des derniers Rois des Merouingiens, le Comte de Paris s'estoit emparé de la Seigneurie d'Essonne, & en auoit fait vn Fief militaire, iusques à ce que le Roy Pepin, à la recommandation de son frere Carloman, Moyne de l'Ordre Saint Benoist, il retira la Seigneurie d'Essonne des mains de Rancon Comte de Paris, & la restitua à l'Eglise de Saint Denis. Les Prieurs d'Essonne en ont deux Lettres, non entierement conformes, combien qu'elles soient de pareille datte, seau & signature, deliurée l'année quinziesme du Roy Pepin, & expediées à Orleans. La seule difference est qu'en l'vne d'icelles il est parlé de la victoire de Clotaire & de sa Chapelle, en l'autre il n'en parle point, le reste des paroles est assez semblable & conforme; ce qui me fait soupçonner que la premiere Lettre a esté fabriquée par quelque Moyne qui ne sçachant l'Histoire qu'à demy, s'estoit aduancé de parler d'vne victoire au lieu où Clotaire fut vaincu par son Neueu Theodoric Roy d'Austrasie, qui s'estendoit en la partie d'Allemagne qui auoisine le Rhin. Par l'auantage de cette victoire Theodoric osta à son Oncle Clotaire les deux tiers de son Royaume, & ne luy laissa que le Duché d Antelin. Il y en a qui disent qu'il ne luy osta que ce Duché d'Antelin, consistant en douze Comtez, situez entre les riuieres de Seine, Marne & Somme. Quelques autres plus aduisez n'ayans pas trouué cette Lettre conforme à la verité de l'Histoire, ont composé cette seconde Lettre, fondée sur la pieté de Pepin, & sa deuotion enuers Saint Denis Patron des Rois de France; ils ont inseré en cette seconde Lettre que la restitution de la Seigneurie d'Essonne fut faite par le Roy Pepin, pour conuier les Religieux de l'Abbaïe Saint Denis à prier Dieu pour la remission de ses pechez, &

pour le soulagement de l'ame de son frere Carloman lors decedé.

Frere Iacques Doublet a compris cette derniere Lettre entre les Chartes de l'Abbaïe de Saint Denis ; il raconte en son Histoire que Sugger Abbé de Saint Denis, ayant esté aduerty qu'au dessus du Bourg d'Essonne il y auoit vne butte, sur laquelle les Bergers auoient de coustume de s'assembler, pendant que leur bestial paissoit en la campagne voisine, & que de nuit il apparoissoit des brandons de feu voletans autour de cette butte ; il presuma que cela ne se faisoit point sans quelque mystere, à cause dequoy il fit foüiller en cette butte, où il s'y trouua vne voûte en forme d'Oratoire ou Chapelle, à l'ouuerture de laquelle il en sortit des odeurs suaues & gracieuses; le lieu parut venerable. La nouuelle de cette descouuerte fut publiée par tout le voisinage, & incontinent il se fit vn grand concours de peuples qui vindrent y faire leurs prieres & offrandes, & s'y fit des miracles; ce qui porta l'Abbé Sugger d'y faire bastir vne Eglise, qu'il dédia à Dieu sous le nom de la Vierge Marie, & bastit des logemens autour de cette Eglise, pour y loger douze Religieux, qu'il fit venir du Monastere de Saint Denis, & les establit en ce Prieuré, qu'il appella nostre Dame des Champs sur Essonne, ainsi que nous auons dit en la vie du Comte Oddes : cela est escrit plus au long en la Vie de l'Abbé Sugger, composée par le Moine Guillaume sous le nom dudit Abbé. Pour le present l'Eglise & la Maison sont assez desolées, il y a seulement vn Prestre pour y dire la Messe les Festes & Dimanches.

Pour reuenir au temps que la Reine Marguerite ioüissoit de Corbeil; Iean de Villiers Grand Maistre des Cheualiers, Hospitaliers de Saint Iean de Ierusalem, ayant bien consideré la Maison de Saint Iean en l'Isle, il reconnût que le lieu estoit fort propre pour y faire les assemblées de ses Cheualiers : il fit bastir cette grande Salle, que l'on appelle le Palais, ioignant au Cloistre & Dortoir des Religieux; ce bastiment fut fait durant le Regne de Philippes troisiesme, surnommé le Hardy, à cause de sa proüesse & valeur, desquelles il auoit rendu des preuues, tant en Affrique contre les Infidelles, qu'en Espagne contre les Aragonois ; il estoit le fils aisné de Saint Louis & de Marguerite de Prouence, par la succession desquels il augmenta le Domaine de

la Couronne de France de la Comté de Thoulouze, & autres grandes Seigneuries en Gascogne & Languedoc. Aussi nous trouuons qu'il honnora sa memoire, & celle de Ieanne de Thoulouze sa femme, en assistant ces bonnes filles de Iarcy; car comme elles se fussent plaint à luy de ce qu'elles estoient troublées en la iouïssance des heritages que le Comte de Poictiers & sa femme leur auoient donnez pour subuenir à leurs necessitez, il leur assigna cinq cens liures de rente à prendre dans les coffres de son Espargne, iusques à ce que l'on eust satisfait à leur fondation. Par ses Lettres il declare auoir fait cette charité en memoire de son Pere Saint Louis, de sa femme Isabel d'Arragon, de son Oncle, & de sa Tante de Poictiers; & qu'en leur consideration il amortissoit tous les heritages qui auoient esté donnez où leguez au Monastere de Iarcy. Ces Lettres sont de l'année 1272. estant à Corbeil au mois de Feurier. Au mesme temps il confirma pareillement la fondation de l'Abbaïe du Lys prés de Melun, & amortit la terre de Chaintreaux, & autres biens delaissez à ce Monastere par ses predecesseurs, ainsi que i'ay appris de Dame Charlotte de Cluys, Abbesse de ce Monastere, qui m'en a communiqué les Tiltres.

Pour preuue de la charité du Roy Philippes, nous adiousterons ce que le sieur Chastel en ses Memoires du Languedoc, dit; qu'és Archiues de l'Eglise Saint Estienne de Thoulouze, il y a vne Ordonnance appellée la Philippine, par laquelle il donne toutes sortes de droits de Iustice à l'Archeuesque & à son Eglise és terres qui leur appartiennent, & que cette concession fut passée en l'Hospital de Corbeil, l'an 1279. & le Roy deceda à Perpignan l'an de nostre Salut 1286. de son âge le quarantedeuxiesme, de son Regne le quinziesme. La Reine Marguerite fonda vne Chapelle en l'Eglise de Nostre Dame de Corbeil, pour faire prier Dieu pour son mary, & pour son fils deffuncts. Et en l'année suiuante Philippes le Bel son petit fils confirma cette donation. En outre amortit au profit des Religieuses de Saint Antoine la terre de Chalandray, qui leur auoit esté leguée par Iean Acquiert, & par Perrette, veufue de Pierre de Montgeron, ensemble le Fief de Grate-peau, siz au village de Lieu-saint, auec le tiers de la Disme de la Paroisse de Saint Germain du Vieil Corbeil. La Reine Marguerite suruescut Saint Louis son mary l'espace de

vingt-cinq ans, & deceda l'an 1295. estant lors logée au Monastere des Cordelieres S. Marceau lez Paris, qu'elle auoit dottez, & fait bastir leur Monastere ; mais selon l'Ordonnance de son Testament elle fut portée en l'Abbaïe de Saint Denis, & inhumée prés de son mary, où l'on void ses Armes my-parties de France & de Prouence, ou plustost d'Arragon, sçauoir d'or à trois pals de gueules.

DV ROY PHILIPPES LE BEL, & Charles de Valois son frere.

CHAPITRE XI.

DV mariage de Philippes le Hardy, & d'Isabelle d'Arragon sont sortis deux fils ; Philippes le Bel, & Charles de Valois, l'aisné fut marié l'an 1284. à Ieanne fille vnique & heritiere du Roy Henry de Nauarre, Comte de Brie & Champagne, & de Blanche d'Arthois ses pere & mere. Cette Blanche apres la mort de son mary conuola en secondes Nopces auec Edmond le Bossu, Comte de Lanclastre, qui portoit pour sa deuise la Roze rouge, de la race duquel par Blanche fille de son fils Henry est sortie la famille des Lanclastres, qui a si long-temps querellé la Couronne d'Angleterre contre ceux de la Maison d'Yorc, portans la Roze blanche, descenduë d'Edoüard premier, qui fut frere dudit Edmond, l'vn & l'autre fils de Henry troisiesme, & d'Eleonor de Prouence, sœur de la Reine Marguerite femme du Roy Saint Louis.

Nous auons cy-deuant parlé dudit Edmond, & rapporté que Theuet en sa Cosmographie, auoit mis en auant que ce pouuoit estre celuy qui gist en l'Eglise de Saint Spire, encores qu'il en ait parlé comme d'vne chose où il y auoit peu d'apparence ; les sieurs de Sainte-Marthe ont releué son opinion en desduisant la Genealogie d'Arthois, se fondans à ce qu'ils m'ont dit de ce qu'en la Carte Genealogique des Comtes de Champagne, ap-

posée à la fin des Coustumes du Baillage de Troye, commentée par le sieur Pithou, cela y est adiousté, car il n'est point en la Carte appliqué à son Histoire de Champagne. Il n'est point de besoin de grands discours pour refuter cette opinion, il suffit de lire l'inscription qui est autour de la Tombe d'Hemon de Corbeil; par icelle l'on peut connoistre qu'il y auoit plus de 400. ans qu'Hemon estoit enseuely en l'Eglise S. Spire, lors qu'Edmond d'Angleterre nasquit; cela se verifie par les Chartes d'icelle Eglise Saint Spire, mesmement par celles que nous auons cy-deuant rapportées : aussi les sieurs de Sainte-Marte se sont departis de cette opinion, & l'ont supprimée és seconde & tierce edition de leur Histoire.

Laissant ces contestations i'ay remarqué que dedans le Cartulaire de Nostre Dame il y a vn bon reglement pour les Chanoines & Chapelains de leur Eglise, fait par Simon Matifas de Bussi Euesque de Paris, faisant sa visite aux Octaues de l'Epiphanie l'an 1297. en icelle ie trouue que la Preuosté de Corbeil estoit lors exercée par Maistre Iean de Corbeil l'vn des surjons de nos anciens Comtes. Enuiron ce temps-là le Seigneur de Marigny Sur-intendant des Finances, passa à Corbeil, & se fit payer des droits des Francs-Fiefs & nouueaux acquests, ses quittances sont inserées dans le Cartulaire dudit Chapitre Nostre Dame, & sont dattées de l'an 1301.

I'ay appris des Flamans que ce fut à Corbeil que Guy Dampierre Comte de Flandres & sa fille, furent retenus & mis en arrest sur le sujet de l'Alliance & mariage qu'ils auoient contra-ctez auec Edoüard Roy d'Angleterre. Le Roy de France aduerty de leurs traictez & conspirations, fit semblant de n'en rien sçauoir, & fit entendre au Comte de Flandres qu'il seroit bien aise de voir sa Filiole auant qu'elle passast la mer. Le Comte Guy amena sa fille Philippe à Corbeil, où le Roy seiournoit; le Comte fut logé au Chasteau, & la fille fut mise entre les mains de la Reine pour estre nourrie auec ses enfans, iusques à ce que l'on eust aduisé de son mariage. Le Comte estoit en arrest gracieux, & luy estoit permis d'aller à la Chasse quand bon luy sembloit; cela luy donna la commodité de se retirer en Flandres, où estant paruenu il ne voulut prendre aucune excuse en payement, ny se contenter d'aucun party qui luy fust proposé:

il s'oppiniaſtra à vouloir prendre vangeance de l'affront qui luy auoit eſté fait, & ſuſcita vne longue & furieuſe guerre, par laquelle ſes païs & ſes ſubjets furent ruinez, & fit beaucoup de maux en France. Sa fille ſymboliſant à l'humeur de ſon pere ſe monſtra ſi reueſche & farouche, & fut ſi tranſportée de deſpit de ſe voir priuée de la Couronne d'Angleterre, qu'elle en mourut de regret, quelque doux & humain traictement qu'elle reçeuſt de la Reine de France. Les Flamans pour faire trouuer l'acte plus mauuais ont couché dans leurs eſcrits qu'elle auoit eſté empoiſonnée; autres qu'elle auoit eſté noyée auec ſa Damoiſelle en la riuiere de Seine, tous diſcours non veritables; leurs façons d'eſcrire auec tant de paſſion diminuë la croyance de ce qu'ils racontent de la mort du Roy Philippes le Bel; que le Roy eſtant allé à la chaſſe, il rencontra vn Cerf qui vint la teſte beſſée contre luy, & de ſes cornes le porta contre vn cheſne de ſi grande roideur qu'il tomba par terre griefuement bleſſé au cœur; Les Veneurs eſtonnez de cét accident leuerent le Roy, & le porterent à Fontainebleau, où il deceda. En ſuitte ils ont voulu attribuer ce mal-heur à la Iuſtice diuine, à cauſe de l'iniure faite au Pape Boniface; Ils y rapportent encores tous les mal-heurs deſquels le Roy & ſes enfans ont eſté trauerſez & affligez. Pour reſpondre à ces médiſances, ie leur dis que quand il ſeroit vray que le Roy euſt eſté bleſſé à la Chaſſe, veû l'accident arriué à Marie de Bourgongne leur Princeſſe, qui eſtant enceinte & groſſe d'enfant, oſa bien aller à la chaſſe, montée ſur Haultbin ardent, qui la ietta morte par terre. Meier & ceux de ſa ſuitte deuroient auoir honte de reprocher l'accident arriué au Roy (s'il eſt ainſi qu'ils diſent, car nos Hiſtoriens n'en demeurent pas d'accort) veû que Dieu luy fit plus de grace qu'à leur Comteſſe; car le Roy vint mourir en ſon lit, aſſiſté de ſa femme & de ſes enfans, eſtant ſain d'entendement; il eut du temps pour ſatisfaire à ſon deuoir d'vn fidelle Chreſtien, & y ſatisfit ſelon ſon pouuoir. Quant à la querelle qu'il auoit euë auec le Pape, il n'y alloit point de la Religion, mais de la Seigneurie de la terre; & ſi l'on met à part la perſonne de Boniface, il ſe trouuera que les Papes contemporains l'ont reconnû & reſſenty ſi affectionné à leur bien & honneur, que luy regnant ils ſont venus faire leur retraitte en France, contre la violance des Empereurs d'Allemagne,

magne, les rebellions du peuple Romain, & des factions des Italiens. Son frere Charles de Valois a fait part à Corbeil de l'honneur & de la gloire qu'il a acquiseau monde, ayant celebré son mariage en cette ville auec Marguerite fille de Charles le Boiteux, Roy de Sicile, & de Marguerite de Hongrie. De ce mariage sont sortis par degrez successifs treize Rois de France, qui ont regné l'espace de deux cens soixante & tant d'années. Quant à luy il passa vne grande partie de sa vie à faire la guerre en Italie : l'Histoire de ce païs est toute remplie de ce qu'il y a fait, tant comme Lieutenant general de l'Estat Ecclesiastique, que comme Gouuerneur de la Republique de Florence, & autres emplois que ie laisse à rapporter à ceux qui ont entrepris l'Histoire des Princes de la Maison de Valois.

DE LA REINE CLEMENCE, veufue du Roy Louis Hutin, & du Roy Philippes le Long.

CHAPITRE XII.



LE Roy Philippes le Bel, de Ieanne Reine de Nauarre sa femme, a eu trois fils, qui ont regné successiuement en France. Apres le decés de sa femme il confera la Couronne de Nauarre à son fils aisné Louis Hutin; & donna à son second fils Philippes le Long les Comtez de Poictiers & de Corbeil en Appanage : il faisoit volontiers sa retraitte à Corbeil, afin de ne s'esloigner de la Cour de son pere. Du Tillet & autres ont remarqué que la solemnité de ses nopces auec Ieanne fille d'Othelin Comte de Bourgongne, fut faite à Corbeil; & nous trouuons par nos Chartes que sa femme vint faire ses premieres couches à Corbeil, d'vne fille qui fut nommée Ieanne, & depuis mariée à Eudes Duc de Bourgongne; elle fut baptisée en l'Eglise Saint Iacques aux faux-bourgs. Cette Eglise auoit appartenu aux Cheualiers Templiers, que le Roy Philip-

pes le Bel auoit exterminez ; & par la faueur de Philippes le Long elle fut donnée aux habitans dudit faux-bourg. La Comtesse Ieanne y accoucha depuis d'vn fils qui fut nommé Louis; En faueur de sa naissance Philippes le Long remit & quitta aux habitans de Corbeil, la moitié du droit de mesurage de leurs grains qu'ils vendroient, en sorte qu'ils ne payeroient plus qu'vn boisseau pour chacun septier de grain ; ce petit Prince Louis vescut peu de iours. Puisque la naissance de sa sœur Ieanne est arriuée à Corbeil, & que nous la pouuons reclamer comme nostre Citoyenne ; ie m'auanceray de dire qu'elle porta en mariage les Comtez d'Arthois & de la Franche Comté de Bourgongne ; sa ligne directe finissant à son petit fils Philippes de Bourgongne decedé sans enfans; ces deux Comtez escheurent à sa sœur Marguerite, femme de Louis de Cressi Comte de Flandres, qui par ce moyen reincorpora le païs d'Arthois auec la Flandre, & onques depuis n'en a esté separé ny dis-joint.

I'ay trouué dans vn ancien Legendaire, posé sur vn pillier, & enfermé dans vn treillis de fer (qu'ils appellent Estre) siz à costé gauche du Maistre Autel de l'Eglise de Nostre Dame de Corbeil, que du temps de Philippes le Long, le bon vieillard Godefroy du Plessis (qui en sa ieunesse auoit esté Secretaire de la Comtesse de Thoulouze) fit refaire la Châsse de Saint Spire, & obtint de Rome de grands Pardons pour ceux qui viendroient en pelerinage en cette Eglise. En souuenance de ses anciens Maistre & Maistresse, il fit semer le faiste de cette Châsse de Fleurs-de-Lys, & de Chasteaux d'or ; & à l'entour d'icelle l'on attacha des Images d'argent doré en nombre de douze, entre lesquelles il y en a quatre plus grandes que les autres; specialement vne qui est plus massiue & pesante, qui a deux escussons à ses costez, & trois à ses pieds, lesquels sont my-partis de France & de Hongrie, qui est à six faces d'argent & de gueules, par où il apparoist que c'est l'image de la Reine Clemence, non pas d'Adelle de Champagne, femme du Roy Louis le Ieune; Encores moins d'Adelle de Sauoye femme de Louis le Gros. Dauantage, il est escrit és lettres de ladite Translation, *Corpora SS. Exuperij & Lupi propter indigentiam facultatum satis humiliter consepulta in Capsis honestiores Translata.* Si ces Images d'argent doré eussent esté mises à ladite Châsse par

la Reine Adelle, l'on n'eust pas escrit que les corps des Saints eussent trouué des pauures ; par ainsi il est à croire que ç'a esté du temps de la Reine Clemence que ces Images ont esté attachées à la Châsse de Saint Spire ; aussi qu'elles portent ses Armoiries. Elle estoit fille de Charles Martel, Roy de Hongrie, & de Clemence de Hasbourg, & fut par eux mariée au Roy Louis Hutin, aprés le decés duquel entr'autres terres & heritages que le Roy Philippes le Long luy fit deliurer pour son doüaire, la Comté de Corbeil y fut comprise. Cette Translation de Châsse fut faite par Girard Euesque de Soissons, & par l'Abbé de Saint Magloire, par la permission de Guillaume Euesque de Paris; (que le vieil Legendaire appelle Droüillart) les Lettres en sont dattées du treiziesme May, l'an 1317. Il est certifié par ces Lettres que tous les ossemens de Saint Spire furent trouuez dans la Châsse ancienne auec ceux de Saint Loup, qui en furent separez & mis dedans vne autre Châsse à part. Pour les Reliques de Saint Spire elles furent encloses dans vne grande & magnifique Châsse couuerte d'argent doré, telle qu'on la void encores à present. Les Reliques de S. Loup furent mises dans vne Châsse de laitton doré, & figuré de personnages à plate bosse, auec quantité d'escussons que ie n'ay peu deschiffrer. On la pose ordinairement sur le rabat d'vne fenestre du Chœur, à main droite du Maistre Hostel de l'Eglise de Saint Spire. Le iour de cette Translation il s'y fit tant de miracles, qu'il en est demeuré celebre à la posterité, par la multitude du peuple qui depuis a de coustume d'en venir celebrer la memoire le Dimanche des Rogations, auquel iour Dieu fait paroistre les effets de sa misericorde en la guerison des maladies, qui s'operent par l'intercession de Saint Spire, heureux Confesseur du nom de IESVS-CHRIST.

Comme les affaires du monde sont meslées d'aise & de fascherie, de ris & de pleurs ; la Reine Clemence six mois apres le decés du Roy Louis Hutin, accoucha d'vn fils nommé Iean, mais l'ennuy & la fascherie qu'elle auoit prise de la mort de son mary furent cause qu'il ne peût supporter la clarté du iour, & perdit la vie incontinent apres sa naissance. Par son decés la Loy Salique fit ouuerture, & donna passage à Philippes le Long pour luy succeder à la Royauté : luy, vsant du benefice de la Loy, comme vn bon & iuste Prince, conserua les droits de sa Niece

Ieanne, fille de Louis Hutin; tant au Royaume de Nauarre, qu'és Comtez de Brie & Champagne, procedans du costé de son ayeule, & la donna en mariage à Philippes d'Evreux Prince du Sang Royal; car il estoit fils de Louis, fils de Philippes le Hardy, & de Marie de Brabant. Ledit Louis auoit eu pour Apanage quinze mil liures de rente en fonds de terre, par assiette, sur les Comtez d'Evreux, Gien, Estampes, & la Ferté-Aleps; il estoit encores voisin de Corbeil d'vn autre costé, car de par sa mere Marguerite d'Arthois il estoit Seigneur de Brie-Comte-Robert.

La pieté de Philippes d'Evreux merite que ie la remette au iour afin que la memoire ne s'en perde; c'est qu'il fut si bon François, & amateur du repos de son païs, qu'il ayma mieux quitter les droits qui luy appartenoient à cause de sa femme és Comtez de Brie & Champagne, que de troubler la France, & employa toutes ses forces à la deffendre contre les Anglois. Pareillement l'amour coniugal de sa femme Ieanne de France, est digne d'estre souuent renouuellée, en ce qu'apres auoir rendu les deuoirs d'humanité à son cher espoux, elle retint son cœur par deuers elle bien embaumé, & enclos dans vn excellent cristal, & le garda tant qu'elle vescut à son Oratoire. Et par son Testament elle ordonna que son cœur fust enfermé auec celuy de son mary, & inhumé ensemble en l'Eglise des Iacobins de Paris.

Pour retourner à nostre Reine Clemence, le Roy Philippes le Long son beau-frere, luy assigna vingt-cinq mil liures de rente en fonds de terre pour son doüaire, sur les Comtez de Corbeil, Melun, Moret, Nemours, Montargis, & autres terres du Gastinois, par ses Lettres de l'an treize cens dix-huit. En execution desquelles il vint des Commissaires qui ventilerent tout ce qui regardoit le Domaine de Corbeil: ils en dresserent leur procés verbal, qui est en la Chambre des Comptes à Paris. En iceluy sont compris tous ceux qui releuent leurs Fiefs de la Comté de Corbeil; & les droits de Iustice dont ils iouïssoient y sont specifiez.

Du temps de la Reine Clemence, le Chapitre de Saint Spire voulut empescher les habitans du village de Peray, & circonuoisins, de mener leurs bestiaux paistre és bois de Rougeau; ils en

auoient formé vne instance deuant le Bailly de la Reine à Corbeil ; mais ces Officiers venans à estre suprimez par sa mort, la cause fut éuoquée en Parlement, où les Paroissiens de Peray & leurs voisins furent maintenus en la possession & liberté, de pouuoir mener leurs bestiaux en la Forest, quand le bois taillis est à la cinquiesme feuille, & non plustost ; cét Arrest est de l'an mil trois cens trente. Depuis les mesmes habitans de Peray furent inquietez en leurs droits de pasturages, par les Maistres des Eaux & Forests ; ils y furent maintenus par Lettres du Roy Charles huictiesme, de l'an mil quatre cens quatre-vingts cinq. L'humeur inquiete des François auoit esmeu les Officiers de la Reine contre le Prieur d'Essonne, qui se deffendit courageusement, & obtint contre eux deux Arrests de la Cour de Parlement à Paris, les dixiesme Mars, & dixiesme Auril 1323. & les Religieuses de Saint Antoine lez Paris ont vne Sentence par elles obtenuë aux grands iours tenus à Corbeil, par les Officiers de la Reine Clemence, du sixiesme May 1325. par icelles ils furent maintenus en l'exercice de la Iustice de Chalandray. Par la datte de ces Arrests & Sentence, il apparoist qu'elles ont esté données durant le Regne du Roy Charles le Bel, qui estoit paruenu à la Couronne dés l'année 1322. De tous les enfans de Philippes le Bel il a esté le plus sage, iuste & prudent, encores qu'il n'aye pas esté plus heureux en femme, car il fut contraint de se separer de Ieanne de Bourgongne sa premiere espouse ; & la seconde deceda aux couches d'vn fils, qui luy tint compagnie au tombeau ; il laissa Ieanne d'Evreux sa derniere femme enceinte d'vne fille incapable de succeder à la Royauté.

Quant à la Reine Clemence elle deceda l'an de grace mil trois cens vingt-six, où comme d'autres disent vingt-huict ; elle gist en l'Eglise du Conuent des Iacobins à Paris, sous vne tombe de Marbre blanc & noir, que Ieanne de Bourgongne sa belle-sœur, veufue du Roy Philippes le Long, luy fit esleuer & construire.

DV ROY PHILIPPES DE VALOIS, & Ieanne de Bourgongne sa femme.

CHAPITRE XIII.



I Philippes de Valois eust esté le premier qui auroit exclus les femmes de la succession de la Couronne de France, il y auroit peut-estre quelque apparence aux vaines pretentions des Anglois, & aux discours que leurs Escriuains en auancent. Mais du viuant de ceux qui ont commencé à contester contre la Loy Salique, elle auoit esté obseruée en la personne de Ieanne fille vnique du Roy Louis Hutin; elle fut forclose de la Couronne Royalle de France, non pas de celle de Nauarre. Philippes le Long auoit laissé quatre filles & pas vne d'icelles ny leurs enfans, n'auoient point esté admis à la Couronne, encores qu'elles fussent mariées à de grands Princes du Sang de France. Blanche fille de Charles le Bel, dernier decedé, n'y fut non plus admise que les autres. Toute-fois toutes ces femmes auoient plus de droit de quereller la succession de leurs peres, qu'Edoüard Roy d'Angleterre la succession de son Cousin, qui auoit laissé vn enfant viuant. Outre cela Edoüard auoit luy mesme reconnû Philippes de Valois pour Roy legitime, & luy auoit fait hommage de la Duché de Guyenne, & de la Comté de Poictou, l'an de grace 1330. au preiudice de la foy promise & iurée sept ans apres, à la persuasion de Philippes Darteuelle il vint à se charger du nom & des Armes de France. Les Anglois continuans tousiours en leurs vaines pretentions ont tiré ces lignes de ma plume, pour fonder la qualité de Roy en la personne de Philippes de Valois, le plus magnifique Roy qui ait regné en France; & si la trop grande presomption de sa valeur (que ie ne dise temerité trop familiere aux François) ne luy eust fait perdre quelque bataille, il meritoit d'estre mis au nombre des plus excellens Rois de la Terre. Nous adiouste-

rons ce mot à sa gloire, que les grandes guerres qu'il a soustenuës contre les Anglois, pour l'honneur & la liberté de la France, ne l'ont point empesché d'augmenter le Domaine de la Couronne, de la Seigneurie du Dauphiné, qu'il acquit l'an de grace 1348. de l'année suiuante; il acquit aussi la ville de Montpellier, & le Comté de Roussillon de Iacques Roy de Maiorque. L'on excusera si ie m'amuse à faire ces remarques, n'ayant trouué aucune chose à escrire sur le fait de Corbeil, sinon l'acte de l'eualuation du Domaine du Comté de Corbeil, à l'occasion de l'assignation du Doüaire de Ieanne de Bourgongne, femme du Roy Philippes de Valois, dont la teneur ensuit.

Philippes par la grace de Dieu Roy de France; A nos Amez & Feaux Clercs, Maistre Iean Desprez, & Nicolas Caillonet, Salut. Comme nous eussions iadis venans au gouuernement du Royaume de France, de nostre authorité & puissance Royalle, octroyé à nostre chere Compagne Ieanne de Bourgongne, Reine de France, en don de nopces, que l'on dit vulgairement Doüaire, vingt-cinq mil liures de rente, pour lesquels nous luy baillasmes les Comtez d'Anjou, du Mayne, & de la Touraine, auec tous les droicts y appartenans; ensemble tous les hommages, Iustices hautes & basses, Fiefs, forfaictures & autres droicts, en telle maniere que lesdites terres valoient plus de vingt-cinq mil liures de rente, à loyale prisée, faite selon la coustume du païs. Par deliberation de Conseil, Nous auons donné, baillé, & deliuré à nostre cher fils Iean de France, auec le Duché de Normandie, lesdites Comtez d'Anjou & du Mayne, pour lesquelles choses ledit doüaire pourroit estre empesché au temps à venir. Et pour ce consideré le bon estat, les grands biens, amour & loyauté que nous auons trouué en nostredite Compagne, la grandeur de Noblesse & lignage dont elle est descenduë; & que si apres nostre decés elle nous suruit, il luy conuiendra tenir vn grand & conuenable estat selon qu'il appartient à Reine de France; Desirant que si elle nous suruit elle ait son doüaire paisiblement sans trouble ny empeschement, Nous auons de nostre certaine science, plain pouuoir & authorité Royalle, donné & assigné, baillé & deliuré à nostredite Compagne, en droit & cause de doüaire, vingt-cinq mil liures de rente, à valuë de terres sizes en Chasteaux, Villes, lieux, reuenus, rentes, appartenances, & esmolumens qui ensuiuent. A sçauoir, Montargis,

Loris en Gastinois, Vitry aux Loges, Bois-commun, Chasteau-neuf sur Loing, Corbeil, Fontainebleau, Moret, Samois, Yure le Chasteau, Flagi, Neufuille aux Loges ; ensemble nos Forests de Pochoin, Chaumontois, de Biere, de Melun, de Montreau au cours d'Yonne, Pons sur Yonne, la Grange du nom, Choisi, Saint Florentin, Chasteau-Regnard, Villeragis, Champ, Ionuille en Beausse, & la Terre de Villiers : Par ainsi que si les rentes & reuenus desdits lieux & appartenances ne suffisent à faire lesdits vingt-cinq mil liures de rente en terres, elles soient parfaites és lieux plus prochains des villes cy-dessus declarées ou ailleurs à moindre dommage pour nous, & au plus grand profit de nostredite Compagne, en telle maniere qu'elle ait entierement lesdits vingt-cinq mil liures de rente & reuenu, sans mettre à prix les Chasteaux, Manoirs, & Maisons, ny le Patronage & collation des Benefices des Eglises que nous auons esdites villes & lieux susdits : Nous qui de vostre loyauté, sagesse & discretion nous fions plainement, vous mandons & commettons que vous vous transportiez en personne és villes & lieux susdits, & appeller bonnes gens à ce connoissans, faites la prisée de toutes les rentes, reuenus, forests, Fiefs, Iustices, Seigneuries, & toutes autres choses que nous auons esdits lieux, & nous enuoyez & rapportez fealement sous vos Seaux en nostre Chambre des Comptes à Paris, pour examiner & en donner à nostredite Compagne tout contentement. Si donnons en mandement, &c. Donné en l'Abbaïe de Long-pont, l'an mil trois cens trente & vn. Et par vertu de ladite Commission vinsmes à Corbeil le vingtiesme iour d'Auril l'an 1332. auquel iour fismes appeller par deuant nous Iean le Moustardier Preuost de Corbeil, Pierre le Courant Receueur, Maistre Robert Caillonet Chanoine de S. Spire, Estienne le Messager, Oudart le Bourguignon, Iean Moutier, Guillaume Lescoret, Iean Berquet, tous demeurans à Corbeil, ausquels comparans deuant nous, fismes iurer sur les saintes Euangiles de dire verité, sur les parties du reuenu du Domaine, dont nous leur representasmes l'Acte qui auoit esté mis en nos mains par Maistre Aubert Bellot Receueur du Domaine de Paris, sur quoy ils demanderent iour d'auis, ce que nous leur octroyasmes à volonté, & apres ils nous rapporterent tous d'vn accord leur aduis sur la valeur des parties qui ensuiuent.

Pour

Pour les Exploits de ladite Preuosté & Chastellenie, ressort & Amendes de soixante sols, & au dessus, deux cens quarante liures. Item, l'escriture du Clerc au Preuost, vingt liures parisis. Item, la chasse des Moulins de la Chastellenie, quatre liures parisis. Item, à Noisi trois septiers vne mine d'orge, prisé le septier quatre sols, vallans en tout quatorze sols. Item, le Peage de l'Arche de Corbeil, quatre cens liures. Item, la coustume du Cuir tanné, & souliers de vache, soixante sols. Item, le Peage par terre, quatre-vingts liures, l'arriuage de l'eau vingt liures. Item, les menus cens, quatorze liures. Item, les Lots & Ventes dudit cens, sept vingts liures. Item, le pied fourché & coustume des bestes mortes & vines, douze liures. Item, la coustume de l'Aigreum, cinquante sols. Item, le forage & coustume de Mesrain, dix-huit sols. Item, l'esmolument du sel & de l'escriture, cent liures. Item, le minage trente muids, moitié bled, moitié auoine, le muid prisé l'vn portant l'autre cent sols, les trente muids vallans sept vingts dix liures. Item, la truble à bois en l'eau, quarante sols. Item, les moulins de dessous le Chastel, trente muids de bled par an, de mouture le septier, prisé six sols huit deniers, vaut le muid, quatre liures. Item, les Fiefs mouuans du Roy à cause de son Chasteau de Corbeil, cent vne liure dix-huit sols. Item, la haute Iustice du Domaine du Roy, soixante & dix-neuf liures douze sols. Item, les arriere-fiefs, dix-sept liures cinq sols. Item, la Iustice du Roy en autruy Domaine, soixante & huit liures quatre deniers. Item, le ressort valant par an trente-huit liures deux sols neuf deniers. Item, la garde des Eglises de la Chastellenie, seize sols par an; mais la garde des Eglises de Saint Spire, & nostre Dame de Corbeil demeureront sans prix.

Somme de la valeur des rentes, reuenus, esmolumens susdits du Comté de Corbeil, & ses appartenances, seize cens soixante & huit liures par an, sur lesquels il conuient rabatre suiuant le memoire baillé par ledit Bellot Receueur de Paris.

Premierement, au Prieur de S. Guenault deux muids de bled qu'il prend sur le minage, prisez dix liures. Item, à S. Antoine des Champs trente-deux liures parisis. Item, à l'Abbaïe du Lys, cinquante liures. Item, au Chapitre de S. Spire, soixante & dix liures. Item, à Madame Anastase trois cens vingt liures, qu'elle tient à foy & hommage du Roy. Item, la Maison-Dieu dudit

Corbeil, cent cinq sols. Item, au Chapitre de nostre Dame de Paris cent liures. Item, à S. Lazare de Corbeil soixante liures. Item à l'Hospital S. Iean en l'Isle, sur le minage quarante muids de grain, prisé ensemble deux cens cinquante liures. Item, aux hoirs de Iean le Vicomte, quatre-vingts seize liures. Plus il conuient déduire vingt liures pour l'entretenement des moulins du Roy. Plus il y a le pain des prisonniers que Madame la Reine payera. Somme des deductions qu'il faut faire sur ladite recepte mil quatre-vingts six liures, ainsi demeure franche la somme de cinq cens quatre-vingts deux liures.

Mais il est à sçauoir que le doüaire de ladite Reine Ieanne n'eut point de lieu, à cause qu'elle deceda l'an 1349. laissant à son mary deux beaux fils ; à sçauoir Iean, qui luy succeda à la Couronne, & Philippes, qui fut Duc d'Orleans. Ladite Reine Ieanne fut inhumée à Saint Denis, & pour la distinguer de Ieanne femme du Roy Philippes le Long, nous dirons qu'elle estoit fille de Robert second, Duc de Bourgongne, & d'Agnes de France, fille de Saint Louis ; elle portoit ses Armes my-parties de France & de Bourgongne, qui sont bandes d'or & d'azur, de six pieces, à la bordure de gueules. Apres son decés Philippes de Valois espousa Blanche fille de Philippes Comte d'Evreux, Roy de Nauarre, & de Ieanne de France fille de Louis Hutin. Elle fut subrogée à l'assignat de son doüaire sur Corbeil, & autres villes & Chasteaux du Gastinois, & vescut iusques en l'année 1398. & deceda le cinquiesme Octobre: elle gist à Saint Denis, en la Chapelle Saint Hypolite; elle portoit de France partie de Nauarre, escartellé d'Evreux, qui est semé de Fleurs-de-Lys au baston, componé d'argent & de gueules.

Il ne sera pas inutile de sçauoir que le Prieur d'Essonne, pour s'exempter du ressort de Corbeil, s'ayda de Lettres concedées par le Roy Philippes de Valois à l'Abbaïe de S Denis, l'an 1342. confirmées par le Roy Charles VI. l'an 1400. Par ces Lettres les Rois susdits en termes generaux ont exempté l'Abbaïe & Monastere de Saint Denis, du ressort des Baillages & Preuostez Royalles, dans lesquelles sont situez les biens & heritages de ladite Abbaïe de S. Denis; & leur est permis en cas d'appel, de se pouruoir tout droit & sans moyen, à la Cour de Parlement de Paris : ce qui semble se deuoir simplement entendre

pour les personnes des Abbez, Moines & domestiques de l'Abbaïe de Saint Denis: Et pour les affaires, soit de communauté, soit particulieres (non pas pour les affaires des seculiers & personnes qui habitent dedans les lieux où l'Abbaïe a des Prieurez qui en despendent) ont droit de Iustice; Toute-fois l'vsage a preualu au contraire.

DES ROIS IEAN ET CHARLES cinquiesme, dit le Sage, son fils.

CHAPITRE XIV.

LE narré des mal-heurs qui accablerent la France, durant la captiuité du Roy Iean, seroit trop long & ennuyeux. C'est pourquoy nous laisserons ce que les habitans de Corbeil souffrirent auec le reste des François, soit par les leuées & exactions extraordinaires de deniers; soit par la desolation du plat païs, des esmeutes & sousleuemens des peuples; soit pour la confusion & affoiblissement des monnoyes; soit par le rauage des Gens-d'armes, domestiques & estrangers; Dieu faisant sentir aux François par diuers moyens la rigueur de son courroux, iustement esmeu contre leurs vices & pechez. La Ville de Corbeil reçeut vn coup de foüet sanglant sur vn sujet qu'il nous faut reprendre de plus haut.

L'an mil trois cens cinquante-sept, les Estats de France estans assemblez à Paris, Estienne Marcel Preuost des Marchands, Partisan de Charles Roy de Nauarre, vsurpa l'authorité entiere par la violance dont il vsoit pour faire passer toutes choses à sa fantaisie; ceux qui n'estoient pas de la faction du Preuost se retirerent, & leur crainte fit enfler le courage à ce Tribun populaire, & luy donna la hardiesse d'entreprendre le gouuernement entier de l'Estat; Et pour y regenter sans contredit, il fit massacrer les plus grands & fideles Officiers de la Couronne; & auec les plus mauuais garçons de la lie du peuple, il fut effrontément

en la Chambre du Daufin Charles, où il tua Iean de Conflans, & Robert de Clairmont, Mareschaux de France ; & plusieurs Gentils-hommes, Dames & Damoiselles du Daufin, & de sa femme ; & la populace d'vne furie enragée deschira leurs corps, & les ietterent dans la riuiere : cette cruauté execrable espouuanta le reste des Officiers du Roy, & des fideles seruiteurs de la Couronne de France. Chacun s'enfuit, & se retira où il estima pouuoit estre en seureté ; ceux qui ne peurent s'en aller se trouuerent en grand danger de leurs personnes ; il leur conuint dissimuler & faire semblant d'adherer à la volonté des plus forts.

La Noblesse Françoise indignée de l'outrage que les Parisiens auoient fait au Daufin de France, & de ce qu'ils vouloient se mesler de gouuerner l'Estat, se mit en deuoir de s'y opposer ; à cette fin elle s'allarme, monte à cheual, & s'approche de Paris pour desgager le Daufin & sa femme. En ce tumulte le Begue de Villaines, Capitaine renommé de ce temps-là, vint auec vne trouppe de Soldats se ietter à l'impourueu dedans Corbeil, où il pilla & rançonna les habitans, comme s'il eust esté en païs de conqueste. Et aussi tost qu'il eut nouuelle que le Preuost Marcel auoit fait armer les Parisiens pour venir le trouuer, il rafla & enleua tout ce qu'il y auoit de meilleur à Corbeil, & se retira honteusement ; en sorte que lors que les Parisiens arriuerent à Corbeil, ils trouuerent la ville desnuée de biens & de commoditez ; neantmoins cette populace desreglée ne laissa pas d'acheuer de consommer, & d'enleuer ce peu qui estoit resté aux Corbeillois leurs voisins, encores que ce fust à leur occasion qu'ils auoient esté ainsi mal traittez par les gens de guerre. Cét accident doit seruir d'aduertissement aux habitans de Corbeil, d'estre plus soigneux & attentifs à la garde de leur ville, de leurs femmes & enfans : car cette secousse fut si violante, & les vns & les autres auoient exercé tant d'outrages, que la ville en demeura long-temps desclose, & exposée à l'incursion des Gens-d'armes.

Et ie trouue qu'en l'année subsequente, Corbeil, Chastres, & Mont-le-hery, furent derechef pillées & desolées, par les troupes que l'on nommoit sans Chef ; c'estoient des Soldats licenciez par les Anglois, à cause de la Tréve nouuellement accordée auec eux. L'Estat de la France estant en tel peril, Dieu donna courage à Charles, fils aisné du Roy Iean, de se roidir contre l'impetuo-

sité de tant de maux ; il prist en main le timon & gouuernail du Nauire, & auec la grace de Dieu le preserua du naufrage.

Quand la Noblesse de France vit la belle resolution du Daufin, elle se monstra prompte & affectionnée à son seruice, & en peu de temps il s'en trouua vn bon nombre prés de sa personne en equipage de guerre. Alors Ieanne d'Evreux, veufue du Roy Charles le Bel, tascha d'accorder le Regent auec le Roy de Nauarre son Neueu ; il se fit quelque Traicté à Corbeil, où les Deputez des Princes se trouuerent ; & le Regent se vint loger au Val-la-Comtesse, (que l'on a depuis appellé Vaux-la-Reine) ayant tousiours les yeux tournez sur la ville de Paris, où le Preuost Marcel fut tué par Iean Maillart, le nom duquel doit estre en recommandation aux Parisiens, qu'il deliura de la tyrannie de Marcel ; apres la mort duquel les Portes de Paris furent ouuertes au Regent ; & le Roy de Nauarre rebuté des Parisiens, se retira auec ses Partisans en la ville de Melun, où ils furent reçeus par la Reine Blanche, sœur du Nauarrois, qui iouïssoit de tout le Gastinois à tiltre de doüaire, comme veufue du Roy Philippes de Valois ; elle est la derniere qui a esté assignée de son doüaire sur Corbeil. L'on trouua mauuais que la Reine Blanche se fust declarée contre le Roy Iean son beau-fils, duquel elle auoit esté fauorablement traictée ; aussi fut-elle la premiere qui ressentit le dommage de son Conseil precipité : car toutes les terres de son doüaire furent couruës & pillées par les Estrangers, desquels le Roy de Nauarre se seruoit ; entr'autres le Capitaine Pipes a rendu sa memoire detestable, par le sac & embrazement qu'il fit de la ville de Nemours.

Quant à la ville de Corbeil, elle fut alors remplie des Gens-d'armes du Regent, qui les y mit en garnison, pour reprimer les courses des Nauarrois, logées à Melun, & empeschoient que les viures fussent portez à Paris ; ils en faisoient de mesme à Mantes qu'ils tenoient. Les Parisiens en cette extremité & disette de viures, importunerent le Regent de faire la paix auec le Nauarrois, mais il estoit impossible de satisfaire à ses demandes. En fin il fut contraint de se mettre à la raison pour retirer sa femme, sa sœur la Reine Blanche, & sa Tante la Reine Ieanne, que le Regent tenoit estroitement assiegées dans Melun. Cette paix ne fut pas plustost faite, que les Anglois se mirent en cam-

pagne. Le Roy Edoüard vint descendre à Calais en intention de forcer les François à subir son ioug ; sinon, il auoit volonté de mettre tout le païs à feu & à sang. Executant son dessein, il vint iusques en Beausse, & s'approcha de Paris ; mais il trouua cette ville si bien gardée qu'il se retira vn peu plus loing, & vint passer les Festes de Pasques à Chante-loup, prés de Chastres, estendant ses trouppes par les villages circonuoisins, iusques aux portes de Corbeil: les Anglois mettoient le feu par tout, ne pouuans exercer leur rage sur les personnes, qui s'estoient retirées dans les villes & places fortes, où tout ce peuple estoit en pleurs & gemissemens.

Il est à croire que Dieu appaisé par leurs penitences, amolit le cœur du Roy d'Angleterre, & le conuertit à vouloir ouïr parler de la paix, qui fut concluë au village de Bretigny, entre Châstres & Mont-le-hery, selon Guaguin & du Bouchet ; autres disent en la Beausse, au territoire de Chartres. I'ay ioint Charles auec son pere, à cause que tous ces desastres cy-dessus sont arriuez durant les quatre années de la prison de son Pere, qui commença l'an 1356. & finit en May 1360. Au commencement de son Regne la Chastellenie de Corbeil fut derechef rauagée par Robert Canole, qui comme vn foudre vint brusler les faux-bourgs de la ville, en l'année 1369. Ce fut l'vn des derniers efforts des Anglois: car par apres le Roy Charles les sçeut si bien manier, qu'il a merité le nom de Conseruateur de la Monarchie Françoise, qu'il remit en vigueur par sa vigilance, & bon Conseil, par lequel il a restably ce que son Pere & son Ayeul auoient gasté, employans trop hazardeusement leurs forces corporelles, esquelles ils mettoient toute leur fiance. Charles V. a esté le premier des fils aisnez des Rois de France qui a porté le nom de Daufin de Viennois ; & le nom ou titre luy fut donné du viuant de Philippes de Valois son Ayeul, en consideration, duquel & de sa mere, Bonne de Luxembourg, il fonda la Chapelle du Viuier en Brie, à laquelle il a concedé tant de Priuileges, qu'il y a presse à Corbeil, & par toute la Brie à se faire receuoir & enregistrer au nombre des Officiers du Chapitre de cette Chapelle, qui fut bastie en l'année 1352. & le Roy Charles a vescu iusques en l'année 1380. qu'il deceda le quatorziesme Septembre, dans le Chasteau du Bois de Vincennes.

DV ROY CHARLES SIXIESME, & d'Isabeau de Bauieres sa femme.

CHAPITRE XV.

LA chasse est vn des exercices plus loüables, auquel les Princes puissent prendre leurs esbats, à cause qu'elle leur sert comme d'escolle & d'accoustumance à supporter la peine & le trauail necessaire aux actions de la guerre, & à l'execution des affaires d'importance. Le Roy Charles sixiesme y a pris tant de plaisir en sa ieunesse, qu'en dormant mesme il ne songeoit qu'à la chasse; c'est d'où il prit sa deuise du Cerf volant, à cause du songe qui luy auoit seruy de presage de la victoire qu'il obtint à Rosbec sur les Flamans. Ses chasses ordinaires estoient és bois & forests de la Brie, & du Gastinois. Par les Lettres de la Maison de Ville-pesque, il se void qu'au sortir de la Forest de Sennart il se retiroit en cette Maison, lors appartenante à Gilles Malet son Maistre d'Hostel; & à cause de ce logement il annoblit cette Maison d'vn droit de Garde, à laquelle il obligeoit les voisins par ses Lettres de l'an 1382. Depuis que le Roy fut marié auec Isabeau de Bauieres, elle entra en quelque ialousie de voir que son mary allast si souuent coucher à Ville-pesque, craignant que l'on ne luy donnast en ce lieu quelque passe-temps preiudiciable à sa santé. Pour l'en diuertir elle achepta vne Maison proche la Forest pour y retirer le Roy quand il iroit chasser en ce quartier-là: Elle trouua que la Maison de Vaux sous Comb-la-ville estoit propre à son dessein, elle en composa auec le Duc de Bourbon, auquel elle appartenoit, & en contr'eschange elle luy bailla vne Maison size au faux-bourg Saint Iacques de Paris, qui depuis a esté appellée l'Hostel du petit Bourbon; c'est à present le Monastere du Val de Grace, & la Maison de Vaux a depuis esté dite Vaux-la-Reine; elle fit bastir vne belle Chapelle en cette Maison, &

pour auoir vn homme d'Eglise pour dire la Messe en ce lieu, elle donna vn Pré aux Religieuses de Iarcy, à la charge qu'elles enuoyeroient vn Prestre tous les Dimanches pour y celebrer le Saint Sacrifice de la Messe.

Selon le cours du monde, au plaisir succede la douleur, & les pleurs font souuent place à la rejouïssance. Le Roy & Pasteur des François, voulant se rejouïr en vn Ballet & Momerie, cuida estre bruslé, & l'apprehension luy ayant troublé le cerueau, le peuple François fut dispersé & destruit : Durant la maladie du Roy le Duc de Bourgongne entreprit le gouuernement de l'Estat, contre le gré de tous les autres Princes, qui ne s'estimans pas estre en seureté dans Paris, voulurent se retirer & emmener auec eux Monsieur le Daufin, ce qu'ils firent en grande haste & desordre, sur l'aduis qu'ils eurent que le Duc de Bourgongne, accompagné d'vne grande trouppe de Vallons, estoit arriué à Gonesse. La Reine & le Duc d'Orleans sortirent en diligence de Paris, & laisserent le Duc de Bauiere pour conduire le Daufin, qu'ils desiroient auoir auec eux ; mais le Duc de Bourgongne les suiuit de si prés qu'il acconsuiuit le Daufin entre Iuvisi & Corbeil, & le remena à Paris : cette nouuelle apportée au Duc d'Orleans qui disnoit à Corbeil, luy fit quitter son repas pour aller ioindre la Reine qui auoit gaigné Melun tout d'vne traitte. Ces dissentions & broüilleries de Cour, suscitées par ambition & auarice, durerent long-temps, balançans de l'vn à l'autre, iusques à ce que Iean de Bourgongne eust fait assassiner Louis d'Orleans, & par cét Acte ouuert la porte à la guerre Ciuile. Les grandes Seigneuries dont le Roy Iean auoit auantagé son fils Philippes, luy donnerent la hardiesse & les moyens à ses successeurs d'vser de ces grands biens, au desaduantage des Rois de France, & au preiudice de leur authorité, à la foule & ruine du peuple François. Dés lors le Duc Iean commença le bransle, faisant effrontément publier de viue voix & par escrit, qu'il auoit fait & peû faire tuer nuictament & proditoirement son Cousin germain, & frere vnique du Roy son Souuerain Seigneur ; sur lequel, tant s'en faut qu'il eust quelque authorité, qu'il estoit son inferieur, par Nature & par la volonté expresse du Roy ; mais l'asseurance que le Bourguignon auoit en ses forces & moyens, luy donnoit la presomption de croire que tout luy

estoit

estoit loisible & deuoit estre permis. En l'année 1411. le Duc de Bourgongne fasché que le Duc de Berry adheroit à ses Neueux d'Orleans, suscita le Boucher Caboche & ses compagnons, d'aller piller & destruire l'Hostel de Nesle, & le Chasteau de Vicestre. Cette trouppe acharnée au meurtre & au pillage, s'eslargit par la campagne, où ils ruinerent les Maisons des Gentils-hommes qui ne vouloient adherer à leurs desseins ; ces Canailles ne trouuans personne qui s'opposast à leur forcenerie, vindrent à Corbeil où ils surprindrent les habitans, & les forcerent de receuoir en leur ville les plus mauuais garçons d'entr'eux, qu'ils y establirent par forme de garnison, afin de fascher la Reine Isabeau & le Duc de Berry, qui se tenoient à Melun.

Ces fureurs populaires s'augmenterent à ce point, qu'en l'année 1413. ils forcerent Louis Daufin de France de leur liurer Louis de Bauieres son Oncle maternel, & beaucoup d'autres Seigneurs & Dames, qu'ils tuerent & esgorgerent miserablement. Cette iniure insupportable irrita le Daufin contre le Duc de Bourgongne son beau-pere, & luy donna sujet d'appeller aupres de luy les Seigneurs de la faction d'Orleans, pour s'en preualoir contre ceux qui le gourmandoient si estrangement ; en effet il contraignit le Bourguignon de se retirer en Flandres, où il se tint clos & couuert iusques à la déplorable iournée d'Azincourt, en laquelle la meilleure partie de la Noblesse de France demeura morte sur le champ, & quantité de Princes & Seigneurs de remarque emmenez prisonniers en Angleterre. Alors le Duc de Bourgongne sans auoir compassion de la misere de la France, mit aux champs vne armée de Flamans & Henayers ; se rendit maistre de la campagne, & se saisit de plusieurs villes de France ; vint iusques en Beausse, d'où tournant teste deuers Paris, s'approcha de Corbeil, qu'il estimoit ne deuoir faire resistance, afin de tenir le passage de la riuiere, & empescher que l'on ne portast des viures à Paris ; & par cette incommodité esmouuoir les Parisiens, assez affectionnez en son endroit, à chasser ceux qui les gouuernoient, & de le receuoir en leur place. L'on pourueut de bonne heure contre ses desseins, car le Seigneur de la Tour-Bourbon, & Barbasan, estoient entrez à Corbeil, & l'auoient garnie de Soldats & munitions de guerre pour se deffendre, & assaillir l'ennemy quand l'occasion s'en presenteroit,

comme il arriua ; car le Duc de Bourgongne seiourna trois semaines deuant Corbeil, & y perdit beaucoup de gens, & ne sçauoit que deuenir, quand la Fortune luy presenta vne occasion plus aduantageuse, qui le fit départir & quitter son siege ; car il fut appellé par la Reine Isabeau qui estoit à Tours, pour la receuoir à son party. Il abandonna le siege de Corbeil si tumultuairement, que ses grosses Bombardes y demeurerent, auec partie de son bagage, qu'il ne se soucia pas de perdre, de peur de faillir à l'occasion de se saisir de la Reine, qu'il sçauoit luy pouuoir apporter plus d'aduantage à ses affaires, que plusieurs places telles que Corbeil.

Le Seigneur des Vrsins a rapporté en son Histoire plusieurs prodiges arriuez en l'année 1417. és enuirons de Corbeil, & que le foudre cheut dans l'Eglise de Saint Estienne d'Essonne, où il rompit le bras du Crucifix, & renuersa toutes les Images qui representoient quelque mystere de la Passion de Nostre Redempteur, & les laissa aussi noires que charbon ; ce foudre s'esuaporant laissa vne puanteur si infecte dans l'Eglise, que personne ne pouuoit s'y arrester.

L'année suiuante la ville de Paris fut surprise par le Capitaine l'Isle-Adam : mais le Daufin luy fut soustrait par Taneguy du Chastel, qui l'enleua de son lit dans vn linçeul, & l'emporta dans la Bastille, dont il estoit Capitaine ; le lendemain il le transporta hors de ce lieu, & passant par le Pont de Charanton, le conduisit à Corbeil, où il n'osa seiourner, à cause que le Duc de Bourgongne estoit arriué à Paris, fort accompagné de Gens-d'armes ; cela fit haster du Chastel de conduire le Daufin à Montargis. Des Vrsins Chancelier du Daufin, la nuit de la surprise de Paris, sortit de son Hostel, siz proche de l'Eglise S. Landry, & craignant d'estre mal traicté, trouua vn Bastellier qui par la riuiere le mit hors de la ville proche de la Tournelle : de là il fut à pied à Corbeil, où il fut bien reçeu par le Preuost Regnault de la Porte, qui luy fournit vn cheual pour aller trouuer le Daufin son Maistre. Son fils dit qu'vne heure & demie apres son départ les gens du Duc de Bourgongne suruindrent à Corbeil, se saisirent du Preuost, & luy coupperent la teste. Des Vrsins a voulu taire le nom du Preuost, craignant peut-estre de faire tort à sa memoire, laquelle au contraire doit demeurer plus recommandable à la

posterité, pour la fidelité dont il a vsé au seruice de son Maistre, & pour la liberalité & hospitalité par luy si franchement exercée en vn temps si douteux.

Apres la mort de Iean de Bourgongne, son fils Philippes donna Catherine fille du Roy Charles VI. en mariage à Henry Roy d'Angleterre. Le mauuais Genie de la France les assembla en la ville de Troye ; au partir de là ce Roy superbe & felon, ne voulant pas aller à Paris les mains nettes & pures du sang François, conquit les villes de Sens, Villeneufue & Montreau, plus facilement qu'il ne fit Melun, où il trouua vne bonne troupe de Noblesse Françoise, commandée par les Seigneurs de Preaux, & Barbesan, qui soustindrent le cours violant de ses victoires l'espasse de dix-huit sepmaines.

Durant ce siege le Roy d'Angleterre enuoya sa femme Catherine auec sa mere Isabeau à Corbeil, où ils firent aussi venir le pauure Roy Charles VI. pour se seruir de son nom à la destruction de son Sang, & de la Monarchie Françoise. Monstrelet raconte les festes & magnificences que les Anglois firent à Corbeil, où les Reines estoient souuent visitées par les Anglois & Bourguignons. Apres la reddition de la ville de Melun, le Roy Anglois fut passer à Corbeil, prendre le Roy & les Reines, pour les mener en triomphe à Paris, auec cette infortunée Noblesse qu'il auoit tirée de Melun, non pas par l'effort de ses armes, mais par l'extremité de la famine. Et par vn reuers de la Iustice diuine; tout ainsi que ce fut à Corbeil qu'il proietta la subtilité d'expliquer malicieusement les paroles du Traitté qu'il auoit fait auec les Capitaines & Gens-d'armes qui auoient soustenu le siege de Melun, afin de les faire puis apres mourir dedans les prisons, où il les dispersa.

Ainsi ce Roy Anglois, apres auoir fait des maux infinis en France, en repassant à Corbeil il fut saisi d'vne maladie, que le vulgaire appelle le mal Saint Fiacre, & les Medecins *Phtiriasis*; la violence de ce mal luy fit quitter le dessein d'aller faire leuer le Siege de Cosne, & tourner le visage au Chasteau du Bois de Vincennes, pour aller souffrir vne mort violente & correspondante à la cruauté dont il auoit vsé enuers la Noblesse Françoise. Le Roy Charles ne luy suruescut que de cinquante iours. Henry mourut le vingt-neufiesme Aoust, & Charles le vingt-vniesme

Octobre. Le decés de ces deux Rois apporta vne surcharge d'ennuy & de fascherie à la Reine Isabeau, qui luy fit penser à sa conscience. Pour l'expiation de ses fautes, & pour se concilier des intercesseurs, qui apres son trespas eussent soin de prier Dieu pour la remission de ses pechez, & allegement des peines qu'ils meritoient; par son Testament elle donna & legua au Chapitre de nostre Dame de Paris, la terre & Seigneurie de Vaulx-la-Reine: mais ils n'eurent pas si tost la deliurance de ce legs testamentaire, tant à cause des defectuositez des solemnitez mal obseruées en ce Testament; qu'à cause que le Roy Charles VII. son fils reprouua & cassa tout ce qu'elle auoit ordonné de son viuant, & comme vne mere desnaturée qui auoit esté cause des mal-heurs, peines & trauaux qui l'auoient affligé.

Apres son decés, Louis XI. son fils consentit facilement que la terre de Vaulx fust baillée & deliurée au Chapitre de nostre Dame de Paris. I'ay quelque opinion que ce fut en cette conioncture que les Chanoines de nostre Dame donnerent le nom à cette terre & Seigneurie de Vaulx-la-Reine, afin de buriner la souuenance du bien que la Reine Isabeau leur auoit liberalement legué; car auparauant on appelloit cette Maison Vaulx la Comtesse, ainsi que nous auons dit au Chapitre de la Comtesse de Poictiers. Les bastimens de cette Maison de Vaulx estoient tombez en ruine, les terres demeurées en friche durant la guerre des Anglois; & auoient esté entierement negligées durant le Regne de Charles VII. & le Chapitre de nostre Dame ne voulut pas faire la despence de rebastir cette Maison, & faire défricher les terres, ils les transporterent à l'vn de leurs Officiers à tiltre de rente, en l'année mil quatre cens quatre-vingts dix. Il est vray que le Chapitre de nostre Dame se reserua & garda les Bois qui dépendoient de cette Seigneurie, qui sont en assez bon nombre, & sont situez en la Forest de Sennart. Depuis cette Seigneurie a esté remise à l'vsage de la Noblesse, à laquelle elle est plus seante, & est à present possedée par ceux de la Maison de la Riuiere.

DE CHARLES SEPTIESME, Roy de France.

CHAPITRE XVI.



E seroit manquer de iugement d'aller chercher les causes du restablissement de la Monarchie Françoise, ailleurs qu'en la pure, simple & gratuite faueur, grace & bonté de Dieu. Quelques grands Cheualiers que soient les François, si faut-il qu'ils confessent qu'vne Pucelle, & simple fille de village leur a remis le cœur au ventre.

C'est l'ordinaire de Dieu d'abaisser les choses plus grandes & releuées de la terre par les plus basses & abiectes ; ce grand Connestable de Richemont, ce valeureux Comte de Dunois; ces preux Cheualiers de Loré, Poton, la Hire, Saintraille, & autres Capitaines François, ne faisoient plus que conniller, parer aux coups, & songer à la retraitte. La grande ville d'Orleans, l'vn des rempars de la Fleur-de-Lys, n'attendoit que l'heure de se voir exposée à la domination superbe des Estrangers, si elle n'eust esté secouruë par vne fille enuoyée du Ciel, pour abaisser l'orgueil des Anglois, & les confondre & suppediter ; afin que Dieu fust reconnû, loüé, & magnifié par la bouche des François, qui ont transmis, & transmettront de pere en fils la memoire des graces & faueurs que Dieu leur a faite, de les deliurer de la suiettion des Anglois, par les mains de la Pucelle Ieanne. Apres qu'elle eut fait leuer le siege d'Orleans, il n'y eut point de forteresse assez remparée, ny de bataillons si bien rangez & en bon ordre, qui peussent soustenir l'effort de cette fille genereuse & magnanime; & des ennemis qui l'oserent attendre en campagne. Pour vn iour elle en mit en pieces quatre mille, pour engraisser les terres du Bourg de Patay en Beausse, & prit prisonnier le braue Talbot : & Iean Fastol Capitaine renommé entre les Anglois, fut chassé iusques aux portes de Corbeil, dont il estoit

Capitaine. L'an 1429. les Anglois qui estoient en garnison à Melun, estans sortis à la picorée, à leur retour ils trouuerent les portes fermées par les habitans qui auoient introduit les François en leur place. Les Anglois exclus eurent recours à Fastol, qui fit remonter quantité de bateaux, en esperance de rentrer dans Melun par le Chasteau qui est au milieu de la ville, dans l'Isle, où estoient restez quelques-vns des leurs. Tous leurs efforts ne peurent reparer la faute par eux commise; & Fastol fut contraint de se retirer en sa garnison à Corbeil, qu'il fortifia plus que deuant, & s'y maintint encores par l'espace de six ans, depuis la reduction de Melun. En fin Fastol estant allé en Angleterre, il laissa à Corbeil le Capitaine Ferriere Niuernois son Lieutenant, qui fut aisé à gaigner par le Seigneur de Chabanes, auquel il liura Corbeil, au grand contentement du Roy, qui l'en recompensa bien, au dire de Mamerot de Soissons; car Alin Chartier donne l'honneur de la reduction de Corbeil à Charles de Bourbon, Gouuerneur de l'Isle de France. Or est-il certain que le Seigneur de Chabanes estoit allié du Duc de Bourbon, & l'vn des Capitaines qui marchoient sous ses Enseignes; c'est pourquoy Alin Chartier donne l'honneur au Prince, sous l'authorité duquel l'affaire se fit.

Quand Arthus de Richemont fut appellé à l'Estat de Connestable, il amena auec luy quantité de Cadets de Bretagne, entre lesquels Yon de Carnazet se fit remarquer par sa vertu, & fut honoré du Roy, de l'Estat de premier Escuyer de la Maison du Roy. Et lors que l'on institua les Francs-Archers, il fut choisi pour Capitaine de ceux qui furent leuez en l'Isle de France, où il s'estoit logé & habitué, & y auoit acquis les Seigneuries d'Escharcon, Bondouphle, & Montauber, en la Chastellenie de Corbeil. Il tiroit son extraction de la Maison de S. Brieu en Bretagne; il auoit espousé Marguerite Bureau, fille de Gaspart Bureau, Grand Maistre de l'Artillerie de France; il eut vn fils qui fut marié à Magdelaine de Mornay, Dame de Brazeux, & de Vallegrand; de leur mariage vint Iean de Carnazet, qui suiuit Charles VIII. au voyage de Naples, & fut tué à la bataille de Fornoue; il auoit espousé la fille du sieur Sanguin, Baron de Chevreuse, de laquelle il laissa Guillaume de Carnazet, qui eut à femme Magdelaine de Suze, auec laquelle il est inhumé en l'Eglise de Vallegrand; ils

eurent pour heritier Antoine de Carnazet, qui a esté Maistre d'Hostel de la Reine de Nauarre, & eut trois fils de Marguerite de Vrillac; Sçauoir, François de Carnazet, Maistre d'Hostel du Roy Henry III. Louis de Carnazet, Gentil-homme de la Chambre du Roy, & Cheualier de l'Ordre ; Adam de Carnazet, Chambelan de Monsieur d'Alençon, lequel de Françoise de Montiers, Dame de S. Vrain a eu Antoine de Carnazet, qui a releué l'honneur de la Maison, ayant adiousté au los des Armes de ses Ancestres, la gloire d'vne science rare, & a produit les fruits de son bel esprit à l'instruction de ses enfans, par les discours serieux de ses Morales, qui le rehaussent d'vn degré d'honneur, ayant eu le courage de publier cette verité : Que tout ainsi que la science est au dessous des vertus Morales, elle est aussi plus à priser que la Noblesse, la richesse, la force & la valeur. Pour laisser la marque de cette Noblesse, l'on sçaura qu'il portoit d'or à la Lamproye de sable, chargée de trois faces de gueules.

Ce fut aussi sous le Regne de Charles VII. que la famille des Myrons commença de paroistre en France, en la personne de François Myron, natif de Perpignan, d'où il fut appellé pour estre Medecin du Roy, auquel il donna tant de preuues de sa fidelité, & des effets de sa science & experience, que le Roy le reçeut entre les Conseillers de son Conseil Priué. De luy est sorty vne ample & illustre famille, fort adonnée aux Lettres, esquelles ils ont excellé, & par leur doctrine sont paruenus aux dignitez Ecclesiastiques, & grands Estats de la Iustice. Ie les mets en auant à cause qu'ils ont esleu leur retraitte champestre en leur Maison du Tremblay, size au faux-bourg Saint Iacques de Corbeil, que possede à present Maistre Robert Myron, President en la Chambre des Requestes à Paris, & Ambassadeur du Roy en Suisse ; cette Maison luy est escheuë par la succession de Maistre Gabriel Myron, Lieutenant Ciuil à Paris, son pere : ils portent de gueules au Miroir d'argent, croisette & pomelle d'or, sur le timbre vn Dragon à aisles esparses d'or, arme & langue de gueules.

D'autant que les François coururent fortune d'estre suppeditez des Anglois, nous sommes obligez, selon que nous le pouuons, de vendiquer de l'oubliance les Nobles familles, qui vinrent

ſous le Regne de Charles VII. s'habituer en la Chaſtellenie de Corbeil, & ont contribué leur trauail à la liberté de la France. Ioint auec cela la deſpence que Frere Iacques de Harlay, Cheualier de Malte, Prieur de S. Iean en l'Iſle lez Corbeil, fait & employe pour orner & augmenter ſon Prieuré, merite bien qu'on renouuelle la memoire de ſes progeniteurs, qui ont quitté & abandonné la Baronnie de Harlay, leur Patrimoine, ſiz en la Franche Comté, pour venir ſeruir nos Rois de France.

Philbert de Harlay n'ayant voulu approuuer le meurtre commis en la perſonne de Louis de France, Duc d'Orleans, ſouffrit la confiſcation de ſa Baronnie de Harlay, qui fut donnée par Iean de Bourgongne au Seigneur de Nanſſau. En recompenſe de cette perte François de Harlay fils de Philbert, fut honoré par le Roy de l'Office de Chambellan, & inueſty de la Seigneurie de Granuilliers, & de Nogent; eſquelles terres Nicolas de Harlay ſon fils paſſa ſa vie en repos, eſloigné de toute ambition; ce que ne fit pas Iean de Harlay ſon fils, qui s'approcha du Roy Louis XI. & fut par luy inſtitué Cheualier du Guet à Paris, où il s'habitua & eſpouſa Ieanne l'Huillier, qui luy apporta de grands biens en mariage; en ſorte que Louis de Harlay ſon fils ſe trouua poſſeſſeur des Seigneuries de Monglas, de Sancy, de Chezy, de Beaumont, de Champuallon, du Bois S. Aulbin, de Vernoüillet, & d'autres Maiſons & bonnes rentes en la ville de Paris.

Ce Louis de Harlay, de Damoiſelle Geneuiefue Cœur ſa femme eut cinq fils, deſquels, trois ont fait ſouche; Le premier a eſté Chriſtophle de Harlay, Preſident en la Cour de Parlement à Paris, pere d'Achiles de Harlay, qui eſpouſant la fille de M[r] de Thou, Premier Preſident, ſucceda à ſon Office, & a eu d'elle le Seigneur de Beaumont ſon fils vnique; Le ſecond fils dudit Louis a eſté vn autre Louis, pere de Iean, Seigneur de Chezy, & de Scipion, Seigneur de S. Quentin, Iacques Seigneur de Champvallon; Le troiſieſme fils dudit Louis a eſté Robert de Harlay pere de Nicolas, Seigneur de Sancy; Louis Seigneur de Saint Aulbin; Iacques Cheualier de Malte, Commandeur de Coulours, & Prieur de Saint Iean en l'Iſle lez Corbeil; leurs Armes ſont deux Pals de ſable en champ d'argent. Cette Genealogie a eſté par nous extraitte de l'information de leur Nobleſſe, par laquelle ils ont verifié la Nobleſſe des Harlais,

par

par dix degrez de pere en fils, en ligne directe.

La condition pitoyable à laquelle le peuple François auoit esté reduit par les guerres Ciuiles & Estrangeres, & par l'impieté des Soldats, auoit fait cesser toutes sortes de Festes, Pelerinages, & réjouïssances publiques. Si tost que l'orage & la tempeste des guerres funestes furent passées, & que le serain de la paix eut donné ouuerture à la liberté du commerce de la societé humaine, les Chanoines de l'Eglise Collegiale de S. Spire s'auiserent de renouueller & mettre en reputation leur Eglise, par vne nouuelle Dedicace qui fut faite par Iean Euesque de Troye, à ce faire delegué par Iacques Euesque de Paris, l'an 1437. La restauration du repos de la France fut cause que la Feste en fut plus celebre par l'affluence du peuple qui accourut de tous costez, & depuis a continué de venir annuellement visiter l'Eglise de S. Spire; cela donna moyen à Messieurs du Chapitre de S. Spire de faire racoustrer la Châsse de leur Patron, d'autant qu'elle auoit esté despoüillée de ses plus riches ornemens, durant les confusions des guerres passées. L'acte du restablissement de ladite Châsse se trouue datté de l'an mil quatre cens cinquante-quatre, signé par Messire Guillaume Chartier Euesque de Paris, & par Bernard Euesque d'Alby, qui en firent les ceremonies. Dedans le Legendaire de ladite Eglise il est fait mention de la ferueur & deuotion de l'Euesque de Paris, & de la peine qu'il prit à exhorter le peuple à la paix & dilection mutuelle; mais l'esprit des François est si mouuant, qu'il est bien difficile de l'arrester & tenir en repos.

Le Roy, les Princes & Seigneurs François, s'estoient veus depuis n'agueres reduits à l'extremité par leurs factions & partialitez; à peine ont-ils patience d'attendre que les Anglois soient sortis de la France, que les voila à recommencer de dresser nouuelle ligue. Cette esmeute fut appellée la Praguerie, & par d'autres, la mauuaise guerre, à cause que les mescontans attirerent à eux le Daufin contre son pere au peril de la vie, & de l'Estat de l'vn & de l'autre. Le Roy se monstra vertueux, & sans differer se mit aux champs, & tira droit en Bourbonois & Auuergne, où les Princes faisoient leurs assemblées. Le Duc de Bourbon Chef de cette esmeute, voyant que le Roy venoit droit à luy, enuoya des Soldats, conduits par des Capitaines de

sa faction, se ietter dans Corbeil, à Bry-Comte-Robert, & au Bois de Vincennes, d'autant que les Gouuerneurs de ces places estoient ses Creatures. Il leur donna charge de courir & fourager le voisinage de Paris, afin d'essayer de faire tourner visage au Roy, pour aller au secours des Parisiens; mais par la grace de Dieu tout ce discord fut aisément appaisé, comme legerement il auoit esté entrepris. Par l'accord qui en fut fait au Cuisset, le Duc de Bourbon deliura au Roy le Bois de Vincennes, Bry-Comte-Robert, & Corbeil; moyennant vingt mil escus, qu'il reçeut pour le remboursement de pareille somme qu'il disoit auoir déboursé pour en faire sortir les Anglois.

Le ioly Chasteau d'Ablon, siz sur le bord de la riuiere de Seine, aux confins de cette Chastellenie de Corbeil, m'empesche de clorre ce Chapitre, qu'au prealable ie n'aye dit vn mot de la belle Agnets, qui a fait bastir cette Maison de plaisance, lors qu'elle estoit en la grace du Roy; pource qu'il y a apparence que si cette gracieuse Damoiselle eust vescu plus long-temps qu'elle ne fit, le Roy Charles ne fut pas tombé en l'accessoire d'vne mort si extraordinaire que celle qui luy fit perdre la vie, en s'abstenant de manger, crainte d'estre empoisonné; car elle estoit capable d'alleger cette fantaisie, & deliurer le Roy de la crainte qu'il auoit conçeuë, & de le faire reuenir à soy par ses propos ioyeux, & entretiens gracieux. Cette mort estrange me fait ressouuenir de la Tombe de Regnault de Breban, Maistre és Arts en l'Vniuersité de Paris, Curé d'Essonne & de Corbeil, qui deceda l'an de grace 1437. il ne s'est pas contenté de faire exposer la figure de son corps toute couuerte de vers, en vne pierre enclauée en la paroy senestre du Maistre Autel de l'Eglise S. Benoist, il y a de plus adiousté cette Epitaphe.

Quisquis ades qui morte cades sta respice plora
Sum quod eris parum cineris pro me precor ora,
Qui teritis tritis similes eritis bene satis
Quod pedibus premitis precibus reuolare volitis,
Mors facit exosum res aufert atque calorem
Vermibus exponit fœtentia corpora reddit,
Mors tua mors Christi, fraus mundi, gloria cœli;
Et dolor inferni sunt reuelanda tibi.

DV ROY LOVIS VNZIESME du nom.

CHAPITRE XVII.



NOvs venons de quitter vn Roy, d'humeur & de complexion douce, facile, & paisible, qui se laissoit gouuerner, & croyoit son Conseil; il se reposoit volontiers du maniment des affaires sur les Princes & grands Seigneurs de la Couronne, cependant qu'il se rejouïssoit auec sa famille, & passoit son temps plaisamment; il aymoit de tenir l'estat de sa Maison en splendeur, & se plaisoit aux magnificences publiques; porté de cét humeur, il a recherché la paix de si grande affection, qu'il n'a point fait difficulté de l'achepter au prix de son honneur.

Voicy son fils qui va entrer sur le theatre, il n'a pas la patience que son pere ait parfait le cours de sa vie pour entrer en sa place; neantmoins quand la succession luy est escheuë, & qu'il est entré en possession de son heritage, il n'en peut faire son profit, ny iouïr paisiblement des grands biens & richesses, dont son Royaume estoit remply. Il employa les premieres années de son Regne à desapointer les vns & les autres; & a oster les pensions que son pere auoit ordonné estre payées à ces bons Cheualiers, & notables Officiers de sa Couronne qui luy auoient aydé à chasser les Anglois hors de la France; cela les incita à prester leurs armes aux Princes mescontans, qui firent courir fortune de la vie au Roy à la iournée de Mont-le-hery, où pour se sauuer de leurs mains il fut contraint de se retirer à Corbeil: par vn Mardy dix-huictiesme Iuillet, il se reposa en cette ville iusques au Ieudy ensuiuant.

Depuis cette iournée iusques à la fin de son Regne, qui a duré vingt-trois ans, la Preuosté de Corbeil a esté exercée par trois Caualiers; Sçauoir, Valentin de la Roque, Antoine de Rubem-

pré, & Iean de Neuf-Chastel; ce qui m'a semblé estrange que des personnes de leur qualité ayent entrepris de rendre la Iustice au peuple de Corbeil, en vn temps auquel les Preuostez estoient baillées à ferme au plus offrant & dernier encherisseur. En ce faisant que des Caualiers ayent voulu déroger à Noblesse, en se rendans Fermiers, & sujets aux rigoureuses contraintes des payemens des deniers Royaux.

Maistre Estienne Pasquier m'a osté de cét abaissement, quand il m'a appris qu'il auoit trouué dans les Registres de la Chambre des Comptes, que le Roy Louis XI. vsoit souuent de liberalitez extraordinaires, entr'autres qu'il faisoit deliurer à non prix à ses fauoris, les Vicomtez & Preuostez, afin de leur donner moyen d'en faire leur profit. Il faut confesser que tousiours il y a eu de grandes confusions en la Iustice de France, tant pour le choix des Iuges, que pour la multiplicité des Iurisdictions qui vont augmentant à l'infiny; encores que ce grand Chancelier de l'Hospital ait donné aduis qu'il n'y auoit point de meilleur moyen de restablir la Iustice en son integrité, que de supprimer tous les degrez des Iurisdictions, & laisser aux Preuosts, Chastellains, l'exercice entier de la Iustice dans leurs territoires, sous la censure des Cours de Parlement; dequoy Turnebus en déduit les raisons en ses vers heroïques, qui conclud ainsi.

Castellana igitur sat erit, sat curia prima
Hæc duo sufficient prætoria regia nobis
Iudicium reliquum cunctis damnoque maloque est.

Auant que mettre nostre Roy en son repos, il nous conuient de parler des Maisons du Clos Bruneau siz en l'Vniuersité de Paris, que l'on nomme vulgairement le petit Corbeil. On tenoit anciennement les Escoles de Decret en cette Maison, qui auoit esté bastie par Frere Gilbert Ponchet, Religieux de la Maison de S. Iean en l'Isle; il estoit Docteur en Droict Canon, & vulgairement appellé Gilbert de Corbeil, à cause du lieu de sa naissance, qui a donné le nom à cette Maison. Par son Testament il auoit ordonné que le loyer de cette Maison seroit distribué & partagé par moitié entre les Religieux de S. Iean en l'Isle, & ceux de S. Iean de Latran, auec lesquels il se retiroit du temps

qu'il faisoit ses Estudes. Cette iouïssance par indiuis a duré iusques en l'année 1482. que les Religieux de S. Iean de Latran de Paris, quitterent à ceux de Saint Iean en l'Isle tout le droit qu'ils y auoient. Le Prieur qui fit cette acquisition s'appelloit Frere Nicolas L'esbahy.

Ie trouue que la plus grande partie des Prieurs de S. Iean en l'Isle ont esté bons œconomes, & grands mesnagers, & ont trouué moyen d'attirer à eux la defroque des Templiers ; non seulement de ce qui estoit en la Chastellenie de Corbeil, & au Baillage de Melun, où ils ont la terre de Sauigny le Temple, qu'ils tenoient de la liberalité du Roy Louis le Ieune, qui en auoit fait don aux Templiers dés l'année 1149. à son retour de la Palestine. Ce fut au Concile de Vienne, tenu l'an mil trois cens douze, que tous les biens des Templiers furent adiugez aux Hospitaliers, à present dits de Malte ; & en l'année 1372. Frere Robert de Iully, Grand Prieur de France, conceda au Prieur de Saint Iean en l'Isle, tous les heritages des Templiers qui estoient dans le Baillage de Melun, & en la Chastellenie de Corbeil. En outre luy attribua les vacans des Eglises Collegiales de Saint Quentin, Roye, Peronne, qui est vn droit de perceuoir vne année du reuenu des Prebendes qui vacquent par mort ou resignation de l'vn des Chanoines des Eglises susdites. Ce droit auoit esté donné aux Templiers par Theodoric Euesque d'Amiens, l'an 1156. les Chapitres desdites Eglises en ont composé ; Sçauoir, ceux de Saint Quentin l'an 1202. à la somme de quarante-quatre liures ; ceux de Roye à trente liures, par traitté de l'an 1293. ceux de Saint Fourcin de Peronne à trente liures, l'an 1205. Ces sommes se payent à present par les nouueaux pourueus des Prebendes desdites Eglises, au Prieur de Saint Iean en l'Isle.

Nous sommes appellez à la Maison par Maistre Simon Capitaut, natif de Corbeil, qui en son temps a excellé entre les Professeurs du Droict Canon en l'Vniuersité de Paris, il merita d'estre pourueu d'vn Estat de Conseiller Clerc au Parlement. Par son Testament il esleut sa Sepulture en l'Eglise de nostre Dame de Corbeil, en laquelle il estoit Chanoine : ayant illustré le lieu de sa naissance par sa doctrine, il desira que sa memoire demeurast en bonne odeur à la posterité, & legua vne bonne partie

de ses biens aux Chapitres de nostre Dame de Corbeil & de Saint Spire pour la fondation de douze Annuels, qu'il desira estre celebrez par chacun mois esdites Eglises. Son eloge est posé en la Nef de l'Eglise de nostre Dame de Corbeil deuant la Chaire du Predicateur.

Nous auons rapporté au Chapitre precedent que Iacques de Chabane auoit moyenné la reddition de la ville de Corbeil en l'obeïssance du Roy Charles VII. il auoit vn frere nommé Antoine de Chabane, qui estoit Seigneur du Plessis-Briart, siz en la Paroisse de Courcouronne, pour raison duquel il eut de grands differens auec le Prieur de Saint Guenault, pour le fait de la Iustice du village de Courcouronne. En fin ils transigerent de leur procés en l'année mil quatre cens quatre-vingts & vn; & conuindrent que la partie du village qui est du costé de l'Eglise du lieu, appartiendroit au Prieur de Saint Guenault, à cause du Fief qu'il a en ladite Paroisse, que l'on nomme la Grange au Prieur; & l'autre costé du village seroit de la Seigneurie du Plessis: & pour distinguer leurs Domaines par forme de bornes, ils firent plaquer & marquer chacun de son costé certains grands arbres qui sont sur les confins de leurs terres & Seigneuries. Les Armes des Chabanes, selon Feron, sont de gueules au lion d'Hermine, armé, lampassé & couronné d'or, à cause qu'Anthoine de Chabanes estoit le Cadet de la Maison; il auoit escartelé ses Armes de faces d'argent & d'azur à la bordure de gueules; Sa race & famille est venuë fondre en la Maison de Coligny. I'entens que depuis peu de iours le Prieur de S. Guenault a cedé ses droits de Iustice au sieur le Bailleur, Seigneur du Plessis-Briart. Le Roy Louis XI. mourut l'an de grace 1483. Sa vie & son decés sont si naifuement peints & descrits par le Seigneur d'Argenton, que d'en porter le pinceau apres luy seroit gaster l'ouurage.

DE CHARLES HVICTIESME DV nom Roy de France.

CHAPITRE XVIII.

L'ADVENEMENT de Charle VIII. à la Couronne de France, remplit l'esprit des François d'vne douce esperance de la reformation des exactions & violances exercées durant le Regne de son pere. En ce temps la Iustice de Corbeil estoit entre les mains de Maistre Iean L'aisné, Aduocat en Parlement à Paris, qui se porta d'accepter cette charge par la proximité des heritages qu'il auoit és enuirons de Corbeil; car il estoit Seigneur du village de Peray, & de la terre du Mouseau, siz en la Paroisse d'Evry sur Seine; le lieu paroist aujourd'huy par les bois de haute fustaye plantez, & les bastimens construits par le Seigneur de Maupeou, qui a transmis cette Seigneurie à son fils, President en la Chambre des Comptes à Paris, auquel elle est escheuë par la succession de Damoiselle Marguerite L'aisné sa mere, descenduë dudit L'aisné, qui a exercé la Iustice à Corbeil, depuis l'an 1483. iusques en l'année 1492. qu'il deceda, & fut enterré en l'Eglise de S. Spire, deuant l'Autel de la Chapelle sainte Catherine, où l'on void sa representation auec cette inscription.

Cy gist Noble homme Maistre Iean L'aisné, garde de par le Roy nostre Sire de la Preuosté de Corbeil, & Esleu Particulier de ladite Ville, qui deceda l'an 1492.

Ses Armes estoient d'azur à trois aisles d'or. Il reste encores à Paris plusieurs Maisons Illustres, qui du costé maternel tirent leur orgine dudit L'aisné.

Il a esté cy-deuant parlé de Gilles Mallet, Maistre d'Hostel du Roy Charles VI. Vicomte de Corbeil, Seigneur de Ville-

pesque, & de Choisi, qu'il auoit acquis dés l'année 1406. & en auoit fait l'hommage l'année suiuante à Iean de Touteuille, Maistre des Comptes, Seigneur de Mons-sur-Orge. Ieanne de Soissons veufue dudit Mallet en porta l'hommage au Chapitre de nostre Dame de Paris, auquel la Seigneurie de Mons auoit esté leguée. Depuis par le partage fait entre Iacques & Louis Mallet, enfans de ladite Soissons, la terre escheut au lot de Iacques, qui la transmit à sa fille Louise Mallet, femme de Gilles D'agincourt, qui en l'année 1480. vendit la terre de Soisi à Oliuier le Daim, Vallet de Chambre du Roy Louis XI. Belle-forest qui n'a pas esté instruit de ces particularitez, a escrit que le Roy auoit donné à Oliuier la Vicomté de Corbeil, la Seigneurie de Soisi, la Grurie de Sennart, auec la Iustice des villages de la Chastellenie de Corbeil; ce qui n'a peu estre en la façon qu'il expose : car nous auons cy-deuant monstré que la Vicomté de Corbeil n'a point esté, comme elle n'est pas encores à present, du Domaine du Roy, ains vn Fief particulier diuisé du Comté de Corbeil; & maintenant il est comme attaché à la Seigneurie de Tigery. Comme Oliuier acheta la terre de Soisi; par mesme moyen il acheta la Vicomté de Corbeil. Quant à ce qu'il dit que le Roy luy donna la Grurie de Sennart, & la Iustice des villages de la Chastellenie de Corbeil, cela me fait presumer que le Roy luy confera la Capitainerie de Corbeil, à laquelle est annexée la Iustice de la Grurie, non pas la Iustice des villages de la Chastellenie, encores qu'en icelle la Forest de Sennart en soit enuironnée; car cela est de la fonction du Preuost de Corbeil, dont pour lors estoit pourueu Iean de Neuf-Chastel.

Au reste l'Histoire d'Oliuier le Daim est assez notoire, & qu'il s'appelloit Oliuier le diable, & que le Roy son Maistre ne pouuant porter l'horreur de ce nom, le changea en mauuais. Depuis la promptitude à faire tout ce qu'il estimoit estre agreable au Roy, luy acquit le nom de Daim, auec les bonnes graces de son Maistre, desquelles il abusa, & se rendit mal voulu de tout le monde. Commines escrit si naïuement les inepties qu'il commit en l'Ambassade qu'il fit à Gand par deuers la Princesse de Bourgongne, & l'heur qui le fauorisa en la surprise de Tournay auec son inconsideration, en annoncent la mort au Roy, que ie me tiens pour excusé d'en faire plus long recit.

Pour

dit Oliuier, c'eſt que Triſtan l'Hermite, grand Preuoſt de l'Hoſtel, auoit en ſes priſons vn Gentil-homme, mary d'vne belliſſime femme, qui en cette affliction penſa auoir recours à Oliuier, & ſous la promeſſe qu'il luy fit, de faire deliurer ſon mary, elle luy abandonna ſon corps ; cét impudent, au lieu d'effectuer ſa promeſſe, fit enfermer ce pauure Gentil-homme dedans vn ſac, & le ietter dedans la riuiere de Seine. Si Oliuier fit perdre la vie à cét homme dedans l'eau, la ſienne fut eſtouffée en l'air ; & ſon corps attaché à vne potence, ſeruit de riſée à l'inſolante populace. Les biens d'Oliuier furent confiſquez, & acquis pour ceux auſquels ils appartenoient : par ce moyen la terre de Soiſi fut reünie à ſon Fief dominant de Mons-ſur-Orge, appartenant au Chapitre de noſtre Dame de Paris. L'antiquité de la Tour de Soiſi, qui ornoit cette contrée, lors que i'ay commencé a eſcrire ces Memoires, m'a engagé à rapporter ce qui s'eſt paſſé aux Seigneurs d'icelle, durant la minorité du Roy Charles.

Pour dire en peu de paroles le ſujet de la condemnation du-

Il me ſemble neceſſaire de faire ſçauoir qui eſt ce Kerkeleuant, qui giſt dedans le Chœur de l'Egliſe de noſtre Dame de Corbeil ; i'ay appris que c'eſtoit vn Gentil-homme Breton, que Charles Duc de Bourgongne auoit attiré à ſon ſeruice, & luy auoit fait eſpouſer l'heritiere de la Maiſon de Liques en Boulonois, apres la mort de ſon Maiſtre ; en ſuiuant l'exemple du Seigneur des Cordes, & autres, qui auoient leurs heritages ſituez dedans les terres du Roy de France. Il ſe mit au ſeruice de ſa Majeſté, & eſtoit Lieutenant du Baſtard de Cardon, Gouuerneur de la ville d'Arras, que le Roy tenoit en ſa main, par le moyen d'vn ſaiſie feodale.

En l'an 1489. les Anglois eſtans entrez au Boulonois, le Seigneur des Cordes, Gouuerneur de la Prouince, fut au ſecours, auec les Gens-d'armes qu'il tira des Garniſons, & Cardon y conduiſit la Caualerie, qui eſtoit à Arras, laiſſant Kerkeleuant à la garde de la ville auec les gens de pied, entre leſquels on auoit reçeu quelques VVallons, qui liurerent la ville à l'Archiduc. L'vn de ces VVallons poſé en ſentinelle chantoit à vaux de ville, quelle heure eſt-il, il n'eſt pas heure, qu'elle heure eſt-il, il n'eſt pas iour, le ſignal de l'approche eſtoit le refrain de la Chanſon, *Marche la Duron Duraine :* à ce chant les Bourguignons

escaladerent la place, se saisirent du corps de garde, & arriuerent si promptement au logis de Kerkeleuant, qui à peine eust-il loisir de se retirer tout nud dedans la Cité que l'on fortifioit ; il fut assailly si promptement qu'on ne luy donna pas le loisir de se reconnoistre, & rendit la place assez legerement ; cela fut cause qu'il fut tres-mal reçeu de son Capitaine, & du Seigneur des Cordes, & mal voulu de tous les Picards. De honte qu'il en eut il quitta ce païs-là, & vint faire sa retraite à Corbeil, dont la Capitainerie luy auoit esté cedée par Oliuier le Daim. Il ne fit pas long sejour à Corbeil, il se laissa mourir de regret du mal-heur qui luy estoit arriué. Sa femme y demeura iusques en l'année 1501. qu'elle trespassa, & fut inhumée auec son mary dans le Chœur de l'Eglise de nostre Dame de Corbeil ; les Estendars qu'elle y auoit fait mettre ont esté ostez, & la Tombe abaissée à l'aire de l'Eglise, & ne reste de l'inscription qui y auoit esté grauée que ces paroles. *Viuante femme de Messire Iean de Kerkeleuant, Seigneur de Liques, de la Norville, & de Senerpont, qui trespassa le vingt-vniesme Septembre mil cinq cens vn.*

Ses armes estoient composées d'vn Chevron, portant en chef deux Hermines. La mort arriua à souhait à ce Breton, puis qu'elle est (selon le monde) autant fauorable aux mal-heureux, que fascheuse à ceux qui iouïssent de leurs contentemens & plaisirs; ainsi qu'il arriua au Roy Charles huitiesme du nom, qui mourut inopinément en la ville d'Amboise, la Vigile de Pasques Flories, n'estant âgé que de vingt-huit ans, ayant acquis beaucoup de gloire à la conqueste du Royaume de Naples. C'estoit vn Prince d'vne bonne & douce humeur, viuant sans excés, qui portoit toutes ses affections à l'honneur de Dieu, & à l'amendement de sa vie: L'année de nostre Salut 1497. a esté signalée de sa mort, fort extraordinaire.

DE LOVIS DOVZIESME DV NOM
Roy de France.

CHAPITRE XIX.



A plume auroit grande enuie de tourner ſon vol à la ſplendeur des actions illuſtres du Roy Louis XII. du nom, à cauſe des faueurs que ce Monarque a départies aux Muſes Grecques & Latines ; c'eſt luy qui leur a ouuert la porte, & donne entrée en ſon Royaume, pour venir communiquer aux François leurs treſors & richeſſes. Elle ne ſeroit iamais laſſe d'eſcrire ſes hauts faits d'armes qu'il a exploitez, tant en ſa propre perſonne, que ſous les heureux auſpices de ſon nom ; elle compteroit ſes victoires, nombreroit ſes lauriers, exalteroit ſes trophées : Mais ſon ſtile eſt trop foible, ſa taille inegale & impuiſſante, de pouuoir repreſenter ce Roy Martial foudroyant l'Italie, & faiſant tomber ſous ſes armes ces peuples ſubtils & adroits. Noſtre deſſein conduit noſtre main à ce qui eſt de plus humble, & à tourner les yeux vers la Iuſtice qui fait regner les Rois, leur acquiert l'amour & bien-veillance des peuples, les comble d'honneur, & remplit les ſiecles ſuiuans de la bonne odeur de leurs perfections.

Le peuple de Corbeil m'appelle pour renouueller la memoire de ſes anciens Comtes qu'elle a veû fleurir, & de nouueau produire des fruits excellens à la France, s'eſtans laiſſez perſuader que ces grands perſonnages Guy & Guillaume de Rochefort Chanceliers de France, ſont deſcendus de nos anciens Comtes de Corbeil, la poſterité deſquels ayant eſté exagitée par les Rois de France, ſe ſeroient retirez en Bourgongne, où ils ont produit vne nouuelle famille, de laquelle par ſucceſſion de temps ſont ſortis ces deux Chanceliers de France ; Guy fit paroiſtre ſa grauité & magnanimité, en l'action celebre qui ſe paſſa en la ville d'Arras, l'an 1499. quand il reçeut l'hommage

que Philippes Archiduc d'Austriche deuoit au Roy de France, à cause des Comtez de Flandres & d'Arthois. Il monstra depuis sa constance en tenant la main ferme à faire obseruer les Ordonnances de la reformation de l'Vniuersité de Paris ; & fit quitter au Recteur toutes ses vaines pretentions, & le necessita de venir auec ses Supposts trouuer le Roy, qui lors residoit à Corbeil ; & par l'interuention du Cardinal d'Amboise se reconcilier & recercher la grace du Roy. Le Mausole des Chanceliers de Rochefort estoit en l'Eglise des Celestins à Paris, en la Chapelle des dix Martyrs, qui a esté desmoly pour amplifier la Chapelle de S. Pierre le Celestin, de la Maison de Luxembourg.

I'ay esté long-temps en doute si Maistre Thomas de Rochefort, Bailly de Saint Germain des Prez, homme de probité singuliere, estoit point descendu de la race desdits Chanceliers : Quoy qu'il en soit, tousiours Corbeil se peut vendiquer cette nouuelle famille de Rochefort, qui possede le Fief de la Salle siz au village de Couldray, proche la riuiere de Seine. En ce lieu, comme en vn autre tusculum, ledit sieur de Rochefort vient en temps des Vacations du Palais se reposer des trauaux du Bareau, pour recreer son esprit en meditations serieuses, que la Philosophie Chrestienne luy suggere en ce delicieux seiour.

Du surplus nous trouuons que le Roy Louis XII. venoit souuent à Corbeil, & qu'il desira que le seruice diuin qui se celebroit en l'Eglise S. Spire se chantast en Musique ; pour leur donner moyen de ce faire, il ordonna que le reuenu d'vne Prebende fust employé à entretenir des enfans de Chœur ; ainsi qu'il est rapporté en l'Acte de la reformation qui fut faite dudit Chapitre, l'an 1532. Le Roy Louis fit cela à l'imitation de Philippes Auguste, qui dés l'année 1199. auoit ordonné la mesme chose. Ce n'a point esté par flaterie que le Roy Louis a esté appellé Pere du peuple ; car la grandeur des guerres qu'il a fait en Italie, ne l'ont point empesché d'auoir soin de la Iustice & Police de son Royaume, pour le soulagement de son peuple, & l'oster de la confusion en laquelle il viuoit ; il fit rediger par escrit les Coustumes de plusieurs Prouinces de France ; celle de Paris fut faite l'an 1510. En l'Assemblée des Estats, Noël de la Lande Preuost de Corbeil, & Thomas Benoist, auec quelques Praticiens, y com-

parurent & aſſiſterent: où il eſt à remarquer que les Preuoſts Royaux reſſortiſſans au Chaſtelet de Paris, ſont mis en autre ordre en la reduction de la Couſtume, qui fut faite 1510 & celle qui a eſté faite en l'année 1580. dont ie tire cette conſequence, qu'entre leſdits Preuoſts il n'y a point de preſeance, ny de prerogatiue, ſinon celle de l'antiquité de leur reception en leurs charges & Offices, qui ne deſpendent aucunement l'vne de l'autre. Le Preuoſt de la Lande auoit vn frere qui ſe diſoit ſieur de Vaulx-celles, & de Vincelotes, Eſcuyer ordinaire de l'Eſcurie du Roy, & Capitaine de Corbeil, qui mourut l'an de grace mil cinq cens, le penultieſme iour de Ianuier. Le Preuoſt ſon frere le ſuruécut de vnze ans, qui mourut l'an 1511. & eut pour ſucceſſeur Pierre de Maumont. Aupres de la Tombe deſdits ſieurs de la Lande, il y a vne autre grande Tombe en l'Egliſe de noſtre Dame, ſur laquelle ſont empreintes trois femmes, & ſur le coſté droit de la pierre, eſt la repreſentation d'vn homme couuert d'vn habit de Cordelier, le Capuchon en teſte, ſon nom eſt Laurens de l'Iſle, mary deſdites trois femmes ; ce qui m'a ſemblé monſtrueux, qu'vn homme qui auoit vſé de tant de femmes ait voulu eſtre repreſenté en habit de continence.

L'an 1512. le Roy eſtant aſſailly par les Anglois, Suiſſes, & Eſpagnols, fut contraint d'engager ſon Domaine. Celuy de Corbeil, Melun, & Dourdan, fut baillé à Louis de Grauille, Admiral de France, pour la ſomme de quatre-vingts mille liures qu'il preſta au Roy. Mais depuis par ſon Teſtament il enjoint à ſes heritiers de remettre des places és mains de ſa Majeſté ſans repetition de deniers, ſuppliant le Roy de vouloir diminuer les Tailles des villages plus foulez de pareilles ſommes qu'il auoit baillées au Roy, faiſant conſcience que depuis ſa grande ieuneſſe il auoit eſté gratifié d'Eſtats, & penſions dont il auoit tiré de grands profits de la choſe publique, qui en auoit eſté ſurchargée. Encores qu'il creuſt & eſtimaſt auoir bien & loyaument ſeruy le Roy ſon Maiſtre & ſa Patrie de tout ſon pouuoir, ſans y auoir eſpargné ſa perſonne & ſes biens : ce que nous expoſons d'autant plus volontiers pour faire honte à ceux de noſtre ſiecle qui s'eſloignent ſi fort de ces ſentimens genereux, & vrayement dignes de la Nobleſſe Françoiſe. Que la France eſtoit heureuſe d'eſtre gouuernée par des Officiers genereux, & ſous vn Roy ſi

Iuste, Sage & temperé, qu'estoit le Roy Louis XII. qui ne mesuroit point la probité des personnes par ses propres interests, comme l'on a fait depuis! Il pleut au grand Roy des Rois de le retirer du monde le premier iour de l'année mil cinq cens quinze, laissant à son peuple vn regret inestimable de se voir priué d'vn si bon & vertueux Roy.

DV ROY FRANCOIS PREMIER du nom.

CHAPITRE XX.



LA Couronne Royalle de France estant deuoluë sur le chef de François d'Orleans ; il releua l'honneur de ses fleurons, par les graces des Muses qu'il reçeut dans son Louure ; les logea dans le cœur de ses subjets, & en remplit les Vniuersitez de son Royaume. Les grandes guerres esquelles il s'est employé durant le cours de sa vie, ne l'ont point empesché de cherir & caresser les hommes doctes, de recompenser leurs trauaux, & de bien salarier la peine de ceux qui s'employent à instruire la ieunesse. A son aduenement à la Royauté, il trouua de la besogne taillée, que la mort inopinée de son predecesseur auoit empesché de mettre en œuure. Les armées estoient toutes prestes de s'acheminer au recouurement du Duché de Milan, & du Royaume de Naples ; mais auant que sortir hors de la maison il estoit necessaire de pouruoir à la seureté des villes & forteresses de la France : Le peril recent auquel elle s'estoit trouuée exposée, par faute d'auoir eu soin des fortifications des villes, incita le Roy d'y apporter quelque ordre & remede conuenable, que son Conseil creut consister à creer & establir en chacune ville vn Controlleur des deniers communs & d'octroy, pour tenir la main à ce que les Maires & Escheuins des villes employassent les deniers destinez aux reparations & fortifications de leurs villes, & non ailleurs. L'Edit en fut publié l'an 1515. &

ſuiuant iceluy on eſtablit à Corbeil vn Controlleur, qui fut adioint aux Eſcheuins & au Receueur, comme vne cinquieſme roüe, qui empeſche plus le train des affaires qu'il ne les fait auancer. Par cét Edict des Controlleurs, l'on n'a point reuoqué ny reſtraint le pouuoir & les fonctions des Eſcheuins, qui naturellement ſont ordonnateurs des deniers communs & d'octroy des villes ; mais en leur donnant vn Controlleur on leur a oſté la facilité de diuertir les deniers publics.

Ce fut vn grand bien à la France de ce que les villes & forteresses ſe trouuerent en bon eſtat, lors que le Roy François tomba entre les mains des Eſpagnols ; cela oſta à tous les ennemis de la France, de pouuoir faire aucune entrepriſe ſur ſon Eſtat. La genereuſe reſolution du Roy François, de finir pluſtoſt ſes iours en captiuité, que de conſentir qu'il fuſt fait aucun preiudice à l'honneur de la Majeſté Royalle de la France ; cela fit ployer & incliner ſes ennemis à conuenir à des conditions, ſinon equitables, du moins plus ſupportables. En ſuitte du Traitté de paix le Roy retourna en France, en liurant deux de ſes fils en oſtage entre les mains des Eſpagnols ; Sur l'aſſeurance de ſi bons gages, l'auarice des Eſpagnols ſçeut finement eſpuiſer les finances de la France iuſques au dernier denier ; de ſorte que pour paracheuer le payement des millions d'eſcus promis par le traitté de Cambreſis, fait l'an 1529. l'on fut contraint de mettre la main à l'heritage, & bailler en payement les terres & Seigneuries que pluſieurs de la Nobleſſe de France poſſedoit en Flandres, & ce au prix du denier vingt, des fruits & reuenus que les terres rendoient en ce temps-là.

Entre ceux qui contribuerent de leurs heritages pour la deliurance de leurs Princes, Antoine du Bois, Eueſque de Beziers, bailla & ceda pluſieurs belles terres de ſon patrimoine, qu'il auoit au païs de Henault ; en recompenſe deſquelles, & par forme d'eſchange on luy bailla la Comté de Corbeil, & les Seigneuries de Poiſſy & de Gournay ; par Contract paſſé à Paris le vingt-ſeptieſme Auril 1530. En ſuitte, du Bois fut mis en poſſeſſion de la ville & Chaſtellenie de Corbeil, par Maiſtre Nicole Beze, Conſeiller en la Cour de Parlement de Paris, qui ſe transporta à Corbeil, où il fit faire vn nouueau ſerment à Beranger Boucher, Preuoſt, Iean Voiſin Procureur du Roy, & au-

tres Officiers de la Iustice de Corbeil ; & leur enjoignit de garder les droits du Seigneur du Bois, comme auparauant ils faisoient les droits du Roy. Ce nouueau Seigneur de Corbeil obtint des Lettres patentes du Roy, pour reünir à son Domaine tout ce qui en auoit esté aliené. En vertu de ces Lettres il se fit plusieurs poursuittes, pour faire reuoquer les alienations des Iustices des villages, acquises par le President S. André à Trigery ; par le sieur Bouguier à Escharcon ; par le sieur Tronçon au Couldray; par le sieur de Valenciene à Ormoy & Villabé ; par le sieur Bernard à Saintry ; par le sieur Gron à Tilly, & Paroisse de Saint Fargeau. Ie n'ay point apperçeu que ces Lettres ayent sorty aucun effet ; & des procés qui en furent intentez, les Officiers de Corbeil n'y gagnerent autre chose que la haine & inimitié de ceux ausquels ils s'adresserent. Neantmoins le Roy François par son Ordonnance de l'an 1539. ne prend point d'autre pretexte pour empescher la prescription du Domaine Royal, sinon d'en reietter la faute sur les Iuges des lieux, qu'il dit auoir apporté de la negligence & conniuence aux prescriptions : encores que ce qu'il adiouste soit veritable, que de simples Iuges n'osent s'adresser contre les detempteurs de son Domaine, à cause de la puissance, credit & faueur que les susdites personnes ont en la Iustice, & aupres du Roy ; la faute donc n'est pas si grande, si les Officiers estonnez de la grandeur & puissance des detempteurs passent par dissimulation les prescriptions : joint que ceux qui ont baillé & fourny au Roy leur argent, pour auoir & iouïr de ces droits Domaniaux, ne peuuent legitimement estre depossedez, sans auoir esté remboursez des sommes qu'ils ont fourny au Roy. Et où voudroit-on que de petits Officiers trouuassent l'argent pour faire le remboursement des grandes & frequentes alienations qui se font au Conseil d'Estat du Roy ? Ce seroit à ces Messieurs d'apporter pareille diligence à empescher les prescriptions, qu'ils sont faciles aux alienations.

Retournons sur nos pas, si tost que le Roy eut recouuert sa liberté, il fit trauailler à la reformation des abus qui s'estoient glissez en tous les Ordres & Estats de son Royaume, principalement en ce qui regardoit le Seruice de Dieu, & de son Eglise : de ce en fut fait vn acte signalé à Corbeil, l'an de grace 1532. en la reformation du Chapitre de Saint Spire, qui sera cy-apres transcrit.

tranſcrit. Entre les papiers de l'Hoſtel de ville de Corbeil, il y a vne Lettre eſcrite par le Roy aux habitans de Corbeil, dont la teneur s'enſuit.

Chers & bien Amez ; Nous auons eſté aduertis que depuis la reformation qui ces iours paſſez a eſté commencée à faire és Egliſes Collegiales de noſtre ville de Corbeil, du grand deſordre qui y a eſté cy-deuant, & que pluſieurs Calices & ioyaux d'or & d'argent du Treſor de ladite Egliſe, ont eſté emportez & enleuez : Entr'autres ſept grandes Images d'argent doré, qui eſtoient attachées autour de la Châſſe, où giſt le Corps de S. Spire, qui ont eſté données par la feu Reine Adelle, eſpouſe de feu de bonne memoire, Louis le Gros noſtre predeceſſeur ; le tout par le mauuais deffaut & coulpe d'vn des Chanoines Fabricier : Et d'autant que nous voulons & entendons ladite reformation ſortir ſon plein effet, ſelon la forme de l'Arreſt de noſtre Cour de Parlement ; Nous vous mandons & enioignons tres-expreſſément, que pour le fait & recouurement deſdits Calices, Images & ioyaux, vous faites & faciez faire de voſtre part toute deuë inquiſition, diligence, & pourſuitte, tant à l'encontre dudit Fabricier, qu'autre qui beſoin ſera, en maniere que le tout aueré vienne en lumiere, & que punition des delinquans & coulpables en ſoit faite, ainſi qu'au cas appartiendra, y donnans tout le pouuoir & aſſiſtance telle qu'elle eſt requiſe ; & pareillement au paracheuement de ladite reformation, en telle ſorte que le ſeruice diuin ſoit cy-aprés continué en ladite Egliſe, ſelon l'inſtitution des Rois nos predeceſſeurs, & gardez qu'il n'y ait faute : Car tel eſt noſtre plaiſir. Donné à Paris le ſeizieſme Mars mil cinq cens trente-deux. Signé, FRANCOIS, Et plus bas BOCHETEL.

En ſuitte de cette Lettre ſont attachées les pourſuittes faites par Iacques Ruelle Procureur Syndic, par deuant Maiſtre Beranger Boucher, Preuoſt de Corbeil, & les expeditions ſignées par Perrichon Greffier. Par la procedure il ſe trouua que c'eſtoit vne impoſture inuentée par vn Chantre de la Chapelle du Roy, Chanoine du Chapitre de S. Spire, contre Maiſtre Iean Roger Chanoine, Fabricier de l'Egliſe de Saint Spire, qui rendit bon compte de ſa charge & adminiſtration ; auſſi a-t'il laiſſé à la poſterité vn teſmoignage, qu'il eſtoit plus diſpoſé à donner & orner l'Egliſe, que d'en prendre ny ſouſtraire aucune choſe ; car il

a paré la Chapelle de S. Clement d'vn beau Tableau, qui est sur l'Autel deuant lequel il est inhumé, & son decés cotté de l'année 1551.

Ie m'estonne de ce que le Roy escrit que l'Image de la Reine, attachée à la Châsse, soit la representation de la Reine Adelle, femme de Louis le Gros ; il y a apparence que par flatterie on luy a donné cela à entendre, à cause que sa Mere estoit de la Maison de Sauoye, comme la susdite Adelle, qui fut fille de Hubert second du nom, Comte de Moriene, & sœur d'Amedée premier, Comte de Sauoye, par l'octroy de l'Empereur, de Henry cinquiesme. Nous auons appris que Othon troisiesme, donna à son Neueu Berard pour Armes, l'Aigle de sable membré & becqué de gueules en champ d'or. Depuis Amedée quatriesme ayant deliuré Rhodes l'an 1310. il my-partit son Escu de la Croix blanche au champ de gueules. De plus, les Ducs de Sauoye pour conseruer la memoire de leur extraction de la Maison de Saxe, ont chargé leurs armes d'vn petit Escusson myparty des Armes de l'ancienne famille venuë de Vintichind, qui porte de gueules au cheual blanc : Et de la nouuuelle venuë de Bernard d'Enhalt, auquel l'Empereur Frederic premier donna la Saxe, qui porte en ses Armes six faces, trois d'or, & trois de sable, trauersées d'vn demy Chapelet de ruë au naturel, qui est de synople. Par la description de ces Armes, l'on peut connoistre que les Armes de l'Image attachée à la Châsse, n'est point la representation d'Adelle, femme du Roy Louis le Gros, d'autant que ses Armes sont de six faces de gueules & d'argent, sans bande ny trauerse, que nous auons cy-dessus verifié estre les Armes de Clemence, femme du Roy Louis Hutin : ioint qu'en tous les papiers de l'Eglise de S. Spire, il ne s'y trouue rien escrit d'Adelle femme de Louis le Gros.

Par le compte des deniers communs & d'octroy de l'an 1544. rendu par Maistre Iean Berger, pardeuant Maistre Beranger Boucher, Preuost de Corbeil, l'on peut reconnoistre quelque chose de ce qui se passa en France, lors de l'inuasion de l'Empereur Charles le Quint ; car il y a vn chapitre de la despence qui se fit pour la reception de Monseigneur le Duc d'Orleans, fils de Monseigneur le Daufin, le huictiesme Auril en ladite année. On le retiroit de Fontainebleau, où il estoit nourry, & lors n'a-

uoit que trois mois, & le portoit-on à Paris pour le mettre hors des dangers de la guerre ; il estoit venu par la riuiere de Seine aborder au Port S. Laurent, où il fut reçeu & accueilly par les habitans, qui le porterent en la Maison de Maistre Iean Berger, Chanoine de Saint Spire, où le Roy auoit accoustumé de loger. De plus, il y a vn autre chapitre des deniers employez à l'achapt d'vne piece d'Artillerie, de Picques, hallebardes, & bastons à feu, achetez pour la deffence de la ville, s'il en eust esté besoin ; car l'on voyoit que l'Empereur auançoit iusques au cœur de la France. L'on y apprend encores que Iean Caraciol, Prince de Melphe, Mareschal de France, fut long-temps és enuirons de Corbeil, auec grand nombre de Cheuaux Legers, & Soldats Italiens, & qu'il voulut mettre le Capitaine Martin, auec sa Compagnie de Caualerie, dedans Corbeil en garnison. Les Escheuins furent contraints d'aller à S. Germain en Laye trouuer le Roy, pour estre deschargez de cette garnison ; & fut commandé à tous Gens-d'armes de tirer vers la frontiere où l'ennemy paroissoit. Au mois de Septembre l'Empereur ayant surpris Chasteau-Thierry, le Roy de France vint se camper à Hermainuilliers, son armée couuroit toute la Brie, & la Caualerie estoit logée depuis Farmonstier iusques à Corbeil, où le Roy ordonna qu'on leueroit deux cens Arquebusires, qui seroient commandez par le Capitaine de Corbeil ; il ne fut point de besoin d'entretenir cette Compagnie, car Dieu toucha le cœur des Monarques, & les disposa à la paix, qui fut concluë à Crespy en Valois.

Sous le Regne de François premier, Estienne & François Poncher, l'vn apres l'autre, ont deseruy l'Eueſché de Paris ; car le Roy ayant pourueu Estienne de l'Office de Chancelier de France, luy confera l'Archeuesché de Sens : il resigna son Euesché de Paris à son Neueu François, lequel a fait bastir le Chasteau de Villemenon, en la Paroisse de Seruon : La proximité de ce lieu, & son voisinage auec l'Abbaïe de Iarcy, luy fit connoistre le desordre qui estoit en ce Monastere de filles ; il fit venir de Montmartre des Religieuses, qui s'acquitterent dignement de leur reformation. La reputation de leur charité attira plusieurs filles à venir faire profession en cette Abbaïe, en sorte qu'il conuint d'agrandir le Dortoir ; & la Reigle de leur Ordre

y estant bien obseruée, la Maison fut remplie de toutes sortes de commoditez, & eurent moyen de clorre de murailles ce Bois de haute fustaye, qui sert d'ornement & commodité de chauffage à la Maison; elle auroit besoin d'vne pareille reformation, tant pour le spirituel que pour le temporel. Si iamais Prince a ressenty l'inconstance du cours des affaires du monde, ç'a esté le Roy Fraçois premier, sinon en vne chose, que iamais aucune aduersité ne l'a peû faire bransler en l'assiete de la generosité de son cœur Royal, ny de la sincerité de la Foy Catholique. Estant à Ramboüillet, le trentiesme iour de Mars, l'an mil cinq cens quarante-sept, il passa de cette vie en vne meilleure, la cinquante-troisiesme de son âge, & le trente-troisiesme de son Regne.

ARREST DE LA REFORMATION du Chapitre de l'Eglise de S. Spire.

CHAPITRE XXI.

ENTRE le Procureur General, demandeur & requerant l'enterinement de certaines Lettres patentes decernées par le Roy en son Conseil, le neufiesme Nouembre mil cinq cens vingt-neuf, afin d'estre procedé à la reformation de l'Eglise Collegiale de S. Spire de Corbeil, d'vne part, & Maistre Iean Roger, Iean Bonemer, Iean le Berger, Philippes Nicolas, Guillaume Calichet, Toussainct Barin, & autres leurs adherans, Chanoines de ladite Eglise, d'autre part: Veu par nous Iean Verius, Conseiller en la Cour de Parlement, President en la Chambre des Enquestes, & Nicolas Brachet, aussi Conseiller dudit sieur; les deffences desdits Cha-

noines, repliques dupliques desdites parties, & tout consideré: Nous auons dit & ordonné ce qui s'ensuit.

Premierement, que suiuant la reformation qui fut faite en l'année 1208. *escrite au dix-sept, & dix-huictiesme feüillets du Cartulaire de ladite Eglise; Que doresnauant il sera mis en l'Eglise vne Table & Matricule, en laquelle le Chantre escrira ou fera escrire chacune semaine ceux de ladite Eglise, lesquels & en quels Offices ils doiuent deseruir par les semaines & iours feriaux, & des Festes.*

Item, l'Abbé, Chanoines, Cheuecier, Chapelains, Vicaires, ne diront, ny celebreront Messe durant le Seruice diuin, & Obits qui se feront au Chœur, sinon qu'aucuns Pelerins passans voulussent faire dire Messe, auquel cas aucuns des Chapelains & Vicaire pourront aller celebrer durant le Seruice diuin s'ils en sont priez, & non autre personne.

Item, aucun de ladite Eglise ne pourra entrer au Chœur lors que l'on chantera Matines, s'il n'y entre auant le Gloria Patri *du premier Pseaume, & semblablement aux autres heures, auant le* Gloria Patri *du premier Pseaume; & à la Messe auant la fin de* Kyrie eleison, *& y reside iusques à la fin desdites heures; & si l'Abbé, Chanoines, Cheuecier, Chapelains, Vicaire, ou Clercs de ladite Eglise, entrent au Chœur autrement que dessus est declaré, il sera licite au Chantre ou Hebdomadier, en l'absence dudit Chantre, de luy commander qu'il sorte hors du Chœur, & perdra la distribution de ladite heure.*

Item, au cas que ledit Chantre Hebdomadier, ou l'vn d'eux seroit en deffaut, ou negligent d'accomplir ce que dessus, ou qu'eux mesmes seroient transgresseurs dudit Statut, l'Abbé, s'il est present, ou en son absence le plus ancien Chanoine qui sera lors au Chœur, fera issir hors de ladite Eglise ceux

qui auront contreuenu audit Statut, & neantmoins perdra la distribution de ladite heure.

Item, si le Chantre ne fait son deuoir, l'Abbé, s'il est present, luy remonstrera ses fautes & negligences, pour y pouruoir, & en l'absence de l'Abbé le plus ancien Chanoine; neantmoins il rapportera au Chapitre les fautes & negligences, tant desdits Chantres, Chanoines, Cheuecier, Chapelains, Vicaire & Clercs, chacun d'eux respectiuement, pour d'icelles fautes estre punis par l'Abbé & Chapitre.

Item, ledit Chantre sera continuelle residence & assistance au Seruice diuin; Et pource que la totale charge de faire entretenir le Seruice en ladite Eglise, & faire garder par les Beneficiers les ceremonies de l'Eglise, il sera desormais payé d'vn muid de bled, qu'il a droit de receuoir à cause de ladite Chanterie.

Item, pource qu'à present il ne se fait point de distribution ordinaire, chacun iour à la Messe, Vespres, & petites heures, fors & reserué à Matines, esquelles l'Abbé gagne quatre deniers, & chacun Chanoines deux deniers, qui se preignent sur les deniers de la Communauté: Auons dit & statué, qu'outre les distributions ordinaires, sera distribué aux Abbé, Chanoines, qui assisteront à la grande Messe & Vespres, & à chacune desdites heures, à l'Abbé quatre deniers parisis, & aux Chanoines deux deniers parisis; lesquelles distributions seront prises sur le reuenu dudit Chapitre; & sera fait Table ainsi qu'il est accoustumé de faire en ladite Eglise, où seront escrits les Abbé, Chanoines, qui assisteront ausdites heures, chacun pour estre payé à la fin de chacun quartier par le Procureur dudit Chapitre, selon qu'ils auront gagné.

Item, auons statué que le Seruice desdites Eglises sera chanté, & celebré distinctement, eu esgard à la solemnité du

iour ; & seront gardées les solemnitez & ceremonies telles & semblables que celles de l'Eglise de Paris.

Item, que le Statut fait au Chapitre general de l'an 1328. *escrit au cinq, & vnziesme feüillet du Cartulaire, sera obserué ; en faisant que chacun, soit l'Abbé, Chantres, Chanoines, Cheuecier, Chapelain, Vicaire, Clerc ou Beneficier, demeurera au Chœur depuis le commencement des Obits & Anniuersaires, qui seront chantez ainsi qu'on les chante en l'Eglise de Paris.*

Item, ne pourront lesdits Abbé, Chantres, ny autre de ladite Eglise, se faire escrire comme presens aux Obits, Matines, Messes, ny autres heures ; ceux qui n'assisteront depuis l'heure qu'ils sont tenus faire l'entrée iusques à la fin, sinon qu'ils fussent malades ou absens par l'ordonnance de l'Abbé & Chapitre, pour les affaires de ladite Eglise.

Item, que le Statut fait par l'Euesque de Paris, au mois d'Aoust l'an 1260. *escrit au Cartulaire le* 90. & 97. *feüillets, sera tenu & obserué ; en ce faisant, que l'Abbé, Chantres, Chanoines ou habituez seront assis au Chœur de ladite Eglise, chacun en sa chaire ; & ceux qui seront aux hautes chaires ne descendront és basses, ny ceux qui seront és basses ne monteront és hautes : ceux qui sont de la partie dextre ne se transporteront à la senestre, sinon qu'ils fussent enuoyez pour commencer les Antiphones, ou pour chanter les Respons, sur pareille peine de perdre leurs distributions de l'heure.*

Item, les susdits s'abstiendront de parler & communiquer durant le Seruice diuin les vns aux autres, gens d'Eglise ou seculiers, & aussi de dire particulierement leurs Heures dans le Chœur ; & ne feront en ladite Eglise aucun trouble, signe, & geste, par lequel le Seruice diuin puisse estre empesché, ny diminué, à peine de perdre la distribution de l'heure.

Item, les Chanoines constituez seulement aux moindres Ordres n'auront point de voix en Chapitre, & seront aßis aux basses chaires ; & quand ils seront Prestres ou Diacres, seront aßis aux chaires inferieures des Chanoines.

Item, Ordonnons que lesdits Abbé, Chantre, Chanoines, ne pourront faire tenir Chapitre, ny faire aucune assemblée ou congregation, durant le temps qu'on fera le Seruice diuin & Obits, & iusques à ce qu'ils soient acheuez.

Item, Ordonnons que le Chapitre de ladite Eglise sera tenu chacune semaine, le Lundy, & le premier iour de chaque mois, & sera distribué manuellement à chacun Capitulant; Sçauoir, au premier iour de chacun mois vingt-quatre sols parisis, ainsi qu'il est accoustumé de faire ; & le Lundy de chacune semaine, quatre sols parisis ; & se tiendront lesdits Chapitres à l'issuë de Matines, & s'il est Feste le Lundy, se tiendront le lendemain.

Item, ordonnons qu'aucun de ladite Eglise ne tiendra en sa maison femme suspecte d'incontinence, ne frequenteront lieux d'où puisse venir scandale ; & si aucuns font le contraire, ils seront punis par l'Euesque de Paris ou son Archidiacre, auquel appartient la connoissance de ce cas.

Item, ordonnons que le Punctueur fera serment au Chapitre tous les mois, de ne punctuer sinon ceux qui seront presens & aßistans au Chœur ; & sera tenu le Punctueur monstrer son papier à l'Abbé, pour le parapher si bon luy semble, ne varietur, & en son absence le Chantre ou autre plus ancien.

Item, seront esleus vn Chanoine & vn Chapelain de ladite Eglise pour receuoir le reuenu de la Fabrique ; lesquels seront tenus de rendre compte chacun an, quand l'on tiendra le Chapitre general, à peine de dix liures parisis d'amende, au profit de ladite Fabrique, à ce que tous les Beneficiers ayent

connoissance

connoiſſance comment s'employe le reuenu de ladite Fabrique; ce fait ſeront eſleus d'autres Receueurs.

Item, auons ordonné que la compoſition des Lots & ventes ſe fera en plein Chapitre, & non autrement.

Item, Ordonnons que les Baux dudit Chapitre, Prebende, Fabrique, Enfans de Chœur, Communautez des Egliſes, ſeront d'oreſnauant faits & baillez hors de l'Egliſe de S. Spire, & autres lieux Saints, & ce au plus offrant & derniers encheriſſeurs à la chandelle eſteinte, apres que les proclamations deſdits Baux auront eſté faits aux Dimanches és Proſnes des Egliſes Parochiales de Corbeil, & des lieux où ſeront aſſis les Domaines; & auons prohibé & deffendu auſdits Abbé, Chanoines, Cheuecier, Chapelains, au Chapitre & Communauté, qui ſont & ſeront au temps à venir, de bailler ou conſentir eſtre baillé autrement, à peine de cent marcs d'argent, & autres peines en tel cas requiſes; & ne pourront decreter aucuns Baux qui excedent neuf années.

Item, Ordonnons que d'oreſnauant il y aura en ladite Egliſe ſix Vicaires, compris Diacre, & Sous-diacre, & demeureront les Vicaires qui ſont à preſent en ladite Egliſe; & d'oreſnauant ne ſeront plus reçeus qu'ils ne ſoient âgez de quinze ans pour le moins; & ſeront leſdits Vicaires inſtituez & examinez par l'Abbé, Chanoines & Communauté.

Item, Ordonnons qu'aucun Chapelain de ladite Egliſe ne pourra deſormais deſeruir en aucune Egliſe Parochiale.

Item, Ordonnons que pour l'aduenir l'Abbé, Chantres & Chanoines, feront l'Office és Feſtes ſolemnelles des Apoſtres, tous par ordre; toute-fois, quand il plaira à l'Abbé, il fera l'Office eſdits iours; & leſdits Abbé, Chanoines, auront double diſtribution manuelle eſdits iours, quand ils feront l'Office en perſonne.

Item, Ordonnons que si aucune Maison Claustrale, reuient & retourne audit Chapitre, Chanoines & Communauté, elle ne pourra plus estre alienée ; mais sera baillée à loyer ausdits Abbé, Chanoines, & eux logez auec Chapelains à prix raisonnable.

Item, enioignons ausdits Abbé, Chantres, Chanoines, Chapelains, de faire diligence de retirer les Maisons, terres, prez, moulins, & autre Domaine de ladite Eglise, qui auront esté alienez, sans garder les solemnitez du droit où l'Eglise se trouuera lezée, & le tout par conseil.

Item, Ordonnons que les Obits fondez par les Rois & Reines en ladite Eglise seront solemnellement faits, mesmement ceux qu'a fondé la Reine Adelle femme de Louis le Ieune, fils de Louis le Gros.

Item, Ordonnons que le reuenu de la Prebende des quatre enfans de Chœur, sera toute employée à l'entretenement desdits enfans, fondée par Louis XII. & les Receueurs seront tenus d'en rendre compte au Chapitre general.

Item, Ordonnons qu'inuentaire sera faite des Reliques, Calices, & ioyaux de ladite Eglise, duquel le Cheuecier aura vn double ; & l'Original sera mis au tresor des Chartes de l'Eglise ; & le Cheuecier sera tenu bailler caution iusques à la somme qu'on aduisera, pour respondre de la garde des Reliques, Calices & ioyaux.

Item, Ordonnons que suiuant les Statuts de ladite Eglise, faits l'an 1446. le Chantre precedera au Chœur & Processions, tous les autres Chanoines, nonobstant qu'aucuns d'iceux fussent plus anciens de reception.

Item, Ordonnons que l'vne des trois clefs du coffre dudit Chapitre sera baillée à l'Abbé, l'autre au Chantre, & la troisiesme à vn Chanoine esleu par le Chapitre. Des deux clefs des

Trones, l'Abbé en aura vne, & le Chanoine esleu l'autre, à la charge qu'au cas qu'il ne soit resident il sera tenu bailler ladite clef en depost & garde à l'vn desdits Chanoines.

Item, Ordonnons que les Chanoines, qui sont & seront à l'aduenir en ladite Eglise, seront tenus pour gagner les fruits de leurs Prebendes, de resider chacun an l'espace de huit mois, sur peine de n'auoir pour chacun Chanoine absent que vingt sols parisis, pour les fruits de l'année qu'ils n'auront residé lesdits huit mois, excepté les Escoliers estudians en vne Vniuersité priuilegiée; aussi ceux qui iront en Pelerinage, selon l'ancien Statut.

Tous lesquels Statuts & Reglemens, que nous auons ordonné & ordonnons estre tenus & obseruez en ladite Eglise de Saint Spire, de point en point, selon leur forme & teneur, dés à present, & pour le temps à venir; seront publiez en plein Chapitre, par nous ou par celuy qui sera par nous commis & deputé à ce faire; & aussi par chacun an és Chapitres generaux de ladite Eglise. Et pour à iceux garder & obseruer seront contraints lesdits Abbé, Chanoines d'icelle Eglise, qui sont à present leurs successeurs, Abbé, Chanoines & autres, qui à ce faire seront à contraindre, par toutes voyes deuës & raisonnables. En tesmoin dequoy nous auons signé ces presentes de nos seings manuels, & seellé de nos Seaux, le sixiesme Septembre l'an mil cinq cens trente-deux.

Le Reglement cy-dessus fut émologué en la Cour de Parlement de Paris; & par l'Arrest il est mandé au Preuost & Procureur du Roy à Corbeil, de tenir la main à l'obseruation & execution dudit Reglement. La soustraction que l'on m'a faite dudit Arrest d'émologation m'oste le moyen d'en inserer icy la datte du iour & an qu'il a esté donné.

DE HENRY SECOND DV NOM Roy de France.

CHAPITRE XXII.

L'ON a remarqué que le Roy Henry nasquit le dernier iour de Mars, & qu'il succeda à son Pere à pareil iour, l'an 1547. & qu'il dédia ses premieres actions Royalles à l'honneur de Dieu; ayant par forme de foy & hommage, à sa Majesté diuine, fait publier vn Edict seuere contre les iureurs & blasphemateurs du nom de Dieu, & de ses Saints. En suitte il trauailla à la reformation du luxe, & de la superfluité des habits de ses subjets; & qui plus est, eut vn soin grandissime de faire executer & obseruer ses Ordonnances; & luy mesme en a monstré l'exemple aux autres : car tant qu'il a vescu il n'a point voulu porter de bas de soye, & s'est abstenu d'vser de passemens d'or & d'argent sur ses habits. Il employa encores ces premices de son Regne à mettre ordre à la reformation de sa milice & de la Iustice, qu'il a chery toute sa vie. Mais comme il n'y a rien de parfait en l'homme, l'on a desiré en luy vne plus grande vigueur d'esprit, & vn soin plus exact au gouuernement de son Estat, & qu'il se fust laissé moins gouuerner à la volonté & fantaisie de ceux qui preoccuppoient ses affections. A la verité son humeur douce & facile le portoit naturellement aux recreations ioyeuses, & principalement à la chasse, où il se recreoit souuent dans les bois & forests, compris en la Chastellenie de Corbeil, non guere esloigné de Fontainebleau, qu'il affectionnoit sur toutes ses Maisons, pour auoir esté le lieu de sa naissance; Et d'autant que les bois & buissons du Gastinois & Hurepoix, compris en la Chastellenie de Corbeil, reçoiuent d'ordinaire les bestes fauues, rousses & noires, qui s'eschappent de la Forest de Biere, & circonuoisines; il fit vn Edict le dixiesme Ianuier mil six cens quarante-neuf, par lequel

il estendit la Grurie de Corbeil du costé de la Brie, depuis les portes de Melun iusques aux Pont de Charenton, y comprenant tous les bois, buissons, & plaines, entourées des riuieres de Seine & de Marne. Du costé du Gastinois il y comprit tout ce qui est à deux lieuës és enuirons tirans à Fontainebleau, à la Ferté-Aleps, & à Mont-le-hery; & ordonna que les Officiers de la Grurie de Corbeil de là en auant connoistroient des forfaictures & maluersations qui se commettroient au fait de la chasse & prise de gibier, & en feroient telle correction, qu'au cas appartiendroit; & fit deffences à toutes personnes de couper ny faire couper aucun bois, sans la permission des Officiers de la Grurie; ce qui me semble de plus rude, c'est qu'il deffend à toutes personnes, mesmes aux proprietaires des heritages situez dans l'estenduë de ladite Grurie, de chasser, ny faire chasser aux bestes fauues, rousses & noires, de courir lievres, lapins; de prendre perdrix, faisans, ny autre bestial quel qui soit. Si ces Ordonnances ne sont fondées en droict commun, ny en droit diuin, & contrarient au droit de la Nature; neantmoins elles se trouuent pratiquées par la plus grande partie des Seigneurs de la terre, à la volonté desquels resister, c'est vouloir auec les Geans escalader le Ciel. Et quand le Roy Henry a fait ces Ordonnances, il a creû auoir le pouuoir d'en disposer selon son bon plaisir; aussi honorons nous sa memoire pour la generosité de son courage, qui l'induisit à poursuiure constamment la guerre contre les Anglois, iusques à ce qu'il eust retiré de leurs mains la ville de Boulogne. Sa generosité le porta pareillement d'entreprendre la deffence du Pape Paul quatriesme, du Duc de Parme, de Sienne, & des Princes d'Allemagne. Par la terreur de ses armes il fit rendre la liberté au Duc de Saxe, & au Lantgraue de Hesse, & par la vertu de sa Noblesse de France, il conserua la ville de Mets. Le Roy auoit de la passion pour les Geometriens & Ingenieurs, par dessus tous autres Professeurs des sciences liberales; estimant que cette science estoit necessaire à vn Prince & Capitaine, pour sçauoir bien designer le plan d'vne Forteresse, l'assiette d'vn camp, le logement d'vne armée, & la disposition d'vn champ de bataille; tracer les approches d'vne place, d'en faire la circonualation; en fin de bien pointer vne batterie de canons.

Le Roy Henry n'ayant peû conduire ses guerres sans faire vne despence excessiue, il fut contraint de vendre & aliener plusieurs pieces de son Domaine; & nous trouuons que le quinziesme Iuillet mil cinq cens cinquante-deux, le Domaine de Corbeil fut vendu, ou du moins engagé, à Messire Guy L'arbalestre, Vicomte de Melun, Seigneur de la Borde, & de Neron, President en la Chambre des Comptes à Paris, descendu des anciennes Maisons de Grumont & Villemereau de Bourgongne; il portoit d'or au Saultoir, engraislé de sable, ou Croix S. André, dantelle & quahtour, de quatre arbalestres de gueules dans les quatre angles de la Croix. Ledit Guy, de Damoiselle Magdelaine Cheualier, Dame de Prunes, de Vigneo, & d'Outreuille, eut Charles l'Arbalestre, Vicomte de Melun, sieur de Neron, & de Prunes; qui de Damoiselle Louise Boucher a eu Louis l'Arbalestre, Vicomte de Melun, sieur de la Borde, Neron, des Prunes, & de Croisille, qui à present est conioint par mariage auec Dame Gabrielle de Beauueau; leurs vertus & nobles conditions les maintient entre les plus illustres familles de la Brie. Nostre Roy Henry recueillit les fruits de la pepiniere des Arts & sciences, semées & plantées par son Pere dans la France, qui depuis s'est trouuée si pleine d'hommes doctes & sçauans, qu'il n'y a pas iusques aux femmes & filles qui ne se soient signalées, & fait admirer par leur sçauoir & doctrine. De leur splendeur il nous reste encores à present vn rayon dans le village de Grigny, où s'est conseruée cette Muse Grecque, & Latine, Camille de Morel, qui a commencé de faire paroistre la gentillesse de son esprit, du viuant du Roy Henry II. & a orné son Tombeau de ses vers Grecs & Latins. Depuis elle s'est maintenuë en estat & vigueur, iusques en l'année mil six cens vingt-trois, qu'elle se trouue âgée de quatre-vingts ans; Elle a releué sa science d'vn degré d'honneur, par la conseruation de sa virginité & integrité de son corps, qu'elle a preferé aux delices du mariage. Elle merite que nous discourions vn peu de son extraction, & de ses alliez; elle auoit eu deux sœurs, Lucresse, & Diane de Morel, toutes bien instruites és langues Grecques & Latines, par l'industrie de leur pere Iean de Morel, Maistre des Requestes de la Maison du Roy, qui a esté aymé de tous les hommes doctes de son temps. Du Bellay en a fait mention en ses Poësies;

& l'incomparable Ronsart luy a dedié l'Hymne du Ciel, & n'a pas esté oublié és Eloges de Sainte-Marthe. Ledit sieur de Morel eut ces trois filles d'Antoinette de Luyne, renommée en son temps, pour son sçauoir & sa vertu; elle estoit fille de François de Luyne, President au Parlement de Paris, & de Geneuiefue Boulanger de L'estoc, de laquelle vient la Seigneurie de Grigny, & du Plessis-le-Comte, en leur famille. Antoinette auoit esté mariée en premieres nopces, auec Lubin d'Allier, sçauant Docteur en Droict Canon & Ciuil. De leur mariage a esté produite Marie d'Allier, femme de Iean Mercier, Cadet, de Languedoc, qui en sa ieunesse fut si bien instruit, qu'il traduisit de Grec en Latin les Hieroglifiques d'Orne Apollo, & le Manuel d'Armenopulus; il a trauaillé aussi heureusement en la Langue Hebraïque, qu'il auoit compris la quantité de leur Poësie, & y auoit acquis tant de reputation, qu'apres le decés de Vatable il fut esleu en son lieu pour instruire la ieunesse en la Langue Hebraïque en l'Vniuersité de Paris. De plusieurs enfans que ledit Mercier auoit eus de Marie d'Allier, il n'est demeuré que Iosias Mercier sieur des Bordes, & de Grigny, qui n'a pas forligné en capacité & science de ses predecesseurs; il porte en ses Armes trois Chardons benits d'argent en champ de Synople, escartellé de bezans d'or en champ de gueules. Ce qui nous a fait parler en ce lieu des Seigneurs de Grigny, a esté à l'occasion de la Poësie de Camille de Morel, & des Vers qu'elle fit à l'âge de douze ans, sur le trespas de Henry II. mal-heureusement blessé dans les réjouïssances des mariages de sa fille & de sa sœur. Ce desastre fut autant déploré des bons & fidelles François, que sa mort fut reçeuë auec ioye par les nouateurs en la Religion. Il y a eu deux sortes de personnes qui ont voulu faire les censeurs, comme s'ils estoient sortis du Cabinet du Conseil de Dieu, pour nous venir annoncer ses iugemens ineffables, & ont voulu decider de l'estat interieur du Roy, lors qu'il sortit du monde. Les vns se sont aduancez de dire que Dieu l'auoit puny à cause qu'il auoit assisté les Protestans d'Allemagne contre l'Empereur Charles le Quint. Les autres ont mis en auant que Dieu l'auoit osté du monde pour sauuer & garantir ces semeurs de nouuelles opinions en la Religion, qu'il auoit fait resserrer en la Bastille, afin d'em-

peſcher les reuoltes qui ſe tramoient ſourdement en ſon Royaume. Defferans en cét endroit, comme en tous autres aux deffences faites par les ordonnances diuines, de ne point iuger mal des actions de noſtre prochain, & principalement des Princes qu'il nous donne pour nous gouuerner. Nous preſumons que ce bon Roy eſt decedé en la grace de Dieu; prenant coniecture de la patience, & conſtance qu'il eut en ſa derniere maladie; la ferme foy, eſperance & confiance qu'il teſmoigna auoir en la miſericorde de Dieu. Il nous ſeroit facile de rapporter plusieurs accidens, pareils au ſien, arriuez à des Princes Chreſtiens, qui ont eſté bleſſez à mort, où eſtropiez en prenans leurs eſbats, ſans que l'on aye fait de ſi mauuais iugemens de leur mort; Entr'autres de Henry troiſieſme du nom, entre les Comtes de Louuain, tué par Godeſcal innocemment en la ville de Tournay, l'an mil quatre-vingts ſeize; Et Iean premier du nom Duc de Brabant, qui fut tué d'vn coup de Lance, aux rejouïſſances des nopces de Henry troiſieſme, Duc de Bar, l'an mil deux cens quatre-vingts quatorze. Il ſe trouue aſſez bon nombre de pareils accidens dedans les Hiſtoires, que nous ſuperſedons à preſent de rapporter.

DV ROY FRANCOIS SECOND du nom.

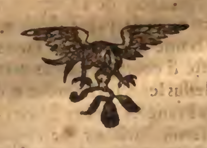
Chapitre XXIII.

SAint Louis appelloit Fontainebleau le lieu de ſon repos; en ſa retraitte ſolitaire, il eſt appellé l'Hermitage Royal; auſſi eſt-il ſitué en vne plaine boſcagere, entourée de rochers, & enuironné de foreſts amples & ſpacieuſes; il eſtoit eſloigné de Foires & Marchez; ſes aduenuës empeſchées de ſablons; mais ces difficultez ſont recompenſées par les eauës, viues ſources, & fontaines, qui ruiſſellent de tous coſtez, & rendent les ſablons feconds & fertiles, pour produire les herbes potageres,

potageres, medecinales, & toutes sortes d'arbrisseaux seruans aux hespaliers, palissades, compartimens, & ornemens des iardins ; elles suffisent encores pour produire, nourrir & esleuer les arbres fruitiers, & grands arbres forestiers. La beauté, l'amenité & salubrité du lieu a conuié nos Rois à y faire bastir & construire de superbes bastimens & edifices pour s'y retirer, & destourner de la presse du peuple, & de l'importunité des Courtisans, afin de s'employer plus serieusement aux affaires importantes, à leurs personnes, & à leur Estat. Les Reines de France ont souuent esleu ce lieu pour y faire leurs gesines, & mettre au monde les Princes destinez à regir & gouuerner les François. C'est en ce lieu qu'Ysabelle d'Arragon, Breu de S. Louis, accoucha heureusement de son fils aisné Philippes le Bel, l'an 1267. Et la Reine Catherine de Medicis n'ayant point trouué en France de Maison qui rapportast mieux à la magnificence de l'Italie que la Maison de Fontainebleau, lors nouuellement augmentée de bastimens superbes, que le Roy François auoit fait orner de portraits, figures, statuës, & autres œuures d'artifices elabourez ; & fait accommoder les iardinages de fontaines, canaux, & de tout ce qu'il s'estoit peu aduiser. Catherine, lors Daufine de France, esleut ce plaisant lieu & salubre, pour y faire ses couches, & donner à son mary le premier fruit de leur conionction. Ce fut vn fils auquel son ayeul donna son nom de François ; sa naissance arriua vn iour de Samedy sur les quatre heures de releuée, le dix-neufiesme Ianuier, l'an mil cinq cens quarante-quatre, selon la supputation ordinaire. Son pere alors portoit la qualité de Daufin de France ; c'est pourquoy il fut designé Duc d'Orleans, & par excellence nommé Monsieur le Duc ; c'est ainsi qu'il est qualifié dedans les comptes de Corbeil, dont nous auons parlé cy-deuant, lors qu'il passa par Corbeil, à cause de l'inuasion de l'Empereur Charles le Quint. L'on a remarqué en ce petit Prince beaucoup d'indices de pieté enuers Dieu, & de bonté & clemence enuers son peuple. Quant à son Regne il a esté si court, si confus & troublé, que ie passeray volontiers par dessus les actes honteux & déplorables, commis & perpetrez par les François contre Dieu, & au preiudice de ce Roy innocent. Il seroit fascheux de rapporter comme les Escossois ses subiets, à l'imitation des François, abuserent de leur

liberté, au mespris de la Majesté Royalle, & à la ruine de la Religion Chrestienne & Catholique. Et ce qui est déplorable, pour le siecle à venir; c'est que les Escriuains du temps transportez de leurs passions, ont si ingenieusement couuert la verité de l'Histoire par leurs beaux langages, qu'il sera plus difficile à ceux qui viendront apres nous de descouurir la verité, & de la tirer du cloaque où ils l'ont embourbée, que d'abolir les heresies qui ont infecté l'esprit du peuple de l'Europe.

Pour toute remarque de ce qui est arriué à Corbeil des affaires qui s'y sont passées sous le Regne de François II. ie ne trouue autre chose à escrire, sinon vn Arrest de la Cour de Parlement de Paris, du vingt-septiesme Auril, l'an mil cinq cens soixante, entre les Religieux de Saint Victor de Paris, & le Chapitre de Saint Spire de Corbeil; par iceluy ledit Chapitre est condamné de laisser & souffrir iceux de Saint Victor, iouïr & perceuoir les fruits, tant gros que menus, & des distributions de leur Prebende, autant que l'vn des autres Chanoines & Prebendez de leur Eglise; en deputant & presentant par eux vn Vicaire Religieux ou seculier, à leur choix & option, idoine & suffisant, qui fera le serment requis pour deseruir ladite Prebende, & contribuer aux frais & charges de leur Chapitre. Le Prieur d'Essonne à pareil droit d'vne Prebende en ladite Eglise de Saint Spire, par Arrest du vingtiesme Iuillet mil cinq cens quarante-quatre, il a esté maintenu en pareils droits auec cét aduantage qu'il aura la premiere seance apres l'Abbé, tant és cessions que Processions, quand il y assistera en personne, mais son Vicaire n'aura que le dernier lieu és ceremonies de l'Eglise.



DV ROY CHARLES NEVFVIESME du nom, Roy de France.

CHAPITRE XXIV.

IL est difficile à iuger lequel est plus à plaindre, ou vn Roy en son bas âge, chargé du gouuernement d'vn Estat, où le peuple qui doit souffrir & endurer d'estre conduit & gouuerné par vn enfant ; mais l'on ne peut douter que le peuple que Dieu a abandonné à la liberté de son sens reprouué, ne soit tres-miserable. Quand le Roy Charles succeda à la Couronne de son frere, il n'auoit que vnze ans, & trouua tous les ordres de son Royaume plongez en vne horrible confusion, vn chacun de ses subjets, grands & petits, se donnans la liberté d'introduire & embrasser toutes sortes de nouueautez en la Religion. Corbeil est trop proche de Paris pour s'exempter de cette contagion, qui auoit grande vogue dans ce peuple, ramassé de toutes nations, humeurs & complexions. Berger Preuost de Corbeil, auec cinq ou six autres des principaux habitans, agitez de l'esprit turbulent qui bouleuersoit la France, voulurent establir en leur ville vne synagogue de leur pretenduë reformation ; & à faute de meilleur predicant ils instruisirent vn Procureur nommé Quentin, à jargoner selon leur ramage, des abus introduits en l'Eglise, de la superfluité des Prelats, de la desbauche des Moines, & de l'ignorance des Prestres ; & sous ce pretexte desbaucher ce peuple ; le faire reuolter, & secoüer le ioug de l'obeïssance Ecclesiastique & Ciuile. Le Preuost reformé assez instruit des moyens qu'il vouloit tenir en l'introduction de ces nouueautez, n'oublia aucun artifice pour attirer le peuple à sa cordelle, & harasser & tourmenter ceux qu'il connoissoit contrarier à ses desseins. En fin il voulut donner l'espouuante aux Catholiques ; il choisit l'heure que le peuple commençoit de s'assembler en l'Eglise, & enuoya vn de ses sup-

pots quereller ceux qui sonnoient les cloches : cét homme fut vn peu mal mené, ainsi que son Maistre auoit proietté deuoir aduenir, pour auoir suiet d'en faire vne grande information, en laquelle il s'estudia de comprendre les plus apparens des Catholiques : mais ils se retirerent par deuers la Cour de Parlement, où ils exposerent les procedures de leur Preuost, qui fut mandé, blasmé & renuoyé auec diminution de son authorité & reputation. L'on peut voir dans l'Histoire comme les Huguenots s'emparerent des meilleures villes de France, là sont descrits les massacres des Prestres & Religieux, les bruslemens des Eglises, l'abatis des Images, les vols des vaisseaux sacrez, l'inuasion des biens Ecclesiastiques ; le saccagement des villes, & la ruine des Prouinces. Entre les lieux où ces Reformateurs exercerent leur furie, fut en l'Abbaïe S. Benoist sur Loire, où ils esgorgerent tous les Moines qu'ils peurent attraper ; destruisirent les bastimens ; mirent en pieces les Châsses, esquelles selon la croyance des François reposoient les Reliques de S. Benoist, & S. Paul Hermite ; la plus grande partie de leurs os furent consommez en poudre par le feu, l'orfevrerie distraite & emportée. L'vn des Religieux du Monastere nommé François Barbien, eschappa & se sauua, ayant quitté son froc, & pris vn habit seculier. Quand les Huguenots furent retirez Barbien alla reconnoistre tous les lieux de son Monastere, & entre les cendres des Châsses & Reliquaires, il trouua quelques particules d'ossemens de S. Benoist qu'il recueillit, & les serra dans vn linge le mieux qu'il peût ; & sortant des ruines de son Monastere, prit son chemin par le Gastinois pour venir à Paris, & voulant passer par Corbeil, il fut arresté par les Gardes de la porte S. Nicolas, à cause qu'il estoit en fort mauuais equippage, & fut conduit pardeuant Maistre Nicolas Barré, Procureur du Roy, & estant par luy interrogé, declara son nom, sa condition, l'infortune de son Monastere ; presenta les Reliques qu'il portoit, lesquelles furent retenuës par ledit Barré, en intention d'en faire vn Reliquaire pour sa Paroisse ; & de ce que dessus en dressa vn procés verbal qui fut mis au Greffe, où il est demeuré ; Signé Barré, & Boisse, Greffier, & datté du huictiesme Iuin mil cinq cens soixante-deux. Du depuis en l'année mil six cens dix-huit, en renouuellant la Châsse S. Quirin, ces Reliques de S. Benoist ont esté mises par Mai-

ſtre André Courtin en ladite Châſſe, dont nous auons parlé en la premiere partie de ſes Memoires.

Le Prince de Condé n'ayant peû ſecourir les ſiens à Roüen, au partir d'Orleans fut prendre Pluuiers, Eſtampes, & Dourdan, & le treizieſme Nouembre il vint planter ſon camp és enuirons de Corbeil, ſous l'aſſeurance que ceux de ſon party luy auoient donné de luy liurer la ville, à la charge d'eſtre eſpargnée du ſac & pillage, mettant des enſeignes rouges aux feneſtres de leurs maiſons, où ils auoient deſigné de ſe retirer, voulans imiter le fait de Raab en Hierico. Pour lors il y auoit quantité de maiſons autour de l'Egliſe de S. Nicolas hors la ville; les Proteſtans s'approcherent de ce coſté-là, & firent facilement retirer les ſoldats de Pauan, qui eſtoient ſortis à l'eſcarmouche, d'autant qu'entre-eux il y auoit des Reformez qui ayderent à donner l'eſpouuante à leurs compagnons, & s'attendoient de donner l'entrée libre aux ennemis; mais l'vn des Eſcheuins qui ſe trouua à la porte, abbatit proptement le tapecul, qui fit viſage de bois aux ennemis, & les Arquebuſiers qui eſtoient ſur les murailles de la ville, les contraignirent de ſe retirer au gros de l'armée, qui ſe logea aux villages circonuoiſins: Sçauoir, l'auant-garde à Eſſonne, la bataille à S. Fargeau, l'arriere-garde à Ballancourt; & pour dire en vn mot, il n'y eut village ny hameau ſur le Gaſtinois, qui ne fuſt remply de Gens-d'armes. Dans Corbeil il y auoit la Compagnie d'hommes d'armes du Duc de Lorraine, conduite par le ſieur de Pauan, & à l'inſtant il y arriua des trouppes de tous coſtez. Le Regiment de Picardie fit ſi bonne diligence qu'il vint aſſez à temps pour ſauuer la ville du ſac & pillage, & oſta aux Proteſtans le moyen d'executer leurs deſſeins. La ville fut incontinent pourueuë d'artillerie, armes & munitions de guerre, que l'on enuoya de Paris; & le Mareſchal de S. André y vint, & remplit la ville & les faux-bourgs d'infanterie Françoiſe & eſtrangere; il logea la Caualerie par les villages de la Brie. Les Ducs de Neuers, d'Aumale, de Gonor, & autres Seigneurs en quantité, vindrent ſe loger dans la ville, qui fut ſi remplie de Soldats, que la plus grande partie des habitans quitterent leurs maiſons & ſe retirerent à Paris, Melun, & autres lieux plus eſloignez du danger; car outre la guerre ils furent affligez de la peſte. En cét endroit la Popeliniere & Belle-Foreſt deſcriuent elegam-

ment Corbeil, & disent que la ville a esté bastie par Iules Cesar; mais ie ne sçay comment ils se sont imaginez qu'outre les riuieres de Seine & d'Estampes, il y ait vn ruisseau qui vienne du Gastinois, pour armer & accommoder Corbeil; car il n'y en a point, & la disposition du lieu ne le peut permettre; car entre les deux riuieres il n'y a point mille pas de distance, qui est remplie du pied de la montagne, qui descend de la Maladrie; & le fossé de la ville qui est entre les deux riuieres est plein de l'eau de la riuiere d'Estampes, qui y est retenuë & soustenuë par vne chaussée construite au pied de l'esperon du port Saint Laurens. Catherine de Medicis, Mere du Roy, qui gouuernoit sa personne & son Estat, pour gagner le temps, & auoir la commodité de paracheuer les tranchées des faux-bourgs de Paris, & donner loisir à l'armée Royalle qu'elle faisoit venir de Roüen; elle enuoya le Seigneur de Mesme-l'Hospital, par deuers le Prince de Condé, pour l'entretenir, en esperance d'estre substitué aux honneurs & estats de son frere Antoine de Bourbon, Roy de Nauarre, decedé le dix-septiesme Nouembre mil cinq cens soixante & deux, cela luy fit passer huit iours inutilement deuant Corbeil. Le seiour des deux armées, l'vne en Gastinois, l'autre en la Brie, fut cause que tout le territoire de la Chastellenie de Corbeil, fut destruit & desolé, encores plus du costé du Gastinois, où il ne demeura aucun arbre fruitier debout, ny maison auec sa couuerture; & les Moulins à Papier, dont les ouuriers se disent suppots du Recteur de l'Vniuersité de Paris, furent renuersez dans la riuiere d'Estampes. Le Mareschal S. André, General de l'armée Royalle, qui estoit à Corbeil & és enuirons, ne voulut accepter aucunes tréves, & les escarmouches ne cesserent point, & les Canoniers de Corbeil faisant merueilles de tirer, tuerent & estropierent quantité de soldats, outre deux personnes de remarque; sçauoir, Stuard Escossois, & Millant Dalaigre, ils furent tous deux atteins aux cuisses, mais ils furent si bien pensez qu'ils en eschapperent; & le Canonier qui les auoit blessez fut tué le mesme iour par vn Capitaine de la garnison qui estoit Protestant en son ame, & se faschoit du mal qui tomboit sur ses freres en Christ, tant les guerres Ciuiles sont dangereuses.

Le Prince de Condé ayant reconnu qu'on l'amusoit de vaines paroles, leua le siege, & fit aduancer ses trouppes deuers

Paris. Le Mareſchal S. André fit le meſme de ſes gens, les deux armées ſe pouuoient facilement voir les vnes les autres, eſtans eſtenduës, & marchans ſur les bords de la riuiere de Seine qui les ſeparoit, & empeſchoit de venir aux mains. Corbeil & ſon territoire demeura vuide de tous biens, qui auoient eſté conſommez par vne ſi grande multitude de ſoldats, dont il y en eut pluſieurs atteints de peſte; entr'autres Mandoce Colonnel des Suiſſes, & Laboiſſiere Maiſtre de Camp, s'en allerent à Paris remplir les cymetieres. Le ſiege de Corbeil fut leué le vingt-vnieſme Nouembre; le Mareſchal S. André y laiſſa trois Compagnies de gens de pied; ſçauoir celle de Beze qui n'y demeura que trois iours; celles de Robin, & de Souplainuille, qui s'y arreſterent iuſques au dixieſme iour de Decembre, qu'ils furent mandez pour aller ioindre l'armée du Roy qui ſuiuoit les Huguenots, & leur liura la bataille prés de Dreux; où il arriua vn accident non veû ailleurs, que les deux Chefs des deux armées furent tous deux pris priſonniers; ce qui fut cauſe de faire la paix, qui fut concluë à Amboiſe le treizieſme Mars 1563. & ne dura que iuſques au iour S. Michel 1567. que le Prince de Condé & l'Admiral s'efforcerent de ſurprendre le Roy Charles à Meaux, & le pourſuiuirent iuſques à Paris. En ce ſouſleuement inopiné des ſubjets contre leur Prince Souuerain, le Seigneur de Sourdy ſe tranſporta à Corbeil, & releua les habitans d'vne grande frayeur où ils eſtoient, à cauſe que la ville eſtoit demeurée vuide d'habitans. En cét eſmoy Maiſtre Iean Beauion, Receueur de Monſieur l'Eueſque de Paris, en ſon petit Prieuré du petit S. Iean de Corbeil, oſta la Châſſe de S. Quirin hors de ſon Egliſe, & l'enfoüit en la caue de ſa maiſon, pour l'oſter de la voye de ceux qui faiſoient gloire de violer tous droits diuins & humains; elle y demeura cachée iuſques au vingt-vnieſme Aouſt mil cinq cens ſoixante-neuf, que Meſſire Philippes Briant Archidiacre de Ioſas, faiſant ſa viſite ordinaire rapporta la Châſſe S. Quirin dans ſon Egliſe en grande ſolemnité. La reuolte de pluſieurs Officiers, fut cauſe de les faire declarer Criminels de leze-Majeſté, & leurs Offices vacans, par Edict de l'an 1568. en ſuitte dequoy Maiſtre Claude Cordeau fut pourueu de l'Eſtat de Preuoſt de Corbeil, & y fut inſtallé le ſeptieſme Mars 1569. en laquelle année les armes des Catholiques proſpererent; car le

troisiesme Mars ils gagnerent la bataille de Iarnac, où le Prince de Condé mourut ; & au mois de Septembre ils firent leuer le siege aux Huguenots de deuant Poictiers ; & le treiziesme Octobre ils vinquirent leurs ennemis à Moncontour. Le gain de ces batailles, ny les prises de plusieurs villes & Chasteaux ne guerissans point le mal, mais affoiblissans seulement la France, l'on fit la paix, qui fut concluë à Saint Germain en Laye, le vnziesme Aoust mil cinq cens soixante & dix ; & au mois d'Octobre ensuiuant les Chrestiens gagnerent la bataille à Lepante sur les Turcs, par le moyen de laquelle il y eut plus de douze mille Chrestiens affranchis des galeres, & de la seruitude des Turcs ; entre iceux se trouua Richart de Petremol, sieur de Viaspre, & du Plessis-Chalan, proche de Corbeil, qui depuis a fait de bons seruices au Roy Henry IV. il portoit d'argent au Lyon de gueules, sous vn chevron de mesme, ayant en chef trois coquilles d'azur.

Durant que la France estoit en paix, le Roy Charles se maria auec Elizabet d'Austriche, & par mesme moyen on pensa au mariage de sa sœur Marguerite de Valois, auec Henry de Bourbon Roy de Nauarre, auec vne esperance d'vne paix entiere. Sur quoy l'Admiral prié & pressé de venir en Cour, vint bien accompagné se presenter pour passer par Corbeil, les habitans n'oserent luy ouurir les portes ; ce qui estant rapporté au Roy, il enuoya en diligence vn Huissier de sa Chambre faire commandement aux Escheuins d'ouurir leurs portes, & de laisser passer l'Admiral ; cét Huissier ne portant aucun mandement par escrit, l'on n'adiousta point de creance à son dire : Le Roy irrité de ce refus enuoya le sieur de la Trousse, Grand Preuost de son Hostel, se saisir des Escheuins, qui coururent fortune de la vie ; leurs femmes, auec leurs petits enfans, furent au Bois de Vincennes se ietter aux pieds du Roy, requerir la deliurance de leurs maris, ce qu'ils obtindrent, par l'intercession de Monsieur Amiot, Grand Aumosnier de sa Majesté. Le Preuost Berger qui s'estoit retiré aupres du Prince de Condé, apres l'entreprise de Meaux, se seruit de l'estonnement des habitans de Corbeil, à cause de la prise de leurs Escheuins. Le quatriesme Septembre, il vint en habit de Gendarme, l'espée au costé se presenter à l'Auditoire de la Preuosté de Corbeil, & fit leuer Cor-

deau, qui tenoit le Siege de la Iustice, & de violence reprit la iouïssance de l'Office de Preuost, où depuis il fut maintenu par Arrest du Priué Conseil ; & Cordeau demeura Lieutenant en la Preuosté, auec gages reuenans à l'interest des deniers qu'il auoit fournis.

L'an 1572. l'Admiral & ses partisans paroissans en grand & superbe arroy par les ruës de Paris, fut blessé par Maureuert, sieur de Maleuoisine, prés de Villeroy, en intention de vanger le coup de Poltrot ; il ne fut pas si adroit à l'execution de son dessein, qu'habile à se sauuer, & de se retirer en lieu de seureté, En cét accident, la douleur & le dépit de l'Admiral, & de ceux de sa suitte ne peurent retenir leurs langues, & les Ministres descouurirent ce qu'ils auoient sur le cœur ; leurs menaces mises au vent, furent cause que l'on resolut de les preuenir, & quelque faute que l'on ait commise en cette sanglante execution, elle n'approche point à vn million de crimes execrables que ceux qui furent executez & mis à mort le iour de S. Barthelemy & subsequens, auoient commis contre les Majestez diuine & humaine. La ville de Corbeil eut cét heur de n'auoir esté aucunement ensanglantée du sang de ses Citoyens ; car le Preuost Berger & les siens trouuerent leur asyle au Chasteau de Villeroy, & depuis ils se rangerent d'eux-mesmes au giron de l'Eglise, où ils sont demeurez iusques à la fin.

Le Roy Charles ayant obtenu la Couronne de Pologne pour son frere Henry de Valois, & par mesme moyen concedé la paix à tous ses subjets, s'en alla mourir au Bois de Vincennes, le trentiesme iour de Mars de l'année 1574. apres auoir regné treize ans & demy. Les pretendus Reformez ne luy ont pas moins fait la guerre auec la plume apres sa mort, qu'ils luy auoient fait auec l'espée durant sa vie. Neantmoins la verité les a contraints de confesser que de son naturel il estoit benin, ouuert, sobre, continent, studieux & eloquent. Quant à ce qu'ils se pleignent de sa colere & promptitude, & que par fois il vsoit de dissimulation, l'on doit considerer que tant qu'il a vescu, les Reformez n'ont laissé d'entreprendre sur sa personne, & sur son Estat ; quoy faisant ils ont forcé son esprit à se porter à des extremitez entierement contraires à son bon naturel ; cela se peut connoistre par les dernieres actions de sa vie. En sa derniere

maladie, encores qu'elle fust violante, l'on ne l'ouït iamais se plaindre ny regreter, qu'il luy conuinst de quitter en sa ieunesse les plaisirs de cette vie, ny la perte de sa Couronne, ny de sa vie, ny de sa mort ; au contraire és accés de sa maladie, il se consoloit luy-mesme de ce qu'il ne laissoit point d'enfant qui deust succeder aux trauaux, fascheries, aduersitez, & mal-heurs esquels il s'estoit trouué enuelopé, & plongé depuis sa tendre ieunesse, iusques à l'heure qui luy estoit la derniere de sa vie.

DE HENRY TROISIESME DV NOM Roy de France.

CHAPITRE XXV.



L seroit assez difficile de trouuer vn Prince entre les anciens & modernes, qui soit venu à la Royauté auec plus grande expectation & bienveillance des peuples ausquels il deuoit commander, & qui en soit sorty auec plus de mespris & mescontentement qu'a fait le Roy Henry troisiesme du nom : A la verité c'estoit vn Prince doüé de grandes vertus, mais qui eussent esté plus seantes à vne personne priuée qu'à vn Prince Souuerain. Les Polonois estoient venus de bien loing le chercher, & l'auoient reçeu en leur païs en toute magnificence. Apres le seiour de trois mois & demy, il s'enfuit de nuit, & abandonna les Polonois sans leur dire adieu ; en indignation dequoy ils le declarerent décheu & priué du droit de la Couronne de leur Royaume, & la transporterent à Estienne Bathori, Prince de la Transiluanie, l'an de grace mil cinq cens soixante & quinze.

Au retour de Pologne le Roy Heury fut reçeu des Catholiques de France, comme vn Ange enuoyé du Ciel, pour purger leur païs de tous maux & heresies : Encores que depuis il ait fait forte guerre aux Huguenots, neantmoins la plus grande partie

des Catholiques se sont reuoltez contre luy : En fin, il a esté tué par vn Moine, luy qui toute sa vie s'estoit pleu d'imiter la vie Monastique, auectant d'affection, que souuent il quittoit le soin de ses affaires pour vaquer aux exercices Monacaux ; L'vne de ses retraites ordinaires estoit le Monastere qui est enclos dans le Parc du Bois de Vincennes, qui pour lors estoit deseruy par des Moines de l'Ordre de Grandmont, institué par Estienne Muret, Lymosin de nation, surnommé le Bon-homme. Au milieu de l'Eglise de ce Conuent il y a vne Tombe de marbre noir, sur laquelle est la representation d'vn Caualier, qui a son Escu couché sur sa cuisse gauche, les Armoiries en sont presque effacées, & semblent auoir esté diaprées de fleurs à vne bande de sable. L'on m'auoit auerty que c'estoit la representation d'vn Comte de Corbeil, inhumé en cette Eglise, laquelle à present est deseruie par les Bons-hommes, autrement Minimes, de l'Ordre de S. François de Paule, lesquels de prim'abord me dirent qu'il se nommoit Henry de Selue, qui auoit fait vne donation à ce Conuent de Vincennes ; cela m'a conuié d'aller sur le lieu considerer cette Sepulture, esperant auoir communication de cette donation, pour sçauoir le temps qu'il auroit vescu, croyant facilement que ce pourroit estre vn de nos anciens Comtes de Corbeil, d'autant que ce Monastere a vn Fief & des Censiues, au lieu dit Grauois, en la Paroisse de S. Germain du vieil Corbeil; Il y a aussi quantité de terres qui ont esté baillées en emphiteose à diuerses personnes, pour raison dequoy il y a quelques procés, ce qui a esté cause que l'on ne m'a pas voulu communiquer cette donation. N'en pouuant rien descouurir de ce costé, i'ay pensé auoir recours à Henry de Selue, sieur de Cormieres, & de Villiers-le-Chasteau, prés la Ferté-Aleps, croyant que quelqu'vn de ses Ancestres auroit peû iouïr de la Comté de Corbeil, veû que nous auons cy-dessus rapporté qu'Estienne du Bois, Euesque de Beziers, auoit acquis le Domaine de Corbeil, par Contract d'eschange fait auec le Roy François I. & le nom de du Bois se dit en Latin *Silua*, & en Italien *Selua*, que ceux de cette famille ont retenu comme plus majestueux que le nom de du Bois. Aussi le President de Selue en son Traicté des Benefices, reconnoist estre Lymosin de Nation, proche le païs de Languedoc, où est l'Eueshé de Beziers. Ie n'ay peû estre

esclaircy de cette difficulté par ledit sieur de Cormieres, combien qu'il soit des plus curieux & studieux Gentil-hommes de France, il m'a seulement appris que sa race a pris son origine au Milanois, & que le premier de sa famille suiuit le Roy Charles VIII. estant Lieutenant de la Compagnie d'hommes d'armes du Seigneur de la Mark, & qu'il laissa vn fils nommé Fabian, qui fut pere du President de Selue, homme de grand credit aupres du Roy François; & par iceluy estably premier President du Senat de Milan, apres la deffaite des Suisses à Marignan. Depuis estant President en la Cour de Parlement de Paris, il fut en Espagne auec les Seigneurs de Tournon & Chabot, pour negocier de la deliurance du Roy François, & deceda à l'assemblée faite à Cambresis, l'an mil cinq cens vingt-neuf. Les Armes de Selue sont d'azur à deux bandes d'argent, portans sur le Tymbre vn Lyon armé, lampassé de sable, auec vol esployé d'argent & d'azur. Ces Armes n'ont rien de commun auec celles du Caualier qui gist au Conuent des Minimes du Bois de Vincennes; il est croyable que cette Sepulture est de quelqu'vn des anciens Comtes de Corbeil, dont il est parlé cy-dessus; ce qui me le persuade, c'est que les sieurs de Sainte-Marthe ont escrit que la femme de Guillaume de Longue-espée, Duc de Normandie, portoit pareilles Armes à celles qui se voyent sur ladite Tombe. Or nostre Comte Maugis a peû porter les Armes de son ayeule, qui fut fille de Robert Roy de France, tué à la iournée de Soissons, & fut femme de Guillaume de Longue-espée: c'est assez parlé pour le present de cette Sepulture.

Pour reuenir à nostre siecle, ceux qui discourent de la source de nos mal-heureuses guerres Ciuiles, par lesquelles nostre France est consommée & destruite, ils en tirent & deriuent l'origine de deux sources principales. La premiere, la licence en laquelle les François auoient vescu durant les longues & pernicieuses guerres de nos Rois en Italie; & que pour resister à l'Empereur Charles le Quint, ils auoient esté contraints de s'ayder des Heretiques d'Allemagne, qui en recompense de la solde qu'ils receuoient des François, leur auoient appris à mespriser la Religion Catholique, & les Prelats & Prestres de l'Eglise, ce qui leur a ouuert la porte à la desobeïssance de leurs Rois. Du depuis les François se trouuans sous la minorité de leurs Princes,

n'ont plus voulu reconnoistre leurs Rois, sinon entant qu'il a pleu à leurs Ministres de leur conceder. Ce torrent de desordre s'est enflé & augmenté par la rencontre d'vn autre puissant ruisseau sortant de l'ambition & ialousie des Maisons de Guyse & de Chastillon, à qui auroit le gouuernement de l'Estat; ceux de Chastillon reconnoissans que la faueur de Cour leur defailloit ont eu recours à cette sorte de gens qui s'estoient laissé piper & enchanter à la melodie des Syrenes de la pretenduë liberté Euangelique, dont eux-mesmes estoient ja imbus: Ils trouuerent ces gens tout disposez à les embrasser; car ils ne cherchoient que quelque abry sous lequel ils se peussent mettre à couuert des punitions seueres dont l'on vsoit en leur endroit. L'Admiral de Coligny & ses freres s'estans rendus protecteurs des Religionaires, & ayans pris pour Chef de leur faction le Prince de Condé; ceux de Guise se ioignirent aux Catholiques, à l'association desquels le peril commun les a entretenus; Les effets des partialitez ne sont que trop connus; elles ont esté descrites par tant de plumes qu'il n'est besoin de les repeter.

Nous nous contenterons de dire cette particularité, que du temps que le Roy de Nauarre seiournoit en la Cour du Roy Charles IX. le Duc de Guise s'efforça de s'insinuer en ses bonnes graces, sans en pouuoir aucunement approcher, ny tirer aucun indice de bonne volonté; ce qui luy fit prendre resolution de se declarer ouuertement son ennemy, & l'empescher de tout son pouuoir de paruenir à la Couronne de France. Le Duc de Guise trouua de grands moyens tous prests à fauoriser son dessein; le Pape l'authorisa; le Roy d'Espagne le fortifia; la plus grande partie du Clergé de France, bon nombre de la Noblesse, & grande quantité d'habitans des meilleures villes de France l'asseurerent. Le traitté de leur Ligue se passa, à ce qu'on dit, en la ville de Peronne, l'an mil cinq cens soixante & dix-sept; cette association s'augmenta si fort, que le Roy Henry III. contre sa resolution, se trouua engagé à denoncer la guerre au Roy de Nauarre, qui repoussa cet orage loing de luy, par la victoire qu'il obtint à Coutras: Et dauantage, effraya la France en l'année mil cinq cens quatre-vingts sept, par cette grande armée d'Allemans qui vint se respandre iusques dedans la Beausse. Pour s'opposer à cette armée Estrangere, il se fit en France de

grandes leuées de gens de pied & de cheual. Le Seigneur d'Alincourt fils vnique de Monsieur de Villeroy mit aux champs vne Compagnie de Gens-d'armes, tirez de la Noblesse de VVelxin, & leua vne Compagnie d'arquebusiers à cheual par l'entremise du sieur de Bisemont, Gentil-homme d'ancienne Noblesse, qui a sa Maison au village de Chancueil, en la Chastellenie de Corbeil. Comme les Allemans s'auançoient deuers Paris, le sieur de Bisemont & ses arquebusiers furent mis dans Corbeil, où ils demeurerent iusques à la deffaite d'Auneau, où la Caualerie Allemande fut taillée en pieces par Monsieur de Guise, & le Roy renuoya les Suisses & Lansquenets en leur païs. Les Estrangers estans chassez hors du Royaume, la ialousie remplit la maison de discorde ; le progrés en causa les baricades à Paris, d'où le Roy se retira fort mal content : il enuoya à Corbeil le sieur d'Aymery Gentil-homme Normand, qui auec prudence commençoit à s'insinuer en la bien-veillance du peuple, afin de l'entretenir en son deuoir, & en l'obeïssance du Roy : à ce faire il estoit secondé par le sieur du Val, Capitaine de Corbeil, & par le Preuost Berger ; ce qu'ayant esté rapporté à Paris, le Duc de Guise enuoya le Capitaine Rieux auec sa Compagnie de cheuaux Legers à Corbeil, pour en chasser Aymery, qui n'auoit aucuns Soldats, ny gens de deffence auec luy. Les portes de la ville de Corbeil ayant esté fermées à Rieux, il mit le feu au portail qui ferme la terrasse, & couure la porte de Paris, où sont les Moulins Bannaux ; cela espouuanta fort les habitans, non encores accoustumez à telles algarades ; & à force de menaces meslées de promesses, de quitter le faux-bourg, où il s'estoit logé, il persuada aux habitans de faire sortir Aymery hors de leur ville.

Apres la mort du Duc de Guise, les Parisiens ayans entrepris la guerre contre le Roy, firent diligence d'enuoyer par les villes du Royaume, des personnes pour attirer le peuple à leur Ligue. Oudineau vint à Corbeil, où par son babil il persuada aisément aux habitans de se conformer à la volonté des Parisiens ; ce que voyant le Capitaine du Bois, par le commandement de Monsieur de Villeroy, abandonna le Chasteau ; le Preuost Berger quitta aussi les resnes du gouuernement, & se contenta qu'on le laissast en repos en sa maison. Tout le fais des affaires tomba sur les

bras de Maiſtre Euſtache Gilbert, Procureur du Roy, lequel en vn ſi grand deſordre, n'eſtant pas baſtant pour contenir tout ſeul la populace qui ſe licentioit infiniment, les plus audacieux & outrageux demeurans les maiſtres ; l'on eut recours à Paris pour demander vn Capitaine, qui ordonnaſt de la garde & autres choſes concernant la guerre. Spire Ruelle l'vn des plus apparens & affectionnez au party de la Ligue, en obtint la Commiſſion du Duc de Mayenne ; mais n'ayant pas aſſez d'authorité ny d'adreſſe, pour exercer cette charge, les Baſteliers, porteurs, deſchargeurs, & autres manœuures qui frequentent la riuiere, prirent incontinent la hardieſſe d'aller piller & rauager les maiſons des villages circonuoiſins ; ce qui fut cauſe de faire reuoquer la Commiſſion du Capitaine Ruelle, & en ſon lieu on enuoya la Mothe Coutelas, auec ſa Compagnie de cheuaux Legers, qui firent encore pis ; & lors que la Mothe ſentit que le Roy approchoit d'Eſtampes, il vendit la ville au Seigneur de Paloiſeau, mais il ne la peut liurer, au moyen d'vne grande tempeſte & tourbillon de vent qui accueillit la Compagnie du ſieur de Paloiſeau, & la diſſipa eſtant ſur la montagne de la Maladrie ; & par ce moyen extraordinaire Dieu preſerua la ville de Corbeil du ſac & pillage. La trahiſon de la Mothe eſtant deſcouuerte, il fut aſſailly par le peuple dedans l'Hoſtellerie du Signe, où il eſtoit logé, & pendant que ſes gens deffendoient l'entrée de ſon logis il ſortit par la riuiere & ſe retira à Paloiſeau. Cette nouuelle portée à Paris, l'on enuoya le Capitaine du Peché (ſurnommé à la Barbe, pour le diſtinguer de ſes freres) auec ſon Regiment de gens de pied, que l'on ne voulut receuoir dans la ville ; c'eſt pourquoy il vouloit ſe fortifier dedans le faux-bourg de la porte de Paris, ſi le Duc de Mayenne ne l'euſt mandé pour venir à ſon armée.

Laiſſans la guerre, nous finirons ce Chapitre par vn Arreſt de la Cour de Parlement de Paris, donné entre les Chapitre & Chanoines de Saint Spire, Seigneurs du village de Balancourt, & Maiſtre Charles de Gaumont Treſorier de France en la Generalité de Paris, Seigneur de la terre de Saulſoy, prés la Ferté-Aleps. Par cét Arreſt il fut iugé que les Champars du village de Balancourt eſtoient de meſme nature que les cenſiues & autres droits Seigneuriaux, pour leſquels il n'eſt point neceſſaire de

s'oppoſer, quand les heritages ſuiets au Champart ſont criez, vendus & adiugez en Iuſtice.

DE HENRY QVATRIESME DV nom, Roy de France & de Nauarre.

CHAPITRE XXVI.

SI iamais la prouidence humaine s'eſt monſtrée foible, pleine d'erreur, & d'abus, ç'a eſté en l'entrepriſe que les Catholiques ont fait ſous le Regne de Henry III. pour empeſcher le cours de la ſucceſſion legitime de la Couronne de France, qui eſtoit preſte à eſchoir en la perſonne de Henry de Bourbon Roy de Nauarre. Il y auoit plus de vingt-cinq ans, que la France eſtoit exagitée par les Caluiniſtes ; & les Catholiques craignoient de tomber ſous leur domination, par l'exemple des Prouinces voiſines, où les Seigneurs ſont heretiques : en ces lieux l'exercice de la Religion Catholique y eſt deffendu comme vn crime de leze-Majeſté ; c'eſt ce qui donnoit ſuiet aux Catholiques François d'apprehender de tomber ſous la puiſſance d'vn Roy contraire à leur Religion, Foy & croyance. Au lieu de remettre l'euenement des choſes à venir à la Prouidence diuine, & par prieres & bonnes œuures implorer la miſericorde de Dieu, & attendre en patience l'euenement de ſa volonté; ils ſe ſont tourmentez hors de ſaiſon. Leurs armes pour le commencement n'ont eu autre effet que d'attirer ſur eux la mal-veillance du Roy Henry III. & de le contraindre, contre ſon humeur, de fauoriſer à l'auancement de ſon ſucceſſeur ; l'appeller à ſon ſecours ; l'approcher de ſa perſonne, & l'amener comme par la main à la priſe de poſſeſſion de ſa Couronne, en laquelle il a bien ſçeu ſe maintenir, & valeureuſement conſeruer, nonobſtant tous les efforts contre luy faits à Diepe, où il repouſſa vaillamment ſes ennemis, & depuis les mit en routte à la iournée d'Yury. Sous la faueur de cette victoire les villes de Vernon, Mante & Meulan,

& Meulan, luy ouurirent leurs portes; de là il tourna la teste de son armée vers Paris, comme le chef de ses aduersaires; & pour la dompter il voulut auoir les villes & passages qui l'enuironnent, specialement celles qui sont situées sur les riuieres, pour en tirer la commodité des viures, pour nourrir son armée: Et le premier iour d'Auril du grand matin, le Seigneur de Giury vint du costé de la Brie, s'emparer des Faux-bourgs S. Iacques, & S. Leonard, & sur les dix heures du matin le Roy arriua à S. Iean en l'Isle. Dés les six heures du matin le sieur de Chemerault s'estoit presenté à la porte de Paris, pour venir preparer le logis du Roy dedans Corbeil. Les habitans reconnoissans leur foiblesse, auoient offert de faire ouuerture de leurs portes, s'il plaisoit au Roy de leur pardonner, & les receuoir en grace; & sur l'asseurance du Mareschal de Biron, le Curé, le Preuost, le Procureur du Roy, & les Escheuins furent à S. Iean en l'Isle se ietter aux pieds du Roy, & luy presenter les clefs de leur ville. Le Roy les reçeut de bon visage, & leur donna de bonnes paroles, auec esperance d'estre traittez fauorablement; Il leur commanda d'aller promptement faire restablir les Ponts & chaussées des aduenuës de la ville, afin que son armée & l'attirail de ses canons & bagage y peussent passer seurement, ce qui fut accomply en toute diligence; & en peu d'heures le tout fut mis en ordre; & le Clergé auec la Croix & banniere, suiuis des Officiers, Escheuins, auec plusieurs habitans, furent receuoir le Roy à l'entrée de la ville, où il les asseura derechef de sa bonne volonté, à la conseruation de leur Religion, de leurs personnes & biens; & tournant la teste vers Gilbert, luy dit, *Seruez moy aussi bien que vous auez fait la Ligue, & ie vous en recompenseray mieux qu'ils n'ont pas fait.* A la verité ce iour-là Gilbert n'auoit pas fait vn petit seruice à sa Majesté, & la ville de Corbeil luy doit sa conseruation pour ce coup; car il n'auoit tenu qu'à luy que le Regiment de Vaulx-d'argent, & autres trouppes enuoyées de Paris, n'entrassent dedans Corbeil la nuit precedante, ce qui eust peu arrester le Roy pour quelques iours, & allentir le cours de sa victoire. Mais Gilbert ayant consideré que cette armée victorieuse venant fondre sur Corbeil, non preparé à soustenir vn siege, il ne pourroit se garantir du sac & pillage, il destourna sagement ce secours, & leur persuada d'aller à Melun, comme

ils firent, à la confusion des habitans, pour le peu de deuoir que les Capitaines & soldats firent de se bien deffendre. Quand le Roy fut logé dans Corbeil, du Luat sieur de Varennes, qui exerçoit la charge de Maistre de Camp en l'armée du Roy, fit emprisonner quelques habitans, qu'il disoit estre des mauuais garçons de la Ligue; cela effaroucha vn peu les autres Bourgeois, & plusieurs commencerent à se retirer, dont le Roy estant aduerty fit mettre en liberté les prisonniers, & donna charge au Preuost de rassurer les autres; mais le Preuost tint mauuaise compagnie au Procureur du Roy, & luy fit commander par le Mareschal de Biron, qu'il eust à se retirer hors de la ville pour quelque temps. Apres que le Roy se fut reposé quelques iours il s'en alla assieger Melun, & laissa dans Corbeil Chasteau-d'acier, auec sa Compagnie de Cheuaux Legers; des Granges auec sa Compagnie de gens de pied, & donna la Capitainerie du Chasteau à Morsang. Depuis la Grange eut Lettres pour estre Gouuerneur de la ville, & Chasteau d'acier se retira en l'armée qui s'acheminoit au siege de Paris.

La famille des Postels, Seigneurs d'Ormoye, Bien-faite, Mongaston, Dailly, & autres heritages en la Chastellenie de Corbeil, est vne des races Nobles des plus signalées en ces quartiers, & qui a produit de vaillans hommes. En ce temps-là ils estoient trois freres; le second s'est fait renommer sous le nom de Capitaine de Ville-pesque, qui estant party au mois de Iuillet pour aller seruir le Roy au siege de Paris, fut tué par le Seigneur de Giury, pour se vanger du refus que Ville-pesque faisoit de marcher sous son drapeau. De plus, il s'estoit vanté, que lors qu'il seroit en l'armée il le feroit appeller au combat à la teste de l'armée: quelques mois auparauant son frere aisné auoit esté tué par des Albanois en vne embuscade qu'ils luy auoient dressée proche de sa Maison d'Ormoy; Il ne restoit que le plus ieune des freres, lequel en l'année 1608. vne soirée d'hyuer, s'estant mis à la fus au bois proche de sa maison, il fut saisi d'vn froid si violent qu'il en mourut: il a esté le seul de ses freres qui ait esté marié auec Damoiselle Magdelaine Viart, de laquelle il a laissé trois fils, qui promettent de releuer vn iour l'honneur de leur Maison; ils portent en leurs Armes vn Lyon de sable en champ d'argent, couronné & armé d'or, & lampassé de gueules.

Le Prince de Parme estant venu secourir les Parisiens, qui auoient soustenu vn siege tres-estroit l'espace de quatre mois, & durant ce temps souffert la famine, & toutes autres extremes necessitez. Le Roy considerant que sa Noblesse estoit fatiguée & harassée par la longueur du siege, qu'il auoit tenu à grands frais deuant Paris, creut qu'il ne deuoit pas l'exposer aux canons & mousquetades des Espagnols, couuerts & retranchez au village de Pompone prés de Lagny; c'est pourquoy il dispersa son infanterie par les villes & Chasteaux situez sur les aduenuës de ses ennemis, afin d'amortir leur progrés & vigueur de leurs soldats; ce qui s'effectua aux despens de Corbeil, que le Capitaine Rigault, Prouençal de Nation, & Maistre de Camp d'vn Regiment d'Infanterie, constant de huit cens hommes de pied, auoit promis de deffendre au peril de sa vie. Si tost qu'il fut entré à Corbeil, il commença en toute diligence de mettre la main à l'œuure, à pouruoir aux viures, aux munitions, à remparer de tous costez, creuser les fossez, releuer les terrasses, en vn mot faire trauailler en tous les endroits où il estoit besoin de ce faire; mais ses ouurages ne peurent pas beaucoup s'auancer à cause du peu de temps & loisir, & du petit nombre de personnes qu'il pouuoit mettre en besogne & faire trauailler: car si tost que les habitans s'apperceurent que les Espagnols venoient pour les assieger, se retirerent auec leurs femmes & enfans, à Villeroy, au Couldray, à Tigery, à Ville-pesque, Soisi, la Grange à la Preuoste, & autres Chasteaux & lieux des enuirons, où ils esperoient se sauuer par la faueur des Maistres de ces Maisons.

Le vingt-deuxiesme Septembre les Espagnols vinrent se fourer és Faux-bourgs S. Iacques & S. Leonard, & le Prince de Parme se logea en la Maison de Mademoiselle Miron, size au Tremblay, & les iours ensuiuans ils firent vn pont de bateaux sur la riuiere de Seine, sur lequel vne partie de l'infanterie passa, & fut s'emparer du Faux-bourg & maisons qui enuironnent Corbeil du costé du Hure-poix & Gastinois. Le 24. dudit mois ils braquerent quatre canons sous les ormes du Carrefour S. Leonard, & en battirent le Chasteau qui est sur l'aduenuë du Pont, qui ioint la ville au Faux-bourg. Morsang Capitaine du Chasteau, sçachant que la place n'estoit pas tenable, l'auoit garnie de fagots pour y mettre le feu quand il seroit contraint de la quitter, ce

qu'il fit aussi tost qu'il sentit que le canon, en dix ou douze volées auoit percé à iour la muraille en diuers endroits; il mit le feu au Chasteau, qui en est demeuré desolé: Auant que de se retirer, pour amuser l'ennemy, il ietta vne douzaine de soldats dedans la Tour du Hourdy, qui seruoit de Donjon au Chasteau, & estoit de meilleure estoffe que le reste du bastiment; il leur auoit donné des viures & des munitions pour s'y maintenir quelques iours: cependant les Espagnols se saisirent du Chasteau, esteignirent le feu, & s'accommoderent de ce qui restoit entier. Rigault fut fort fasché du peu de deuoir que Morsang auoit fait de deffendre sa place, & l'eust tué s'il ne se fust destourné de sa presence. Rigault resolu de se mieux deffendre, fit rompre les deux grandes Arches du Pont, terrassa & gabiona le reste qui estoit du costé de la ville, & l'accommoda en sorte, qu'il mit cette aduenuë en seureté. Le 25. iour les Espagnols remuerent leurs canons, & placerent cinq pieces d'artillerie au lieu dit la Thuilerie de Rigault, proche du Champ-Dieu, & mirent trois coulevrines sur le haut du Greptin, pour battre en ruine les maisons de la Ville, & empescher que l'on ne reparast les breches que les canons d'en bas faisoient en la muraille du Port S. Laurens, & en la Tour quarrée, dite le Donjon, qui flanquoit cette muraille du Port S. Laurens. Le canon ayant tonné toute la iournée, fit vne grande ouuerture en la Tour du Donjon, & abatit vingt-cinq brasses de la muraille du Port S. Laurens; & sur les six heures du soir les Espagnols vinrent se presenter à l'assaut, les Soldats se couloient le long de la Berge de la riuiere de Seine, qui les couuroit, & empeschoit que ceux de la ville ne les vissent venir, qu'ils ne fussent au pied de la breche; outre cela chaque soldat portoit vne facine de bois sur l'espaule gauche, tant pour se couurir des arquebusades, que pour ietter au pied de la breche, pour seruir d'eschelle à monter dessus. Ils auoient fait dans la ville vn retranchement bien flanqué, qui commandoit si bien sur la breche, que les ennemis y estans montez, n'oserent s'y opiniastrer, mais se tournerent vers l'ouuerture qui auoit esté faite en la Tour du Donjon, & y fussent facilement entrez sans le feu que l'on y ietta en si bonne quantité qu'il brusla, ou fit retirer ceux qui y estoient entrez; l'ambrazement y fut entretenu iusques à la nuit close, durant laquelle on mit ordre à remparer la breche, terrasser & remplir

la Tour d'immondices & charée. Le Prince de Parme ayant veû que ceux qui estoient en la Tour du Hourdy battoient en flanc & à dos, ceux qui alloient à l'assaut de la bréche du Port S. Laurens, mit des pionniers apres à trauailler à la sappe de cette Tour, & y trauaillerent si viuement, qu'en vingt-quatre heures les Soldats apperçeurent que le iour paroissoit au trauers leurs murailles, ce qui fut cause de se mettre à la discretion de leurs ennemis, qui leur furent fauorables, & renuoyez par eux dedans la ville, porter parole de composition à Rigault, lequel refusa cette semonce, & toutes autres offres qui luy furent faites durant le siege, encores qu'il vist tous les fins enclins à ce faire, estimans auoir satisfait à leur honneur, mais la seuerité de Rigault leur fermoit la bouche, ce qui en aigrit quelques-vns, iusques à faire dessein sur sa vie; mais la mesme poltronerie qui leur faisoit craindre l'euenement du siege, lia leurs mains, & empescha d'executer vn si lasche forfait. Le Prince de Parme s'aduisa de faire vne nouuelle batterie par le costé de la Porte S. Nicolas; à cét effet il fit esleuer vne plate-forme au iardin de Maistre Robert, & y fit pointer trois canons; cela fait il demanda de la poudre, des balles, & autres munitions au Duc de Mayenne, & aux Parisiens, pour espargner les siennes, & n'en manquer à son besoin; l'on n'en peut recouurir à Paris, où toutes les munitions de guerre auoient esté consommées durant le siege; il se passa quinze iours auant que l'on en eust recouuert. Cependant il arriua vn fascheux accident dedans Corbeil, pour le feu qui se mit aux poudres à canon, que Rigault auoit fait apporter & serrer en la maison du Controlleur Beaujon, qui en fut toute ruinée; cela estant sçeu à Melun, Pepin, dit Rougemont, se presenta, & offrit d'aller porter d'autres munitions aux assiegez; Pour ce faire il prit vn bateau leger, bien fourny de rames & d'auirons, dedans lequel on mit de la poudre, des balles, & autres munitions, puis il entra dedans le bateau auec vne trentaine de Soldats, & fit aualer & descendre son bateau durant la nuit, & le Soleil estant leué les ennemis le voyans voguer à l'aise le long du riuage, ils ne s'en esmeurent point, à cause que Rougemont estoit habillé à l'Italienne, l'escharpe rouge au col, monté sur le Tillac, saluant de paroles Italiennes ceux qui paroissoient sur terre. Quand il eut passé Saintry, il tira à force de rames droit au Port des degrez, & par

iceluy il entra en la ville. Le Capitaine Rigault voyant le peu de renfort qu'on luy enuoyoit, soit de soldats, soit de munitions, s'en offença fort; disant que pour vn si maigre secours, le Seigneur de Giury voudroit par apres s'attribuer tout l'honneur de la saluation de la place.

D'autre costé, le Prince de Parme aduerty que par les petites arches, par dessous lesquelles il entre vn cours de la riuiere d'Estampes, qui fait moudre le Moulin de la boucherie, l'on pourroit entrer en la ville, il enuoya reconnoistre le lieu par Loppez de Sarmiento, Capitaine Espagnol, & par Eusebe de Senogalia Italien. Sur ces arches il y a vne guerite en laquelle d'ordinaire on met vn soldat en sentinelle, lequel par l'obscurité de la nuit entreuit ceux qui nageoient vers ces arches; il tira son arquebuse, dont il attaignit l'Espagnol à l'espaule, qui en demeura estropié sur le riuage contre la muraille de la ville; & Rigault l'enuoya querir & amener en son logis, chez vn Marchand nommé Boulogne, où il fut pensé & guery de sa playe.

Le Prince de Parme ayant eu loisir de bien faire reconnoistre la place en sa circonference, sçeut que la maison de la Couronne, size hors & proche de la porte de Paris, regardoit & commandoit sur les rempars de la ville, depuis la porte iusques aux petites arches; il fit tres-bien estayer les planchers de cette maison, & sur le plus haut estage fit monter deux Couleurines, auec lesquelles en peu d'heures, tous les parapets de cette enceinte furent ruinez & mis par bas, en sorte que l'on ne pouuoit aller ny venir en tout ce quartier. Pour le commencement les assiegez ne s'estonnoient point de cela, encores qu'ils vissent huit canons en baterie derriere les hayes des iardins qui sont en cét endroit, le long de la riuiere d'Estampes, qui sert de fossé à la ville, & est si profonde en ce lieu, qu'ils ne pensoient pas que l'ennemy la peust passer pour venir donner l'assaut: ils ne se doutoient pas des bateaux que le Prince de Parme auoit fait faire à Essonne; il y en auoit trois, dont les costez estoient releuez & garnis de bon merrin de iuste hauteur & espaisseur, à l'espreuue des arquebuses: ils estoient couuerts de planches surchargées de gazons, pour euiter le feu: chaque bateau estoit remply de cent soldats choisis, qui par les moyens que dessus ne pouuoient estre offensez de ceux de la ville qui n'auoient point de canons. Ces ba-

teaux estoient faits par tel artifice, que descendus auec le cours de l'eau, & posez au trauers de la riuiere, venoient à faire vn pont par le moyen du merrin, qui en s'abaissant venoit à faire vn plancher, sur lequel les soldats pouuoient passer facilement la riuiere & monter sur la bréche; S'il y eust eu du canon Rigault eust peû enfoncer ces bateaux, mais cela luy manquant, les Espagnols peurent facilement parfaire leur entreprise.

Si tost que le sieur de Rosne eut amené au camp les balles que le Seigneur d'Alincourt luy auoit liurées à Pontoise; les Espagnols commencerent à faire ioüer leurs trois batteries, outre les couleurines, qui en diuers endroits de la montagne foudroyoient toute la ville auec vne extreme violence és lieux où on trauailloit à se retrancher, ou reparer les bréches. Les canons qui estoient vers le faux-bourg S. Leonard, mirent par terre toute la muraille du Port S. Laurens, mais il y auoit vn fort bon retranchement derriere. Le canon qui estoit au iardin de Maistre Robert, apres auoir abatu la maison de l'Escole, qui estoit comprise dans le rauelin de la porte S. Nicolas, & à present sert de Corps de Garde, ils tournerent leurs efforts contre le flanc de la Tour du Donjon, afin que leur bréche peust auancer la teste des retranchemens faits au Port S. Laurens, mais on y auoit pourueû; il ne restoit plus qu'a mettre en deffence la bréche faite vers la porte de Paris, car il y auoit apparence qu'en ce lieu se feroit le plus grand effort; c'est pourquoy Rigault se rangea en ce lieu, où le canon en peu d'heures fit deux grandes bréches l'vne proche de l'autre, & ce à l'endroit où les maisons de la ville estoient contiguës aux murailles, & par ainsi tres-difficiles à remparer & retrancher suffisamment, nonobstant l'empeschement des couleurines qui estoient sur la maison de la Couronne: elles estoient secondées de quantité de mousquetaires qui tiroient sans intermission le long de la courtine; de maniere que Rigault fut contraint de faire son retranchement plus bas, encore ne peut-il pas le mettre en estat de deffence assez à temps. C'estoit le seiziesme Octobre, iour funeste à Corbeil, que les Espagnols voyans les bréches raisonnables pour venir donner l'assaut, ils s'auancerent sur les trois bréches cy-dessus descrites; les deux premieres se deffendirent vaillamment, Capitaines & Soldats, faisans leur deuoir; les ennemis eussent esté contraints de se retirer à leur confusion,

si par les bateaux descendus par la riuiere d'Estampes, ils ne fussent venus se placer deuant la grande bréche de la porte de Paris, sur laquelle aucuns des assiegez n'osa paroistre : Les Espagnols s'emparerent facilement de cette bréche, & d'vne mesme impetuosité forcerent la barricade qui estoit derriere. C'est en ce lieu que le Capitaine Rigault fut tué la picque à la main; luy mort, les soldats penserent à se sauuer dans les Eglises : Les ennemis entrez par cette bréche furent donner à dos sur ceux qui estoient attentifs à la deffence des autres bréches, & tuerent tout ce qu'ils rencontrerent par la ville, sans espargner aucun : & sans respect des lieux Saints, ny des Eglises, és voûtes & clochers desquels ils monterent, mirent à part les habitans pour leur faire payer rançon, & poignarderent les soldats, ou les ietterent du haut en bas des clochers. Le sieur de la Grange sentant que l'ennemy estoit entré dans la ville, se retira en sa maison, où armé de pied en cap, se tint sur la porte de son logis, & là fit sa composition au premier Capitaine qui se presenta ; & par vne offre de quatre mille escus mit sa vie en sureté, & puis apres trouua moyen de s'éuader sans payer rançon; Il y eut vne vingtaine d'habitans qui se sauuerent dans la Tour de Corbulo, qu'à present ils nomment la Citadelle. Le Capitaine Chantras estoit auec eux, & par son aduis ils rompirent la montée, ce qui leur donna le respit de parlementer, & d'estre reçeus à mercy en payant rançon. Il y eut vne autre troupe d'hommes & de femmes qui se sauuerent dedans la Chambre du Tresor de l'Eglise Saint Spire, où ils furent deux iours apres la prise de la ville sans estre apperçeus; & y eussent esté encores dauantage, à cause que l'huis de la montée ne paroissoit point par dehors, estant faite de mesme lambris que le reste de la Sacristie, où est son entrée & sortie; ils furent descouuerts par vn Prestre qui vouloit s'insinuer en la grace des Espagnols: ces habitans se mirent à rançon à douze mille liures en bloc, le fort portant le foible, dont apres il y eut vn grand procés, pour sçauoir comment cette somme s'égaleroit entr'eux; & par Arrest de la Cour de Parlement du dix-septiesme Ianuier mil cinq cens quatre-vingts seize, la somme fut dispersée entr'eux sur le pied de la taille qu'ils auoient payée l'année de leur prise.

En tout ce siege & aux assauts, il n'y eut personne de nom entre les ennemis qui ait esté tué, sinon le Marquis de Renty, de la

Maison

Maiſon de Lalin, qui fut bleſſé au premier aſſaut, & s'en alla mourir à Mons en Haynault. Iean Baptiſte Taxis, General des viures de l'armée Eſpagnole, fut auſſi bleſſé d'vn coup de mouſquet, & eut bien de la peine à ſe guerir de ſa playe. Attille Ticin de Vincenſe, fut plus heureuſement guery d'vn coup d'arquebuſe qu'il reçeut à la priſe de la ville.

En cette année il y auoit quantité de raiſins aux vignes, les Soldats eſtrangers en mangerent ſi exceſſiuement qu'il en mourut plus de quatre mille de dyſenterie ; & à preſent on ne laboure guere dans les iardins des faux-bourgs, ſans rencontrer de leurs oſſemens, à cauſe qu'ils ne prirent pas la peine de porter les corps au cymetiere. Dedans la ville, les ruës & places publiques demeurerent trois iours remplies de corps morts, giſans tous nuds par terre : En fin ils furent inhumez & comptez iuſques à douze cens, encores que tous ceux qui ont eſté dans la ville durant le ſiege, diſent qu'il n'y eut point plus de vingt-cinq habitans de tuez, & enuiron huit cens ſoldats ; partant il faudroit qu'il y ait eu trois à quatre cens des ennemis de diuerſes Nations, qui ſe ſoient entretuez en la chaleur du pillage, qui fut ſi violent, qu'ils ne laiſſerent aucune vſtancile de ménage qui ſe peuſt tranſporter, que les Fripiers de Paris n'achetaſſent à vil prix ; & l'enleuerent à Paris. Quelques-vns pour blaſmer les Eſpagnols, & les rendre plus odieux, les ont chargez d'auoir vſé de violence & d'excés enuers les femmes & filles de la ville ; ce qu'ils ont eſcrit par imagination, car il eſtoit reſté peu de femmes en la ville, & le iour de l'aſſaut celles qui eſtoient demeurées s'eſtoient retirées de bonne heure en la Chapelle de l'Hoſtel Dieu, & n'en ſortirent point que la fureur de la tuerie & du pillage ne fuſt ceſſé : Alors elles furent contraintes de payer rançon au Capitaine qui s'eſtoit emparé de la Maiſon. Les vaiſſeaux ſacrez des Egliſes, les tiltres, papiers, enſeignemens, furent exempts du pillage, ayans eſté auparauant mis en lieu de ſeureté ; ce qui ſe void non ſeulement en ce qu'és Egliſes de la ville, mais encores en celles des faux-bourgs, ſont maintenant parez des meſmes Reliques, ioyaux, ornemens, tiltres & papiers dont elles vſoient auparauant.

Le Prince de Parme ſeiourna à Corbeil l'eſpace de trois ſemaines apres la priſe de la ville, tant pour repoſer ſes gens fatiguez, que pour leur donner moyen de s'enrichir, eſtans maiſtres de la

campagne ; ils enleuerent tous les bestiaux, vins & grains de la Brie, du Gastinois, & de la Beausse ; ils fouroient tout dedans leurs grands chariots, & le portoient vendre à Paris bien cherement, & le plat païs demeura vuide & nettoyé au ballet ; il n'y resta aucuns viures ny commoditez, sinon en bien peu de bourgades & maisons du party. L'armée de la Ligue départant, Monsieur de Mayenne mit dans Corbeil le Capitaine Champagne auec deux cens hommes François, & cent Lansquenets, nombre peu suffisant pour deffendre la ville, contre les forces que le Roy tenoit lors à Melun.

Le Seigneur de Giury, Gouuerneur de la Prouince, apres le deslogement de l'armée de la Ligue, enuoya à diuerses fois reconnoistre en quel estat ils auoient laissé Corbeil. Le Capitaine la Ferriere m'a dit qu'il vint vn iour reconnoistre la bréche du Port S. Laurens, feignãt venir à la ville, & qu'abreuuant son cheual à la Pescherie, il vit vn Lansquenet qui descendoit de la bréche auec vn chaudron pour puiser de l'eau en la riuiere de Seine. Les Seigneurs de Giury, Parabel, Mariuault, Treigny, & autres Capitaines auec leurs soldats, vinrent le iour S. Martin sur les quatre heures apres my-nuit donner l'escalade, & entrerent en la ville par le chemin que le Lansquenet auoit tracé proche la Tour du Donjon, en laquelle il y auoit vne trentaine de Lansquenets en garde ; ils firent peu de resistance, & furent taillez en pieces, & d'vne suitte tous les Capitaines & Soldats qui se trouuerent dans Corbeil furent tuez, sans espargner aucun, pour rendre la pareille de l'execution que les Espagnols y auoient faite. Il n'y auoit pas beaucoup d'habitans qui fussent retournez en leurs maisons à cause du manquement de viures, & deffaut de toutes choses en la ville, & si peu qu'il s'y en trouua ils furent contraints de payer rançon, s'ils ne faisoient apparoir l'auoir payée aux Espagnols.

Les Parisiens ayans sçeu cette mauuaise nouuelle, enuoyerent des Deputez deuers le Prince de Parme, qui estoit encores sur les confins de la Brie, le prier de vouloir retourner à Corbeil, qui ne pourroit se deffendre en l'estat qu'il l'auoit laissé. Il leur fit responce, qu'ils auoient eu tort de laisser cette place, qui leur estoit de si grande importance, si mal garnie d'hommes, de munitions & de viures. L'on a dit aussi qu'il estoit fasché de ce que les

Parisiens n'auoient pas trouué bon, ny Monsieur de Mayenne voulu consentir qu'il mist des Espagnols en garnison à Corbeil: quoy qu'il en soit il s'excusa du retour. Le Seigneur de Giury donna meilleur ordre à la conseruation de Corbeil en l'obeïssance du Roy, lequel en donna le gouuernement au Seigneur de Treigny, auec quatre cens hommes de pied, & cinquante cheuaux Legers, & ordonna qu'il seroit assisté du Seigneur de Mariuaux son aisné, qui commandoit à vne Compagnie d'hommes d'armes. La plus grande difficulté qu'ils y trouuerent fut au recouurement des viures; cela les contraignit d'aller visiter les maisons, villages & bourgs circonuoisins, & apres qu'ils eurent consommé ce qu'ils auoient trouué à Villeroy, Couldray, & autres lieux voisins, ils furent le iour des Rois surprendre le Bourg de Chastres, & apres la Maison de Leuuille; de ces deux lieux ils enleuerent tant de grains, vins, bestiaux, & autres commoditez, que depuis rien ne leur manqua; car de quatre à cinq lieuës à la ronde le païs leur rendit obeïssance, & contribua volontairement à l'entretenement de la Garnison, où de tous costez l'on apportoit des viures, principalement depuis qu'ils eurent pris le Chasteau de Sauigny sur Orge: la maniere de la surprise merite d'estre rapportée au long.

Au village de Sauigny il y a vn Chasteau basty à la Moderne, de pierre de taille, & de brique, couuert d'ardoise; aux quatre coins du bastiment il y a quatre pauillons qui flanquent le logis, qui est entouré de larges & profonds fossez; ce Chasteau appartenoit à Messire Ferrand de la Baume, Comte de Maureuert. En cette saison Monsieur de Belin, Gouuerneur de Paris, s'estoit saisi de la place, afin de s'en preualoir pour le passage des viures, qui descendent du Gastinois à Paris; il y auoit mis vne douzaine de Caualiers, pour reprimer les courses des Soldats de la Garnison de Corbeil, qui ne laissoient pas de passer la nuit sur la chaussée du Chasteau, en ce faisant ils reconneurent que ceux du Chasteau ne mettoient point de sentinelle au Pauillon qui regarde sur le Verger, se confians à la largeur du fossé, plein d'eau viue de la riuiere d'Orge. Saint Denis, l'vn des Capitaines de la Garnison de Corbeil, par la permission du Seigneur de Treigny, entreprit d'emporter la place par escalade. La contr'escarpe du fossé faisoit la premiere difficulté pour descendre des nacelles, qu'il auoit fait

apporter, pour s'en ayder à passer le fossé. Le Capitaine S. Denis, & quatre de ses Soldats, se despoüillerent en chemise, leurs espées penduës à leurs cols, descendirent dedans le fossé auec vne eschelle, puis reçeurent les nacelles qui leur furent deualées; & sçachans que la celerité les fauorisoit plus que le reste, ces cinq personnes nuës entrerent en l'vne des nacelles, garnis de leur eschelle, pousserent le bateau à l'encogneure d'vn pauillon, où l'on auoit laissé vne fenestre ouuerte, pour descouurir le long du bastiment. Saint Denis & ses compagnons entrerent par cette fenestre, & sans s'amuser à attendre plus grand renfort s'en vont droit au Corps de Garde, où ils trouuerent sept ou huit Maistres que valets, qui dormoient aupres du feu ; ils se laisserent saisir & desarmer sans faire aucune resistance, & se laisserent enfermer dans vne chambre proche. Saint Denis laissa deux des siens dans le Corps de Garde, & luy auec les deux autres, va droit à la chambre du Capitaine, qui s'estoit esueillé au bruit, & commençoit à mettre ses chausses ; estonné de se voir surpris, se laissa lier & garoter. Nos conquerans saisis des clefs du Chasteau, firent ouuerture des portes au reste de leur troupe ; & depuis garderent la place auec plus de vigilance, reconnoissans qu'ils s'estoient acquis vne grande commodité pour destrousser les Marchands qui s'auenturoient de mener leurs marchandises à Paris, d'autant que ce Chasteau est situé entre les grands chemins de Lyon, & d'Orleans, où ils alloient poser deux Corps de Garde sur les aduenuës de Paris, l'vn à la Saulsoye, l'autre au Pont d'Anthony.

Combien que le Roy fust maistre de la campagne, des viures & commoditez d'icelle, si estoit-il despourueu d'argent, & les siens d'habits & d'estoffes pour se couurir; cela fut cause qu'il accorda aux Parisiens la liberté du commerce, à la charge des grands imposts qui luy estoient payez. Alors les habitans de Corbeil commencerent à gagner quelque chose, & à se remettre en bon estat, portans des viures à Paris, d'où ils rapportoient force meubles & habits, qu'ils debitoient & vendoient aux Soldats & gens de guerre. Les vns & les autres y profiterent si bien, que les Capitaines & Soldats estoient tous couuers de clinquans d'or & d'argent. Puis la moitié de l'Eslection de Paris fut transportée à Corbeil; & pour son département elle eut tous les bourgs & villages qui sont deça les riuieres de Seine & Marne ; cela donnoit à viure aux Pra-

ticiens, qui autrement fussent demeurez oisifs, d'autāt que l'exercice de la Iustice ordinaire estoit comme esteinte, & sans vigueur.

La Tréve generale que le Roy octroya aux villes de la Ligue, l'an mil cinq cens quatre-vingts treize, produisit vn extréme desir de paix, & de reconciliation entre les François, horsmis ceux qui profitoient de la guerre: de ce nombre estoient les Capitaines, Soldats & Marchands de Corbeil ; car le trafic de la marchandise se traitoit sur le lieu, & les Marchands de Paris & leurs Facteurs, estoient contraints de venir à Corbeil acheter des viures pour payer les tributs & imposts, cela fut cause que les habitans de Corbeil ne furent gueres aises de la reduction de Paris en l'obeïssance du Roy. En cette expedition, le Seigneur de Treigny s'y trouua auec l'eslite de ses Soldats, qui entrerent dedans Paris par les bateaux du Capitaine Grossier, qui les introduisit, & furent reçeus à l'Arçenal par Selincourt, Lieutenant du Grand Maistre de l'Artillerie. Le Roy en reconnoissance du seruice que Monsieur de Brissac luy auoit fait, en luy liurant Paris, luy donna vne notable somme de deniers, à prendre sur vn impost de soixante sols, à leuer sur chacun muid de vin qui passeroit par dessous les Ponts de Corbeil ; & afin que la recepte luy en fust plus facile, il luy donna le Gouuernement de la ville, que ledit Seigneur deposa entre les mains du sieur de Grauille, Gentil-homme Normand, & laissa son Argentier pour faire la recepte de l'impost.

Les Capitaines & Soldats qui sortirent de Corbeil furent commandez d'aller à Dourlans, que l'Espagnol alloit assieger, & qu'il prit d'assaut, & fit passer par le fil de l'espée tous ceux qu'il y trouua. Il n'y a point de doute que tous les Estrangers qui estoient à Paris, lors que le Roy y entra, ne fussent bien estonnez ; & combien que le Roy eust vsé de toute courtoisie ; les eut gracieusement congediez, & fait porter d'honnestes paroles à ceux qui estoient de la part du Pape ; neantmoins l'Archeuesque de Melphe fut saisi d'vne peur, & apprehension si vehemente, que s'estant mis en chemin pour retourner en Italie, fut necessité de s'arrester à Corbeil, où il mourut en peu de iours, & fut inhumé en l'Eglise de nostre Dame, où sur son Tombeau sont grauées ces paroles.

Carolo Montilio Castliensi, Archiepiscopo Amalphitano Viterbiensi Episcopo, Antonius à Ture nepos, M. P. Anno Domini. 1594.

Monsieur de Brissac iouït de Corbeil & de son Peage, iusques à ce que Monsieur de Villeroy, ennuyé de se voir si long-temps priué de la iouïssance de Corbeil qui luy appartenoit, aduertit le Procureur du Roy Gilbert, de trouuer moyen d'en faire sortir les Officiers de Monsieur de Brissac, ce qui luy fut assez facile; car le sieur de Grauille estoit homme pieux, & qui ne pensoit qu'à seruir Dieu, & vne matinée qu'il estoit à l'Eglise, il se vit inuesty du peuple, & contraint de sortir hors de la ville.

La Cour estoit lors à Fontainebleau, où Monsieur de Villeroy aduerty bien tost de l'execution de l'affaire, la fit trouuer bonne au Roy, en luy donnant à entendre qu'elle auoit esté faite pour le bien de son seruice, & à la descharge du peuple, sur lequel le Seigneur de Brissac auoit leué plus d'argent qu'on ne luy auoit promis; & depuis il appaisa si bien Monsieur de Brissac, que selon son naturel doux & gracieux, il a tousiours aymé & fauorisé les habitans de Corbeil. Alors le Roy remit la Capitainerie de la ville & Chasteau de Corbeil, & de la Grurie, entre les mains de Monsieur d'Alincourt. Du depuis l'estat de la ville de Corbeil s'est entierement renouuellé, par le moyen de Monsieur de Villeroy, ainsi que nous déduirons au chapitre suiuant.

Pour le present, nous satisferons à l'honneur que nous sommes obligez de deferer à la memoire de nostre excellent Prince & Souuerain Monarque Henry quatriesme du nom, entre les Rois de France; non pas que nous ayons cette presomption de pouuoir rien adiouster à ce que tant de bons esprits & langues disertes en ont dit & escrit, mais suiuant leurs traces nous laisserons vn eschantillon du ressentiment que nous auons, du bien qu'il a fait à la France, par sa valeur & bonne conduite, la deliurant du naufrage auquel elle estoit exposée, en danger d'estre submergée, si par sa clemence & benignité il n'eust appaisé l'humeur boüillante des François, qui les auoit portez à déchirer les entrailles de leur patrie.

Ce qui me fait conuier les esprits genereux des François à conseruer en leurs cœurs & affections la memoire de HENRY LE GRAND, en pareille veneration que celle D'AVGVSTE a esté celebrée des Romains par plusieurs siecles; & à la verité l'on peut remarquer en ces deux Monarques de grandes ressemblances de corps & d'esprit. Premierement ils ont esté tous deux de mediocre stature, mais ferme & bien seante, par vn iuste rapport &

composition égale des membres de leurs corps, & la beauté de leurs visages estoit remplie d'vne Majesté vrayement Royalle; La viuacité esclatante de leurs yeux les rendoit venerables, & les faisoit aymer & respecter de ceux qui les regardoient, encores que l'vn ny l'autre n'aye vsé d'aucune curiosité sur leurs personnes, ny en leurs habits & paremens, esquels il n'y a eu rien d'affecté, ny separé de l'vsage commun, & bien-seance de la Noblesse. La Nature les auoit fauorisez d'vne grandissime facilité à receuoir courtoisement toutes personnes qui les abordoient, & auoient affaire à eux; leur ciuilité estoit esgale à se familiariser auec candeur & sincerité auec les hommes de merite; à cela aydoit grandement la grace qu'ils auoient de pouuoir parler elegamment, & expliquer nettement leurs conceptions, & ce diuersement; car Auguste a esté vn grand Orateur, qui auoit en sa ieunesse pris la peine d'en acquerir l'art & la science; Là où Henry le Grand, sans y auoir apporté aucune estude ny artifice, estoit naturellement doüé d'vne eloquence militaire propre entre les gens de guerre, & digne de sa valeur. Il est veritable que ces deux grands Princes ont eu le cœur esgalement esleué & porté à de hautes entreprises, & qu'ils ont eu l'esprit capable de les sçauoir mettre à execution. Auguste en sa ieunesse auoit esté maladif & infirme de son corps, & n'a pas peû tousiours marcher à l'esgal de la force de son esprit; Là où le Grand Henry ayant eu ce don de Nature, d'auoir le corps sain & robuste, cette disposition naturelle ayant esté confirmée en sa ieunesse par vne nourriture conuenable aux grands trauaux qu'il auoit à souffrir, & à supporter durant le cours de sa vie, il a tousiours eu assez de force & de vigueur pour executer les glorieux faits d'armes, où la generosité de son cœur l'a souuent porté; & cette generosité pleine d'vne confiance de ses forces & de sa puissance, a tousiours esloigné de son cœur, & osté de sa pensée toutes sortes de vangeances, & de ressentiment des iniures qu'on luy auoit faites hors des armes & des combats; En quoy il a beaucoup surpassé Auguste, qui n'a mis la douceur & la clemence en pratique, sinon apres auoir exterminé tous ses aduersaires, & comme l'on dit, fait maison neuue. Au contraire Henry le Grand a tousiours gracieusement receu à recipiscence tous ceux qui par l'indiscretion de leurs paroles & faits outrageux, n'eussent osé esperer tant de douceur & de

benignité d'vn Prince victorieux. Doncques la France, ses villes & ses Chasteaux, se voyent maintenant, & se verront au siecle à venir remplis de portraits & Statuës du Grand Henry, esleuez sur les frontispices des bastimens, & dans les places publiques & particulieres, qui sont ornées & embellies des excellens & magnifiques edifices que nostre Grand Henry a fait construire, non sur les cendres de son païs, mais par sa bonté & clemence il en a affermy & asseuré les fondemens, par le soin qu'il a eu de la conseruation des biens & franchises de ses subjets. Viue donc à iamais dedans les esprits, & dans les cœurs des François, la memoire venerable du Grand Henry, que Dieu a mis sur la terre, pour la restauration de l'Estat, & du Royaume de la France tres-Chrestienne.

DE NICOLAS DE NEVFVILLE, Seigneur de Villeroy, Comte de Corbeil.

CHAPITRE XXVII.



V Chapitre precedent, nous auons declaré comme Monsieur de Villeroy estoit rentré en la possession de Corbeil, duquel il en a ioüy iusques au iour de son decés : Et puis que nous auons escrit la vie & les actions des Comtes de Corbeil, nous estimons estre obligez de laisser à la posterité quelques marques & vestiges des vertus & merites d'vn si grand & signalé Personnage, qui depuis sa tendre ieunesse iusques à son trespas, n'a cessé de trauailler pour le public, & de soixante & quatorze ans qu'il a vescu, il en a employé cinquante-six au seruice de cinq Rois consecutiuement. Dés l'année cinq cens cinquante-neuf, il fut en Espagne pour faire auancer l'execution des conuentions de la paix qui venoit d'estre faite par le Roy Henry second. Au retour de ce voyage il fut à Rome deuers le Pape Pie quatriesme, sur le sujet de la preseance que l'on disputoit aux Rois de France. Si tost qu'il fut reuenu d'Italie il fut reçeu

reçeu à la furuiuance de Monfieur de l'Aubefpine fon beau-pere, en l'Office de Secretaire d'Eftat ; incontinent apres il fut en Efcoffe, où les affaires eftoient troublées par les nouuelles opinions qui agitoient les efprits des peuples de la Grande Bretagne. Apres le decés du Roy François fecond, eftant arriué en France, il fut reçeu fauorablement du Roy Charles IX. qui luy confia fes plus intimes penfées, & ne le nommoit point autrement que fon Secretaire ; c'eft à luy qu'il dictoit fes Poëfies : il l'introduifit en fon Confeil Priué, & voulut que de fon chef il exerçaft l'Office de Secretaire de fes commandemẽs, encores qu'il n'euft pas atteint l'âge de vingt-cinq ans ; à caufe de fa prudence & dexterité aux affaires, le Roy difoit qu'il meritoit cette difpence. Il luy fit dauantage, cette faueur, de luy confier le traité de fon Mariage auec Elizabet, fille de l'Empereur Maximilian. Bien que les faueurs redoublaffent en fon endroit, pour auoir heureufement conduit & amené en France la Reine à fon mary, il n'abufa iamais de fon credit pour agrandir fa Maifon, ny aucun des fiens, & s'eft toufiours maintenu dedans les termes d'vne modeftie & integrité efpurée de toute auarice ; ce qui luy a donné vne grande facilité de s'abftenir des foumiffions & complaifances ordinaires des Courtifans, & des flateries, indecentes aux hommes graues & ferieux : L'on a remarqué qu'il remonftroit librement au Roy fes deffauts, & qu'il deuoit moderer cette promptitude & colere qui le tráfportoit fouuent, & luy difoit, *Que le Seigneur qui a plus de foing de fe faire craindre qu'aymer, deuoit eftre affeuré d'eftre plus haï que craint.* S'il parloit ainfi au Roy fon Maiftre, faut-il s'efmerueiller des genereufes refponfes qu'il faifoit à ceux qui s'ingeroient d'offenfer la Majefté Royalle. La feule raifon qui incita le Roy Henry III. de l'efloigner de fa Cour, vint de ce qu'il le reconnoiffoit affectionné au feruice de fa Mere, Catherine de Medicis, & fe voulant deffaire de Henry Duc de Guife, il eut crainte qu'il ne luy en donnaft quelque chofe à connoiftre. Nonobftant cette difgrace, apres la mort du Duc de Guife, il ne laiffa pas d'enuoyer offrir fon feruice au Roy, qui le refufa, & reietta les offres qu'il luy faifoit de l'aller trouuer. Alors le danger où il fe vit reduit, le força de fe retirer à Paris, où eftoient fon pere, fa femme, fon fils, & fes biens. En cette eftrange faifon, il s'eft gouuerné en homme qui n'eftoit conduit d'autre paffion & mouuement, que Dieu luy

ſuſciteroit des moyens pour appaiſer les troubles de la France. Et pour le mauuais traitement qu'il auoit reçeu de Henry III. il n'a pas laiſſé d'auoir en recommandation l'honneur de ſon nom, & de ſa memoire ; il a dit pluſieurs fois que l'iniure qu'il auoit reçeuë de ſon Maiſtre ne luy oſteroit iamais le ſentiment de ſon deuoir. Cette franchiſe, & ſa ſuffiſance à la conduite des affaires, inciterent le Roy Henry IV. à l'appeller à ſon ſeruice, & luy confier vne bonne partie de la direction de ſon Eſtat, dont il reçeut depuis tant de contentement, qu'on luy a ſouuent oüy dire, *Qu'il faiſoit plus d'affaires en vn iour auec Villeroy, qu'il n'en faiſoit en trois ſemaines auec les autres ;* à cauſe qu'il prenoit à cœur les affaires de ſon Maiſtre comme les ſiennes propres, & en la conduite d'icelles il y apportoit la meſme paſſion que les hommes faiſoient à la ſolicitation de leurs procés. C'eſtoit l'humeur du ſieur de Villeroy, & en tous ſes deſſeins il ne ſe propoſoit aucune autre choſe que le ſeruice du Roy & le bien public, ſans y entremeſler autre conſideration de ſoy ny des ſiens, de ſorte qu'il en oublioit & negligeoit ſes affaires domeſtiques & particulieres ; mais s'il eſtoit queſtion de remedier aux neceſſitez de l'Eſtat, il y apportoit tant de vigilance qu'il ne remettoit aucune affaire au lendemain. La reputation de ſa ſuffiſance monta à ce point, que ſon Cabinet ſeruoit d'Eſcole aux Officiers de Iuſtice, aux Gouuerneurs des Prouinces, aux Seigneurs & Princes ; c'eſtoit en ſon Cabinet que leurs differens & querelles ſe terminoient ; c'eſtoit où l'on ordonnoit des rangs & ſeances, és ceremonies & actes ſolemnels ; ſur tout, il auoit bonne grace à donner Audience à ceux qui auoient à traitter auec luy, eſcoutant les perſonnes patiamment, ſans trouble ny confuſion. Quant à ſes iugemens il ne ſe hazardoit pas volontiers qu'il ne fuſt certain qu'ils trouueroient de la creance ou de la ſuitte. En ſa vieilleſſe il fut ſaiſi d'vn grand deſir de iouïr de la douceur & repos de ſa Maiſon, & de vaquer ſerieuſement au Seruice de Dieu, & purgation de ſon ame, ſi la charité qui le portoit d'aſſiſter ſon Prince Souuerain en ſon bas âge, & luy procurer vn Mariage ſortable, ne l'en euſt deſtourné. Ioint le deſir qu'il auoit de le reconcilier auec les Princes de ſon Sang ; pour y paruenir il s'efforça plus que ſon âge ne portoit és Conferences qui ſe firent à Poictiers, à Tours, & à Loudun ; au lieu de la grace & remerciement qu'il en meritoit pour auoir fait

la paix, il fut desapointé de son Office, pour auoir eu plus d'esgard au bien public, qu'à la passion du Marquis d'Ancre. En ce reuers de fortune il fit paroistre sa constance, patience, & belle resolution de son ame, à se conformer au vouloir de Dieu : Nous le laisserons en ce bon propos pour rediger par memoires les establissemens nouueaux qui se sont faits en l'Eglise & en la police de la ville de Corbeil, par l'authorité de Monsieur de Villeroy.

Dés le commencement des guerres Ciuiles, l'Eglise de S. Nicolas, Parochiale de la ville, fut abatuë, à cause qu'elle nuisoit & incommodoit à la deffence de la ville, & commandoit sur les murailles & rempars d'icelle. Le sieur de Treigny fit employer les pierres du bastiment à reuestir les esperons & terrasses, qu'il fit esleuer és enuirons de ce quartier. En l'année mil cinq cens quatre-vingts & quatorze, les habitans de Corbeil presenterent leur Requeste au Roy, à ce qu'il luy pleust ordonner que les deux Eglises Collegiales, & Chapitre de nostre Dame, & Saint Spire, fussent vnis & incorporez ensemble, & que tous les Chanoines fussent tenus de se loger dedans le Cloistre de S. Spire, & celebrer ensemble le Seruice diuin en l'Eglise d'iceluy, & qu'ils laissassent l'Eglise de nostre Dame pour tenir lieu d'Eglise Parochiale. Cette Requeste fut communiquée à Messire Henry de Gondy Euesque de Paris, & aux Chanoines des deux Eglises. Maistre Eustache Gilbert Procureur du Roy en fit maints voyages, & s'employa vertueusement à l'acheminement de cette affaire. En l'année mil six cens & vn, par la faueur de Monsieur de Villeroy on obtint Arrest du Priué Conseil du Roy, par lequel l'Eglise de nostre Dame de Corbeil fut octroyée aux habitans, pour leur tenir lieu d'Eglise Parochiale, à la charge de payer douze cens liures, qui seroient employez à la refection de l'Eglise S. Spire, & aux reparations des Maisons du Cloistre, pour y loger les Chanoines de nostre Dame, vnis & incorporez auec ceux de S. Spire; & afin qu'ils eussent meilleur moyen de deseruir en personne leurs Benefices, on reduisit les Prebendes au nombre de seize; Sçauoir, deux pour l'Abbé, vne pour le Chantre, neuf Prebendes & Canoniats, & le reuenu de quatre portions restantes seroient employées à la Fabrique de l'Eglise, aux enfans de Chœur, & au payement des Prebendes de S. Victor, & de nostre Dame des Champs, & que les Chapelains seroient reduits au nombre

de six, & tenus de la residence ; cét Arrest fut mis à execution le quinziesme Septembre mil six cens vn, par Maistre Martin l'Anglois Maistre des Requestes de l'Hostel du Roy, à ce faire commis, auec Frere Iean Hurtault, Prieur Claustral de S. Victor, Grand Vicaire de Monsieur de Paris ; l'vnion de ces deux Chapitres ainsi faite, Maistre Tristan Canu, Curé de Corbeil, fut mis en possession de l'Eglise de nostre Dame. Cette affaire ayant succedé heureusement, cela donna suiet aux habitans de Corbeil de rechercher les moyens d'entretenir leur Eglise, il s'en presenta vne ouuerture, par la Maladerie proche de la ville, qui depuis long temps estoit inutile, & le reuenu seruoit de curée aux domestiques du Grand Aumosnier de France. La raison vouloit que le reuenu de ce lieu fust employé plus honnestement, comme à la celebration du Seruice diuin, aux reparations des Eglises, à la nourriture des pauures, & au soulagement des malades. Les habitans fondez sur ces considerations & autres, presenterent leur requeste à Monsieur de Paris, Collateur de cette Maladerie, & luy exposerent les necessitez de l'Hostel Dieu, & l'affluence des pauures qui y arriuent à toutes heures ; luy remonstrant aussi que l'Oeuure & Fabrique de l'Eglise de nostre Dame, estoit chargée de l'entretien de nombre de Prestres, sans autre fond ny reuenu que la queste qui se fait dans l'Eglise ; le suppliant qu'il luy pleust ordonner que les reuenus des heritages & rentes de la Maladrie fussent attribuez & departis entre l'Hostel Dieu & l'Eglise de nostre Dame de Corbeil ; Monsieur de Paris renuoya cette affaire à son Official, qui apres auoir veû & visité les lieux, & s'estre informé de la commodité & incommodité publique, & pris l'aduis & deposition de plusieurs personnes dignes de foy ; entr'autres de Maistre Alexandre de la Coste, pere de ceux qui ont imprimé le present Ouurage, qui auoit esté Administrateur dudit Hostel Dieu de Corbeil ; Par sa Sentence Iuridique, ordonna que l'enclos où souloit estre la Maladerie appartiendroit à l'Hostel Dieu de Corbeil, auec les terres, prez, vignes, cens, rentes, & autres biens & reuenus de la Maladerie, fors & excepté la Ferme de Ville-louuete, size au dessus de l'Eglise S. Germain du Vieil Corbeil, qu'il adiugea à l'Oeuure & Fabrique de nostre Dame de Corbeil, à la charge & condition que tant l'Administrateur de l'Hostel Dieu, que les Marguilliers,

& Paroissiens de nostre Dame de Corbeil, seroient tenus & obligez de nourrir & entretenir les Ladres, si aucuns se trouuoient cy-apres, nez en la ville & Chastellenie de Corbeil, & que le iour & Feste S. Michel ils feroient dire & celebrer la Messe, & le reste du Seruice ordinaire en la Chapelle de ladite Maladerie; cette Sentence est du 10. Auril 1604. elle a esté depuis confirmée par Lettres patentes de sa Majesté du 6. May 1607. Et par icelles il est mandé aux Commissaires de la Chambre de la Charité, estably sur le fait des Maladeries, à ce qu'ils ayent à laisser iouïr les habitans de la Paroisse de Corbeil, du reuenu d'icelle Maladerie, selon l'attribution qui leur en auoit esté faite par l'Official de l'Euesque de Paris. Depuis les Paroissiens estans troublez & inquietez par certains Ladres attitrez & supposez, ils obtindrent Lettres du Cardinal du Perron, Grand Aumosnier de France, en datte du second iour de Decembre l'an 1614. par lesquelles il ordonna la mesme chose que l'Official de Paris auoit fait. Toutes ces dispositions ont esté homologuées au Grand Conseil.

En l'année 1607. le Territoire de Corbeil ressentit diuers effets de l'ire de Dieu, au Printemps les vignes furent gelées, au mois de Iuin il tomba vne gresle grosse & épaisse, qui acheua de gaster les fruits qui restoient sur la terre. En Iuillet ensuiuant Maistre Claude Berger Preuost à Corbeil, mourut d'vne emorragie; au commencement du mois d'Aoust la peste fut apportée de Paris, dedans quelques hardes que des pauures femmes auoient achetées à Paris; ils cacherent leur mal sans se descouurir, & la peste s'espandit incontinent par la ville & faux-bourgs, & en trois mois fit vn carnage & mortalité si grande, que plus de la moitié des hommes & femmes moururent, & reschapa peu d'enfans; que si les principaux habitans ne se fussent retirez de bonne heure en leurs maisons des champs, peu de personnes se fussent sauuées, car la ville estoit fort mal garnie de logemens, drogues, & choses necessaires pour suruenir à telles maladies.

L'orage estant passé au mois de Nouembre, les habitans presenterent requeste au Roy estant à Fontainebleau, le supplians à ce qu'ayant esgard à la quantité de personnes decedées de la contagion, en suitte de la perte de leurs meubles & marchandises, dauantage à la sterilité de l'année, il pleust à sa Majesté de les descharger du payement des Tailles pour quelques années. Sur

l'information qui en fut faite par les Treforiers de France, interuint Arreft du Priué Confeil du Roy, le quinziefme Decembre de la mefme année, par lequel il fut ordonné que les habitans de la ville & faux-bourgs feroient defchargez du dernier quartier de la Taille de l'année courante ; en outre, des fommes aufquelles pourroient monter vne année & demie de la Taille, qui feroit departie en trois années fuiuantes ; cét Arreft obtenu à la recommendation de Monfieur de Villeroy, fit affez de peine à mettre à execution, & coufta plus de mille francs en frais & voyages qu'il conuint faire pour iouïr de ladite defcharge des Tailles.

Le mal paffé, la venuë d'vn nouueau Preuoft fit prendre courage à chacun de remettre leur petite famille en ordre ; il y auoit vne chofe mal feante en la ville, de ce que les Preftres de la Paroiffe eftoient contraints de loger en Chambre locante, l'vn d'vn cofté, l'autre de l'autre. Pour remedier à cela l'on fe retira par deuers Monfieur l'Euefque de Paris, & par l'entremife de Monfieur de Pierre-viue fon Grand Vicaire, l'on obtint de luy la Maifon du Prieuré du Petit S. Iean, dit de l'Hermitage, tant pour loger les Preftres de la Paroiffe, & les Predicateurs, que pour y tenir les Efcoles, à certaines charges portées par la conceffion qui en fut paffée pardeuant Luffon & Boucher Notaires au Chaftelet de Paris, le cinquiefme Feurier mil fix cens dix.

Quelque temps auparauant Monfieur de Villeroy ayant reconnu la grande diminution du Domaine de Corbeil, caufée par les guerres Ciuiles, obtint du Roy les droits du bateau Corbillats, & des Offices de Porteurs de grains, Rouleurs de vins, & autres marchandifes arriuans fur le Port de Corbeil; il en obtint Arreft du Confeil contre les Preuoft des Marchands & Efcheuins de Paris, le douziefme May mil cinq cens quatre-vingts feize; & par mefme moyen fit taxer le falaire des voictures qui fe font de Corbeil à Paris : I'en euffe tranfcrit icy la taxe, fi ie ne voyois qu'à prefent l'on paye le double de ce qui fut lors taxé, & y a apparence qu'ils iront pluftoft en augmentant qu'en diminuant ; En faifant cét eftabliffement il s'efmeut vn grand difcord fur le Port de Corbeil, pour la voicture des Marchandifes, entre le Fermier du Corbillats, & les autres bafteliers ; leurs differens furent vuidez par Arreft du Confeil, du 9. Octobre 1608. où il fut ordonné que le Fermier du Corbillats chargeroit indifferemment toutes fortes

de marchandiſes, tant dedans ſon bateau ordinaire, que dedans vn autre qu'ils appellent le traict, les iours de Mardy & Vendredy, & que le bateau du Corbillats partiroit du Port de Corbeil, en Eſté à midy, en Hyuer à vnze heures, & le traict ſuiuroit trois heures apres; & qu'aucun Batelier ny voicturier, ne pourroit prendre ny receuoir charge que leſdits deux bateaux ne fuſſent chargez, & pour les autres iours le Fermier pourroit charger & voicturer la moitié des marchandiſes, & l'autre moitié ſeroit reçeuë par ſix bateliers experimentez & ſoluables, qui ſeroient choiſis par le Preuoſt & Procureur du Roy de Corbeil, à la charge de contribuer par leſdits ſix bateliers au payement de la Ferme par portion, ce qui fut executé le vingt-ſeptieſme Nouembre, l'an mil ſix cens & huit.

L'Auditoire & la Geole de la Preuoſté de Corbeil, qui anciennement eſtoient deuant la porte de l'Egliſe S. Guenault, auoient eſté bruſlées durant les guerres, & les Officiers de la Iuſtice auoient eſté contraints de loüer aux deſpens du Domaine vne Maiſon particuliere, pour y tenir les plaids, & rendre la Iuſtice au peuple auec vne grande incommodité & indecence; ce qui les meut à compoſer auec Maiſtre André Courtin, Adminiſtrateur de l'Hoſtel Dieu, d'vne place ſize ſur le Marché de la ville, deuant l'Egliſe de noſtre Dame, moyennant cinquante liures de rente, qui du conſentement de Monſieur de Villeroy, furent aſſignez ſur le Domaine Royal de Corbeil, le 9. Aouſt l'an 1611. En ce lieu le Preuoſt fit accommoder l'Auditoire, le Greffe, & les priſons.

Depuis l'erection des Preſidiaux faite l'an mil cinq cens cinquante & vn, les Preuoſts de Paris, ny ſes Lieutenans ne s'eſtoient point ingerez de venir tenir les Aſſiſes par les Preuoſtez Royalles de leur reſſort, pour diuerſes conſiderations, & à cauſe des frais qu'il conuient faire en telles cheuauchées. En l'année mil ſix cens douze, Monſieur le Iay lors Lieutenant Ciuil ayant trouué fonds pour ſubuenir aux frais, reſolut auec les Conſeillers de la Preuoſté, Siege Preſidial, d'aller tenir leurs Aſſiſes és Preuoſtez Royalles, qui releuent du Chaſtelet de Paris : ils commencerent par Poiſſy, puis ils vinrent à Corbeil au commencement de Septembre. Le Lieutenant Ciuil y amena dix Conſeillers, vn Aduocat du Roy, vn Subſtitud du Procureur du Roy; le Preuoſt de l'Iſle de France, quatre Commiſſaires, vn Greffier, pluſieurs

Aduocats & Procureurs auec vne carterue de Sergens & Archers, ils seiournerent cinq iours à Corbeil, & y tinrent le Siege de la Iustice en pompe & magnificence en l'Eglise S. Guenault en la Nef, de laquelle ils firent esleuer leurs sieges comme vn Theatre couuert d'vn daiz, entouré de bancs en forme de bareaux; cela fit plus de bruit que de profit ny de soulagement au peuple.

En l'an mil six cens quatorze, il se fit des assemblées à Corbeil & autres Preuostez Royalles, afin d'eslire des Deputez pour enuoyer à Roüen, où les Estats generaux de la France se deuoient tenir; ce qui s'y passa & y fut ordonné, cela se peut voir ailleurs. Monsieur de Villeroy s'y estant transporté pour y assister le Roy, deceda en la ville de Roüen, le douziesme Decembre en ladite année 1614. au grand regret de sa Majesté, & de tous les bons François, qui pleurerent la mort de ce grand personnage, connoissant que la France auoit perdu le plus vtile & necessaire Conseiller d'Estat qu'elle eust, & qui plus qu'aucun autre auoit connoissance des païs, personnes, & affaires domestiques & estrangeres, auec vne bonne volonté d'y conseruer l'ordre de la Iustice, & vne adresse pour donner conseil, & trouuer des remedes prompts & vtiles aux affaires occurrentes; c'est sur son industrie que l'Historien François a trouué vn digne sujet pour former l'effigie & l'exemplaire d'vn parfait homme d'Estat. Or tout ainsi que son respect seul & sa consideration m'auoient fait quitter le lieu de ma naissance, pour aller rendre la Iustice au peuple de Corbeil; ainsi la douleur que i'ay ressentie d'estre priué de son assistance & faueur, m'a fait abandonner cette charge; & le regret qui me demeure de ma perte m'oste la plume de la main, & m'empesche la continuation de ces Memoires, pour me consoler auec Dieu, en la ressouuenance de l'amitié & bien-veillance de laquelle ce Sage & excellent Seigneur m'a honoré durant sa vie, les vertus duquel i'imprimerois & grauerois, s'il m'estoit possible, auec le burin d'acier, sur le cuiure & marbre de l'immortalité.

Loüange à Dieu, par son humble seruiteur,
DE LA BARRE.



TABLE DES NOMS DES Perſonnes, & lieux contenus en ces Memoires.

F I N.

ERRATA.

PAge 2. ligne 17. entre ces deux mots coſté *la foreſt*, on a oublié à mettre ces mots, *eſt endoſſée de.*
Page 3 l. 9. ce mot eſt oublié *de*
p. 7. l 25. au lieu d'azur, il faut *d'argent*
p. 18. l. 23. au lieu de Bout, il faut *Bou* par tout l'article.
p. 37. l. 25. au nom de Maiſtre, il faut adiouſter vn *s.* pour faire plurier.
p. 56. l. 17. au lieu de Belancourt, il faut *Ballancourt.*
p. 75. l. 22. au lieu de Siaue, il faut *Seaux.*
p. 80. il faut oſter *la virgule* qui eſt deuant le dernier mot de ladite page.
p. 83. l. 15. au lieu de pernelle, il faut *paternelle.*
p. 83. l. 19. au lieu la ville, il faut *les villes.*
p. 84. l. 10. au lieu de Holgandus, il faut *Helgandus.*
p. 96. l. 22. au lieu de Solue, il faut *Selue.*
p. 100. l. 25. il faut oſter le *point* qui eſt apres le nom Alix, & mettre en parenteſe, la ligne ſubſequente, iuſques apres le nom *Evrard.*
p 104. l. 12. au lieu de la il faut *le.*
p. 107. l. 22. au lieu de au preiudice, il faut *en la vie.*
p. 108 l. 23. au lieu de decidebant, il faut *deridebant.*
p. 122. l. 2. & 3. au lieu de poſſeſſions, il faut *Chaſteaux.*
p. 131. l. 22. on a oublié de mettre le nom des Eſtiennes.
p. 136. l. 26. au lieu de chaſtié, il faut *chatré.*
p. 139. l. 13. au lieu de ne ſortirons pourtant des, il faut *contiendrons dans les.*
p. 141. l. 20. au lieu de Corberie, il faut *l'Orberie.*
p. 142. l. 16. au lieu de prediauit, il faut *praradiauit.*
p. 153. l. 18. au lieu de has, il faut *tres.*
p. 164. l. 23. au lieu de le, il faut *la.*
p. 176. l. 28. au lieu de lierre, il faut *lyes.*
p. 186. l. 7. au lieu de boiſſeau, il faut *boiſſelets.*
p. 187. l. 2. au lieu de trouue des pauures, il faut *eſté trouuées en de pauures Chaſſes.*
p. 195. l. 2. au lieu de les, il faut *leurs.*
p. 239. l. 8. au lieu de Grumont, il faut *Grimault.*
p. 261. l. 11. au lieu de ſins, il faut *ſiens.*
p. 261. l. 27. au lieu de ruinée, il faut *difformee.*
p. 273. à la derniere ligne entre ces mots, que Dieu, il faut mettre *de l'Eſperance que.*

Extrait du Priuilege du Roy.

PAR Lettres Patentes du Roy, données à Paris le 2. Iuillet 1646. il eſt permis à Nicolas de la Coſte Marchand Libraire & Imprimeur, d'Imprimer, vendre & debiter en tous les lieux de ſon obeïſſance, *Les Antiquitez de la Ville, Comté & Chaſtellenie de Corbeil*, de la Compoſition de Me. Iean de la Barre, cy-deuant Preuoſt dudit Corbeil, & ce durant Cinq ans entiers, à compter du iour que ledit Liure ſera acheué d'imprimer pour la premiere fois; auec deffences à toutes perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient de l'imprimer, vendre, ny debiter ſouz quelque pretexte que ce ſoit pendant ledit temps, ſans le conſentement dudit de la Coſte, ou de ceux qui auront ſon droit; à peine de trois mille liures d'amende; de confiſcation des Exemplaires contrefaits, & de tous deſpens, dommages & intereſts, comme il eſt porté plus au long par leſdites Lettres Patentes; à l'Extrait, & aux Copies collationnées deſquelles, ſa Majeſté veut que foy ſoit adiouſtée comme à l'Original. Signé, PAR LE ROY EN SON CONSEIL, PARISIS. Et ſcellé du grand Seau de cire jaune ſur ſimple queuë.

Acheué d'imprimer pour la premiere fois, le 12. Aouſt 1647.

